BIBLIOTECA NAZ.
139
C
27
NAPOLI

BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
139
C
27
NAPOLI

Digitized by Google

Digitized by Google

Google

LES

AUTRICHIENS

ET

L'ITALIE

Histoire anecdotique de l'Occupation autrichienne depuis 1815

PAR

M. CHARLES DE LA VARENNE

Auteur de *Victor-Emmanuel II et le Piémont en 1858*

PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION

PAR

M. ANATOLE DE LA FORGE

Ahi, serva Italia, di dolore ostello !
DANTE.
Siam servi, si ! ma servi ognor frementi.
ALFIERI.

Troisième édition, revue et augmentée.

PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, 13, GALERIE D'ORLÉANS.

1859

Digitized by Google

LES

AUTRICHIENS

ET

L'ITALIE

Digitized by Google

PARIS. — IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS,
55, QUAI DES AUGUSTINS.

Digitized by Google

LES AUTRICHIENS ET L'ITALIE

Histoire anecdotique de l'Occupation autrichienne depuis 1815

PAR

M. CHARLES DE LA VARENNE

Auteur de *Victor-Emmanuel II et le Piémont en* 1858

PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION

PAR

M. ANATOLE DE LA FORGE

Ahi, serva Italia, di dolore ostello !
DANTE.
Siam servi, si ! ma servi ognor frementi.
ALFIERI.

Troisième édition, revue et augmentée.

BIBLIOTECA NAZIONALE DI NAPOLI

PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

PALAIS-ROYAL, 13, GALERIE D'ORLÉANS.

1859

Droits de traduction et de reproduction réservés.

A MONSIEUR

URBAIN RATAZZI,

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE SARDAIGNE,

ANCIEN MINISTRE.

Cher et illustre Monsieur,

Permettez moi de vous dédier ce travail. C'est avec bonheur que je saisis cette occasion de vous répéter combien je garde présent le souvenir de vos bontés. — Du reste, le nom du grand patriote italien, du Ministre dont Charles-Albert mourant rendait si bon témoignage, le nom de l'ami de Victor Emmanuel II, est bien à sa place en tête d'un livre inspiré par l'amour de l'Italie, par le désir de voir prendre fin les iniquités dont elle est victime, et qui font la honte de l'Europe, en ce siècle de haute civilisation.

Le plus dévoué de vos serviteurs,

CHARLES DE LA VARENNE.

Paris, février 1859.

Digitized by Google

PRÉFACE

Un homme de talent et de cœur, qui a combattu pour l'indépendance italienne, vient aujourd'hui défendre encore avec sa plume la cause qu'il a déjà servie avec son épée. Mais cet écrivain, M. de La Varenne, est légitimiste, dit-on; Tant mieux! il apportera dans ses récits la vieille franchise du gentilhomme fidèle aux grandes infortunes. — Que son livre soit donc le bienvenu entre tous, puisqu'il n'est point

Digitized by Google

une œuvre de parti, mais une protestation raisonnée du droit contre la force.

Le moment est propice : à la veille d'un congrès où les intérêts européens vont être discutés, il est bon que la lumière se fasse dans les esprits. Or, puisant uniquement aux sources officielles, l'auteur du livre *Les Autrichiens et l'Italie* met une à une, sous les yeux de ses lecteurs, toutes les pièces du grand procès qu'il plaide devant l'opinion ; et, sans se jeter dans des discussions oiseuses, sans se préoccuper des luttes intestines, ni des divisions municipales, M. de La Varenne prouve, en remontant à l'origine des chartes, que la domination allemande, injuste en principe, impitoyable en fait, est en définitive compromettante pour la paix du monde. Sur ce point tous les hommes politiques sont à peu près d'accord. — Reste la question d'opportunité ! celle-là est à coup sûr la plus grave. — Il s'agit de savoir si dans l'état actuel de l'Europe, la situation irritante faite à

l'Italie par l'occupation autrichienne ne crée pas un danger imminent qu'il serait utile de conjurer, sans laisser plus longtemps consacrer en apparence une illégalité flagrante, contraire, sinon à la lettre, du moins à l'esprit et à la foi des traités. Eh bien! il ressort pour nous de la lecture de cet ouvrage qu'il y aurait péril à abandonner au hasard des circonstances le soin de faire rentrer les choses dans leur état normal. Ce serait suivre une politique imprévoyante et lâche, la politique expectante, aussi fatale aux gouvernements qui en profitent qu'à ceux qui en souffrent. « En 1815, dit un illustre écrivain, on déplaça les peuples dans l'intérêt particulier des souverains. Les hommes d'État de cette époque, ne consultant que des rancunes ou des passions, basèrent un équilibre européen sur les rivalités des grandes puissances, au lieu de l'asseoir sur des intérêts généraux ; aussi leur système s'est-il écroulé de toutes parts. La politique

de l'Empereur, au contraire, Napoléon III l'affirme, consistait à fonder une association européenne solide, en faisant reposer son système sur des nationalités complètes et sur des intérêts généraux satisfaits[1]. » Tant qu'on n'en viendra pas là, on sera forcé de vivre au jour le jour, avec une politique d'expédients, d'aventures ou de mensonges ; et nous n'étonnerons personne en disant que, aussi longtemps que des baïonnettes étrangères opprimeront un pays, les États voisins seront menacés ; si donc la dignité des grandes nations ne leur conseillait pas de protéger les petites, de défendre surtout l'intégrité des territoires, il serait de leur intérêt même de le faire.

M. de La Varenne, assimilant par hypothèse le rôle de la France à celui de l'Italie, rappelle avec beaucoup d'à-propos l'état de notre pays à l'époque de l'invasion des alliés, et il demande

[1] Napoléon III (*Œuvres complètes*). Amyot, éditeur, rue de la Paix.

à qui on aurait fait alors un crime de détester la domination des Cosaques? Pourtant nous entendons sans cesse reprocher aux Italiens leur haine pour les soldats de l'Autriche. Il n'est pas question ici, on le pense bien, de quelques vils insulteurs qui ont l'habitude de donner le coup de pied de l'âne au lion blessé,— ces gens-là sont toujours et partout mis hors de cause; — mais nous avons vu avec douleur des esprits honnêtes et convaincus, ne pas comprendre l'antipathie de la race soumise, disons mieux de la race surprise, pour ses persécuteurs. A ce point de vue, le livre qu'on va lire est une bonne action. M. de La Varenne explique à merveille, les documents historiques à la main, comment de trahison en trahison la Péninsule est devenue la proie des Croates, et comment ces Croates s'y sont comportés et s'y comportent encore en faisant de l'Italie une vaste prison entourée de baïonnettes, d'échafauds et de potences. Au surplus, les paroles

tristement célèbres de l'homme qui personnifia longtemps la domination étrangère au delà des Alpes : « Qu'on m'accorde trente heures de car-« nage et j'assure trente ans de tranquillité, » ne résument-elles pas clairement la politique de la cour de Vienne à Milan, à Venise, partout enfin où règnent les espions et les soldats détestés de la maison d'Autriche ? Qu'on ne dise pas que ce sont là des propos d'aventuriers, de démagogues, de gens sans aveu, sans position, sans fortune, car nous embarrasserions fort ceux qui, en France, répètent niaisement ces reproches, si nous les invitions à mettre leurs titres de toutes sortes, les actes de leur vie à côté de ceux des hommes qu'ils traitent si cavalièrement, les Litta, les Borromée, les Tommaseo, les Ricciardi, les San Donato, les Ulloa, les Pallavicini, les Poerio, les Montanelli, en un mot l'élite de la noblesse, du barreau, de la littérature, de l'armée en Italie. Ici encore, constatons-le en terminant, M. de

La Varenne fait bonne justice de cette étrange erreur, qui consiste à confondre les mots *révolution* et *affranchissement*, c'est-à-dire une lutte de partis entraînant la guerre civile, avec le soulèvement d'un peuple opprimé entraînant la guerre nationale. Est-ce que jamais les combats livrés pour reconquérir l'indépendance d'un pays pourront être comparés aux égorgements entre citoyens d'une même patrie? Est-ce qu'il n'y a pas, au contraire, un nom décerné aux légitimes efforts des nations courageuses qui protestent, les armes à la main, contre le joug brutal de soldats étrangers? Ce nom vénéré, la sympathie des peuples entre eux l'a instinctivement choisi et proclamé en appelant *guerres saintes* les luttes héroïques de la Pologne, de la Hongrie et de l'Italie. Certes, voilà de quoi consoler de bien des outrages, et, nous sommes fiers de le dire, tant qu'il y aura une France dans le monde, le droit des peuples persécutés ne sera pas mé-

connu.—Tôt ou tard, que la Péninsule le sache, notre pays aura honte de l'abandon dans lequel il la laisse, et qui sait, peut-être verrons nous tous, avant de mourir, le drapeau de l'Italie libre flotter sur les édifices nationaux à la place de la bannière jaune et noire des Césars allemands. « Car la Providence n'a pu « vouloir qu'une nation ne fût heureuse qu'aux « dépens des autres, et qu'il n'y eût en Eu- « rope que des vainqueurs et des vaincus et « non des membres réconciliés d'une même « et grande famille. » Mieux que personne au monde, l'écrivain qui a tracé ces lignes remarquables pourrait mettre en pratique les belles théories de ses ouvrages, puisque, assis aujourd'hui sur le premier trône de l'univers, il a entre les mains la force nécessaire pour réaliser les généreuses pensées qu'il développait si éloquemment avant d'être au pouvoir [1].

[1] Depuis le jour où ces phrases ont été écrites, les événements ont singulièrement marché. — Le discours de

Heureusement, ce que les gouvernements n'oseront peut-être jamais tenter, le travail des idées le fera : aussi considérons-nous comme certaine la reconstitution des nationalités en Europe. Là seulement est la condition comme la garantie de la paix universelle, parce que là seulement est la vérité ; — toute autre combinaison, tout autre arrange-

l'Empereur, lors de l'ouverture des Chambres, est venu témoigner d'une manière éclatante que les sentiments qu'il professait autrefois dans ces grandes questions n'avait pas cessé d'être, aujourd'hui comme alors, la règle de sa conduite. — « L'intérêt de la France est partout où il y a une « cause juste et civilisatrice à faire prévaloir. » — Voilà de ces paroles qui trouvent un écho chez tout Français, de quelque parti que l'on puisse être.

A l'heure actuelle, l'Italie, ivre d'espoir, attend, palpitante, la décision qui doit lui rendre la vie.— L'Empereur n'a plus qu'un pas à faire pour déchirer ces odieux traités de Vienne, ourdis contre nous, contre les nationalités. — Qu'il se rappelle la phrase suivante de l'exilé de Sainte-Hélène : « Le souverain qui, au milieu de la mêlée, em- « brassera de bonne foi la cause des peuples, se trouvera « à la tête de toute l'Europe et pourra tenter ce qu'il « voudra. »

(Note de l'auteur du livre. Février 1859.)

ment pris en dehors de cet intérêt général, aboutissant forcément à une surprise, ou à une catastrophe.

Le temps presse, l'heure est solennelle, il faut que chacun travaille à cette émancipation politique dans la mesure de ses moyens, et que, selon l'exemple de l'auteur de ce livre, chacun mettant la main à l'œuvre, apporte sa pierre au monument. Le Dieu de justice et de bonté bénira les efforts d'un peuple indignement opprimé qui, sûr de son bon droit, veut reconquérir enfin son antique indépendance.

ANATOLE DE LA FORGE.

Ah! s'il est ici-bas un aspect douloureux,
Un tableau déchirant pour un cœur magnanime,
C'est ce peuple divin que le chagrin décime!

AUGUSTE BARBIER.

Divine Juliette au cercueil étendue,
Toi qui n'es qu'endormie et que l'on croit perdue,
Italie, ô beauté!.....

AUGUSTE BARBIER.

L'Europe n'aura de repos que quand la nation qui a allumé au moyen âge le flambeau de la civilisation avec celui de la liberté pourra jouir elle-même de la lumière qu'elle a créée.

SISMONDI.

Que le passé soit donc une leçon pour l'avenir. Malgré bien des exagérations et des fautes, l'Italie a le droit de rappeler avec orgueil ses dernières convulsions, et l'Europe y puisera la conviction que la cause italienne mérite ses sympathies. TOUTES LES OPINIONS PEUVENT SE RENCONTRER SUR CE TERRAIN SANS S'Y COMBATTRE, car pour les Italiens la question des formes politiques n'est qu'accessoire, la démocratie n'est qu'un moyen : le but, c'est l'indépendance, une de ces causes qui ne se divisent pas.

T. PERRENS.

Google

S'il y a quelque chose au monde de faux et d'erroné, c'est, à coup sûr, l'opinion qui dans presque toute l'Europe, en France surtout, est généralement accréditée sur l'état actuel de l'Italie, sur les causes de ses révolutions dernières, et sur cette sourde et perpétuelle agitation de la Péninsule, qui menace chaque jour de plus en plus la tranquillité de l'Occident, non moins que l'ordre de choses établi par la coalition de 1815.

Et ce qui paraîtra curieux, c'est que cette opinion procède d'un parti pris.

Monarchistes et communistes, gens d'ordre et démagogues, tous vivent sur une idée fixe à ce sujet; tous veulent voir dans les incessantes secousses de l'Italie l'effet de cette même révolution politique, de cette désorganisation sociale qui, chez nous, rend précaire

tout gouvernement, s'attaque à la famille, à la propriété, arme le prolétaire jaloux et paresseux contre le riche, égoïste et athée ; qui pour avoir abusé de toutes les libertés publiques, ne laisse plus que la dictature comme unique moyen de salut.—On se bat ainsi sur le dos des pauvres Italiens : les conservateurs vitupérant les odieux principes qui compromettent le repos de l'Europe, les socialistes exaltant la puissance de ces mêmes idées et leur diffusion universelle.

De leur côté, les journaux, qui dans les deux camps forment ou dirigent l'opinion, loin de chercher la vérité, se cantonnent dans ce thème facile, l'exploitant et le commentant à tout nouveau fait, suivant les passions de leurs lecteurs, et, plus souvent encore, au gré des influences mystérieuses qui dirigent la plume de leurs écrivains. — On ne sort pas de là ; c'est désormais indiscutable : l'Italie forme un vaste foyer de démagogie, où vingt-six millions de mazziniens brûlent « d'étrangler le dernier prince avec les boyaux du dernier prêtre, » et, méconnaissant les paternelles intentions de leurs *protecteurs*, ne songent qu'à s'insurger contre eux, pour se livrer à toutes les saturnales intérieures, et se répandre ensuite comme une lave incendiaire sur le monde ébranlé.

Aussi, sur dix personnes devant lesquelles vous faites surgir la question de l'Italie, en trouvez-vous souvent neuf qui vous répondent avec colère : — Que venez-vous parler de ces incorrigibles anarchistes, de ce peuple corrompu et dégradé qui récompense ses

maîtres des biens dont ils le comblent, en conspirant leur ruine et leur égorgement; qui donne des insomnies à tout homme bien pensant, et qui attend son mot d'ordre du comité d'assassins siégeant à Londres!

N'entamez point de discussion : c'est peine perdue : —le venin de la calomnie, habilement distillé, a pénétré trop avant. — Inclinez-vous en silence devant ce puissant machiavélisme, qui sait se faire une complice de l'opinion publique, pour maintenir esclave un peuple que la trahison et la violence ont pu enchaîner, mais non réduire.

Il est temps cependant, — et grandement temps, qu'une voix indépendante s'élève, et vienne protester à la face du monde chrétien contre une erreur funeste, qui ne sert que les ennemis de l'ordre social, en leur mettant en main des désespoirs et des forces inouïs.

J'essayerai cette tâche, où le dévouement peut suppléer l'éloquence. — Je dirai, preuves à l'appui, ce qui se passe en Italie, en plein XIXe siècle, au milieu de la civilisation la plus humaine qui ait jamais existé. — J'exposerai la conduite de ce même gouvernement qui provoque les louanges et l'admiration quotidiennes de nos publicistes, si prompts à faire bon marché de la nation italienne, de ses aspirations à l'indépendance, de son présent et de son avenir. — Et ce qui me tient à cœur surtout, c'est d'établir combien est odieuse et perfidement calculée cette confusion qui rend synonymes le mot de *Révolutionnaire*, tel qu'on l'entend

ici, et le sublime sentiment national qui remplit les descendants du peuple-roi.

Non, l'Italie n'est pas révolutionnaire; non, ce n'est pas la soif de l'anarchie qui la brûle; non, ce ne sont pas des convulsions sociales qui la tourmentent.—Il s'agit bien pour elle de politique, vraiment! — L'Italie défend sa vie, voilà tout. Elle est un individu qu'on étrangle et qui se débat. Elle lutte de tous ses membres, de toutes ses fibres, patriciennes ou plébéiennes, contre l'étranger qui la viole, qui la bâtonne, qui tue ses enfants, qui la ruine et qui l'affame, qui la déshonore et la mutile barbarement.

Si les Russes tenaient Paris et la France captifs, ne serions-nous pas tous *révolutionnaires* pour les chasser? Le plus sacré devoir ne serait-il pas de conspirer contre eux? Ne serait-ce pas des hautes classes, tête de la nation, d'où partirait le signal? — Or, si l'on en excepte le royaume sarde, l'étranger allemand n'occupe-t-il pas directement ou indirectement presque toute l'Italie?—Ceux qui lui font obstacle, ceux qui épuisent ses rigueurs, ce ne sont pas les gens du bas peuple, ce ne sont pas les rangs obscurs d'où sortent nos propres agitateurs; c'est la noblesse, c'est le clergé, c'est la haute bourgeoisie, la fortune et l'intelligence; ce sont les Borromeo, les Litta, les Casati, les Pallavicino, les Maestri, les Manin, les Montanelli, les Cattaneo, et tant d'autres illustres patriotes, dont toute nation se trouverait glorieuse.

Mais vous ne savez pas que les gens qu'on traite sans miséricorde en Italie, ce ne sont nullement les socialistes, les mazziniens, les sectaires à théories impossibles. Ceux-ci, on ne les redoute point; on les choyerait, on les caresserait au besoin. — Ils détestent le Piémont et prêchent contre lui. Ceux-là qu'on bat de verges, qu'on exile, qu'on fait pauvres, qu'on fusille, qu'on pend ; qu'on laisse, chose plus terrible, mourir de faim dans un cachot; c'est, pour rappeler des noms connus de l'Europe entière, c'est Confalonnieri, le gentilhomme milanais, ce sont les Trivulce et les Visconti, c'est Romagnesi, le savant professeur; c'est Pellico, le poëte, c'est le comte Oroboni, dont *Mes Prisons* ont consacré la douloureuse agonie; c'est Zucchi, le célèbre général de l'époque napoléonienne.—Quelle longue et funeste liste ! Pas une famille du Lombard-Vénitien dont le nom ne figure sur ce martyrologe.

Nul n'a relativement perdu plus que l'auteur de ces lignes aux cataclysmes sociaux de la fin du dernier siècle et de 1830. Je suis d'âme et d'instinct l'adversaire du « frère et ami, » dont le principe consiste à me dépouiller si je suis plus riche que lui, à me tuer, si mon habit, mes mains blanches et mon intelligence l'offusquent trop. Je sais ce que valent nos Brutus, expéditeurs d'assassins, et ce que l'on en doit attendre en cas de défaillance sociale.—Mais confondre ces bandits qui grouillent dans nos bas-fonds, leurs tendances, leurs conjurations sauvages, avec la sainte cause d'une nation de vingt-six millions d'âmes, qui réclame

la liberté et la vie contre la plus terrible oppression que mentionne l'histoire ; qui cherche à défendre tout ce que l'homme a de sacré : patrie, famille, conscience, honneur, biens, langue natale ;—ah! voilà ce que des stipendiés ou de lâches égoïstes peuvent seuls faire ; sans comprendre, quand ils trouvent bien, à leur porte, le bâton du Croate frappant sur l'Italie, que Dieu leur garde peut-être pour châtiment dans l'avenir le knout du Moscovite, l'esclavage de leurs enfants!

Si l'on se demande comment j'ose, moi chétif, intervenir dans ce grand procès, voici ma réponse :

C'est en vivant parmi elle que j'ai épousé la querelle de cette race si généreuse et si infortunée. — Quel cœur ne saignerait en voyant de près ces victimes, en pesant les fers qui les accablent!—J'aime passionnément l'Italie, pays où, enfant et plus tard jeune homme, j'ai passé mes plus riantes années. J'éprouve une tendresse, une compassion infinies pour ce peuple sensible, aimant, dévoué, doué de tous les genres de génie, fait pour tous les héroïsmes, plein de foi en lui-même, en ses destinées, au milieu des plus rudes épreuves. — Plusieurs générations des miens ont vécu là; j'y compte encore des gens de mon sang et de mon affection. — Mon unique serment a été prêté à cette maison de Savoie, pour laquelle je tirerai peut-être un jour l'épée déjà portée à son service;—et, s'il faut dire tous mes titres, d'illustres amitiés contractées devant

le feu des Autrichiens ou dans les douleurs de l'exil, m'enhardissent à porter la parole pour l'objet commun de nos regrets et de nos espérances.

Pour mes amis français, si quelqu'un d'eux venait à s'étonner, je répondrai que la politique de la France monarchique, aussi souvent que les circonstances le lui ont permis, a invariablement tendu à ramener l'Autriche à son véritable rôle, l'extension vers l'Orient, à la rejeter de l'Italie et de notre centre latin.— Je rappellerai que c'est à l'énergique intervention du gouvernement de la Restauration que Charles-Albert, alors prince de Carignan, dut de n'être point dépouillé de ses droits à la couronne de Sardaigne au profit d'un archiduc, ce qui eût rivé les fers de l'Italie pour un siècle de plus peut-être. — Je respecte la maison de Lorraine, souveraine légitime à Vienne : mais à Milan et à Venise je ne vois plus que la nationalité italienne traîtreusement confisquée en 1815, et je crie : Vive l'Italie !

En écrivant ce livre, dans lequel on verra les autres parler plus souvent que moi-même, et où le fait, authentique et indiscutable, doit dominer tout raisonnement, j'ai présente à l'idée cette phrase d'un récent et remarquable ouvrage, qui rend avec bonheur le but auquel j'essaye de concourir :

«Il n'est pas impossible que les puissances européennes finissent par s'apercevoir qu'une Italie forte, puissante, indépendante, capable de se suffire à elle-même, serait préférable, ne fût-ce que pour leur propre sécurité, à une Italie esclave et toujours agitée,

dont il faut s'occuper sans cesse, tantôt pour lui venir en aide, tantôt pour la comprimer et la surveiller, puisque les plus accablantes défaites ne peuvent la décourager [1]. »

Les circonstances se pressent autour de nous. La guerre de Crimée n'a été que le prélude d'événements bien autrement graves. — Mais désormais la question européenne n'est plus ni dans la mer Noire, ni sur le Danube; c'est en Italie que le sort de l'Occident doit se décider de nouveau, et qu'un important élément latin, disparaissant du monde, s'il ne réussit à sortir d'ilotisme, laissera au Nord, aux Slaves et aux Germains, une suprématie numérique dont le résultat ne saurait être douteux.

C'est alors qu'on saura ce que peut coûter une solidarité méconnue.

L'état actuel de choses en Italie ne dérive ni de la succession légitime d'une dynastie, ni de la conquête. C'est une occupation par suite de conventions diplomatiques, auxquelles manquait la seule partie qui pût stipuler valablement,—le peuple lui-même que l'on donnait ainsi.—Ce que l'Europe a fait jadis sous la pression du Nord victorieux, aujourd'hui mieux éclairée et plus libre, elle peut assurément le défaire dans l'intérêt de sa propre sûreté. — L'expérience est consommée. Elle a duré suffisamment. — Il demeure acquis au débat que l'Italie pourra être momentanément domptée par la force, mais qu'aucune nation

[1] T. Perrens, *Deux ans de révolution en Italie*, p. 514.

étrangère ne parviendra jamais à se l'assimiler. Et dans le cas présent, quelle transaction possible entre une race supérieure et une race inférieure qui cherche par l'excès des violences à rabaisser la première à son niveau ?—L'anéantissement de l'une, comme jadis les Peaux-Rouges devant les blancs, ou l'expulsion de l'autre, voilà l'unique et inévitable solution.

On est toujours porté à accabler les malheureux. Dans cette France, où nous devons à l'Italie à peu près tout ce que nous sommes, les préjugés contre cette infortunée nation courent les rues. — « C'est un peuple mou, lâche et dégradé, impropre à se régir jamais de ses propres mains, et que l'occupation étrangère protége fort heureusement contre lui-même. »

On vient nous dire que la patrie des Melzi, des Volta, des Manin, des Balbo, des Cavour, afflige le monde par sa décadence morale et intellectuelle.—Oui, d'intéressés admirateurs de la pesante, nébuleuse et esclave Germanie raillent dédaigneusement les fils de Rome, les accusent de tous les vices, de toutes les inaptitudes, et prétendent qu'ils ne sauraient vivre un seul jour privés de la bienfaisante tutelle de l'Autriche. On les écoute, et beaucoup finissent par les croire. Le grossier soldat croate ou allemand devient la providence vivante de cette Italie tombée dans une sénile imbécillité.—Ah ! quiconque a passé les monts proteste énergiquement contre cette calomnie, pénétrée ici jusque dans le vulgaire ; il invoque les belles paroles du prince des poëtes vivants, de ce Lamartine, témoignant que

l'Italie est digne de cette liberté qu'il n'a pas su lui donner jadis :

« Le génie italien n'a pas baissé d'une idée ou d'une image de Virgile à Dante, d'Horace à Pétrarque, de Sénèque à Machiavel, de Lucain au Tasse. Il est évident pour quiconque a habité une partie de sa vie cette terre, et fréquenté ses esprits supérieurs, que ce niveau n'a pas baissé non plus de Dante, de Machiavel, de Pétrarque, du Tasse à aujourd'hui. L'Italie est pleine d'hommes de la même trempe de cœur et d'esprit, auxquels il ne manque que la voix. L'unité est brisée, mais l'énergie individuelle subsiste. Que l'unité vienne à se renouer, et le monde sera étonné de la supériorité intellectuelle dans tous les genres de culture d'esprit dont la nature a doué les Italiens modernes [1]. »

On vient dire encore qu'un peuple doit se montrer digne, par ses propres efforts, de l'affranchissement qu'il réclame.

Mais lisez l'histoire du dernier soulèvement, et trouvez donc, dans aucun temps, de plus admirables choses que les TROIS JOURNÉES de Milan, en mars 1848; que la sublime constance de Venise, soutenant un siége de dix-huit mois contre toutes les forces de l'Autriche, avec la famine, le choléra, le manque de munitions au dedans, et maintenant fièrement debout jusqu'à son dernier homme, le drapeau de l'Italie.—Et ces héroïques faits d'armes si peu connus qui remplirent l'été de 1848 : la défense de Palma-Nova, celle de Vicence,

[1] *Cours de Littérature*, t. II, p. 30.

celle de Trévise; les glorieuses défaites de Curtatone et de Montanara? — Et la campagne de l'armée sarde en Lombardie, de cette armée qui, vaincue par la seule trahison à Novare, a prouvé en Crimée, sous les yeux des soldats français, qu'elle égalait les premières troupes du monde par l'ardeur, la discipline et la science militaire?

« La victoire était impossible, dit un écrivain, parlant de ces journées de Curtatone et de Montanara, et, à vrai dire, les Italiens n'y songeaient pas. Ce qu'ils voulaient, c'était de démentir au prix de leur sang l'opinion peu favorable qu'avait l'Europe de leur aptitude militaire. Ils allaient se battre un contre dix, ils se seraient battus un contre mille[1]. »

Voilà pour le courage militaire. — Quant au courage civil, cherchez, quelque part que ce soit, un peuple ayant conservé un pareil ressort, une dignité calme et implacable comme celle que l'Italie oppose aux brutalités et aux provocations de ses tyrans!

Richard Cobden visitant Manin à Venise, en 1847, lui disait :

«J'ai fait le tour de l'Italie, partout j'ai été bien accueilli, mais nulle part je n'ai reçu d'impression si solennelle qu'à Venise. — Les questions économiques sont bien étudiées; à chaque pas j'ai rencontré des hommes instruits et versés dans ces matières, moins étrangères ici que dans bien des contrées de l'Europe; mais ce qui m'a frappé, c'est la haine mortelle qu'on

[1] T. Perrens, *Deux Ans de révolution*, p. 382.

porte à l'Autriche. Une dame napolitaine m'a dit : Je donnerai le sang de mes quatre enfants pour la voir expulsée de l'Italie[1]. »

Que maintenant, une oppression aussi impossible que celle dont on va lire le tableau fasse éclater certains cerveaux, exaspère les natures excentriques et les précipite en des abîmes de désespoir et de démence, qui s'en étonnera?—Quand on a vécu un mois en Italie, vu, entendu et vérifié, on se demande en grinçant les dents comment ce monde-là ne devient pas enragé tout entier à la fois!—Ici, les gens que la Bourse n'a pas trop abrutis, et qui sont encore capables de quelque compassion, la témoignent volontiers aux Polonais, dominés par les Russes; c'est une vieille tradition française. —Mais le Russe, Slave d'ailleurs comme le Polonais, ce qui réduit la question à une affaire de famille, le Russe est un agneau, un ange de douceur auprès du Bohême, du Hongrois, du Croate, de l'Illyrien, des cent hordes sauvages qui vivent à discrétion sur l'Italie. Mais il faut les avoir vus à l'œuvre pour se faire une idée de ces gens-là.—Figurez-vous l'invasion de 1814, et surtout celle de 1815, durant toujours; où en serait la France aujourd'hui?

Ah! France généreuse! cette noble nation qui t'a initiée à la vie de l'intelligence, où tes fils vont se retremper à la source du beau et de la poésie; cette

[1] A. De La Forge, *la République de Venise*, t. I.

race, ta sœur par l'origine et par le sang versé pour ta défense sur tant de champs de bataille ;—cette victime de ta chute tend ses bras vers toi, elle t'implore et t'attend. Elle sait, dans sa détresse, que c'est de toi qu'elle recevra un jour le baptême de l'indépendance, et elle t'adjure de penser à elle, qui souffre et qui lutte pour la commune cause latine, pendant que, glorieuse et respectée, tu reprends ta place comme arbitre des nations !

« Tournez vers nous vos regards miséricordieux, Seigneur, dit un poëte ; et pardonnez à l'Italie.

« Pardonnez à l'Italie ; et ne souffrez pas plus longtemps que ceux qui viennent la visiter frappent des mains en la voyant ; qu'ils la sifflent en branlant la tête, et qu'ils disent : Est-ce donc là ce pays d'une beauté si parfaite, qui était la joie de toute la terre [1] ? »

1 Leopardi, *Notes*.

Digitized by Google

HISTORIQUE

DE

l'occupation autrichienne dans le Lombard-Vénitien

AU POINT DE VUE DU DROIT,
DE LA LÉGITIMITÉ, ET DU CONSENTEMENT DES PEUPLES.

L'armée de Radetzki n'est qu'un grand corps franc, qui vit à discrétion dans le plus beau pays du monde.
C. CATTANEO.

L'Italien, comme le Polonais et le Hongrois, dut être le vassal de ces Allemands d'Autriche, presque désavoués par l'Allemagne.
C. CATTANEO.

Digitized by Google

Un grave scrupule préoccupe les gens d'ordre, ceux auxquels s'adresse principalement ce livre, quand il vient à être question de l'indépendance italienne. Ce scrupule fait hésiter beaucoup d'entre eux dans les vœux et dans l'appui tant moral que matériel qu'ils seraient portés chrétiennement à fournir à la cause d'une nation opprimée.—Il s'agit des droits de la maison d'Autriche sur le royaume Lombard-Vénitien, de la légitimité du pouvoir qu'elle y exerce, au même titre, dit-on, qu'elle règne à Vienne, à Prague et à Bude.—Soit qu'il parle à l'Italie ou à l'Europe, le gouvernement autrichien ne laisse échapper aucune occasion de mettre en avant ses droits héréditaires, son régime paternel, sa domination *légitime* et séculaire, non moins que les actes successifs et réguliers en vertu

desquels la haute Italie est devenue partie intégrante de l'empire.—Les publicistes allemands ou étrangers manœuvrent habilement la même corde, chaque fois que la circonstance se présente : c'est là le grand argument, la grande fin de non-recevoir du monde légal et diplomatique.—Que faire devant un titre de propriété bien en règle, quand même le maître de la terre mésuse de ses droits et dégrade son héritage?—Le droit des gens s'arrête en face d'un pouvoir légitimement exercé; et nul n'a rien à voir dans les rapports d'un prince avec ses sujets héréditaires. Voilà une règle inflexible, absolue, nécessaire à l'indépendance des États, et que les hommes monarchiques respectent sans réflexion, sans arrière-pensée, aussi bien dans le cas présent que dans tous autres qui pourraient se présenter.

Il est donc indispensable, préalablement à toute discussion, à tout exposé de faits, d'examiner ce que sont au fond ces droits légitimes de la maison de Lorraine sur le Lombard-Vénitien, d'établir nettement comment ils se trouvent fondés au triple point de vue historique, légal, et du libre consentement des peuples. —Peut-être de tout ce bel édifice pompeusement offert aux conservateurs européens, aux hommes d'ordre et de pouvoir, ne restera-t-il qu'une fiction construite et soutenue par l'iniquité, le parjure et la violence permanente?

Il n'y a pour un pouvoir monarchique que deux

manières de s'établir légitimement : ou par droit de succession, ou par élection populaire quand la dynastie nationale vient à faire défaut; à laquelle de ces deux lois la nouvelle maison d'Autriche a-t-elle satisfait en s'instituant souveraine de la Lombardie et des États vénitiens?—Ouvrons l'histoire.

Comme on doit le penser, les vieilles prétentions du SAINT-EMPIRE-ROMAIN, misérable contre-façon papale de la monarchie universelle des Augustes, sont et resteront hors du débat. Ce funeste rêve d'une vanité barbare n'aboutit jamais qu'à plonger la malheureuse Italie en des guerres et en des désordres de toute sorte. à empêcher la constitution de son unité nationale, sans que l'autorité des prétendus Césars teutons fût un seul instant reconnue ni prise au sérieux par la Péninsule.—Le nom d'Allemand, depuis le IXe siècle, c'est en Italie le symbole de toutes les calamités publiques, de toutes les invasions sans droit et sans motif autres que la cupidité, l'attrait du pillage dans une terre trop riche, et de la vie à discrétion dans un pays trop beau. Les empereurs n'intervinrent à tant de reprises que pour lever des contributions, faire du butin, prêter leur appui, leur suzeraineté nominale à tel prince, à tel parti, moyennant finances, ce grand besoin de la Germanie grossière et pauvre; mais nulle part, dans aucune ville, ils n'établirent un pouvoir régulier et direct, une autorité durable et calculée.— Et ils payèrent chèrement, plus d'une fois, leurs sauvages *razzias*, leurs velléités de conquêtes. — La glorieuse histoire de la ligue lombarde est là pour l'attes-

ter.—Les chefs de l'empire germanique n'étaient pas plus rois d'Italie ou «des Romains» que le roi de Sardaigne ne l'est actuellement de Chypre et de Jérusalem, dont il porte le titre avec beaucoup plus de fondement. Ils ne possédaient pas un pouce de terre en Italie; et à la mort du dernier Visconti, duc de Milan, la Péninsule se trouvait parfaitement indépendante de l'étranger, sous des gouvernements divers, il est vrai, mais nationaux.

Le Saint-Empire, pauvre parodie de souvenirs gigantesques, s'est radicalement écroulé en 1806, sous le souffle victorieux de Napoléon. L'Allemagne a changé de face. Tout son vieux décor féodal est tombé en poussière. Et, en délaissant le titre gothique et vermoulu d'empereur d'Allemagne, François Ier d'Autriche dut comprendre qu'il ne serait plus désormais question des fantasmagories de suzeraineté des temps passés; pas plus pour l'Italie, que pour l'Alsace, les Pays-Bas ou la Lorraine.

Il ne peut donc être parlé ici que des droits personnels, héréditaires, de la maison d'Autriche, comme famille souveraine, sur les portions de la Péninsule qu'elle occupe depuis 1815, c'est-à-dire la Lombardie et les anciens et vastes États de la République de Venise.

Quant à la Lombardie, la maison d'Autriche l'a usurpée trois fois de vive force :

La première fois, en 1535, sur la maison de Valois, héritière féodale des Visconti;

La deuxième fois, en 1702, sur la branche de Bour-

bon-Anjou, appelée par le testament de Charles II à la succession de la couronne d'Espagne et de toutes ses dépendances;

La troisième fois, en 1815, sur les peuples du royaume d'Italie, remis par les événements en possession de fixer eux-mêmes leur sort.

Quant aux États de l'ancienne République de Venise, la maison d'Autriche les a occupés deux fois de vive force; et ici sans même le plus mince prétexte féodal ou légal :

La première fois, en 1797, en se faisant *donner* par un général révolutionnaire français la ville de Venise qu'il occupait sur la foi d'un traité, et son territoire;— de Venise, État libre, indépendant, alliée séculaire de l'Empire;

La seconde fois, en 1815, de la même façon que la Lombardie, non pas même par le droit des armes, mais par la trahison et à l'aide de mensongères promesses.

Tout ceci va être prouvé historiquement.

Voilà les seuls et uniques titres sur lesquels repose la souveraineté *légitime* de la maison de Lorraine-Hapsbourg dans le Lombard-Vénitien.—N'est-ce pas là un pouvoir réellement bien moral, et bien à l'abri de toute discussion?

Digitized by Google

I.

Usurpation de la Lombardie.

Lorsque Philippe-Marie Visconti mourut en 1447, ne laissant pas de postérité légitime, la branche cadette de la maison de France, Valois-Orléans, descendant de Valentine Visconti, devenait, aux termes du contrat de mariage de cette dernière et suivant les coutumes féodales, héritière et souveraine du duché de Milan. Elle possédait déjà, de ce chef, le comté d'Asti.—François Sforza, mari d'une bâtarde du dernier duc, s'empara de Milan, y fit reconnaître son autorité, et cet état de choses dura jusqu'au jour où Louis de Valois, devenu le roi Louis XII, se vit en mesure de revendiquer l'héritage de sa grand'mère, avec le puissant argument des armes françaises.—Louis XII régna à Milan, de même que François Ier; et sans les intrigues de l'Allemagne, sans l'appui fourni aux fils de Louis le More par certains princes italiens, qui ne tardèrent pas à s'en repentir cruellement, les Valois eussent conservé bien longtemps cette belle souveraineté.

La maison d'Autriche s'était contentée jusque-là d'aider de toutes ses forces à l'expulsion des princes français de la Lombardie. Le dernier Sforza régnait à l'ombre de sa protection; aussi, après sa mort, arrivée en 1535, Charles-Quint n'éprouva-t-il aucun obstacle à se saisir de Milan et du duché, comme fief impérial en

déshérence, prétendit-il.—François Ier réclama vainement ; la fortune ne soutint pas son bon droit ; et la bataille perdue de Pavie consomma l'usurpation de Charles-Quint. Toutefois, l'héritier des Visconti ne renonça jamais à ses droits, et la restitution de la Lombardie fut longtemps un leurre à l'aide duquel la politique impériale sut se servir de François de Valois, ou se préserver de ses coups.

Les successeurs de Charles-Quint conservèrent le Milanais.—Le dernier d'entre eux et de la branche aînée d'Autriche, Charles II, roi d'Espagne, mourant sans enfants, appela à l'héritage de sa maison le duc d'Anjou, son petit-neveu, acclamé par les Espagnols sous le nom de Philippe V.—Tous les États relevant de la couronne d'Espagne suivaient naturellement le sort de la monarchie et revenaient à ce prince.—Mais la maison impériale d'Autriche, après avoir en vain tenté de s'opposer à son établissement sur le trône, profita des circonstances pour envahir les diverses dépendances européennes de l'Espagne, et notamment la Lombardie, qui avait déjà reconnu Philippe V et prêté serment à ses vice-rois.—Accablé par la coalition des puissances, le roi d'Espagne dut subir une paix spoliatrice [1], par une des clauses de laquelle l'Autriche conservait le duché de Milan, doublement la propriété de Philippe V, puisqu'il réunissait en sa personne les droits féodaux imprescriptibles de la maison de France, et ceux qu'une longue possession avait acquis au roi d'Espagne.—Y

[1] Traité d'Utrecht, 1713.

avait-il là autre chose qu'un odieux abus de la force, qu'un vol d'État à main armée?

La Lombardie, considérée dès lors comme un fief particulier de la famille d'Autriche, mais nullement incorporée au système de ses autres possessions, vécut jusqu'à la Révolution française avec son administration propre, des franchises et priviléges nationaux considérables relativement à ce qui devait se passer plus tard. —L'obéissance allemande pesait cependant à ces populations, et les succès de l'armée française ayant amené, en 1796, la retraite des troupes impériales des provinces milanaises, celles-ci se déclarèrent libres aussitôt et s'érigèrent en République cisalpine.—L'Autriche reconnut formellement par divers traités, dont le plus célèbre est celui de Campo-Formio, l'indépendance du nouvel État. De même, plus tard, elle reconnut le royaume d'Italie, dont la Lombardie formait le noyau. — Comme elle n'avait jamais régné qu'en vertu d'un fait, le fait cessant, elle n'avait aucunes réserves à faire, aucunes revendications à exercer dans l'avenir.—Tout pouvoir sans fondement légal en est là.

Les événements de 1815 sont communs à la Lombardie et aux États vénitiens.—Nous allons y revenir après l'historique de ce qui est antérieurement particulier à Venise.

II

Usurpation de Venise et de ses États.

Ici l'odieux se joint à l'injuste; la spoliation s'aggrave de l'absence de toute pudeur, du plus cynique mépris du droit des gens. C'est un véritable exploit de grand chemin, en plein jour, à visage découvert, à la face de Dieu et des peuples.—On n'a pas même, comme jadis pour Milan, le prétexte d'ancien fief impérial, de succession en déshérence, d'occupation de famille.—La république souveraine de Venise était le plus ancien État indépendant de l'Europe; elle comptait quatorze siècles d'existence propre, et traitait d'égale à égale avec la maison d'Autriche, sans que jamais l'idée même eût pu venir à celle-ci d'oser rien contre l'autonomie de l'État de Saint-Marc.—En ce moment-là, les deux gouvernements étaient réunis dans la même cause : résister aux envahissements de la Révolution française et défendre l'ancien ordre de choses en Italie, vers laquelle se dirigeait la menaçante action de la France.

L'Autriche, battue dans toutes ses armées, voyant déjà l'ennemi aux portes de Vienne, comprend la nécessité de traiter, et invite la Sérénissime République à l'imiter, ce que le gouvernement vénitien s'empresse de faire, en ouvrant ses forteresses et sa capitale aux Français. —Puis, tout d'un coup, on apprend à Venise

que par les préliminaires de Léoben, le général français *cède* à l'Autriche, *qui l'accepte*, le territoire vénitien jusqu'à l'Oglio, c'est-à-dire la moitié de la République. —Puis, six mois après, on apprend de nouveau que par le traité définitif de Campo-Formio, la France *donne* cette fois à l'Autriche qui *l'accepte*, toujours avec un nouvel enthousiasme, la République tout entière, capitale, provinces, population et territoire.—Venise avait vécu! — L'État le plus faible payait de son existence le bon accord qui s'établissait entre deux autres plus puissants.—La monarchique Autriche plaçait sa main dans la main sanglante de la Révolution, et se servait d'elle pour mettre à mort sa vieille alliée, et pour la dévorer ensuite toute palpitante. — C'est absolument comme si, demain, plaisait à l'Autriche, en guerre avec la France, et occupant les États sardes par suite de mouvements stratégiques, de nous faire cadeau de cette monarchie comme épingles d'une réconciliation, et que la France eût l'audace de la recevoir.—Est-ce que jamais les six millions de Piémontais pourraient nous considérer comme leurs légitimes maîtres?

« Le 17 octobre 1797, dit le plus récent historien de Venise, le traité de Campo-Formio fut signé; il disait que l'Autriche aurait Venise et les provinces de Terre-Ferme qui lui avaient appartenu, de l'Isonzo à la rive gauche de l'Adige, l'Istrie et la Dalmatie.

« .... Toutefois, il faut remarquer ici que Venise ne fut jamais conquise, pas plus par les Autrichiens que par les Français; elle fut seulement trahie et livrée.

« Aussitôt que la municipalité de Venise connut le

traité de Campo-Formio, dont on lui avait à dessein laissé ignorer l'existence, elle envoya réclamer et protester auprès du général Bonaparte. Il répondit: « que la France n'était pas obligée de verser son sang pour défendre Venise, et que si elle ne voulait pas des Autrichiens, elle était libre de les repousser; » cela après avoir dépouillé et désarmé Venise. Quelle amère et cruelle raillerie !—Les troupes françaises sortirent de la ville; alors la municipalité, hors d'état d'empêcher l'entrée des Autrichiens, mais voulant maintenir sa condition légale d'existence politique, au lieu de se dissoudre, *déclara qu'elle prorogeait ses séances jusqu'au jour où l'injuste occupation de fait aurait cessé.*

« Le 18 janvier 1798, les troupes autrichiennes entrèrent à Venise, et François II, empereur d'Allemagne, ajouta à ses titres celui de duc de Venise! — Ainsi finit, par le fait d'une occupation injuste, la condition légale d'indépendance qui avait duré quatorze siècles. C'est de ce jour que date l'esclavage de Venise, et c'est sur ce titre unique que s'appuie la domination autrichienne [1]. »

« Bonaparte, écrit avec raison un autre publiciste, est le véritable auteur de la chute de Venise, comme Frédéric II celui du partage de la Pologne; mais l'œuvre de Frédéric fut avantageuse à la Prusse, tandis que l'œuvre de Bonaparte n'a profité qu'aux ennemis de la France [2]. »

1 Anatole de la Forge. *Histoire de la République de Venise sous Manin*, t. I, p. 4.

2 Lemasson, *Custoza et Novare*.

L'infortunée Venise dut subir le joug. Elle resta sous l'occupation autrichienne jusqu'en 1806. Après Austerlitz, Napoléon, victorieux du Nord coalisé, reprit à l'Autriche l'ancienne République, sans plus de façon qu'il n'en avait mis à la lui livrer, et l'adjoignit à son royaume d'Italie, qui devint dès lors, territorialement, fort respectable. L'Autriche ne posséda plus rien dans la Péninsule ; et, jusqu'à la fin de l'Empire français, l'unique objet de sa timide ambition se bornait au territoire xtra-italien de l'Illyrie, qui lui ouvrait l'Adriatique et lui faisait une frontière plus convenable. — Elle portait tristement ses regards sur l'Italie, mais sans conserver même l'illusion d'y rentrer jamais.

III

Usurpation du royaume d'Italie.

« Quand Napoléon, raconte Balbo, après avoir organisé la France sous son Consulat, voulut organiser l'Italie, chacun sait qu'il appela près de lui beaucoup d'Italiens notables, lesquels composèrent l'assemblée appelée *Consulte de Lyon*. Au nombre des principaux et le premier peut-être était Melzi. Il entra donc en matière, et en bon Italien et homme d'État de haute portée qu'il était, il proposa que l'Italie septentrionale fût réunie sous une même loi. Comme Napoléon était jusque-là de son avis, Melzi se mit à examiner quelle maison de princes pouvait être placée à la tête d'un aussi

bel État, et il nomma la maison de Savoie. Napoléon laissa échapper un sourire de mécontentement[1]... » — En effet, le conquérant rêvait, lui aussi, un royaume de la haute Italie, la fortune ne lui ayant pas encore livré, à cette époque, la Péninsule tout entière; mais il le voulait pour lui-même, ce royaume, et voilà ce qui fit non-seulement le malheur de l'Italie, mais encore la perte de l'Empereur.

A coup sûr, un prince indépendant, souverain de la grande race italique, eût été, dans l'intérêt de sa propre conservation, le fidèle et à la fois le puissant allié de la France. Jamais on n'eût réussi à morceler de nouveau l'Italie réunissant vingt millions d'hommes sous un même chef; et, au lieu d'être tourné de ce côté-là par la coalition, Napoléon y eût trouvé son plus solide appui, sa réserve formidable d'hommes et d'argent.

Cependant, le royaume d'Italie, tel qu'il se trouva constitué après la réunion du Vénitien, était déjà, ne fût-ce même que par son seul nom, un immense progrès sur le passé, non moins qu'un pas décisif vers un avenir de complète unité nationale. Bien que dépendant d'un prince régnant et vivant en d'autres États, le royaume napoléonien d'Italie possédait une autonomie, une existence très-distincte de l'empire français. Il avait son gouvernement, son armée, ses finances, son organisation civile et judiciaire; et les fils de ce beau pays, si longtemps considérés et traités comme des ilotes, se formaient à cette vie nationale dont ils

[1] C. Balbo. *Les Espérances de l'Italie*, p. 12.

comptaient bien faire jouir un jour la patrie entière.

Quoi qu'il en soit de ce qui s'y passa au milieu des désastres et des défaillances de la fin de l'Empire, « il en était resté, dit encore Balbo, le beau nom, la belle idée d'un *royaume d'Italie*. — Le royaume d'Italie napoléonien avait été partiel, et le nouveau fut du moins rêvé en entier. Celui de Napoléon avait eu pour chef un prince étranger, le nouveau devait avoir un prince national, ou qui deviendrait national, quel qu'il fût, ou, pour me servir de la phrase en usage alors, quand c'eût été le diable, pourvu qu'il fût roi d'Italie. Et ce royaume-là ne fut pas le rêve de peu de gens. Ce fut d'abord celui de Murat et de ses partisans en 1814 et 1815, et presque en même temps des Milanais après la mort de Prina, et celui des députés envoyés à Paris ; des conjurés de 1815, de ceux de 1820 et 1821. Ce fut alors et depuis le rêve, non-seulement de conjurés et de sociétés secrètes, mais d'hommes d'État et de gouvernement, et de ceux mêmes que l'on croyait le plus opposés.... Le rêve du royaume d'Italie fut, sinon universel, au moins très-fréquent à cette époque[1]. »

Voilà déjà un témoignage suffisamment compétent pour établir que l'idée de l'unité italienne n'est pas de date aussi fraîche que le prétendent certaines gens.

Mais ce qui est particulièrement curieux et peu connu, c'est que ce fut l'Autriche tout d'abord, — qui le croirait ! — c'est que ce fut la coalition européenne, par

[1] C. Balbo, *Les Espérances de l'Italie*, p. 17.

l'organe de ses diplomates et de ses généraux, — qui évoquèrent, au nom du droit des gens, la nationalité italienne; qui promirent, avec les serments les plus solennels, l'indépendance de l'Italie et sa place parmi les peuples libres.

Les proclamations de l'archiduc Jean, en 1809[1], celles du général Nugent, en 1813, répandues par toute l'Italie, les continuelles correspondances et manœuvres du cabinet de Vienne ne contenaient pas autre chose que cela, ne semblaient tendre qu'à ce seul et unique but, sans ombre d'intérêt personnel. L'Autriche ayant re-

[1] « Italiens! écoutez la voix de la vérité et de la raison; l'une et l'autre vous disent que vous êtes les esclaves de la France, que vous prodiguez pour elle votre sang et votre argent. Le royaume d'Italie n'est plus qu'un songe, un vain nom. La conscription, les impôts, l'*oppression sous toutes ses formes*, la nullité de votre existence politique, voilà les faits. La raison vous dit que dans un tel état d'avilissement vous ne pouvez être ni respectés, ni tranquilles, *ni Italiens*. — VOULEZ-VOUS L'ÊTRE UNE FOIS? — Unissez vos forces, vos bras, vos cœurs aux armes généreuses de l'empereur François. En ce moment, il fait descendre en Italie une puissante armée. Il l'envoie *non pour satisfaire une vaine soif de conquêtes*, mais pour se défendre lui-même, *et assurer l'indépendance de toutes les nations de l'Europe*, menacée par une série d'actes consécutifs qui ne permettent pas de révoquer en doute un inévitable esclavage. Si Dieu protége les vertueux efforts de l'empereur François et ceux de ses puissants alliés, l'*Italie redeviendra heureuse* et SERA DE NOUVEAU RESPECTÉE EN EUROPE!

« JEAN, *archiduc d'Autriche*. »

noncé pour elle-même à l'Italie, la voulait libre.—Quoi de plus naturel?

Le général anglais, lord Williams Bentinck, débarqué le 6 avril 1814 à Livourne, et parlant au nom de l'Europe, adressait aux Italiens ces phrases fameuses :

« *Courage, Italiens* ! *Nous accourons vous délivrer du* « *joug de fer de Napoléon. Le Portugal, l'Espagne, la* « *Sicile, la Hollande vous diront jusqu'où va la géné-* « *rosité anglaise. L'Espagne, par sa ferme résolution,* « *par sa valeur, et par l'aide des coalisés, a terminé une* « *des plus sublimes entreprises. Son indépendance est dé-* « *crétée, sa liberté est établie..... — L'Italie seule res-* « *tera-t-elle dans ses fers? Les seuls Italiens combattront-* « *ils contre leur propre patrie en faveur de la tyrannie, et* « *pour maintevir l'Italie esclave ?—N'hésitez plus, soyez* « *Italiens ! Nous ne vous demandons pas que vous nous* « *suiviez au dehors*, MAIS QUE VOUS FASSIEZ VALOIR VOS « DROITS ET QUE VOUS SOYEZ LIBRES ! »

Malgré ses grands bienfaits, les Italiens nourrissaient néanmoins des griefs plus ou moins fondés contre Napoléon, parmi lesquels celui de les maintenir morcelés, pour former des apanages à toutes ses sœurs et à ses beaux-frères, n'était pas le moindre. Sans trahir, ils frémissaient cependant à ces paroles de l'Europe leur promettant une patrie italienne. — Le vice-roi, Eugène Beauharnais, s'était bravement défendu contre l'invasion des coalisés. Il rêvait, pour son propre compte, dans la dissolution de l'empire napoléonien, cette couronne d'Italie, objet de tant d'ambitions, et travail-

lait les peuples et les alliés dans ce sens.—Mais tout était réglé à l'avance dans cette comédie européenne, dont les diplomates du Nord tenaient le fil, et où les nations servaient de comparses. La *jeune Allemagne*, si ardente à jouer le premier rôle, sur de vagues promesses de liberté, devait être mystifiée la première. Ce fut son juste châtiment pour l'esclavage qu'elle apportait à d'autres nations, sous les décevantes auspices de la fraternité et de l'indépendance.

Dépassé par les événements, peu secondé par un peuple à moitié séduit, Eugène Beauharnais quitta le royaume d'Italie, désormais livré à lui-même. Il avait traité pour le départ des troupes françaises. D'après cette convention (avril 1814), les soldats *libérateurs* de l'Autriche devaient, concurremment avec l'armée du royaume d'Italie, occuper le territoire, comme mesure protectrice, jusqu'au jour où la nouvelle organisation de l'Italie serait fixée par le congrès des puissances, avec le concours des Italiens, bien entendu. La chute de Napoléon, son abdication étaient déjà connues; les autorités du royaume d'Italie n'hésitèrent donc point à accueillir les Autrichiens à Milan, et dans les forteresses que garnissaient les troupes italiennes. — Une régence italienne de gouvernement s'établissait aussitôt à Milan sous la protection de l'Autriche, et avec l'assentiment du commissaire anglais. Des députés étaient envoyés à Paris, auprès des souverains alliés, pour convenir au plus vite de la constitution du nouvel ordre de choses; — l'indépendance absolue du royaume d'Italie, le droit qu'il avait de disposer de sa couronne, demeu-

rant toutes choses solennellement affirmées par la coalition, et servant de base au présent ainsi qu'à l'avenir.

C'était un temps d'arrêt tout naturel, un provisoire sur parole, que l'Autriche se hâta de mettre à profit. — Tout en comblant la régence d'honneurs et de caresses, le général Bellegarde, habile exécuteur de la pensée de son gouvernement, se faisait de ce même pouvoir un instrument aveugle et docile. Il prenait pied peu à peu, accaparait le commandement civil et militaire, faisait démettre par la régence les généraux énergiques, éloigner de Milan et disperser les troupes italiennes, de façon à n'en avoir rien à craindre quand le moment serait venu. Il charmait les malheureux Italiens en ne cessant de leur tenir le même langage libéral des premiers jours, et il préparait leurs mains désarmées aux fers que la diplomatie forgeait pour eux en ce moment.

Une certaine inquiétude commençait cependant à s'emparer des esprits. — Autour d'eux, les Italiens du royaume voyaient s'accomplir par le fait des alliés, de ces Autrichiens et de ces Anglais qui les conviaient si récemment à l'indépendance nationale, la restauration des anciens princes dans ces mêmes États dont la réunion devait enfin fonder l'UNITÉ. Les *libérateurs* se prenaient à parler et à agir en maîtres. Une sourde appréhension planait sur le pays.

Tout à coup, cette nouvelle retentit comme un coup de foudre : — Les députés italiens ont été brutalement

repoussés par les alliés. Le royaume d'Italie est *donné* à l'Autriche !

Puis, simultanément, Bellegarde, levant le masque, lance, le 12 juin, cette proclamation, où il raillait avec le plus audacieux cynisme ceux qu'il avait dupés si effrontément :

« La paix signée à Paris, le 30 mai dernier, a établi sur des bases sûres et solides la tranquillité et les destinées de l'Europe.

« Le sort de ce pays a été aussi fixé.

« Peuples de la Lombardie, des États de Mantoue, de Brescia et du Vénitien, *un sort heureux vous attend ;* VOS PROVINCES SONT DÉFINITIVEMENT ANNEXÉES A L'EMPIRE D'AUTRICHE.

« Vous demeurerez tous réunis et également protégés sous le sceptre du Très-Auguste Empereur et Roi François, père adoré de ses sujets, souverain très-désiré par les États qui ont le bonheur de lui appartenir.

« Après avoir accompli par la gloire des armes la plus grande des entreprises, il se rend au milieu de ses sujets, de ses peuples, à sa capitale, *où son premier soin sera de donner à ses provinces une forme de gouvernement satisfaisante et durable, et une organisation propre à assurer votre félicité à venir.*

« Nous nous empressons de faire connaître aux peuples des susdites provinces les gracieuses intentions de Sa Majesté, et *nous demeurons convaincus que vos esprits seront transportés de joie en contemplant une époque aussi heureuse que mémorable*, et que votre recon-

naissance transmettra aux générations lointaines une preuve indélébile de votre dévouement et de votre fidélité. »

Quelle amère et cruelle ironie pour des gens qui avaient cru non-seulement à leur propre indépendance, mais à celle de l'Italie tout entière!

Cependant le cri de fureur qui s'éleva de toutes les parties et de toutes les classes du royaume, l'attitude menaçante des troupes nationales et des populations des villes, firent momentanément suspendre aux Autrichiens leur prise complète de possession.—Le général qui commandait à Milan devint bien, dès lors, le chef avoué du gouvernement, mais le *statu quo* politique continua d'exister, et beaucoup de gens purent encore se reprendre aux illusions, aux manœuvres décevantes dont l'Italie était déjà la trop réelle victime.

« Les espérances survécurent encore assez longtemps, dit Guerrieri, et nous avons vu un livre publié à Milan vers la fin de 1814, dans lequel on discutait pour savoir lequel des princes autrichiens serait élu roi d'Italie. L'auteur penchait pour l'archiduc François d'Este, de sang mixte austro-italien et né à Milan, celui-là même qui fit ensuite de si belles choses à Modène [1]. »

Murat, dont l'Autriche se défiait, régnait encore à Naples; Napoléon était à l'île d'Elbe, sur les côtes d'Italie; les troupes italiennes, que l'on n'avait encore pu dissoudre, surpassaient en nombre les soldats

[1] *L'Austria e la Lombradia*, p. 5.

autrichiens dans le royaume; le cabinet de Vienne louvoya donc jusqu'au commencement de 1815, attendant, pour réclamer au besoin main-forte de ses alliés, l'achèvement de l'œuvre de ce fameux congrès qui travaillait alors à partager l'Europe entre les victorieux.

Mais après la grande et dernière tragédie des Cent-Jours, après Waterloo, quand le gouvernement autrichien pensa ne plus avoir rien à craindre, il changea de ton et commanda en maître irrité et absolu. Ses régiments couvraient l'Italie, et toute velléité de résistance à ses volontés disparaissait, noyée dans le sang. —Le royaume d'Italie cessa d'être, et l'empereur d'Autriche se déclara « roi du royaume Lombard-Vénitien.» —Par les traités de Vienne, la *généreuse* Angleterre, la Prusse et la Russie lui cédaient l'Italie [1].—L'usurpation était consommée, et l'esclavage commençait pour cet infortuné pays.

C'est ainsi que se réalisaient les promesses de lord Bentinck; c'est ainsi que le souverain de l'Autriche faisait honneur à cette parole de son général, le comte de Nugent; parole qui lui avait ouvert sans combat les routes, les villes et les forteresses du royaume :

«Italiens, soyez-en convaincus par notre serment;

[1] « L'Autriche s'est ainsi appropriée tout ce que Venise possédait en 1797, à l'exception des îles Ioniennes, érigées en États indépendants sous le protectorat de l'Angleterre. Triste chose à dire, le rôle de la France a été de détruire l'indépendance politique de Venise et de toute la péninsule au profit de l'Autriche et de l'Angleterre, qui se sont avidement partagé les dépouilles. »

A. DE LA FORGE, *la République de Venise*, t. I, p. 15.

vous avez *tous* à devenir UNE NATION INDÉPENDANTE! »

Ce qui n'empêchait point l'empereur François de répondre sans rougir aux députés de ces nouveaux États qui lui coûtaient si peu, venant réclamer au moins quelques franchises et une organisation intérieure autre que l'occupation militaire dont le royaume jouissait depuis deux années et dont il jouit encore :

« Vous savez bien que, mes armes *victorieuses* ayant *conquis* l'Italie, il ne peut être question ni de *constitution* ni d'*indépendance*. »

Mais ceci n'est que du parjure politique, réputé de bonne guerre par toute une école de diplomates.— Une fois sous la main de l'Autriche, le sort de l'Italie n'était pas difficile à prévoir. — Ce que nous voulons qu'on sache, ce que nous avons cherché uniquement à démontrer ici, c'est la nature et l'origine de ces droits que la maison de Lorraine proclame si haut sur l'Italie, c'est le principe de cette souveraineté *légitime* qu'elle maintient avec tant de résolution sur une race qui l'abhorre et la repousse par tous les moyens en son pouvoir.

Les traités de 1815, où le Nord s'est arrogé la suprématie sur l'Occident latin, en distribuant les peuples contrairement à leur nationalité et à leurs tendances, en organisant une Europe à son gré, ces traités monstrueux ont partout vécu. La Belgique s'est affranchie malgré eux. Toutes les nations, les parties contractantes elles-mêmes les ont enfreints et déchirés cent

fois.— D'où vient que, seule, la triste Italie continue à gémir sous leurs conséquences, à porter ce joug sanglant qu'en haine de la France les coalisés lui rivèrent, sans qu'elle puisse apercevoir dans l'avenir le plus éloigné, aucune trêve, aucune fin à son martyre?

Digitized by Google

Digitized by Google

LE RÉGIME PATERNEL AUTRICHIEN

DANS TOUTES LES BRANCHES DU POUVOIR

DEPUIS LA CONFISCATION DU ROYAUME D'ITALIE.

La douane d'une frontière ne peut désormais séparer la liberté de l'esclavage ; un homme ne peut plus être pendu de ce côté-ci d'un ruisseau pour des principes réputés sacrés de l'autre côté de ce même ruisseau. C'est dans ce sens, monsieur le comte, et uniquement dans ce sens qu'il y a *conspiration* en Italie ; c'est dans ce sens encore que l'Italie est *française*. Le jour où elle entrera en jouissance de ses droits, elle sera tranquille et purement italienne. Ce ne sont point quelques pauvres diables de carbonari, excités par des manœuvres de police et pendus sans miséricorde, qui soulèveront ce pays. On donne aux gouvernements les idées les plus fausses du véritable état de choses : on les empêche de faire ce qu'ils devraient faire pour leur sûreté, en leur montrant toujours comme des conspirations particulières d'une poignée de jacobins ce qui est l'effet d'une cause permanente et générale. Telle est, monsieur le comte, la position réelle de l'Italie.

CHATEAUBRIAND, avril 1829, *Dépêche au ministre des affaires étrangères* du roi Charles X.

Digitized by Google

Google

Qui voudra le croire? — Ce terrible pouvoir autrichien, devenu, surtout depuis ses derniers exploits en Bohême, en Hongrie, en Italie, l'effroi des peuples; au nom duquel le front de tout homme libre s'assombrit involontairement; cet inexorable dominateur a cependant un côté tout à fait risible, et d'un comique de haut aloi. C'est sa jalouse et obstinée prétention à la bonhomie, à la candeur, au rôle du père de famille, se laissant manquer longtemps par des rejetons indociles, et ne se décidant jamais à les reprendre qu'avec des peines infinies. — Ces Allemands ont parfois des idées bien drôles! — Rien d'amusant, à certains jours, comme les Radetzki, les Gorzowski, les Haynau, les Giulay, cachant leurs sabres et leurs bâtons, adoucissant leur grosse voix pour vanter avec un sourire de

garde-chiourme aviné l'affection du gouvernement autrichien envers l'Italie, ses « intarissables bienfaits, » son « régime paternel, » sa « traditionnelle mansuétude. » — Du temps des patriarches, l'autorité n'était ni plus affectueusement attentive ni plus aimable. — Les Italiens paraîtraient à coup sûr de grands ingrats à qui ne voudrait considérer que le préambule des proclamations et décrets impériaux. Les mots de *père indulgent*, de *fils bien-aimés*, d'*inépuisable clémence*, de *souveraine bénignité*, s'y pressent à chaque ligne. — La douceur du boucher flattant le mouton pour lui couper le cou plus facilement n'est rien auprès de la tendresse et de l'effusion de ce style, que tout représentant de l'autorité, tout administrateur, tout juge, se croit dans l'obligation d'employer. — « Voyez, dit l'Autriche aux autres peuples, quels heureux mortels que mes sujets, comme je leur parle et comme je les traite avec amour, quand ils veulent se tenir sages ! » — En temps de guerre ou d'état de siége, c'est autre chose ; mais nous parlons des époques paisibles, bien entendu.

L'unique et vrai moyen d'éprouver le titre de cette sentimentalité officielle, de dégager la situation nette de toutes ces belles déclamations dont se paye volontiers la diplomatie, mais qui ne suffisent pas toutes seules au bonheur d'une nation, c'est sans contredit, de passer en revue, par chaque branche spéciale, l'administration du Lombard-Vénitien, depuis 1815. — Il n'y a pas de plus irrésistible argument que le fait. — Aussi le fait remplit-il les pages qui vont suivre. — Après les avoir lues, on s'expliquera peut-être le peu de goût

que les Italiens s'opiniâtrent à professer unanimement pour la domination de l'Autriche, malgré sa grande bonté et malgré ce régime paternel qu'elle vante si haut.

Digitized by Google

I

Administration et Justice.

JUSTITIA REGNORUM FUNDAMENTUM.
Devise de François d'Autriche.

Point de liberté publique, point de liberté civile, pas même des lois, mais l'arbitraire de l'administration et surtout de la police; c'était une domination qui ne s'identifiait en rien avec le pays, *un abus incessant de la force, aussi complet qu'il peut l'être à notre époque et chez un peuple civilisé.*
ALEX. LEMASSON.

Il est trop odieux d'entendre ces Autrichiens se vanter de nos institutions communales et de nos systèmes d'impôt foncier, de routes, d'irrigations, d'endiguements, d'expropriations, de service médical, de bienfaisance; absolument comme si ces choses nous avaient été apportées de leur pays, où elles sont et seront encore longtemps à l'état d'utopie. Ces sages institutions nous appartiennent en entier. C. CATTANEO.

Digitized by Google

Les deux nécessités primordiales de tout État constitué, les deux grands rouages publics qu'un gouvernement est tenu d'assurer avant toute chose, sont, sans contredit, l'administration et la justice; si ces deux institutions sont bonnes et bien établies, cela peut faire prendre patience sur beaucoup d'autres points. Un peuple convenablement régi, pourvu d'une honnête législation civile et criminelle, avec des administrateurs habiles et dévoués, des juges nationaux et indépendants, un tel peuple n'est point tout à fait malheureux.—Si les habitants du Lombard-Vénitien eussent été mis à même de jouir de ces biens, considérés chez les libres nations comme une chose si naturelle que l'autorité dirigeante ne saurait s'en prévaloir; si l'ex-royaume d'Italie eût seulement conservé intactes ces deux

parties de son ancienne organisation, malgré l'horreur d'un maître étranger, peut-être eût-il subi le joug sans trop se plaindre, et n'en fût-il point venu en désespoir de cause, au moyen extrême d'une insurrection permanente. — Mais dans le grand naufrage de la nationalité italienne, ces deux éléments si essentiels de la vie sociale n'ont pas même eu la faveur d'une intelligente exception. L'inepte système avec lequel l'Autriche prétend régir uniformément ses divers peuples, s'est appesanti tout d'un bloc sur les provinces lombardo-vénitiennes. L'administration et la justice n'y sont pas moins détestables que toutes les autres parties du pouvoir. Et même en raison de leur importance, elles offusquent davantage l'observateur.

Quand le gouvernement autrichien prit possession du royaume d'Italie, il se dit, dans l'enivrement du succès, que l'unique moyen de conserver cette magnifique rapine, c'était de la germaniser, d'en faire une colonie allemande au cœur de la Péninsule. L'Autriche se crut assez forte pour absorber ce peuple; elle pensa qu'à la seconde génération cette race, nivelée par un dur esclavage, lui appartiendrait corps et âmes. Elle se figurait pouvoir transposer les lois éternelles de la nature en faisant d'un Italien un Croate; et elle appliqua son omnipotence et sa volonté de fer à ce rêve bizarre. —La première mesure, c'était évidemment de substituer à tout ce qui existait, des lois, des fonctionnaires et des juges allemands; c'était de placer les indigènes dans un état relatif d'infériorité et de servage: le cabinet de Vienne s'y appliqua avec une rare ardeur.

Des quatorze départements restés du royaume, après les restitutions d'États à divers princes, l'Autriche composa deux gouvernements, celui de Milan et celui de Venise, subdivisés, le premier en neuf, le second en huit délégations, sortes de préfectures. L'appellation collective de royaume Lombard-Vénitien, imposée à ces provinces, était au fond une véritable dérision, de même que le fantôme de vice-roi mis soi-disant à sa tête, et qui ne disposait ni d'un florin ni du droit de faire déplacer un pavé. L'autorité résidait apparemment entre les mains de gouverneurs, très-humbles employés des conseils auliques, sans l'expresse autorisation desquels ils ne pouvaient absolument rien décider; de telle sorte que le véritable gouvernement était à Vienne, conduit par des hommes qui n'avaient jamais vu l'Italie, qui ne savaient rien de ses mœurs, de ses besoins, de ses intérêts. — A l'heure actuelle tout se passe encore exactement ainsi.

En application du système de *désitalianisement*, les nationaux qui, du temps de Napoléon, avaient été tout dans le royaume, ce qui, chez soi, semble assez naturel, les nationaux se virent privés en masse de tous les emplois civils et judiciaires. Quant à l'armée, on l'avait licenciée jusqu'au dernier homme, pour ne plus garder que des troupes étrangères. Les Allemands, Bohêmes, Hongrois, Illyriens, Croates, Polonais, arrivèrent par milliers se partager les fonctions et les revenus de l'État; tout comme les Normands s'étaient partagé les terres du peuple vaincu après la bataille d'Hastings. Des hommes ne sachant que peu

Digitized by Google

ou même point la langue du pays où ils accouraient ainsi reçurent toutes les places d'administration, de magistrature et même de professeurs des universités!

—Voici ce qu'écrivait d'eux, en 1847, l'économiste Guerrieri:

« Outre les déplorables résultats de la centralisation autrichienne, il y a le mal immense causé par les Allemands remplissant tous les emplois. Il est inutile de chicaner sur le nombre, puisqu'on peut le constater de suite sur les statistiques. — Ce qui est bien davantage à considérer, ce sont les mauvais et invincibles préjugés de ces étrangers à notre égard. Ils sont, pour le plus souvent, sombres, défiants, cauteleux et entêtés, mais il ne manque pas encore parmi eux de caractères emportés et violents. Tous sont convaincus de vivre dans un pays ennemi, dans un pays immoral, qu'il faut réformer, corriger et châtier. Ignorants de nos institutions, de nos coutumes, ils voient le mal dans toute chose, et sont indifférents ou opposés à tout ce qui fait battre le plus vivement un cœur italien. Il court sur leur compte les plus étranges et les plus ridicules anecdotes, qui seraient invraisemblables si elles n'étaient pas d'une exacte vérité. Notre langue, notre littérature, notre histoire sont pour eux des objets de dédain ou de soupçon..... Si cette ignorance de ce qui nous touche est une disgrâce dans l'administration publique, elle ne l'est pas moins dans la justice. C'est spécialement dans la magistrature qu'abondent les Allemands, et l'ignorance de notre langue et de nos intérêts est ici

la source de fréquentes et déplorables erreurs [1]. »

Et quelle sorte de gens l'Autriche envoie-t-elle tous les jours dans les plus hautes fonctions! — Voici, par exemple, un comte Pachta, trop célèbre comme directeur général de la police de Milan, puis comme intendant général de l'armée.

« S'il s'agissait d'obtenir une grâce, une faveur, une place ou la concession d'une ferme, on n'avait qu'à s'adresser à lui; il convenait du prix et exigeait le payement par anticipation d'une partie de la somme stipulée. Je n'oserais écrire ses autres honteux excès. Malgré l'argent qu'il tirait de tout côté, ses vices dispendieux le laissaient souvent à sec. Il était criblé de dettes..... Plus d'une fois, on lança contre lui un mandat d'arrêt pour dettes; mais jamais ces mandats ne furent exécutés. La princesse Galitzin, veuve du marquis Terzi de Bergame, s'en allant en Russie pour voir sa famille, confia ses pierreries au comte Pachta, qui devait les remettre ensuite à la personne qu'elle lui désignerait. Cette personne vint; Pachta lui remit une boîte bien fermée; mais quelle fut la stupéfaction de la princesse lorsque, en la recevant et en l'ouvrant, elle y trouva, au lieu de ses joyaux, une collection de petits almanachs! De retour en Italie, elle réclama son dépôt; mais le misérable avait mis en gage les pierreries et perdu au jeu l'argent qu'il en avait retiré. Cette affaire fit beaucoup de bruit. Il semblait qu'un tel coquin ne pouvait manquer d'être puni et privé

1 *L'Austria e la Lombardia*, p. 22.

d'une place qu'il avait déjà tant déshonorée ; il n'en fut rien, et pour recouvrer son écrin, la princesse Galitzin fut obligée de le racheter au prêteur qui l'avait reçu en gage. Eh bien ! cet homme si diffamé jouit pendant vingt ans de la confiance entière du gouvernement de Vienne et de la protection affectueuse du vice-roi[1]. »

On cite souvent comme proverbiale la vénalité des fonctionnaires et employés russes; celle des administrateurs autrichiens de tous rangs ne lui cède en rien. Dans les provinces italiennes, ils trafiquent de tout. Les plus hauts d'entre eux reçoivent fort bien de l'argent dans la main, et disent souvent, quand la somme leur paraît mince : —*Non basta!—Ce n'est pas assez!*— tout comme s'il s'agissait d'un marché régulier. — Il n'y a pas un Lombard-Vénitien, ayant affaire à l'autorité, à qui ceci ne soit arrivé au moins une fois.

Des autorités civiles, méprisées par leur nullité de pouvoir, leur peu d'intelligence ou leurs mauvaises mœurs personnelles, laissaient un vaste champ à la compétition des chefs militaires, très-ambitieux, pauvres pour la plupart, dévorés de la soif de la fortune et du commandement. Leur prépondérance tarda peu à s'établir. Ils devinrent ce qu'ils sont aujourd'hui plus que jamais, les véritables maîtres et gouverneurs, avec ou sans titres, du Lombard-Vénitien. Radetzki a été, depuis sa nomination au commandement de l'armée jusqu'à sa mort, le souverain réel des provinces italiennes,

[1] B. Giovini, l'*Autriche en Italie*, t. I, p. 78.

beaucoup plus que l'empereur de Vienne et que ses conseils auliques.

Mais nous verrons ces Messieurs à l'œuvre.

Il n'était absolument rien resté aux Italiens que les fonctions municipales, parce qu'il ne parut pas possible de faire autrement, à cause de la répartition de l'impôt, des travaux publics, et de tout ce qui concernait l'édilité, à quoi des Allemands ne pouvaient prétendre. Mais cela ne profita guère au pays. « Ce que l'on laisse à la décision des conseils municipaux est astreint à une surveillance si inquisitoriale, sous couleur de protection, que l'institution en devient parfaitement nulle pour tout bien..... Toute chose utile et généreuse proposée par les municipes est le plus souvent repoussée par motif d'économie, comme si l'on craignait que ces dépenses intérieures ne diminuassent les ressources des contribuables et par suite la garantie du gouvernement pour ses impôts [1]. »

Sous le nom de congrégations (*assemblées*) provinciales et centrales, correspondant à peu près à nos conseils d'arrondissement et de département, existent des corps électifs que le Gouvernement voudrait en vain faire prendre pour une sorte de représentation nationale. Leurs pouvoirs consistent dans une tutelle nominale des intérêts des communes et des établissements de bienfaisance; — nominale, car ces conseils n'ont pas même voix consultative sur les impôts dont

[1] Guerrieri, *l'Austria e la Lombardia*, p. 40.

on écrase de plus en plus, non-seulement les communes, mais encore les institutions charitables, traitées absolument comme des particuliers, sous le rapport des contributions foncières, de l'impôt sur le revenu, des emprunts forcés, des réquisitions en nature, de toutes les exactions, en un mot, qui dévorent ces malheureuses contrées. — Les susdites congrégations ne jouent d'autre rôle que celui de Chambres d'enregistrement des volontés du pouvoir. — Quelle indépendance peuvent-elles posséder, avec leur composition? Les membres sont choisis par le Gouvernement, qui s'en est réservé l'*élection*. Ils reçoivent une paye, qui va jusqu'à 2,000 florins pour les congrégations centrales. Ce sont donc absolument des fonctionnaires aux ordres de qui les nomme, les solde, et les révoque. — Aussi, ne voit-on guère d'homme estimable accepter une place où il doit être l'instrument passif du mal fait à son pays, sans pouvoir lui être d'aucune espèce d'utilité.

D'ailleurs, en matière d'administration, les plus minces choses ne se décident qu'à Vienne. La moindre affaire est expédiée à l'examen des conseils auliques, et la réponse, pour un objet qui pourrait être fixé en quarante-huit heures dans une situation normale, se fait toujours attendre pour le moins cinq et six mois, quand cela ne va pas à des années. — Et cela ne fait qu'empirer avec le temps, car le tribunal suprême du royaume (le sénat), qui siégeait à Vérone depuis 1815, a encore été transféré à Vienne en 1851, si je ne me trompe. Jugez quel désarroi dans l'action de la justice!

Quant à la sollicitude du pouvoir central pour les provinces italiennes, voici un fait qui peut servir de mesure:

En 1836, le choléra, qui venait de ravager l'Allemagne, éclata en Lombardie. Les Lombards, en apprenant qu'il était à Vienne, avaient réclamé un cordon sanitaire pour être préservés de la contagion, mais le gouvernement eut une idée prodigieuse. Il prit des informations, calcula le nombre présumé des victimes que le fléau pouvait faire, et le préjudice qui en résulterait pour le trésor, par la diminution des contribuables payant la capitation (10 fr. 44 cent. par mâle); puis, comparant cette somme avec la dépense approximative d'un cordon sanitaire et les autres frais nécessités par cette mesure, il trouva que la seconde somme excéderait de beaucoup la première. Le pouvoir central déclara donc que le choléra n'était pas contagieux, ne prit aucune mesure, et la Lombardie fut décimée avec la dernière violence.

En surcroît de cette lourde anarchie administrative, deux choses achèvent d'accabler les Italiens, l'occupation militaire, qui ne ressemble à rien de ce qui se passe nulle part, et cette fameuse police dont le monde entier connaît les exploits.—« La seule autorité qui existât dans le pays était la police, et comme il n'y avait pas de représentation nationale qui eût la faculté d'exprimer les pensées, les désirs, les besoins de la nation, il en arrivait qu'à Vienne on ne connaissait l'Italie que par les rapports envoyés par Torresani ou Pachta (directeurs de la police), lesquels avaient inté-

rêt à exagérer, défigurer, falsifier les faits, afin de conserver leurs pouvoirs dans toute leur étendue. Après le premier pouvoir de la police venait le pouvoir militaire, qui désirait le désordre et qui l'excita dès qu'il put[1]. »

Pour ceci, les phrases ci-après sont concluantes. Elles se lisent dans une Adresse de doléances votée à l'empereur, le 14 janvier 1848, par les membres de l'assemblée centrale lombarde, corps consultatif, choisi par le gouvernement lui-même parmi les individus notoirement dévoués.

« Après la vie, le bien le plus cher, c'est la liberté « personnelle ; de même que mettre à mort un homme « sans un jugement régulier serait un méfait, de même « lui ôter sa liberté, hors les cas déterminés par la loi, « serait un acte odieux de violence. Les pouvoirs mys- « térieux dont les autorités de la police sont investis à « cet égard ne donnent que trop lieu à des actes arbi- « traires et abusifs qui effrayent même les plus honnêtes « citoyens et les désaffectionnent du gouvernement. Pour « remédier à un si grave désordre qui inquiète la société « presque dans l'intimité du foyer, et rassurer les esprits « sur l'exercice modéré de l'action de la police ; *il serait « nécessaire de déclarer les cas dans lesquels on peut*, sans « mandat de justice, *procéder à une arrestation*, et as- « signer aussi un court délai à la mise en liberté ou au « renvoi des mains de la police devant les tribunaux « compétents. *Un règlement sur l'immunité personnelle est*

[1] B. Giovini, *l'Autriche en Italie*, t. 1, p. 217.

« *le vœu légitime de vos sujets lombards*; c'est une des « bienfaisantes concessions que nous implorons du « cœur paternel de Votre Majesté. »

Que diraient maintenant ces mêmes hommes, s'ils pouvaient formuler de nouveau les plaintes et les griefs du pays, après ces dix dernières années de continuel état de siége, où les tyrans militaires ont bien autrement dépassé la bénigne police d'alors !

Depuis, voici comment on traite les autorités municipales italiennes qui osent élever la voix :

« *Mantoue*, 6 *août*.—Ce matin a été arrêté ici, à Mantoue, l'ingénieur Antoine Arrivabene : Il devra faire un mois de prison et payer trois mille livres d'amende forcée ;—devront de même payer six mille livres chacun des autres membres de notre assemblée provinciale qui avec Arrivabene ont signé l'énergique protestation contre les impôts forcés remise à Son Excellence le comte Montecuccoli, (Autrichien, ministre d'État, alors gouverneur civil de Lombardie) et se sont ensuite démis. Arrivabene est un des hommes les plus distingués de Mantoue, membre de l'Institut lombard, et l'un des premiers savants de l'Italie [1]. »

Bon moyen de fermer la bouche aux gens, tout en battant monnaie.

En annonçant la création du royaume Lombard-Vénitien, le lieutenant impérial Bellegarde avait assuré

1 *Concordia*, numéro du 10 août 1849.

que « l'organisation de cet État serait conforme au caractère et aux habitudes des Italiens. »

Or, s'il y avait quelque chose au monde d'antipathique et d'hostile au caractère italien, c'était assurément les lois civiles et criminelles autrichiennes, bonnes peut-être pour les rudes et grossières populations des États héréditaires, mais en complet désaccord avec les mœurs, les tendances et les besoins du peuple civilisé de l'Italie. Mais peu importait aux nouveaux occupants, malgré leurs promesses dorées; ce qu'il fallait avant tout, c'était enlever à l'Italie jusqu'au souvenir de sa période nationale et du protectorat français; en lui conservant les lois de cette époque, elle l'eût eu constamment présente à l'esprit. Et d'ailleurs, dans la fusion projetée, l'influence du nouveau système judiciaire comptait pour beaucoup. On ne se donna donc pas même la peine de modifier les codes autrichiens dans ce qu'ils avaient de plus pénible pour les nouvelles provinces.— Le 29 juillet 1815, mise en vigueur du code pénal autrichien et du règlement judiciaire civil autrichien ; le 16 octobre, application au Lombard-Vénitien du code civil autrichien tout entier; puis, réorganisation complète des tribunaux et du personnel judiciaire.

Je parlerai plus loin des lois civiles, dédale inextricable, fatras de textes barbares qui n'a d'analogue qu'en Angleterre.—Dans la plus importante matière, le code des lois criminelles et politiques, à ces gens qui avaient eu notre législation française pendant tout l'Empire, on appliquait des dispositions comme celles-ci :

— La procédure est secrète; la défense de l'accusé a lieu par écrit; pas de publicité des débats[1].—«Comme la « défense de l'innocence est un des devoirs d'office du « juge criminel, le prévenu ne peut demander ni qu'on « lui accorde un avocat ou défenseur, ni qu'on lui « communique les indices qui sont à sa charge.»— Code pénal, § 337.—Le même juge *accuse*, *défend* et *condamne*.—L'Autriche est, je crois, la seule nation où l'accusé n'ait POINT DE DÉFENSEUR.

— Les châtiments corporels font partie fondamentale de la loi: «Il peut-être ordonné jusqu'à cinquante coups « de bâton dans une même fois.—Les femmes et les ado- « lescents au-dessous de l'âge légal, subiront la peine « des verges dans les cas où la bastonnade devrait être « ordonnée.»—Code pénal, art. 20.—« Après qu'un pré- « venu a été condamné, sa peine, pendant le temps « de l'expiation, peut être aggravée du jeûne et de la « bastonnade.» — « La bastonnade peut être réitérée

[1] Circulaire de la Cour d'appel de Milan, du 20 mai 1823, aux tribunaux :

« Comme il est indispensable pour que les affaires judiciaires soient bien et régulièrement traitées, d'observer le secret le plus rigoureux, et pour empêcher que ce secret ne puisse être violé, il est ordonné à tout employé, quel que soit son *poste*, son *rang* ou son caractère, d'observer le secret et le silence le plus absolu sur les affaires dont il est chargé, ou sur celles qui viennent à sa connaissance. Tout contrevenant sera privé de son emploi, sans qu'il puisse réclamer.

Quel champ aux abus, à la corruption, aux vengeances personnelles !

« plusieurs fois pendant la peine. »—Code pénal, art. 17 et 21.

—La peine de la prison est graduée par les rigueurs qu'on y subit.—Le troisième degré, dénommé *carcere durissimo*, est ainsi décrit dans le paragraphe 14 du code pénal :

« Le condamné sera renfermé dans un cachot séparé « de toute communication, n'ayant de lumière et d'es- « pace que ce qu'il en faut pour vivre. Il sera constam- « ment chargé de fers pesants aux pieds et aux mains, « et toujours tenu, excepté le temps de travail, par une « chaîne attachée à un cercle de fer qui entoure son « corps. Il aura pour tout aliment du pain et de l'eau, « une soupe chaude tous les deux jours, et jamais de « viande. Son lit sera formé de planches nues, et il lui « sera défendu de voir qui que ce soit, ainsi que de « parler avec personne, sans exception. »

Tel est le traitement que subirent les illustres patriotes enfermés au Spielberg, et qui tua la plupart d'entre eux, après que, par une hypocrite clémence, on leur avait fait grâce de la vie.

La torture figure au nombre des pouvoirs discrétionnaires du magistrat.—Les paragraphes 363, 364 et 365 du Code pénal donnent au président du tribunal le droit d'employer « la bastonnade, le jeune et les « fers *contre le prévenu qui refuserait de répondre aux « questions du juge, qui feindrait la folie, ou persisterait « dans ses dénégations malgré les preuves du contraire.* »

Demandez à l'histoire de ces dix dernières années si l'on s'est privé d'user de ce droit?

Il y a chez les Allemands une telle prédilection pour ce châtiment *paternel* du fouet et du bâton, qu'une circulaire officielle du 10 octobre 1822, posait aux présidents de districts la question de savoir : « s'il ne con-« viendrait pas (dans beaucoup de cas énumérés) de « SUBSTITUER LA BASTONNADE A L'EMPRISONNEMENT, *vu les « dépenses occasionnées au trésor royal par l'entretien de « tant de prisonniers.* »

La justice politique est réellement atroce.

Le Code pénal, section 377, ordonne que « dans les « affaires d'État, et sous peine de complicité, la femme « doit dénoncer son mari, le frère son frère, le fils son « père, et ainsi de suite pour tous les membres de la « famille. »—Vous devez dénoncer l'ami qui vous a fait une confidence, lors même que, cédant à vos conseils, il a abandonné son projet.

Presque tous les cas de délit contre l'État donnent lieu au *jugement stataire* (de *stato d'assedio*, état de siége) prescrit par les sections 500, 501 et 505 du Code pénal. Un accusé doit alors se regarder d'avance comme à peu près perdu.

« Le *tribunal statario* se compose d'officiers militaires de divers grades, en montant depuis celui de capitaine. Ce sont des Allemands, des Bohémiens, des Croates, des Polonais, etc., qui ne savent pas un mot d'italien ou qui le baragouinent tout de travers et l'entendent plus de travers encore; aucun d'eux d'ailleurs ne sait

le dialecte milanais que parlent ordinairement les artisans et tout le vulgaire. Quant aux témoins, ce sont les soldats (ou les sbires) qui ont arrêté l'inculpé. Les juges parlent allemand entre eux; les témoins sont interrogés en allemand, de sorte qu'il n'y a pas lieu à établir de confrontation entre ceux-ci et l'accusé, ou bien la confrontation se fait par l'intermédiaire d'un interprète, et l'interprète est un des juges. L'ACCUSÉ N'AYANT PAS DE DÉFENSEUR, il est jugé sans même savoir de quoi il s'agit, et il apprend seulement alors avec surprise qu'il est condamné à être pendu et que DANS UNE DEMI HEURE on lui mettra la corde au COU [1]. »

Si nous passons au personnel judiciaire, nous y trouvons de curieuses choses.

Il avait été établi dans le principe que moitié au moins des juges seraient italiens, pour le bien de l'institution elle-même. Mais l'envahissement exotique ayant toujours progressé, il se trouve à grand'peine deux Italiens sur six conseillers d'un tribunal, le président étant toujours Autrichien; — dans certains siéges, on peut même compter quatre Allemands et deux Tyroliens, total six étrangers.

« Et qu'on ne croie pas, dit Guerrieri, que cette invasion des Allemands et des Tyroliens dans les emplois, spécialement dans les tribunaux, doive être purement attribuée à l'avidité de ces créatures du gouvernement

[1] B. Giovini, *l'Autriche en Italie*, t. II, p. 102.

pour les places et leurs émoluments. Il entre en ceci une véritable pensée politique, car dans les procès douteux, affligeants, où l'opinion publique se prononce pour l'accusé, comme il arrive dans presque toutes les causes politiques, le président, qui est toujours un Allemand ou un Tyrolien, peut choisir et former *la Cour*, c'est-à-dire la chambre appelée à juger, avec tous les conseillers allemands qui sont dans son tribunal, en excluant les Italiens plus sensibles aux vœux du pays et à la voix de la conscience, ou en ne les admettant qu'en minorité. Et faites attention que si parmi les Allemands il y en a plusieurs de probes, d'instruits et d'honnêtes, pas un, quand il s'agit, comme ils disent, de *servir l'empereur*, qui ne soit prêt à sévir barbarement contre ceux qu'ils nomment des rebelles, sans le moindre égard au bon sens et à l'équité [1]. »

S'il y a de ces juges instruits et intelligents, bon nombre en revanche donnent lieu journellement à des scènes qui, dans tout autre pays, paraîtraient impossibles.

Le système irrigatoire auquel la Lombardie doit sa fertilité est connu de l'Europe entière. Journellement, les ingénieurs de toutes les nations viennent l'étudier sur le sol même. Les eaux s'évaluent d'après une mesure hydraulique dite *oncia* (once), qui subit des variations suivant les localités. L'*once* milanaise donne un volume d'eau de deux mètres et demi par minute ; celle des autres provinces, plus ou moins. Ces eaux fertilisantes

[1] Guerrieri, *l'Austria e la Lombardia*, p. 24.

se transmettent par des canaux dérivatoires courant en tous sens, et se payent fort cher. Une *once* d'eau milanaise vaut jusqu'à quinze mille livres, suivant la position. Or, un Allemand envoyé à Milan comme juge au tribunal fut nommé rapporteur d'un procès où il s'agissait de plusieurs *onces* d'eau. Il y avait déjà des frais considérables, et les plaideurs se remuaient énergiquement pour assurer leurs prétentions. Le brave Tudesque, qui savait juste assez d'italien pour déchiffrer à grand'peine les pièces de la procédure, resta frappé d'horreur quand il crut avoir compris le motif du procès : « Plaider pour quatre onces d'eau ! à peine un verre ! répétait-il en branlant la tête à qui voulait l'entendre ; — et dépenser tant d'argent ! Il n'y a que ces Italiens pour cela. — Et combien c'est vrai qu'ils sont tous rebelles ou fous [1] ! »

[1] A Sacile, province vénitienne, où le choléra sévit le plus fort en 1836, le président du tribunal fut une des premières victimes ; le lendemain, le second juge mourut, ainsi que le greffier. Il ne restait plus que le secrétaire, un Allemand, auquel incombait de faire connaître au plus vite cet état de choses, afin que le cours de la justice ne fût pas interrompu. Le digne homme, accoutumé aux formes officielles, ne crut pas convenable d'écrire en son nom personnel, et il envoya à Venise la dépêche suivante, qui, communiquée à un journal étranger, fit rire toute l'Europe :

« Avec la plus profonde douleur, je dois annoncer au tribunal supérieur que je suis mort hier du choléra, et qu'aujourd'hui mon juge-adjoint a été emporté par la même maladie, ainsi que mon greffier.

« J'ai l'honneur, etc.

« Le président du tribunal de Sacile. »

Et plus bas : « Pour le président du tribunal,

« N..., secrétaire. »

Rien n'égale d'ailleurs la servilité de ces magistrats, venus en Italie faire fortune, complétement dépendants de l'autorité centrale, et prêts à tout sur le seul soupçon de son désir.—Lors de l'arrêt prononcé contre les carbonari en 1821, l'empereur François s'était fort étonné que le tribunal suprême de Vérone n'eût pas ajouté la confiscation. Le tribunal s'en excusa, en disant que la confiscation n'était pas dans le code, mais que s'il plaisait à Sa Majesté de l'ordonner, il la ferait exécuter. L'empereur, qui aurait voulu que le tribunal en prît la responsabilité, laissa tomber cela ; au lieu de la confiscation, il se contenta du séquestre simple.

On a déjà vu que les accusés n'avaient point de défenseur ; quant aux garanties de l'instruction fondées sur la conscience et le serment des magistrats, qu'on lise les faits suivants :

« Un jeune homme que son séjour dans les cachots du Spielberg devait couronner aux yeux des nations de l'auréole du martyre, Pierre Maroncelli, sujet romain, est arrêté en 1820, à Milan, sous la vague inculpation de conspirer contre l'Autriche.—Deux informations que fait la police, deux procès renouvelés devant le tribunal criminel de Milan ne fournissent aucune preuve à sa charge. L'empereur ordonne qu'il soit remis à une commission spéciale. On le conduit à Venise, et il est livré à l'inquisiteur Salvotti, Tyrolien, qui recommence la procédure. Ne pouvant, pas plus que les juges précédents, arriver à convaincre son prisonnier de la moindre faute, après *dix huit* mois d'une enquête tortu-

rante, Salvotti lui dit un jour : « Puisque rien ne « ressort de votre procès qui vous rende condamnable, « répondez maintenant à une *hypothèse* que je vais vous « proposer. Si l'Italie, au lieu de dépendre de tant de « petits gouvernements absolus, était réunie sous un « seul, et que ce gouvernement fût libre, indépendant, « représentatif, le préféreriez-vous aux gouvernements « actuels ? » — Et le prisonnier répondant qu'il n'était pas tenu de satisfaire à des questions hypothétiques, l'inquisiteur Salvotti continua : — « Si votre réponse « devait vous nuire, je ne vous presserais pas ; mais, « puisque votre position ne change pas pour cela, et « qu'il est au contraire très-utile que je fasse voir « à l'empereur que je vous ai interrogé aussi sur ce « point, je vous conjure de me répondre. »—A ces mots, le prisonnier, voulant éviter que son refus fût donné pour *non-réponse*, et la candeur de son noble caractère repoussant l'apparence même d'une abjuration de ses sentiments, répartit qu'un homme d'honneur n'avait qu'une réponse à donner, et qu'il lui laissait à juger quelle était la sienne. C'était plus que Salvotti n'en voulait. Il se leva d'un air de triomphe, en s'écriant : « Monsieur, jusqu'à présent vous n'étiez pas condam- « nable ; maintenant, vous l'êtes ! »—Et Maroncelli fut condamné à mort, puis commué en vingt ans de *carcere duro* en Autriche [1].

« M. Rezia, ex capitaine du génie, emprisonné sous

[1] *L'Italie sous la domination autrichienne*, H. Misley, p. 65. — Voir les *Mémoires de Maroncelli*.

prétexte qu'il avait entendu Maroncelli parler de *carboneria*, prouvà que c'était faux, et que, par conséquent, il ne pouvait guère le dénoncer, ignorant qu'il fût *carbonaro*. — Le juge inquisiteur demanda alors à M. Rezia *si, dans le cas qu'il l'eût su, il l'aurait dénoncé?* — « Dans ce cas, j'aurais fait ce que vous eussiez fait « vous-même, monsieur. » — Telle fut la réponse de M. Rezia; et cette réponse fut qualifiée de *négative*. M. Rezia expia ces paroles par trois ans de *carcere duro* au château de Laybach. On ne pouvait pas lui appliquer la peine de mort, vu qu'il avait déjà prouvé n'avoir pas contrevenu à la loi : on le punit pour son *intention interprétée* d'y contrevenir!

« Le fait de M. Bachiega, ex-lieutenant d'infanterie, est encore mieux.—Son juge s'était vainement épuisé pour établir des griefs contre lui. Courroucé de ce que sa proie allait lui échapper, il lui demande : « *Si* l'Italie « devait un jour chercher à s'ériger en nation, porteriez-« vous les armes pour elle? » — « Sans doute, c'est la vraie « morale qui me l'apprend, » répond avec confiance l'officier.—Quinze ans de *carcere duro* au Spielberg furent le prix de cette réponse! Il fut condamné, dit sa sentence, comme « CONVINTO E CONFESSO (convaincu et « ayant lui-même confessé) *non seulement d'intention « hostile envers la Maison Impériale, mais encore d'être « disposé à lui faire résistance à main armée* [1]. »

Enfin, qui ne connaît cette affreuse scène des *Mé-*

[1] *L'Italie sous la domination autrichienne*, H. Misley. p. 56 et 67.

moires d'Alexandre Andryane, Français tombé par une imprudence de jeune homme dans les griffes de l'inquisition autrichienne, qui dut à un prodige de n'être point exécuté, et qui passa les douze plus belles années de sa vie au Spielberg :

« L'inquisiteur poursuivit l'examen quelque temps « encore, jusqu'à ce que, fatigué lui-même, il terminât « en me disant :—Vous vous moquez de la Commission, « mais sachez qu'on ne se raille pas en vain de la jus- « tice impériale, *vous serez pendu!...* — Paroles accom- « pagnées d'un geste de main qui s'harmonisait parfai- « tement avec l'expression de colère et de dédain qui « se lisait sur sa pâle figure.—C'est un malheur pour « moi, un très-grand malheur, dont vous m'avez me- « nacé déjà trop de fois pour que je n'en sois pas entiè- « rement convaincu ; mais que puis-je y faire ? Si ce « n'est de déplorer la fatalité de ma position, qui ne me « permet pas de faire passer la conviction dans l'esprit « de mes juges, et qui me fera monter innocent sur « l'échafaud. — Vous serez pendu! reprit Salvotti fu- « rieux. — Pendu, soit; c'est un *memento mori* que « j'aurais attendu de toute autre bouche que de celle du « juge qui doit aussi être mon avocat.... Je vous pro- « mets de ne pas l'oublier, je m'y préparerai... Cepen- « dant, avant de m'éloigner, je solliciterai une grâce. « — Dites, dites, reprit vivement Salvotti. — C'est la « communication du Code criminel.—Impossible, inu- « tile ; vous n'en avez pas besoin. — Comment! dis-je « avec feu ; sans défenseur, sans avocat, on me re- « fuse même le Code? alors je ne suis plus un accusé,

« mais une victime.—Une victime, non ; *mais vous serez* « *pendu*. Puis, il ajouta en ricanant : Vous n'êtes pas « ici en France où les stupides jurés laissent échapper « les plus grands coupables. Le changement de votre « sort dépend de vous et de vous seul. Vous avez com- « pris? Allez.—Il sonna, les gardes entrèrent, et l'on « me reconduisit dans ma prison [1]. »

Dans le procès de 1831, l'inquisiteur d'État Mazzetti, ne pouvant rien tirer d'un prévenu (c'était Arrivabene, je crois) eut l'ingénieuse idée de lui faire administrer de la *belladone* dans ses aliments. La drogue fit son effet; le prisonnier, livré à un délire où ses préoccupations jouaient le plus grand rôle, laissait échapper un flux de paroles et de divagations, que le juge et son greffier recueillaient avec soin par écrit. Ces procès-verbaux servirent cependant de pièces probantes pour l'arrestation et la condamnation d'un grand nombre d'individus.—Tibère ni Domitien n'avaient pas trouvé celle-là [2] !

Au chapitre des exécutions arbitraires, nous retrou-

[1] *Mémoires* d'Alexandre Andryane, t. I, p. 174.

[2] Le sort des trois inquisiteurs d'État, tous trois Tyroliens, qui servirent si cruellement la maison d'Autriche dans les procès politiques de ces époques, mérite d'être rapporté. — Mazzetti est mort fou.— Zaiotti s'est empoisonné.— Quant à Salvotti, devenu président du tribunal suprême, il a trouvé son châtiment dans sa propre famille : il a un fils libéral, qui maudit son père.

verons la justice criminelle autrichienne; terminons ici cette peinture par l'historique du procès Ciceri.

Le docteur Ciceri, chirurgien de la délégation provinciale (*préfecture*) de Milan, est dénoncé, en 1851, par un misérable perdu de réputation, qui l'accuse d'entretenir une correspondance avec Mazzini et de propager son emprunt révolutionnaire. Ciceri est arrêté. Comme il était parfaitement innocent du fait, il comparut avec assurance devant un conseil de guerre (ce *tribunal statario* cité plus haut) et ce conseil, sans l'acquitter bien entendu, de peur de déplaire au gouvernement, ne trouvant pas la moindre charge contre l'accusé, *suspendit le procès* «faute de preuves.» Ciceri savait l'allemand, et il avait rendu les juges eux-mêmes honteux d'une telle poursuite.

Vous croyez peut-être qu'on va le remettre en liberté, après lui avoir *bien lavé la tête*, et en le prémunissant pour l'avenir?—Mais point du tout!—La Cour suprême militaire de Vienne évoque l'affaire, refait le procès, et sans se laisser arrêter, comme les premiers juges, par le manque absolu de preuves—beau et nouveau scrupule vraiment! chez des officiers autrichiens, — déclare Ciceri *coupable* de HAUTE TRAHISON, et le condamne à la destitution de son titre de docteur, et à dix années de fers dans une forteresse.—Notez que l'accusation entraînait la mort, et que le conseil suprême militaire dut à coup sûr se trouver lui-même très-clément de ne point l'infliger.—Cette sentence, affichée à Milan le 17 juin 1852, donna la fièvre de rage à toute la population; mais il n'y avait qu'à se taire.—Cent autres

faits du même genre n'avaient-ils pas lieu chaque année, avant comme depuis celui-ci ?

Avec une telle situation, on peut facilement s'imaginer ce qu'est la justice civile. Arbitraire, vénalité, jugements absurdes, arrêts cassés par le bon plaisir de l'autorité supérieure et refaits à sa guise, tout s'y trouve à la hauteur de la justice criminelle. Quelques anecdotes en donneront une idée.

Tout d'abord, il est sans exemple qu'un particulier ou une commune ait jamais obtenu gain de cause contre la Couronne. Il y a des procédures engagées avec l'État au nom de la ville de Mantoue, au nom du grand hôpital de Milan, et de quantité de gens ou d'établissements nationaux, qui restent suspendues depuis quinze, vingt, trente ans, et qui le resteront indéfiniment. Ceci est public et impossible à démentir.—Cependant une fois, par extraordinaire, en 1845, le tribunal de Milan s'avisa de faire justice. Des joueurs associés avaient gagné à la loterie un million, que le gouvernement refusait de payer à l'aide de mauvaises chicanes. Le tribunal civil jugea en faveur des gagnants. — Savez-vous ce que fit le gouvernement de Vienne? —Il en appela au tribunal suprême de Vérone, qui enterra l'affaire ; les joueurs ne furent jamais payés; et pour récompense de leurs mérites, les juges furent tous envoyés dans des siéges inférieurs, et l'avocat, le célèbre Marocco, rayé du tableau.—Et tout cela fut trouvé très-naturel ; on n'avait jamais gouverné autrement.

En 1853,—c'est assez frais, je pense,—un ingénieur

Albini, dans un procès entre particuliers, perd sa cause en instance, en appel et devant le sénat. Il connaissait à Vienne le prince Charles de Schwartzenberg, et il se recommanda à ses bons offices. Par un décret spécial, l'Empereur cassa ces trois jugements, et M. Albini, si bien appuyé, gagna cette fois sans discussion.—On remplirait un volume rien que d'histoires semblables, toutes nominalement prouvées.

Par l'article 1er du traité de paix du 6 août 1849, le Piémont, alors livré sans secours à la rapacité autrichienne, le Piémont s'était obligé de payer la somme de 75 millions de francs à titre d'indemnité pour les dépenses de guerre et les dommages soufferts durant la guerre par le gouvernement Autrichien et *ses sujets, villes, particuliers, institutions* ou *corporations.* — Grand nombre d'habitants du Lombard-Venitien, dont les propriétés avaient éprouvé des dégats par le fait des armes piémontaises, s'adressèrent au cabinet de Turin, qui leur répondit, à juste titre, de porter leurs réclamations au gouvernement impérial, lequel avait reçu les fonds, et pris l'engagement de les indemniser. En même temps, les ministres sardes envoyèrent une note aux autorités autrichiennes pour les mettre en demeure de s'exécuter à cet égard. — Or, qu'en résulta-t-il ? — Le gouvernement impérial provoqua les démarches en forme des propriétaires maltraités, nomma des commissions pour liquider leur part proportionnelle ; on écrivit des monceaux de papier ; les sommes furent reconnues, fixées. — Et voilà *dix ans* d'écoulés, et jamais aucun des indemnisables n'a reçu un centime, et ja-

mais il ne recevra rien. Beaucoup de familles se sont vues ainsi réduites à la misère. — Dans la nuit du 4 au 5 août 1848, Charles-Albert se préparant à défendre Milan contre les troupes de Radetzki, le génie sarde fit incendier plusieurs points des faubourgs. Pas un des gens ainsi dépossédés n'a pu obtenir une obole des 75 millions soi-disant d'indemnité. — Chez n'importe quel peuple, la loi interviendrait dans un cas pareil, et forcerait l'Etat de s'exécuter, mais sous le régime autrichien, quel tribunal, quelle autorité judiciaire oserait se saisir d'une semblable plainte?

Nous fermons ici ce chapitre, pour passer à un autre élément non moins essentiel dans un État, à la partie des finances.

Digitized by Google

Digitized by Google

II

Finances.

—Il faut le dire, il faut s'en convaincre, l'Autriche vit de l'Italie, de son sang et de son or.

GUERRIERI.

—Il n'y a pas d'armée possible sans argent; l'unité militaire devait forcément amener l'unité financière. Des peuples réellement très-avancés durent être solidaires de nations restées stationnaires depuis le moyen âge. Ce fut à la race italienne à suppleer à la pauvreté d'autres races arriérées. Bien qu'elle ne formât qu'un *huitième* de la population de l'Empire, elle eut à fournir le *tiers* du budget.

CATTANEO.

Digitized by Google

Digitized by Google

Après l'administration et la justice, les finances sont sans contredit le grand pivot d'un État. De leur bonne ou de leur mauvaise gestion dépendent la prospérité ou le dépérissement d'un peuple. L'argent est le nerf de la paix non moins que de la guerre ; et sans finances florissantes, il n'est point de royaume heureux, tranquille et progressant.

L'Autriche, qui plaignait tant le sort des provinces italiennes, pressurées au profit de l'empire français, leur a-t-elle donné satisfaction de ce côté, s'est-elle au moins acquis ce droit à leur reconnaissance?

Hélas! si les Allemands tiennent si fort à l'Italie, s'ils ont constamment fait et s'ils sont encore prêts à faire les derniers efforts pour s'y maintenir ou pour y rentrer, ce n'est ni pour la beauté de son sol, ni pour la douceur de ses mœurs, ni pour l'aménité de sa race,

Digitized by Google

ni pour le charme de ses arts, ni surtout pour l'amour qu'on leur porte; — non, c'est pour son argent, rien que pour son argent.

A l'exception du petit archiduché d'Autriche, les États héréditaires de la maison de Lorraine sont pauvres, barbares, de nul rendement; aussi, pendant le règne de Napoléon, cette monarchie écourtée ne vivait que de subsides anglais. Elle était aux abois quand elle eut cette chance inouïe de mettre la main sur le royaume italien et de le garder.—Depuis 1815, l'Autriche s'est refaite aux dépens de la seule Italie. C'est son grenier d'abondance, son coffre-fort; le pays où ses fonctionnaires de tous ordres viennent pauvres et d'où ils s'en retournent gorgés, le grand pâturage où elle met ses armées de Croates et de Bohèmes au vert. C'est enfin pour elle cette antique proie que les Germains mangent depuis la chute de Rome, et qu'ils comptent certainement manger jusqu'à la consommation des siècles.

Ils le comprennent si bien, ces Allemands de toute l'Allemagne, autrement forts que nous, malgré leur lourde et épaisse enveloppe, qu'en 1848, les démagogues du parlement de Francfort offraient cent mille hommes à l'empereur d'Autriche pour réduire l'Italie, que Kossuth, ce beau saltimbanque de liberté nationale, expédiait de Budé renforts sur renforts à Radetzki; que les étudiants de Vienne, en même temps qu'ils copiaient dans leurs rues les barricades de Paris, envoyaient l'élite d'entre eux en volontaires contre les Italiens, auxquels ils se montrèrent classiquement féroces.—Tous ces messieurs-là voulaient bien faire

de l'indépendance chez eux, jouer à la révolution, chasser leurs monarques, tuer un peu leurs ministres, mais ils ne trouvaient nullement bon que la Grande Esclave, la vache à lait de l'Allemagne, son Inde anglaise se permît, elle aussi, de songer à l'émancipation.—D'où tirerait-on de l'argent, où irait-on faire fortune désormais?—Mais laissons là cette digression; il y en aurait trop à dire.

Lorsqu'en avril 1814, les Autrichiens s'insinuèrent dans les États italiens, leur grande promesse pour se créer des partisans fut la réforme des finances, le dégrèvement des impôts nécessités par l'état de guerre, et que les habitants, ceux des provinces vénitiennes surtout, supportaient avec une certaine impatience.—Beaucoup crurent à ces proclamations séduisantes, à ces paroles si hautement criées [1].—Leur illusion vécut

1 ROYAUME DE L'ITALIE INDÉPENDANTE.

Le comte Nugent, général commandant les forces austro-anglaises, aux populations.

« Depuis trop longtemps dure votre oppression, depuis trop longtemps vous gémissez sous un joug de fer. Nos armées arrivent en Italie pour vous délivrer. Un nouvel ordre de choses va prendre naissance, qui ramènera et consolidera parmi vous la félicité publique. Commencez, en attendant, à goûter les premiers fruits de votre délivrance par diverses mesures bienfaisantes, proclamées déjà partout où ont pris pied nos troupes libératrices. Mais là où elles ne sont point encore, il appartient à vous, braves et courageux Italiens, de préparer par vos propres efforts la restauration de votre prospérité et de votre patrie, et d'autant plus que vous serez aidés pour chasser

peu. La liquidation du royaume d'Italie commença, et en voyant leurs nouveaux maîtres à l'œuvre, Lombards et Vénitiens purent prendre un avant-goût de ce qui les attendait.

Les autorités impériales débutèrent par faire main-basse sur tout ce qui appartenait au domaine de l'État, et à le vendre en hâte au profit du trésor à sec de Vienne : matériel de toute sorte, et celui de guerre était immense ; fonds affectés aux divers ministères ; immeubles et valeurs mobilières de la couronne [1] ; jusqu'aux terrains d'un camp de manœuvres, près de Milan, tout y passa ! — On eût dit de ces hordes antiques, pillant une province de l'empire, et transportant pêle-mêle dans leurs lointains campements les dépouilles des villes surprises. On vola, le mot est dur, mais exact, quarante millions au Mont-Lombard de Venise, et davantage encore au Mont-Napoléon de Milan ; les fonds des majorats, des rentes et pensions, garantis

ceux qui s'y opposent. Vous êtes appelés à devenir tous ensemble une nation indépendante. Montrez-vous zélés pour la chose publique, et si vous prêtez concours à qui vous aime, vous serez heureux. Sous peu, votre sort sera envié et votre condition admirée. Le jour même que paraîtra cette proclamation, auront effet plein et entier les ordonnances suivantes. *(Elles consistaient dans l'abolition de la conscription et la diminution des impôts.)*

« Ravenne, 10 décembre 1812. »

[1] La seule dotation de la couronne d'Italie, en domaines de toute nature, valait plus de deux cents millions. Aujourd'hui, un nouveau souverain trouverait le palais de Milan pour se loger, et rien de plus.

cependant par les traités de Vienne, ceux des établissements de bienfaisance, les cautionnements, tout fut enlevé. Les caisses publiques restèrent vides.

Puis, en place de ce fameux dégrèvement d'impôts toujours attendu, on promulgua la nouvelle constitution financière du Lombard-Vénitien. — C'était inique de forme et de fond. La brutale fiscalité, la tyrannique confusion allemandes succédaient à l'ordre, à la netteté française. — D'injurieux souvenirs de la féodalité, tels que la capitation, étaient rétablis, ainsi que tant d'autres taxes vexatoires et abusives. — Nul contrôle, nulle garantie.—Enfin, on payait à peu près le double qu'auparavant :—voilà la réforme.

Les chiffres ne se discutent point, provenant de tableaux officiels. — Le royaume Lombard-Vénitien, formant un dix-septième de l'empire comme territoire, un huitième comme population, paye LE TIERS du revenu général. Et dans ces sommes inscrites au budget des recettes totales autrichiennes ne figurent point les énormes dépenses locales imposées aux communes, par l'occupation militaire et les mille extorsions des fonctionnaires, les travaux publics mis à leur charge, toutes choses qui font l'objet d'une perception municipale, fort souvent plus lourde que les impôts de l'État.

L'économiste Guerrieri a dressé des tableaux comparatifs desquels il résulte qu'un Lombard paye proportionnellement par tête au budget général de l'empire, année régulière, comprenons bien, — 8 livres 98 cent. tandis que l'Autrichien du duché paye 6 l. 14 c. et 5 l. 41 c. dans certaines parties ;—le Bohême, 4 l. 02 c.;—

le Hongrois, 3 l. 10 c.;—le Tyrolien 2 l. 23 c.;—le Gallicien 2 l. 24 c.;—le Croate et l'Illyrien 2 l. 53 c., etc.[1].

« Les impôts fonciers, directs et indirects (*en comprenant sans doute ces écrasantes dépenses municipales*) sont annuellement si onéreux qu'un propriétaire paye au bout de dix ans la valeur de ses terres[2]. »

En temps ordinaire, les charges gouvernementales, les fonctionnaires, l'armée occupante de cent à cent vingt mille hommes, tout cela payé, il est envoyé chaque année à Vienne, net, de soixante à soixante-dix millions, dont il ne revient jamais un centime en Italie, car le gouvernement fait fabriquer en Allemagne tout ce dont il a besoin pour le Lombard-Vénitien, matériel, vêtements et chaussures des troupes, etc.—Si l'on prend une moyenne annuelle de soixante-cinq millions, on trouvera depuis 1815 la somme exorbitante de DEUX MILLIARDS SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLIONS enlevée, sans qu'il en soit rien reparu, à une population de moins de six millions d'âmes; — et sans compter encore tout l'argent que les fonctionnaires sur leur traitement, l'armée sur sa solde, mettent de côté pour envoyer hors d'Italie.—Tout le numéraire que le Lombard-Vénitien reçoit de l'étranger pour ses soies, ses vins et ses riz, s'en va là. De sorte que ce pays, l'un des plus riches du monde par sa fertilité naturelle et la perfection de son agriculture, est misérable au fond,

[1] Guerrieri, *l'Austria e la Lombardia*, p. 96.

[2] H. Misley, *l'Italie sous la domination autrichienne*, p. 122. Paris, 1832.

ne possède presque point de capitaux, et ne produit, comme l'Irlande, que pour des maîtres étrangers qui dépensent au loin ses trésors.—Au sortir du Piémont, de Naples, ou même de la Toscane, si vous pénétrez dans un village, dans un bourg du Lombard-Vénitien, vous demeurez frappé de l'air de pauvreté, de souffrance générale. Les paysans vont presque en haillons; les maisons sont vieilles, lézardées; et laissées sans les plus urgentes réparations. Les édifices publics tombent souvent en ruines. Enfin, nulle part les chemins ne sont aussi mauvais. Quiconque a voyagé en Italie ne me contredira pas. Depuis que le gouvernement a mis à la charge des provinces et des communes la plupart des travaux publics, celles-ci, déjà accablées par ailleurs, font le moins possible.—Les Autrichiens ne commandent pour le compte de l'État que les choses tout à fait indispensables, et encore les entrepreneurs attendent-ils indéfiniment, par suite d'un système inique, le payement de leurs travaux, de telle sorte qu'ils se ruinent presque tous. Un de ces industriels, qui faisait vivre des milliers d'ouvriers, Antoine Tallachini, dut un jour aller se jeter aux pieds du vice-roi Reynier, pour obtenir le remboursement de 700,000 livres qu'on lui devait depuis six ans, et faute de quoi il allait tomber en faillite. Par un prodige, il reçut son argent. Son parent, Félix Tallachini, constructeur du magnifique chemin du Sœmering et de bien d'autres encore, a été complétement ruiné par le refus de payement pendant plusieurs années. De même aussi, M. Vanotti, entrepreneur du chemin de fer de Vérone à Trente, de la coupe de

l'Adige, de grands travaux dans le Tyrol. Je cite ces noms parce qu'ils sont connus entre tous.

Si le fisc autrichien est dur aux riches, il n'est pas moins impitoyable pour les pauvres. Ainsi cet odieux impôt de la capitation, qui soumet tout individu mâle des campagnes à une taxe personnelle de 10 francs, est le sujet des plus tristes scènes. « Il y a de ces paysans, dit un écrivain, qui se croient au comble de la prospérité quand ils sont arrivés à posséder 100 livres en argent comptant ; mais il y en a un grand nombre, les journaliers surtout, qui ne possèdent pas un sou, ou dont le pécule se borne à quelques livres qu'ils tiennent en réserve pour l'hiver ou pour les cas de maladie. C'était vraiment un spectacle déchirant que celui de l'arrivée du collecteur de la taxe personnelle dans ces pauvres demeures, où le chef d'une famille qui comptait huit ou dix mâles se voyait obligé de sacrifier ses épargnes, ou s'il n'avait point d'argent, de remettre en gage à l'agent du fisc sa chaudière et ses marmites. Il arrivait même que le collecteur, ne trouvant rien autre à prendre dans la cabane de quelque famille indigente, était obligé de s'asseoir et d'attendre patiemment, pour s'emparer de l'unique chaudron de cuivre du ménage, que ses victimes eussent achevé de faire leur *polenta*, sorte de bouillie de farine.

« Et cet impôt si inhumain qui faisait suer le sang au pauvre cultivateur, et qui d'ailleurs ne rapportait pas beaucoup, non-seulement le gouvernement autrichien ne pensa jamais à l'abolir (*bien qu'il le fût dans*

presque tout l'Empire), mais il ne voulait même pas qu'on en parlât [1]. »

Maintenant, en dehors des impôts réguliers, comptez les servitudes et réquisitions militaires, les continuels mouvements de troupes logées chez l'habitant et qui détruisent ce qu'elles ne volent point, les amendes *administratives* aux particuliers et aux communes sous le plus mince prétexte, les emprunts volontaires ou non, dont on trouvera plus loin le détail, et l'on pourra se faire une idée de la position financière de ce malheureux royaume Lombard-Vénitien.

Mais tout ceci n'est encore rien.—Il était réservé à ces dix dernières années, à 1848 et à 1849 surtout, de dépasser toute croyance en fait d'exactions, en fait de ruine non pas même d'innombrables familles, mais de villes tout entières, en fait de pillage officiel, à main armée, par le plus déplorable abus de la force que mentionnent les annales d'aucune époque civilisée.

Depuis leur établissement dans le Lombard-Vénitien, les véritables maîtres du royaume, c'est-à-dire les chefs militaires autrichiens, considéraient d'un œil sombre et jaloux ce plantureux domaine des finances, où tant d'employés civils faisaient si bien leurs affaires, et qui seul échappait à leur omnipotence. Ils trouvaient bien moyen de commettre, de temps à autre, quelque bonne exaction, de tirer à eux, par-ci par-là, quelque riche bribe; mais ce magnifique fleuve d'argent qui coulait avec une si belle régularité de l'Italie à Vienne, il leur

1 Giovini, *l'Autriche en Italie*, t. I, p. 131.

était défendu d'y pêcher. C'était le seul point sur lequel l'Empereur n'entendit pas raillerie.—Les infortunés généraux souffraient donc, à peu de chose près, le supplice de Tantale, quand survint la révolution européenne de 1848.

Il faut que le lecteur se pénètre bien d'une chose, à savoir que l'armée autrichienne ne ressemble à aucune autre au monde. Ces gens-là, les chefs surtout, ne servent point du tout une patrie, comme les soldats de tout peuple, comme les nôtres. Il y a, sous les drapeaux de l'empereur et commandant ses bandes, des Allemands, des Slaves, des Croates, des Bohêmes, des Illyriens, des Polonais renégats, quelques Italiens, véritables condottieri, sans nation, sans autre lien entre eux que la discipline militaire, considérant et traitant comme de parfaits étrangers les sujets d'une autre race que le maître leur donne à garder. Qu'on ne s'étonne donc point si les militaires autrichiens, se sentant campés en pays ennemi, pensent et agissent à l'ordinaire comme ils l'ont fait jadis dans nos provinces, où leur souvenir restera longtemps!

Ils se virent donc avec une joie unanime débarrassés de ces obstacles que les gouvernements civils, que l'administration viennoise des finances, avaient apportés jusqu'alors à leurs convoitises. Par la fuite du vice-roi, ainsi que des autorités de Milan et de Venise, en mars 1848, tous les pouvoirs tombaient aux mains du général en chef Radetzki et de son état-major. L'oligarchie militaire commençait ; et chaque général, chaque commandant de circonscription allait devenir le

despote le plus impitoyable et surtout le plus avide que l'Orient eût jamais rêvé. Régner à discrétion sur ces riches provinces, sans avoir jamais de comptes à rendre à personne, quelle perspective! —Aussi peut-on dire avec vérité que les troupes autrichiennes se battaient en Italie surtout pour elles-mêmes; et que c'était parfaitement dans l'idée d'en faire leur propre proie qu'elles s'employèrent si bien à réduire le royaume. Radetzki, ses dignes lieutenants et émules, l'ont assez démontré.

La fête commença quand le vieux maréchal, furieux de ses humiliations du mois de mars, et résolu à les noyer dans des flots d'or et de sang, se retrouva solidement établi à Milan. Comme gouverneur général civil et militaire du royaume, titre que Vienne n'avait guère pu lui refuser, après qu'il l'eut pris, Radetzki avait à réorganiser les diverses branches du service public, à pourvoir aux finances; il était le maître absolu et il le fit bien voir.

Je ne parlerai pas des impôts versés déjà au gouvernement national, et que les contribuables durent payer une seconde fois, des charges énormes imposées aux municipalités pour l'entretien, la solde des troupes, ainsi que mille réquisitions journalières, et dont le résumé en chiffres est plus loin; c'est chose assez facile à concevoir.—La plus belle idée financière du maréchal, le coup de filet majestueux qui remplit d'admiration tous ses généraux et qu'ils s'empressèrent d'imiter partout, ce fut, sans conteste, son système de *contributions extraordinaires*, de rançon proportionnelle pour

chaque individu de la noblesse et de la haute bourgeoisie milanaise.

Un beau matin, Milan, en s'éveillant, lut avec stupeur ce placard affiché dans toutes ses rues :

PROCLAMATION

DE SON EXCELLENCE LE FELD-MARÉCHAL RADETZKI.

« Depuis que par la valeur de mes troupes j'ai restitué ce royaume Lombard-Vénitien à son légitime souverain, ç'a été mon principal soin de rétablir l'ordre, en sorte, qu'avec la sûreté des personnes et des propriétés, eussent à reprendre la confiance publique, à renaître le commerce, et les familles à jouir de ce repos qui a toujours maintenu et assuré le pouvoir de Sa Majesté notre Empereur et Roi, pendant tant d'années.

« Ce n'est pas moins mon devoir de poursuivre l'indemnisation des graves dommages publics et privés, advenus par le fait de la révolution et de la guerre, non moins sur ceux qui en ont été les actifs promoteurs que sur ceux qui y ont contribué de tous leurs moyens; et d'autant plus que beaucoup d'entre eux, sans égard au pardon que Sa Majesté, dans *son inépuisable clémence*, a daigné accorder à ses sujets rebelles, persistent à rester à l'étranger, y employant leurs revenus de ce pays à de nouvelles menées révolutionnaires, et réduisant à la misère les ouvriers et journaliers de ces provinces; — ce à quoi je dois nécessairement pourvoir.

« Ayant réfléchi que les maximes de l'humanité, du droit et de l'équité indiquent que l'innocent ne doit pas

être puni pour le coupable, que l'individu égaré doit être plus ménagé que son séducteur, et, dans l'espèce, que l'honnête commerçant, l'artisan pacifique, le paysan et le journalier, lesquels généralement n'ont pris part aux troubles politiques que par l'aveugle entraînement des circonstances et non de leur propre volonté, demandent à être traités avec tous les égards possibles.

« J'ai déterminé qu'une contribution extraordinaire soit frappée sur :

« 1° — Les membres des gouvernements provisoires passés ;

« 2° — Ceux qui ont fait partie des divers comités;

« 3° — Ceux qui se sont mis à la tête de la révolution, ou qui y ont concouru de leur propre action, ou par leurs moyens pécuniaires ou intellectuels[1].

« La part proportionnelle de cette contribution viendra, indiquée par la signification qui sera faite à chacun des imposés, au domicile qu'ils ont encore ou qu'ils avaient le 18 mars passé; elle devra être payée à la Caisse de guerre dans le délai de six semaines à partir du jour de la signification.

« Ce terme expiré, les biens du taxé seront placés

[1] Pas un individu du royaume Lombard-Vénitien qui ne pût être placé dans cette dernière catégorie. C'était établir une terreur permanente, en violation inique de la capitulation de Milan, 6 août 1848, qui portait que le maréchal s'engageait d'honneur à respecter les personnes et les propriétés; c'était la dérision la plus complète des soi-disant amnisties impériales, antérieurement promulguées à grand bruit.

sous séquestre, jusqu'à ce que, soit avec les revenus, soit avec le produit de la vente desdits biens, la contribution infligée ait été payée. Et pour atteindre ce résultat, seront saisis tous les biens que chaque taxé possédait à l'époque du 18 mars dernier, sans aucun égard aux ventes ou hypothèques des mêmes qui auraient eu lieu depuis lors.

« Milan, 11 février 1848.

« Radetzki, feld-maréchal. »

Digitized by Google

LISTE

DES TAXES DE LA VILLE DE MILAN

en exécution de la proclamation de Son Excellence le feld-maréchal Radetzki, en date du 11 novembre 1848.

Ala Ponzoni	600,000 livr.
Marquis Joseph Arconati	50,000
Marquise Constance Arconati	20,000
Comte Annoni	500,000
Comte François Arese-Lucini	60,000
Etienne Arnaboldi	50,000
Comte Joseph Archinti	500,000
Comte Vitalien Borromée	800,000
Comtesse Borromée-Verri	80,000
Antoine Beretta	50,000
Comte Réné Borromée	400,000
Comte Frédéric Borromée	200,000
Mariette Borromée d'Adda	20,000
Princesse de Belgiojoso[1]	800,000
François Berra	50,000
Gaëtan Besana	40,000
Thérèse Berra-Kramer	40,000
Noble Alexandre Bossi-Visconti	20,000
Docteur Antoine Bisteri	40,000
Comte François Borgia	50,000
Bonacina-Strigelli	20,000
Félix Besana	50,000

[1] Cette même illustre dame qui, chassée de sa patrie pour avoir montré un cœur vraiment italien, vit aujourd'hui à Paris, se consolant de ses malheurs par l'étude et par de remarquables productions littéraires.

Digitized by Google

Comte Joseph Belgiojoso	20,000
Alexandre Brambilla.....	30,000
Comte Jean Bertoglio.....	60,000
Marquise Busca, duchesse Serbelloni	800,000
François Besana.....	50,000
Bonacina-Fumagalli.....	20,000
André Camozzi de Gherardi.....	300,000
Marquis François Cusani-Visconti...	100,000
Clémentine Cusani, née Botta Adorno	100,000
Comte Gabrio Casati.....	300,000
Comte Castelbarco.....	200,000
Avocat Charles Camperio.....	30,000
Georges Clerici.....	10,000
Don François Clerici.....	20,000
Louise Cassera-Torreras	30,000
Vitalien Crivelli	30,000
Baron Gaëtan Ciani.....	20,000
Jérôme Calvi.....	20,000
Comtesse Cigalini del Verme.....	10,000
Bon Antoine Castiglioni	10,000
Marquise Cornagia.....	10,000
Philippe Ciani.....	50,000
Jacques Ciani.....	50,000
Don Ange Decio.....	30,000
Comte Joseph Durini.....	100,000
Comte Antoine Durini	30,000
Comte Hercule Durini.....	20,000
Comte Charles della Somaglia.....	20,000
Comtesse Jeanne de Capitani.....	20,000
Don Ferdinand de Hevra.....	20,000
Charles Dembowski.....	10,000
Mariette d'Adda-Doria..... ...	20,000
Boniface del Pozzo..... ...	20,000
Noble Jean d'Adda.....	20,000
Caroline Berra-Frapolli.....	20,000
Les héritiers Faguani.....	300,000
Marquis Joseph Fossati	50,000
Marquise Antonia Fossati-Somaglia..	20,000
Noble Constantin Franchetti.....	10,000

Noble Joseph Franchetti.....	10,000
Don Jérôme Ghirlanda.....	15,000
Comte Marc Greppi.....	200,000
Comte Antoine Greppi.....	80,000
Henri Guicciardi.....	100,000
Prince Louis de Gonzaga.....	170,000
César Giulini della Porta.....	60,000
Don Joseph Greppi.....	80,000
Chevalier Philippe Gallarati-Scotti...	60,000
Paul Alexandre Greppi	100,000
Clavel Gallorini.....	50,000
Antoinette Greppi.....	80,000
Le GRAND HÔPITAL DE MILAN.....	300,000
Léopolde Incisa-Wacher..... ...	20,000
Duc Litta.....	800,000
Comte Jules Litta	400,000
Comtesse Camille Litta.....	60,000
Chevalier Pompée Litta-Biumi.....	50,000
Alexandre Litta-Modignani.....	20,000
Noble Jérôme Litta-Modignani.....	10,000
Noble Alphonse Litta-Modignani....	20,000
Noble Jules Litta-Modignani.....	20,000
Noble Paul Litta Modignani.....	20,000
Général Théodore Lecchi.....	40,000
Don André Lissoni.....	40,000
Carmélite Manara.....	20,000
Lucien Manara	60,000
Achille Manara.....	40,000
Philippe Manara.....	20,000
Succession Mellerio.....	400,000
Noble Alexandre Manzoni (le poëte).	20,000
Noble Jules Mozzoni.....	10,000
Noble Jean Mozzoni	20,000
Don Maxilien Maïoni.....	20,000
Don Attilius Mozzoni.....	10,000
Elisabeth Naplon.....	30,000
Alexandre Negroni-Prato.....	100,000
Comte Nava.....	80,000
Princesse Pio, née Orsini, de Rome.	30,000

Joséphine Porro-Trivulce	20,000
Comte Louis Porro-Lambertengo	20,000
Léopoldine Passalacqua d'Adda	20,000
Antonia Prinetti	20,000
Comte Jules Porro	20,000
Joséphine Prinetti	20,000
Marquis Georges Pallavicini	600,000
Don Jules César Porta	20,000
Charles Prinetti	20,000
Thérèse Prinetti	20,000
Noble Octave Piola-Daverio	20,000
Noble Gabriel Piola-Daverio	20,000
Dona Josepha Peluso	20,000
Docteur Marc Paletta	50,000
Comte François Pertusati	30,000
Donna Rose Poldi-Trivulce	40,000
Prince Alphonse Porcia	30,000
Comte Charles Porro	30,000
Baron Joseph Patroni	40,000
Prince Pio Falcò	300,000
Don Poldi-Pezzoli	600,000
Noble Perego	300,000
Comte Pierro Porro	30,000
Paul Poggi	100,000
Piccinini-Rossari	80,000
Marquis Hubert Pallavicini	30,000
Jules Prinetti	40,000
Ignace Prinetti	40,000
Don Innocent Pini	20,000
Marquis Raimondi	600,000
Rocca Saporito	80,000
Alexandre Rezzonico della Torre	20,000
Françoise Repolli	20,000
Comte Charles Rafini	100,000
Marquise Rosalos	80,000
Marquis Rescalli	100,000
Don Antoine Re	40,000
Comte Joseph Resta	200,000
Comte Charles Stampa-Soncino	100,000

Digitized by Google

Chevalier Alexandre Sormani.....	300,000
Noble Soresina Vidoni, prince Burterlin.....	60,000
Marquis Maxilien Stampa-Soncino...	300,000
Comte Faustin Sanseverino.....	30,000
Comte Jean della Somaglia-Cavazzo..	50,000
Sophie Simonetta-Prinetti.....	20,000
Louis Simonetta.....	20,000
Don Charles Simonetta.....	20,000
Comte Alexandre Salazar.....	20,000
Fanny Sanseverino-Porcia.....	20,000
Duc Philippe Scotti.....	300,000
Comte Antoine San Giuliani.....	40,000
Gaëtan Strigelli.....	30,000
Louis Strigelli.....	20,000
Joseph Tealdo.....	80,000
Avocat Traversi.....	300,000
Marquis Trotti.....	400,000
Comte Vincent Toffetti.....	30,000
Comte Bernard Tolomei.....	30,000
Comte Charles Taverna.....	300,000
Comte Paul Taverna.....	40,000
Comte Louis Taverna.....	40,000
Comte Laurent Taverna.....	40,000
Comte Philippe Taverna.....	40,000
Comte Antoine Taverna.....	40,000
Noble Marie Vitali Torelli.....	40,000
Henri Taccioli.....	50,000
Gaëtan Taccioli.....	30,000
Noble Terzaghi.....	100,000
Marquis Georges Trivulce.....	500,000
Comtesse Marie Trivulce-Caccia.....	20,000
Charles Torelli.....	60,000
Noble Alla Torelli.....	40,000
Baron Sigismond Trecchi.....	40,000
Duc Visconti-Modroni.....	800,000
Marquis Antoino Visconti-Aïmi.....	300,000
Chevalier Vimercati.....	200,000
Fulvie Vedri-Jocopetti.....	20,000

Digitized by Google

Jérôme Vimercati-Sanseverino.....	40,000
Charles Vimercati-Sanseverino.....	50,000
Don Eugène Venini.....	10,000
Don Jacques Venini.....	10,000
Comte Pirro Visconti	30,000
Don Louis Volta.....	20,000
Don Joseph Volta.....	20,000
Gennaro Viscontini.....	20,000
Donna Julie Venini Taverna.....	10,000
Charles Vidiserti	50,000
Ingénieur Hercule Viscontini.....	50,000
Donna Hélène Venini.....	10,000
Total général	20,315,000

Cette légère somme de 20,315,000 livres n'a rien de commun avec les triples et quadruples impôts que les taxés payaient fort bien en même temps, dans tout le Lombard-Vénitien.

Que diront maintenant, après avoir parcouru cette liste où se retrouvent les noms de la plus haute noblesse milanaise, laquelle vaut au moins nos comtes de l'Empire et nos barons de Louis-Philippe, que diront ces braves conservateurs, pour qui tout Italien mis au ban de l'Autriche est nécessairement un socialiste, un gueux sans sou ni maille, un bandit?

On comprend dans quelle stupeur le décret du maréchal, et postérieurement la divulgation de l'état des imposés, avaient plongé Milan. — La municipalité se décida à envoyer une députation à Radetzki pour le rappeler à la justice et protester en dernier lieu.

Celui-ci en reçut les membres, MM. Taverna, Citorio et Sopranzi, au Palais royal où il s'était installé, tranchant du souverain, en même temps qu'il prenait possession de la villa royale de Monza.

« Messieurs, leur dit-il après les avoir écoutés, j'ai besoin d'argent pour moi et mes troupes, et j'en prends où il y en a. M'apportez-vous un autre moyen de faire ma somme? j'abandonne la mesure qui vous offusque! »

En vain Sopranzi, qui portait la parole, s'efforça-t-il d'établir qu'avec les *cent mille livres* que coûtait déjà par jour à la ville l'entretien de la garnison, avec les impôts ordinaires, les taxes de guerre et les réquisitions en nature, les Autrichiens pouvaient se suffire et au delà; Radetzki lui rit au nez, et plaisanta les Milanais, qui avaient bien trouvé de l'argent pour faire la guerre à leur maître, et qui sauraient bien en trouver encore pour indemniser ses braves soldats. — L'orateur dut conclure ainsi : « La municipalité a fait tout ce qui a été en son pouvoir ; il ne lui reste plus qu'à protester hautement devant Votre Excellence contre cet acte qui viole toute légalité, et à porter plainte ensuite à qui de droit. »

Radetzki devint furieux.—« Je suis le maître! entendez-vous? s'écria-t-il; je fais ce que bon me semble, et n'ai de comptes à rendre à personne; et dépêchez-vous de sortir d'ici[1]! »

[1] Cet entretien est tout entier authentique.

Le décret fut mis aussitôt en cours d'exécution; mais comme peu de familles pouvaient payer ces sommes souvent énormes, surtout celles qui avaient fui, il devint assez difficile de procéder contre elles, presque personne ne se rencontrant qui voulût prêter la main aux mises sous séquestre, aux ventes des biens, et autres mesures du même genre. Les ingénieurs, avocats, notaires, furent appelés, pris par la flatterie, par la cupidité, par les menaces; nul ne voulut fournir son concours aux Autrichiens. — C'est alors que Radetzki lança le nouvel édit suivant :

PROCLAMATION.

« Pour arriver à la complète exécution de mon décret du 11 novembre de l'année dernière, et de ma déclaration du 30 décembre contre ceux qui n'ont pas encore payé leur quote-part dans la contribution forcée, ou qui ne se mettent pas en mesure de le faire, malgré les intimations, je porte à la connaissance de tous :

« —Qu'il a été établi deux commissions militaires spéciales, l'une pour les provinces lombardes, l'autre pour les provinces vénitiennes, présidées par des généraux et chargées de l'exécution des séquestres, de donner les ordres et de prendre au besoin les mesures nécessaires dans le sens politico-militaire;

« —Que tout ce qui sera ordonné par elles devra s'exécuter et s'observer sans exception;

« —Que les personnes expertes qui seront désignées par les susdites commissions pour les fonc-

TIONS DE SÉQUESTRE, DEVRONT ASSUMER SANS OBSERVATIONS CET EMPLOI, SOUS PEINE DE CHATIMENT SÉVÈRE EN CAS DE REFUS[1] ;

«—Que quiconque susciterait un obstacle aux séquestres dans l'exercice de leurs fonctions, ou se permettrait une insulte envers eux, sera traité selon les lois militaires ;

«—Que les habitants d'un endroit seront tous responsables, et punis en conséquence, de tout complot tendant à empêcher l'exécution d'un séquestre, à moins qu'ils n'en dénoncent et n'en livrent immédiatement les auteurs ;

«— Que quiconque est débiteur, à quelque titre ou pour quelque cause que ce soit, des individus soumis à la contribution est prévenu qu'il ne doit se libérer qu'entre les mains du séquestre nommé, sous peine de payer deux fois ;

«—Et que les commandants militaires ainsi que toutes les autorités civiles sont chargées de prêter aux séquestres l'assistance qu'ils réclameraient.

« Milan, 28 février 1849.

« RADETZKI, feld-maréchal. »

Mais les honnêtes gens ne montraient pas plus de goût pour l'office de spoliateurs ; les Autrichiens s'adressèrent donc à tout ce qui pouvait se trouver d'hommes avilis et décriés, de fripons notoires; et quand ils en eurent un nombre suffisant, ils les lâchèrent sur les biens des familles qu'il fallait ruiner.

[1] Bastonnade, réclusion et amende énorme.

« Pour l'exécution de ces mesures, les commissions ont donné aux séquestres des instructions qui révèlent un odieux vandalisme. Non-seulement tout l'arbitraire possible leur est laissé ainsi que le champ libre aux exactions et aux rapines, mais encore la faculté leur est conférée de transiger avec les fermiers pour les loyers échus et à échoir, et de leur accorder une diminution considérable pourvu qu'ils versent comptant ; et sur ces sommes, les séquestres se payent de leurs émoluments (dix pour cent en sus de la taxe), comme s'ils n'avaient fait remise de rien. Ils ont plein pouvoir de vendre meubles, chevaux, bêtes à cornes, récoltes, de faire couper des bois, en un mot, de faire argent de tout. » — (*Concordia de Turin*, 21 fév. 1849.)

Les confiscations sur les classes élevées, amendes aux villes et aux communes, contributions forcées pour la caisse de guerre produisirent, du mois d'août 1848 au mois de juin 1849, environ cent quarante millions de francs. Je parle des sommes régulièrement constatées, le chiffre des rapines occultes ne pouvant se calculer. On pense bien ce que devint la meilleure partie de cet argent.—Ce qu'il y a de certain, c'est que deux ans après, la tranquillité étant tout à fait rétablie, quand on voulut faire des comptes, on ne put trouver aucun emploi d'une somme de CINQUANTE millions représentée par des bons de Radetzki et de son état-major. On n'osa que demander respectueusement des renseignements au maréchal, lequel répondit avec beaucoup de flegme qu'il avait toujours signé quantité de mandats sans les lire, s'en rapportant en tout à ses officiers, et que du

reste il conseillait de laisser cet incident de côté, ce que les commissaires de Vienne s'empressèrent de faire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à cette époque tous les généraux ayant un commandement devinrent riches tout à coup, et qu'on ne vit jamais tant d'or aux officiers autrichiens qui occupaient Milan. Radetzki menait un train royal, et tout ce qui l'entourait se modelait sur ses façons[1].

A propos de ces séquestres survint un fait où le ridicule marchait de pair avec la férocité, toujours pour battre monnaie, bien entendu. — Un certain ingénieur Ratti, seul entre tous, mû par la cupidité et plus encore par une rancune qu'il nourrissait contre plu-

[1] « Lombardie.—*Notre correspondance.*—Le bruit court qu'on procède à une enquête sur des sommes énormes que les généraux et d'autres fonctionnaires de rang élevé se seraient appropriées pendant la guerre d'Italie. Ceci s'est découvert par la saisie de beaucoup de papiers après la mort du général d'Aspre, lequel laisse un héritage en argent de *trois millions et demi.*—Un seul fort, dans le voisinage de Milan, élevé provisoirement et à la hâte, n'a été payé que cinquante mille livres, tandis qu'on l's compté au gouvernement pour six cent mille. » (*Croce di Savoia,* numéro du 18 juillet 1850.)

« Les fonctions de général autrichien dans le royaume Lombard-Vénitien sont lucratives, dit *la Presse* du 20 avril 1858. Le général Gorzkouski, qui vient de mourir gouverneur de Venise, a laissé une fortune de quatre millions et demi de florins (environ douze millions de France). »

Après cela, peut-être ces douze millions proviennent-ils des économies de ce digne Austro-Polonais sur son traitement de 20,000 francs?—Qui sait?

sieurs familles nobles, s'offrit aux Autrichiens comme curateur des biens de ces mêmes familles. Cette odieuse conduite excita le dégoût général. — Ratti habitait la rue *del Durino*, une des plus populeuses de Milan. Un beau jour, un mannequin représentant ce Ratti fut trouvé pendu à un balcon de sa maison.—Grande rumeur chez les autorités impériales. Radetzki, faisant parade d'une furieuse colère, envoie sur-le-champ un bataillon de Croates occuper militairement la rue.— Entendons-nous! les maisons de la rue; dont propriétaires et locataires eurent charge de les loger, de les nourrir,—et confortablement,—en plus de leur fournir une haute paye d'un franc par jour et par tête. Ces Croates devaient rester là jusqu'à ce qu'on eût trouvé au maréchal l'audacieux mauvais plaisant; ils ne demandaient qu'une chose, eux, c'était d'y rester toute leur vie.—Si, au bout de huit jours, les malheureux habitants de cette rue n'arrivaient pas à trouver ni à livrer le coupable, ils payeraient une amende de 100,000 livres et ainsi de suite, de semaine en semaine. — Ceci dura près d'un mois. Quand la rue fut parfaitement ruinée, le maréchal retira son bataillon, qui n'en voulait plus déloger.—Et ce qu'il y eut de mieux, c'est que les habitants del Durino soutenaient avec assez de vraisemblance que tout ceci n'était qu'une comédie arrêtée à l'avance, et que la police, ou Ratti lui-même, avaient seuls pu pendre le mannequin au balcon [1].

[1] Voir *la Concordia* du 27 février 1849, ainsi que tous les journaux italiens de l'époque.

Après la si belle dîme levée sur la noblesse et la bourgeoisie vivant noblement, l'état-major autrichien n'eut garde d'oublier le commerce milanais. Le prétexte d'une punition politique était usé; on invoqua les exigences de la situation financière, et une somme de plusieurs millions, pour le dernier trimestre de 1848, fut répartie, à titre de taxe supplémentaire de guerre, sur tous les banquiers ou marchands de Milan. — Les banquiers Mylius, Cagnola et Taccioli payèrent chacun 50,000 livres; les banquiers Raymond, consul suisse, Seifelder, Mondolfi, les marchands de soie Gavazzi et Ponti, chacun 30,000 livres. Les banquiers Balabio et Besano, la Compagnie d'assurance milanaise, chacun 24,000 livres; le banquier Gabbiati, le négociant en soie Koller et grand nombre d'autres, 20,000 livres; ensuite, venaient à l'infini des sommes de 15,000, 10,000, 5,000 livres et au-dessous. Pas un comptoir, pas une boutique n'y échappa. — La liste en existe, et s'il n'était fastidieux de répéter d'aussi longues colonnes de noms, je l'eusse insérée à cette place même.

Les vertueux lieutenants du maréchal l'imitaient scrupuleusement dans les villes placées sous leurs ordres. — Rien qui ne leur devînt matière à impôts.

A Brescia, les Autrichiens découvrent dans les combles de l'hôtel de ville plusieurs magasins d'effets militaires, oubliés là après la retraite de l'armée piémontaise. — Haynau y commandait. Le futur bourreau de la Hongrie lance aussitôt une proclamation où, après de terribles injures et menaces à la municipalité, il continuait ainsi:

« La déloyale détention de tant d'effets appartenant à l'armée impériale ne pouvait non plus être ignorée des habitants de cette ville, ce qui ne fait que démontrer de nouveau l'esprit hostile dans lequel ils persistent.....

« De semblables faits et la détention de magasins pleins d'effets militaires *ne font pas foi de sentiments loyaux ni de tendances pacifiques, et ne peuvent s'expliquer que par l'espérance que l'on nourrissait de remettre, à l'occasion, ces mêmes effets aux ennemis de l'Autriche.* — POUR PUNIR CES VUES DE HAUTE TRAHISON, AINSI QUE L'OPPOSITION QUI SE MANIFESTE ICI CONTRE LE LÉGITIME GOUVERNEMENT IMPÉRIAL ET ROYAL, LA VILLE DE BRESCIA, POUR L'EXEMPLE DES AUTRES VILLES QUI PERSISTERAIENT DANS LE MÊME ESPRIT, EST FRAPPÉE D'UNE AMENDE DE LA SOMME DE 520,000 LIVRES, à laquelle devront contribuer en raison de la valeur d'estime tant les propriétaires d'une ou plusieurs maisons dans Brescia, que ceux qui, ayant seulement leur domicile à Brescia, possèdent des biens dans la province.

« La quote-part de chaque contribuable devra être versée au plus tard avant le 24 de ce mois, sous peine pour les retardataires de l'immédiate exécution forcée.

« Brescia, 4 janvier 1849.

« HAYNAU. »

C'est à propos d'un nouvel impôt forcé de 700,000 livres, le cinquième ou le sixième de ce genre, pour des fusils soi-disant trouvés dans une maison, que la ville

de Brescia, exaspérée, se souleva le 21 mars 1849, chassa sa garnison autrichienne, et soutint le siége héroïque dont Haynau la punit si barbarement.

Après Novare, quand les Autrichiens n'eurent plus rien à craindre d'un retour offensif de la Sardaigne, ce fut bien pis encore. On peut dire qu'ils ruinèrent pour longtemps, une à une, toutes les familles riches ou seulement aisées du Lombard-Vénitien. — Je cite un fait entre mille: — « *Crémone*, 15 *avril*. — Une nouvelle imposition extraordinaire a été signifiée ce matin aux plus riches familles, lesquelles ne savent où prendre l'argent, ayant déjà été complétement mises à sec pendant les neuf mois de l'armistice. Le père et le fils Araldi Erizzo ont été cette fois taxés à 300,000 livres, Charles Albertoni à 80,000 livres. Par ceux-là vous pouvez juger des autres. » — (*Moniteur officiel romain du 4 avril* 1849.)

Ce commode système de finances, auquel les maîtres du Lombard-Vénitien prirent tant de goût *qu'il dure encore et durera sans doute toujours à l'avenir*, ce facile moyen d'emplir à la fois les caisses de l'empereur et les poches de ses fidèles généraux, ne varia plus désormais que dans la forme ou dans les moyens.—« Deux ans après son retour du Piémont, où il avait émigré en 1849, l'avocat Rosetti, de Mantoue, est, *sans aucun motif nouveau*, rayé du tableau de son ordre, et imposé extraordinairement à quinze mille livres. — La même chose arriva à M. Prédaval, également avocat et de Man-

toue.»—(*Croce di Savoia*, journal de Turin, 13 février 1851.)—Il y a des volumes de faits semblables.

Mais, voici le vol public en grand, le pillage au nom de l'État, par des moyens tels qu'on ne voudrait pas y croire si les faits n'étaient là, dans leur triste réalité.

Par une notification du 22 avril 1849, du commissaire impérial, comte Montecuccoli, et pour remplir les caisses de Vienne toujours à sec, était décrétée l'émission de soixante-dix millions de bons du trésor, devant être éteints graduellement par une augmentation spéciale d'impôts sur le Lombard-Vénitien.—Une nouvelle décision du même commissaire impérial, du 29 septembre 1849 ordonnait une élévation de 50 pour cent sur les contributions ordinaires des biens immeubles, dont 25 pour cent, c'est-à-dire la moitié affectée au service des intérêts desdits bons du trésor, ainsi qu'à leur amortissement.—Plus tard, le 16 avril 1850, le gouverneur général du Lombard-Vénitien décréta un emprunt volontaire, converti bientôt en emprunt forcé, de cent vingt millions, pour retirer les susdits bons du trésor et achever les lignes ferrées du royaume. Ce qui n'empêchait pas l'augmentation de 50 pour cent d'être toujours perçue sur l'impôt foncier, qui, en mai 1851, avait déjà produit au delà de trente millions : les cent vingt millions de prêt forcé *ad hoc* étant encaissés, bien entendu. Or, sans parler du prétendu amortissement des billets du trésor, sur quoi nous allons revenir, pas un sou de tout cet argent ne servit aux chemins de fer lombards vénitiens, lesquels, comme on

le sait, furent terminés seulement après que le gouvernement autrichien, pour battre de nouveau monnaie, les eût vendus à une société française, à condition de les mener à fin.

Revenons aux soixante-dix millions de bons du trésor. Une très-petite quantité, rachetés pour la cérémonie, furent brûlés en grande pompe. Tout le reste se vit consolidé sur le mont-Lombard-Vénitien (Grand-Livre de la dette publique italienne), au moyen de l'émission de nouvelles rentes à 5 pour cent, à la charge de ces pauvres provinces.—N'admirerez-vous pas cette manière ingénieuse de tirer trois ou quatre moutures du même sac ?

Mais ces impôts augmentés de 50 pour cent, ces emprunts forcés ne suffisaient point. Un rescrit impérial, en date du 9 février 1850, vint brocher sur le tout. Le droit sur les conventions et contrats était accru du quart, celui sur les successions de 1 à 8 pour cent sur le chiffre brut de l'héritage ; les rentes mobilières et immobilières de 1 1/2 à 3 1/2 pour cent. Dans les successions, on paya désormais sur la totalité, sans égard aux hypothèques qui les grevaient souvent pour la valeur entière. — Avec les conditions de la propriété en Lombardie, morcelée comme elle l'est, ces nouveaux impôts devinrent bientôts écrasants.

Il fallait encore mieux.—Le décret du 11 avril 1851 établit l'impôt sur le revenu, de quelque nature qu'il fût, à 5 pour cent de la recette annuelle. Rien de

plus vexatoire que l'exécution de cette mesure déjà suffisamment odieuse par elle-même. Une commission nommée par le ministère de Vienne, et excitée par des ordres ou des reproches quotidiens, taxait les contribuables à sa fantaisie, sans les appeler, sans vouloir même entendre leurs réclamations, quand le chiffre écrit par elle se trouvait trop disproportionné aux ressources de l'habitant. — L'industrie et le commerce surtout eurent à supporter les plus flagrantes et les plus injustes exagérations. Du reste, il n'en pouvait être autrement, l'article 15 du décret impérial décidant qu'on devrait taxer les entreprises industrielles et commerciales sur leur produit brut, sans déduire l'intérêt des capitaux engagés ou des fonds placés par des tiers, *ni même les salaires des gérants et employés!* — Des maisons qui joignaient à grand'peine les deux bouts, vu les circonstances fâcheuses où se trouve le pays depuis onze ans, furent imposées à des millions de livres. Beaucoup firent et font encore continuellement banqueroute sous le poids de ces énormités fiscales.

On a lu plus haut que les charges imposées par l'État aux communes ne contribuaient pas peu à aggraver au delà de toute limite supportable les conditions de la propriété foncière. En outre des taxes pour le médecin et la sage-femme communaux, les écoles, les indigents, les routes, les édifices publics, et tant d'autres objets dont partout ailleurs le gouvernement assure le soin; en outre de ces doubles impôts, les communes eurent encore à supporter pendant les

années 1848 et 1849, et souvent encore depuis lors l'écrasant fardeau de l'occupation militaire. Il résulte de la circulaire du 28 novembre 1848, n° 1679, adressée par le commissaire impérial aux délégations provinciales (*préfecture*), que ce surfaix dépassait dix-huit millions par trimestre, ce qui donne pour les deux années susdites cent quarante millions. Et ici ne sont calculées que les dépenses résultant de pièces régulières. Mais les dommages causés par le séjour des troupes, dégâts volontaires, pilleries, etc., doivent monter à au moins autant [1].

Par-dessus tout cela, ajoutez l'obligation simultanée du casernement de la gendarmerie. L'État vendait les anciens quartiers pour faire de l'argent, et obligeait les communes à loger les brigades. Et encore il imposait de telles conditions de bien-être, de séparation des autres habitations, que nombre de municipes durent faire construire des casernes. — Ajoutez de nouveau les amendes exorbitantes dont on frappait et dont on frappe tout pays où éclate le moindre tumulte, en y plaçant en outre, un bataillon, un régiment, une brigade au besoin, vivant *à discrétion* chez l'habitant. — Les recueils officiels sont pleins d'actes de ce genre

[1] La même situation résulte aujourd'hui de l'agglomération de nouveaux corps dans le Lombard-Vénitien. Les logements militaires, les réquisitions de toute nature, les ravages des soldats, ruinent ces belles contrées à un point qu'on ne saurait croire. Aussi, quiconque peut fuir, émigre en Piémont, laissant là les terres et biens dont il est le maître. (Février 1859.)

que se permettait le moindre colonel, qu'ordonne encore le premier directeur de police venu, dans les provinces, et *par mesure administrative*.—On semble lire les annales des Huns occupant quelque coin de l'Europe, sous Attila et ses lieutenants. — Et certainement, ces dignes chefs barbares, s'ils pouvaient revivre, repousseraient-ils avec horreur toute comparaison entre eux et les Radetzki, les Haynau, les Hess, les Benedeck, et autres tigres à face à peine humaine.

Après tant de magnifiques idées financières, qui croirait que l'on pût trouver une nouvelle et abondante moisson dans les poches des Lombards-Vénitiens? — Mais le génie allemand est fertile en ce genre d'inventions, et l'on en eut bientôt la preuve.

En s'éveillant un beau matin, M. *de* Bruck, le ministre des finances de Vienne, se frappa le front, puis se frotta les mains de joie : — L'*emprunt* VOLONTAIRE était trouvé. — La combinaison sembla si bonne aux autres conseillers de François-Joseph, qu'on n'a désormais plus cherché autre chose.

Voici ce qu'est l'emprunt volontaire :

L'Autriche, cette année-ci, par exemple, a besoin pour vivre, en outre de son budget ordinaire et toujours très-extraordinaire quant à l'origine des ressources, l'Autriche, donc, a besoin de deux cents millions. — Naturellement, elle s'adresse à son coffre-fort habituel, aux provinces italiennes. — Un emprunt volontaire est ouvert à Milan et à Venise. Mais comme nul habitant ne serait assez bien intentionné envers l'Empereur

Digitized by Google

pour aller échanger ses bons écus contre un papier sans valeur, ne reposant sur rien, et impossible à négocier, on procède de la sorte :

Le gouverneur du royaume prend une plume, un tableau statistique du Lombard-Vénitien, et répartit le chiffre de la somme entre toutes les communes, suivant leur population. — Puis, avis est envoyé à chaque municipe qu'il lui a été réservé tant dans l'opération, et qu'il ait à couvrir le montant au plus vite. — En deux heures, l'emprunt est placé. — Admirez la simplicité des mécanismes, sous ce *régime paternel!*

Les municipes, eux, se rassemblent, et répartissent l'emprunt, j'allais dire l'impôt forcé, sur tous les chefs de famille, d'après leur aisance individuelle. — On assure que pas mal d'abus se commettent en cet instant. — Mais où ne s'en glisse-t-il point? — Ces quote-parts d'emprunt volontaire sont envoyées par le percepteur, comme pour les contributions ordinaires, extraordinaires, *sur*-extraordinaires, etc. — Non-seulement *les retardataires sont saisis* dans leurs biens meubles et immeubles, mais encore, comme cela peut ressembler à une sorte d'opposition politique, il y va pour eux de la prison, et même de la bastonnade, s'ils ont affaire à un administrateur mal disposé. — *Qui benè amat, benè castigat.* — Vous savez ?

Il résulte de ceci d'assez jolies choses. — Une même personne, demeurant à Côme, par exemple, ayant une fabrique, une usine dans quelque autre localité, des biens dans une troisième, comme cela se voit souvent, paye trois fois l'emprunt forcé, sans qu'aucun dégrè-

Digitized by Google

vement soit admis en sa faveur. Et il lui faut se mettre en règle partout à la fois, à heure dite, car l'*exacteur* (*esattore*, percepteur) n'attend pas, et les frais, saisies, avanies, courent aussitôt. — Et maintenant, demandez-vous comment font les petits propriétaires, l'immense majorité, pour vivre? — J'ai un ami, dans la province de Bergame, qui possède un petit bien de 2,000 livres de rente. A peine si, depuis 1848, il lui est resté net 400 fr. par an, l'un dans l'autre.

En réalité, la ruine frappe surtout les propriétaires fonciers. — Aussi la propriété est-elle singulièrement avilie par tout le royaume. Dans la province de Valteline, quantité de biens-fonds sont dans l'impuissance absolue de suffire à tant d'exactions, et sont vendus journellement aux enchères, Dieu sait à quel prix! Dans les autres contrées, Brescia, Bergame, le haut Milanais, Crémone, Vérone, Vicence, Padoue, pays extraordinairement fertiles et riches jadis, la terre se donne presque pour rien, et jamais les ventes par justice n'ont été si fréquentes, symptôme énergique de la situation. En effet, le revenu ne pouvant suffire à acquitter les impôts et à nourrir les possesseurs, il faut emprunter chaque année sur le fonds, et nécessairement finir par l'expropriation. Les capitaux ont disparu d'un pays aussi peu sûr. L'argent est donc d'une cherté rare. Les propriétés moyennes ont presque toutes disparu, et du reste on peut dire avec vérité qu'aujourd'hui, grands ou petits, les détenteurs du sol sont plus ou moins ruinés.

Un dernier détail encore sur la manière de procéder

de messieurs les financiers autrichiens. — En février 1853, quelques fous, excités en sous-main par la police, qui avait besoin d'un prétexte, attaquent un poste autrichien dans Milan même. Cette échauffourée, exécutée avec des bâtons et des pierres contre des soldats parfaitement armés, est aussitôt convertie en un complot immense, auquel ont pris part tous les émigrés lombards-vénitiens, même ceux auxquels on avait accordé de séjourner hors du royaume, et qui y avaient encore leurs biens. — On voulait les leur prendre; voilà tout. — Le lieutenant impérial comte Strassoldo, qui essaye de rétablir la vérité de ce stupide mouvement, est démis de sa place. — Le 13 février, un décret de l'empereur séquestre les biens de tous les émigrés sans distinction. Le 23 avril est instituée une commission chargée de liquider les dettes des séquestrés et de recevoir les réclamations des personnes intéressées, jugeant et prononçant en dernier ressort, sans que la justice ordinaire puisse intervenir. — On éplucha les hypothèques prises depuis des années, et un grand nombre furent annulées comme prétendues simulées. Les titres de créances sur les émigrés, les charges de toute sorte furent niées. Les ventes faites antérieurement à cette date se virent déclarées nulles; des familles se trouvèrent ruinées de la sorte. Ces incroyables mesures produisirent une perturbation générale dans les affaires et des rancunes qui pour être demeurées jusqu'ici sans issue, n'en éclateront cependant pas moins un jour avec une singulière et bien légitime violence.

Mais en voilà assez sur l'impôt en argent; arrivons à l'impôt du sang, aux levées militaires, par lesquelles l'Autriche dépeuple et désole d'une autre manière le royaume italien.

III

Armée.

—Le militaire représente la conquête, et il a une administration tout à fait distincte et tout à fait allemande : hostile à tout et à tous.

GUERRIERI.

—Trois cent mille soldats qui, la baïonnette au bout du fusil, les canons pointes et la mèche allumée, font continuellement face à trente-six millions de mécontents. B. GIOVINI.

Digitized by Google

Digitized by Google

La plus lourde, la plus douloureuse des servitudes qui pèsent sur les provinces italiennes, le plus grand crève-cœur de cette pauvre race surprise, qui ne peut se résoudre à oublier le rôle personnel et brillant qu'elle a joué pendant les guerres napoléoniennes, c'est, à coup sûr, le service militaire sous les drapeaux de l'Autriche. Rien de triste pour le jeune Lombard comme la pensée de quitter son pays, pour aller le plus souvent passer ses belles années dans des pays étrangers, soumis à une discipline dégradante, avec des chefs exécrés et impitoyables. Aussi, bon nombre succombent-ils à cette dure épreuve; le nombre de soldats italiens morts de nostalgie, de dégoût, de mauvais traitements, semblerait improbable, si on pouvait l'établir depuis quarante ans.

Digitized by Google

L'Autriche, cet « Empire de marqueterie [1] », n'existe, ne se maintient debout, malgré tant de causes de dissolution toujours prêtes à agir, que par la savante

[1] Voici comment se décompose la population des États autrichiens :

Basse-Autriche	1,538,047 habitants.
Haute-Autriche	706,416
Salzbourg	146,007
Styrie	1,006,971
Carinthie	319,224
Carniole	463,956
Littoral (Illyrie)	508,016
Tyrol et Voralberg	859,706
Bohême	4,409,900
Moravie	1,799,838
Silésie	438,586
Gallicie	4,555,477
Bukovine	380,826
Dalmatie	393,715
Lombardie	2,725,740
Vénétie	2,281,742
Hongrie	7,864,262
Woïvodat	1,426,221
Croatie et Slavonie	868,456
Transylvanie	2,073,737
Frontières militaires	1,747,833
Total	36,514,676

Analysez maintenant ce tableau, et vous trouverez une nationalité différente pour presque chacune des divisions. Quelques millions d'Autrichiens proprement dits tiennent donc sous le joug des Slaves, des Italiens, des Helvètes, des Polonais, des Roumains, des Magyars, des Serbes, éléments les plus dissemblables, les plus antipathiques à un accord entre eux tous, et surtout à une fusion allemande.— C'est l'anarchie réglementée par la tyrannie.

composition et la non moins ingénieuse distribution de son armée. Pour cette monarchie composée de vingt races différentes et hostiles les unes aux autres, la patrie c'est le drapeau. Le lien militaire est le seul qui unisse tant de peuples, en permettant à l'empereur de Vienne de les maintenir et de les dominer l'un par l'autre. — Le moyen est contraire au droit des gens, attentatoire à la civilisation moderne, mais il atteint admirablement son but.

Chaque nationalité a son rôle spécial dans l'armée autrichienne.—Les Croates, Illyriens, Bohêmes et Italiens recrutent presque exclusivement l'infanterie. La Hongrie donne la cavalerie légère, la haute Bohême la grosse cavalerie; le Tyrol fournit les tirailleurs; et l'archiduché d'Autriche, le noyau allemand, est en possession exclusive des armes savantes, génie et artillerie. De la sorte, un de ces peuples, se soulevant, constituera toujours très-difficilement une armée, puisqu'il ne possède chez lui qu'un élément unique, que des officiers et anciens soldats d'une seule arme.—On a vu la réalisation de ce fait, lors des insurrections dernières.

L'armée d'occupation qui garde l'Italie est formée de toutes races, particulièrement de Croatés, de Hongrois et de Tyroliens; l'artillerie et le génie allemands sont répartis dans tout l'empire. — Les Bohêmes vont en Croatie, en Transylvanie, en Illyrie. Les régiments italiens, dont deux ou trois seulement restent dans le Lombard-Vénitien, tiennent les capitales du Nord, Bude, Prague et même Vienne pour une partie.—Il ne

faut pas de grands efforts pour comprendre que si les Hongrois, les Allemands et les Bohêmes se prêtent en Italie à toutes les oppressions, à toutes les tyrannies qui leur sont ordonnées, renchérissant encore dans la forme, les Italiens le leur rendent chez eux avec bonheur, et vengent sur la contrée les longs outrages de ses fils. Aussi, si les Hongrois, les Bohêmes et les Allemands ont empêché par leurs armes l'indépendance italienne de s'établir en 1848 et 1849, les bataillons italiens, de leur côté, ont dompté la révolution à Prague, à Vienne et en Hongrie, s'efforçant de rendre blessure pour blessure, mort pour mort, esclavage pour esclavage [1]. — C'est le seul raisonnement dont les masses soient capables; il est naturel, instinctif, et là est tout le secret de la force du cabinet de Vienne. — Le jour où ces gens-là se tendraient la main, où en serait l'Autriche, avec ses quatre malheureux millions d'Allemands [2]?

[1] La cour de Vienne a principalement dû son salut à ces Italiens qu'elle injurie et traite sans miséricorde. Les grenadiers italiens sont, sans contredit, ses plus belles et se meilleures troupes.

[2] Ce système d'excitation des races à un mauvais vouloir l'une pour l'autre est suivi dans les moindres détails. On lit dans l'*Opinione*, de Turin (26 juillet 1849) ce passage d'une correspondance :

« A Milan, ces jours derniers, un soldat hongrois, je ne sais pour quelle infraction disciplinaire, était condamné aux tours de verges accoutumés. Le général ordonna que la correction fût appliquée par un détachement italien; puis, ne se fiant pas trop aux Italiens, et voulant cependant que le châtiment eût toute la rigueur possible, que

On l'a déjà vu, quand l'Autriche se trouva maîtresse bien établie du royaume d'Italie, son premier soin fut de dissoudre l'armée nationale. Les officiers furent mis à la retraite ; la plupart même renvoyés sans pension.—On forma, avec les hommes, de nouveaux régiments autrichiens, en leur donnant des officiers de l'armée impériale. Toutes les institutions militaires du royaume, tout ce qui était dépendance du ministère de la guerre fut supprimé : écoles, fabriques d'armes, fonderies de canons, manufactures de draps, etc.—Vienne

fit-il ?—Il plaça derrière les deux files d'Italiens un certain nombre de caporaux croates, tout prêts à cingler avec leur baguette les miséricordieux qui ne frapperaient pas au sang les reins du pauvre Hongrois. »

Ces châtiments sont atroces. Dans certains cas, il peut être ordonné par le chef de corps ou par le général de brigade dix tours de verges.—Un tour de verge consiste à passer, les épaules nues jusqu'à la ceinture, entre deux rangs de cent cinquante hommes chacun, armés d'une baguette, et qui frappent au passage. Entre l'aller et le retour, cela fait six cents coups.—Tous les trois tours on change de verges, et on en prend des neuves.—Dix tours font par conséquent six mille coups.—Quand le patient ne peut plus marcher, on l'attache sur un banc, et les hommes défilent alors devant continuant à frapper.—La bastonnade est autre chose : le condamné est couché sur un banc, présentant le derrière. Deux caporaux le frappent avec de forts bâtons de noyer,, qui, au troisième coup, emportent le morceau.—A soixante coups, un homme meurt ordinairement. Le *maximum* de la pénalité est de cent coups. Par raffinement de cruauté, on ne frappe qu'un coup par minute, de telle sorte que le patient sente mieux et plus longtemps la douleur. Un officier préside, montre en main, pour régler les coups.

devenait le commun centre militaire, de même que le commun centre administratif.

La conscription, dont l'abolition avait figuré parmi les nombreuses promesses de l'arrivée, la conscription fut non-seulement conservée, mais rendue plus lourde. Au lieu de deux hommes on en prit désormais trois. Le petit État Lombard-Vénitien dut fournir un chiffre d'environ soixante mille hommes aux drapeaux. Et cet impôt pesa désormais en entier sur le pauvre peuple, chaque famille un peu aisée rachetant ses enfants à tout prix; car, outre l'humiliation de porter l'uniforme et la cocarde de l'envahisseur détesté, il y avait à fuir la déportation en terre étrangère et ennemie, la dégradante discipline autrichienne, impossible à quiconque possède le moindre sentiment de dignité, la moindre élévation d'âme et d'esprit, impossible surtout à cette jeunesse italienne des villes, fière, indépendante, cultivée et extraordinairement sensible aux égards.

Le caporal autrichien, avec son bâton, est proverbial. C'est le pivot de l'armée impériale.—Le soldat y est considéré comme une mécanique, dont le ressort est le bâton ; comme insignes de leur autorité, les caporaux portent une baguette, les sous-officiers une canne de moyenne grosseur; les officiers un jonc. Et nul ne se prive d'en user abondamment. J'ai vu frapper des hommes à l'instruction ou sous les armes, comme on ne frapperait pas pour sa propre défense un animal dangereux. Puis, à la moindre faute, le cachot au pain et à l'eau, les fers, la fustigation à expirer dessous,— la mort.—Aucun avenir, aucun avancement que des ga-

lons à perpétuité pour le jeune homme instruit et de bonne conduite,—tel est l'attrayant service impérial et royal.

Aussi l'Autriche n'a-t-elle pas de plus mortels ennemis parmi ses sujets italiens, que ceux qui, ayant résisté à huit ans de ce régime, reviennent dans leurs foyers pour reprendre la vie civile.

Mon excellent ami et frère d'armes, le commandant Eugène Caïmi, un des héros de la défense de Venise, écrivain distingué non moins que brave soldat, et habitant aujourd'hui Paris, a été *témoin oculaire* du fait que voici :

Il était, en 1838, cadet dans un régiment autrichien de chasseurs, et venait par étapes, avec un détachement de son corps, de Trévise à Vérone, lorsque, en chemin, ces militaires rencontrèrent un autre détachement d'infanterie avec lequel ils firent route.

Ce détachement d'infanterie était composé d'Italiens; il y avait parmi eux un pauvre petit conscrit, tout pâle et maigre, qui se traînait péniblement derrière les autres, et qui faisait réellement pitié à voir, tant il semblait exténué. Le malheureux succombait évidemment à une de ces fièvres de garnison que les jeunes soldats prennent si facilement au service autrichien. Rassemblant toutes ses forces et tout son courage, il hâta le pas à un moment, et s'approcha du lieutenant qui commandait la petite troupe pour obtenir de monter sur la voiture des bagages. L'Autrichien le regarda d'un air bourru, puis appelant un aide-chirurgien qui cheminait assez loin devant lui :—Eh doc

teur! cria-t-il, en voici un qui prétend ne plus pouvoir marcher; venez donc ici voir?

Le second Allemand rétrograda. Contrarié sans doute d'être dérangé, il prit le poignet du conscrit, fit le geste de lui tâter le pouls, puis le repoussant avec colère :

— Ah! dit-il, le drôle ne veut pas marcher! Eh bien, pour lui donner des forces, faites-lui appliquer vingt-cinq coups de bâton; je vous promets qu'il courra ensuite.

—Ici le tambour et un caporal! cria le lieutenant. —Déboutonnez-moi cet animal, couchez-le sur le tambour, et flanquez-lui vingt-cinq coups; et tapez dur.

La pauvre victime devint d'une pâleur mortelle. Elle était si épuisée qu'elle se laissa saisir et placer sur le tambour sans murmurer.—Le malheureux ne dit qu'un mot:—Ma mère! au premier coup;—quand ce fut fini, on voulut le faire relever, IL ÉTAIT MORT!!!

Les mêmes abus, qui empoisonnent toutes les branches du service civil, ne se rencontrent pas en moins grand nombre dans ce qui a trait à la matière militaire.

« Si nous parlons de la conscription, véritable marché de chair humaine, » comme l'appelle énergiquement le peuple, ici la vénalité des officiers autrichiens est insatiable, et les infinies et toujours inutiles précautions à cet égard le démontrent surabondamment. La connaissance de la corruptibilité des conseils de

révision et de la partialité de ses membres rend la conscription plus odieuse encore, s'il est possible, aux pauvres gens, qui ne peuvent pas même en cela obtenir justice et une équitable répartition[1]. »

Deux anecdotes à ce sujet :

En 1840, un docteur Hartimg, Allemand, médecin en chef de la garnison de Milan, était chargé de la visite des conscrits au conseil de révision.—Un jour, se présente devant lui un jeune homme atteint d'une grave infirmité ombilicale, qui l'empêchait de marcher plus d'un mille sans un danger certain. — Hartimg secoue la tête en le voyant :

—Oh ! dit-il, en voilà un qui était sûr de son affaire. —Réformé ! — Comment-vous nommez-vous? — Et il prend la liste pour mentionner la réforme et son motif.

—Antoine de F... répond le jeune homme.

Hartimg fit un soubresaut :

—Comment? s'écria-t-il,—de F...?—Etes-vous donc le fils du docteur de F...?

—Oui, monsieur, je suis son fils.

—Ah ! très-bien ! répond vivement Hartimg :—*bon, très-bon* pour le service !

Et il griffonna ces mots sur la feuille en toute hâte.

—Mais... monsieur?... balbutiait le pauvre garçon tout stupéfait,—mais... monsieur?...

—Eh bien! vous êtes encore là?—bon pour le service, vous dis-je !

1 Guerrieri, *l'Austria e la Lombardia*, p. 45.

Et il le poussa dehors.

Il faut savoir pour l'intelligence de la chose que Hartimg était chaud partisan de l'homœopathie, et que peu de temps auparavant, le docteur de F... avait publié dans un recueil, la *Biblioteca italiana*, de virulents articles contre cette doctrine tout allemande, desquels Hartimg avait juré de punir l'auteur à la première occasion. De plus, le docteur de F..., ancien médecin en chef de l'armée d'Italie, était mal vu du corps de santé autrichien, et Hartimg servait là l'antipathie générale. Il n'avait donc rien à craindre de son injustice, quelque énorme et évidente qu'elle fût.

Antoine de F... fut très-bien maintenu bon pour le service; il en coûta 3,000 francs à son père pour le faire remplacer. — C'était tout ce que Hartimg avait voulu.

—M. François V..., jeune homme de vingt ans, tombe au sort. Il était beau, robuste, et de taille à faire un superbe grenadier. Les hommes coûtaient cher en ce moment-là, 5 ou 6,000 livres. On pensa donc au moyen ordinaire, négocier avec le médecin en chef.— Un des parents de Hartimg, connu de la famille V... servit d'intermédiaire, et l'affaire fut bientôt traitée.

Ce parent, le conscrit M. François V..., et son frère aîné, se rendent ensemble chez Hartimg, pour lui présenter le jeune homme, afin qu'il le reconnaisse, à la visite du conseil.—L'Allemand fixe M. François V..., et prend son signalement mental. Pendant ce temps, le frère aîné glisse discrètement dans la main du docteur un paquet cacheté, tremblant presque d'offusquer sa sus-

ceptibilité.— Mais à l'instant Hartimg, devant les trois assistants, déchire l'enveloppe du paquet, et examine le contenu, tout comme s'il recevait un payement régulier.—Il y avait quatre *doubles* de Gênes (320 fr.) — *Poco*, fait-il dédaigneusement, et en tendant la main,— encore autant!

Et M. V... dut s'exécuter, en remettant encore quatre autres doubles. Le conscrit fut déclaré, devant le conseil, impropre au service militaire pour *faiblesse de constitution*. C'était, je l'ai dit, une espèce d'Hercule.

Je connais les personnes, et je garantis ces deux faits exacts jusqu'au dernier mot, sans crainte que nul ne me démente.

Hartimg poussa si loin ce genre de spéculation qu'on dut le rappeler en Allemagne. Les Lombards n'y gagnèrent rien. Son successeur fit tout comme lui, et actuellement les choses se passent encore de même.

Les Autrichiens ont, du reste, une façon fort originale et qui n'appartient qu'à eux au monde, pour recruter leur armée, en cas d'insuffisance de la conscription, ou bien quand il s'agit de rappeler à l'ordre une jeune tête soupçonnée d'idées libérales, et de lui inculquer pour la vie des idées salutaires de discipline et de soumission au pouvoir légitime. On pourra juger par ceci de la sécurité personnelle dont jouissent les sujets du paternel gouvernement impérial.

Un Lombard, que j'ai retrouvé dernièrement à Paris, Victor Merighi jeune homme de bonne famille, instruit, distingué et plein d'ardeur, étudiait le droit à

Digitized by Google

l'Université de Padoue en 1844. Il était poëte, et ce don de la nature, joint à une grande cordialité de caractère, le faisait rechercher de ses camarades, qu'il rangeait facilement à son opinion. Un étudiant ainsi posé devait paraître dangereux ; aussi, soit qu'un espion eût fait un rapport alarmant contre lui, soit qu'on lui attribuât quelque pièce de vers satiriques, il fut arrêté un matin, et conduit, non pas à la prison de ville, mais à une caserne d'infanterie où on le mit au cachot. Il y resta *deux mois, au pain et à l'eau,* ne pouvant se rendre compte ni de ce qui lui arrivait, ni du sort que lui présageait un tel début. Le soixantième jour de ce régime peu confortable, comme il en était au plus fort de ses réflexions, Merighi vit entrer un sergent porteur d'un uniforme complet de soldat autrichien, que cet estimable bas-officier l'invita à revêtir. — Merighi, qui commençait à comprendre, répondit par un geste d'énergique dénégation ; mais le sergent, décrochant sa canne du bouton où il la tenait suspendue, lui expliqua, moitié à l'aide de la mimique, moitié avec quelques mots italiens qu'il écorchait, qu'il allait être bâtonné jusqu'à ce qu'il cédât, et qu'il valait bien mieux s'exécuter de bonne grâce.

Le raisonnement, tout peu agréable qu'il pût paraître, était irrésistible. Merighi endossa donc l'uniforme, et, tout aussitôt, le sergent le conduisit dans la cour de la caserne. — Là, notre étudiant trouva une vingtaine de jeunes gens, dont il connaissait plusieurs, également en habits de soldats, et la mine piteuse, placés sur un rang dans lequel il dut lui-même s'aligner. Devant eux,

et leur faisant face, était un drapeau autrichien tenu par un sergent-major qui prononça en allemand une formule de serment. Le sergent qui avait amené là Merighi invita les jeunes gens à lever la main, ce qu'aucun ne fit, répondit pour eux quelques mots également en allemand, et puis la cérémonie fut terminée. Les assistants étaient soldats de l'empereur, ils avaient juré fidélité au drapeau ; ils appartenaient désormais à l'autorité militaire.

Ces jeunes gens furent reconduits à leurs cachots respectifs ; on leur donna, pour se refaire, l'ordinaire du soldat pendant huit jours ; puis ils furent expédiés séparément à des corps stationnés en Hongrie ou en Bohême. Merighi alla en Croatie, où il resta près de quatre ans simple soldat, malgré toutes les démarches, toutes les réclamations des siens. En 1848, il put s'enfuir et accourir à Venise, à la défense de laquelle il prit une glorieuse part.

« Le 24 novembre 1847, dit M. Anatole de la Forge dans sa belle *Histoire de la république de Venise sous Manin*, un jeune homme de vingt-deux ans, Louis Domeneghetti, aussi de Rovigo, étudiant en droit à Padoue, donna un repas à plusieurs de ses camarades pour célébrer le succès de ses derniers examens.— Comme dans toutes les réunions de cet âge, on s'anima un peu à la fin du festin, et ces jeunes étudiants, rangés deux par deux, regagnaient paisiblement leurs domiciles. Chemin faisant ils rencontrèrent des gardes de

Digitized by Google

police; alors il prit fantaisie à l'un de ces joyeux universitaires de crier : *Vive Pie IX.*—Ce cri fut aussitôt répété en chœur par la petite colonne; il n'avait rien de séditieux, puisqu'on était à cette époque, d'une extrémité à l'autre de l'Italie, dans le paroxysme de l'enthousiasme papal; aucune loi, d'ailleurs, aucun avis du gouvernement, à Venise, n'en avait défendu l'expression. Mais les agents de police (*sbirri*) n'y regardaient pas de si près; ils se jetèrent sur ces pauvres étudiants, qui prirent tous la fuite, à l'exception de Domeneghetti. Placé à l'avant-garde, il fut arrêté le premier; on l'emprisonna en le maltraitant et en l'insultant. Les plus minutieuses perquisitions faites à son domicile n'amenèrent d'autre résultat que la découverte d'un crayon qui n'avait pas encore servi : la police soutint qu'il devait être destiné à tracer sur les murs des inscriptions séditieuses; un morceau de papier sur lequel était écrit : *Vive Pie IX*; une lettre de son frère qui lui parlait de ses études, et le passe-port d'une maîtresse, voilà ce qui composait les pièces de conviction suffisantes pour établir la culpabilité de ce jeune homme. —On l'enrôla de vive force, comme simple soldat, dans le régiment d'infanterie du baron de Wimpfen. Le père, la famille réclamèrent, écrivirent partout, adressèrent suppliques sur suppliques aux ministres, à l'empereur.

« On n'obtint rien, pas même une réponse.—Mais on sut plus tard qu'une *souveraine instruction*, envoyée secrètement aux autorités de la ville, notifiait que tout homme suspect pour ses tendances ou ses opinions

politiques, devait être enlevé et enrôlé de vive force dans un régiment autrichien [1]. »

C'est de cette sorte que les autorités impériales prennent leur revanche de l'éloignement et du dégoût que témoignent les familles de la noblesse et de la bourgeoisie pour le service de leur armée. Et très-fréquemment les jeunes gens de bonne maison ainsi confisqués ont déjà un remplaçant payé par eux sous les drapeaux.

Chose incroyable, aucune loi, aucun décret ne règlent les droits et les devoirs en matière de conscription. Tout est laissé à l'arbitraire des autorités impériales. Indépendamment du chiffre imposé à chaque province, et qui varie chaque année, des levées extraordinaires viennent saisir ceux que le sort a épargnés deux ou trois fois souvent, ainsi que ceux-mêmes qui ont un représentant sous les drapeaux. Marié ou non marié, père de famille, il faut partir. Les recrues ainsi faites, conduites sous bonne escorte jusqu'aux limites de l'Italie, vont grossir les régiments qui contiennent la Bohême et la Hongrie, pendant que les fils de ces contrées sont envoyés dans les villes italiennes. — *Divide ut imperas.*

L'exemple que voici, choisi entre mille autres, complétera cette explication.

Un brave Lombard, habitant aujourd'hui Paris, Antoine Molteni, jeune homme de vingt-cinq ans, appartenant à une bonne famille de Côme, avait

Tome Ier, p. 105.

déjà tiré deux fois au sort et fourni un remplaçant. Il y a deux ans environ, vers la fin de 1856, une levée extraordinaire est ordonnée, et la liste des jeunes gens valides, restés sur les précédentes conscriptions demandées à la province. Molten, y figurait. Il reçoit un matin avis de se présenter au conseil de révision. —En le voyant paraître, les autorités autrichiennes échangent un coup d'œil de satisfaction. Le sujet est taillé en Hercule.

— Vous êtes appelé au service, dit le président; comme vous paraissez solidement bâti, nous allons vous faire gendarme.

—Mais, répondit Molteni, j'ai satisfait à la circonscription et j'ai un représentant à l'armée.

—Il ne s'agit pas de cela; vous êtes désigné gendarme.—A un autre !

Le jeune homme se redresse, et d'une voix résolue:

—Gendarme ! crie-t-il, vous me couperez en morceaux, si vous voulez, mais jamais cet uniforme-là n'ira sur mes épaules, entendez-vous ?

—Allons, allons, fait un capitaine de hulans qui le lorgnait avec envie, je vois ce que c'est. Le gaillard veut venir avec nous.—Inscrit hulan.—Passez !

Il était onze heures.—A onze heures et quart, le nouveau soldat de l'Autriche, conduit dans la cour avec ses compagnons d'infortune, levait la main devant le drapeau, comme serment à l'empereur.—A onze heures et demie, il revêtait l'habit de hulan; et, à midi, sans avoir pu embrasser sa famille, prendre aucune disposition, il traversait les rues de Côme, sa patrie, entre deux rangées de soldats impériaux, pour-

se rendre à Milan. — De là, il devait, avec un fort dépôt, aller rejoindre le régiment à Bucharest ; mais il réussit à s'évader avant le départ.

Dans les moments de crise, c'est bien autre chose ; on fait la *presse* en masse sur la population masculine des campagnes et des bourgs. — La manière de s'y prendre est originale.

« *Mantoue, 19 février.* — Ici continuent les arrestations de ceux qu'on appelle malvivants (gens de mauvaises mœurs). Figurez-vous si, dans de tout petits pays, il peut y avoir jusqu'à des trente et quarante malvivants! On les jette en prison, puis on les visite, et ceux trouvés aptes au service militaire sont obligés à prêter serment : s'ils refusent, on les met aux casemates, et tous les jours on les bâtonne jusqu'à ce qu'ils se rendent. Sept cents hommes sont déjà enrôlés de cette façon. Dans les prisons de Pusterla où ils se trouvent en grand nombre couchés sur la paille, les officiers autrichiens entrent les visiter, uniquement pour se donner le plaisir de les injurier, de leur lancer des coups de pied et de fourreau de sabre. Le geôlier, tout Allemand qu'il est, a cependant trouvé nécessaire de porter plainte au commandant de la forteresse, lui faisant connaître que parmi ces officiers il y a jusqu'à des capitaines. Dans beaucoup d'endroits, les Autrichiens arrêtent ces soi-disants malvivants sur leur seule physionomie. Il est certain que si la chose n'était pas extrêmement douloureuse, il y aurait vraiment de quoi rire. — Dans beaucoup de communes ils sont guidés par les espions, race

qu'ils cultivent avec amour; dans d'autres, ils demandent des listes aux conseils municipaux, et si ceux-ci n'indiquent personne, ou même très-peu de gens, ils sont sévèrement taucés, et forcés à fournir un plus grand nombre de noms [1]. »

Alors qu'un des *engagés volontaires* ainsi obtenus vient à déserter, la famille, et en cas d'insuffisance de celle-ci la commune, sont responsables du fait, obligées de fournir un autre homme pour remplacer l'individu disparu, et de payer en outre une amende considérable. — Il y a là-dessus des décrets de l'autorité militaire qui sont impitoyables.

Si maintenant nous passons au non moins grand fléau de l'armée d'occupation, de ce côté-là encore les provinces italiennes ont un autre genre de supplice à endurer.

« Nous ne nous appesantirons point sur la brutalité et sur les violences des satellites armés de l'Autriche, car ce sont choses connues de l'Europe entière. En général, le soldat autrichien, quand il descend en Italie, a l'idée fixe de venir en pays ennemi. Et véritablement les officiers autrichiens, principalement à Milan, traitent et sont traités en ennemis; exclus de toute réunion, de tout cercle, regardés de travers en public, ils se vengent en s'excitant entre eux à l'envi à haïr toujours plus un pays dans lequel ils sont forcés de se sentir toujours étrangers et détestés [2]. — La séparation

[1] Journal *l'Opinione*, de Turin, 7 mars 1849.

[2] Il y avait à Milan, en 1845, comme major de place, un certain commandant de Abele, Autrichien, lequel, entré au service à la même époque que les Welden, les Wimp-

totale qui règne entre les Italiens et les militaires allemands empêche de bien connaître les incroyables vanteries et les turpitudes avec lesquelles l'oisive et ignorante officialité autrichienne cherche à se consoler de ses humiliations, en racontant tout le jour des infamies sur nos femmes et des lâchetés de nos jeunes gens. Mais en vérité, le maintien non-seulement réservé, mais nous dirons presque embarrassé, que prennent ces vantards aussitôt qu'ils se trouvent en présence du public italien, suffit à démontrer la vérité de tous ces beaux exploits de caserne. — Nous n'ignorons cependant point que l'Autrichien exulte aussitôt qu'il est bruit de quelque mouvement politique; il ne demande pas mieux que de faire ses preuves sur une popu-

fen, les Haynau, n'était encore que simple officier supérieur quand tous ceux-ci étaient depuis longtemps généraux.—Qui le croirait? Ce retard dans l'avancement était dû à sa férocité, qui faisait horreur aux autres Allemands eux-mêmes.— En voici un échantillon. Quand ce major commandait une parade, présidait à une réunion de troupes, et qu'un homme lui paraissait ou mal placé, ou avoir fait un mouvement irrégulier, il s'avançait vers lui, écumant, et lui lançait des coups de pommeau d'épée sur la figure, sur la tête, dans l'estomac, jusqu'à ce que la victime tombât tout en sang et qu'on dût l'emporter.—Toutes les fois qu'une punition ordonnée, les verges, la bastonnade, les fers étroits, passait à son contrôle, il la doublait. —Il effrayait jusqu'à ses chefs; mais aucun d'eux ne songea jamais à réprimer ses excès.—Le misérable se vantait d'avoir, étant lieutenant et commandant, en 1815, un transport de prisonniers, fait bâtonner, *sur le banc*, DES OFFICIERS FRANÇAIS!—Et des témoins certifiaient la vérité de ceci.—Il y a à Paris cent personnes qui ont connu à Milan et entendu ce de Abele.

Digitized by Google

lation désarmée, et de donner une issue à la bile qu'il refoule depuis tant d'années.—Il y a certainement parmi ces officiers allemands des hommes cultivés et éclairés; mais ils sont en petit nombre, personne ne se soucie davantage d'eux, et par nécessité de position ils embrassent les préjugés des leurs[1]. »

Du reste, si, méprisés et fuis par les hautes classes, les Autrichiens n'osaient à cette époque (et quelle revanche ils en ont prise depuis!) laisser voir tout haut leur ressentiment contre celles-ci, ils se vengeaient en maltraitant le pauvre peuple d'une façon souvent exorbitante. Un paysan, un ouvrier, avait-il transgressé quelque ordre de police, se prenait-il de querelle avec un soldat allemand, vite on s'emparait de lui, il était poussé dans un poste. Là, on lui défaisait ses vêtements, on l'attachait sur un banc toujours prêt à cet effet, et deux caporaux, armés de la sacramentale baguette, tapaient dessus en alternant, comme les forgerons sur une enclume. Puis, si l'homme pouvait marcher après ce traitement, on le mettait dehors; sinon, à la nuit, il était porté à l'hôpital.—J'ai eu un domestique milanais qui avait reçu ainsi trente coups de bâton; les larmes lui venaient aux yeux de rage chaque fois qu'il en parlait.

Depuis 1848, ce noble usage a été réglementé, et de nombreux décrets, dont je donnerai plus loin le texte, ont établi tous les cas dans lesquels la bastonnade doit être militairement appliquée, ainsi que le nombre de

[1] Guerrieri, *l'Austria e la Lombardia*, p. 45 (1847).

Digitized by Google

coups.—Seulement, il y a progrès : on ne s'en tient plus aux seuls ouvriers et paysans, tous les habitants indistinctement, les femmes elles-mêmes, sont passibles de cette paternelle et impériale correction.

Le soldat autrichien est voleur de sa nature. Ceci n'est point un reproche, mais l'énonciation d'un fait. Ce demi-sauvage, cultivé avec le bâton, ne peut naturellement s'élever à la dignité, à la noblesse de sentiments qui caractérise l'homme libre et respecte.— Ce que les habitants des villes et des campagnes, le petit commerce surtout, ont à souffrir de ses rapines, de ses brutales extorsions, est inimaginable — La barbarie des soldats n'est égalée que par la froide impudence, la cruauté des officiers en général. Ce qu'ils ont commis, pendant et après la révolution, de vols, de férocités, de dévastations inutiles, les chefs donnant à l'envi l'exemple, est à faire frémir d'horreur.

« Peut-être cela tient-il à ce que dans l'empire d'Autriche l'armée est établie sur un tout autre principe que celle de France. Ici, un homme qui commet une coquinerie est expulsé de l'armée : en Autriche, bien au contraire, il y est incorporé à titre de châtiment. Combien de marchands, d'hôteliers, de cafetiers, de bourgeois sont volés chaque jour par les soldats et les officiers autrichiens, ou payés en mauvais traitements ! Le fait est si habituel que pas un d'eux, même dans les grades élevés, ne trouve de crédit *volontaire*, pas même pour 25 centimes [1]. »

1 Note communiquée par M. J. de Filippi, Lombard.

Entre autres faits, lorsque les Autrichiens rentrèrent à Milan, le 6 août 1848, les officiers se partagèrent les maisons des nombreux habitants en fuite; il va sans dire qu'ils ne prirent que les bien garnies. Ils firent main basse sur tout ce qu'elles renfermaient : buvant le vin, brûlant le bois, et, quand il fut épuisé, les meubles, les livres, les boiseries, les papiers de famille; dérobant tout ce qu'il y avait de précieux, et ne laissant que les quatre murs. Ils donnaient les robes des dames aux malheureuses qu'ils amenaient à leur logement, et les ordonnances vendaient pour boire les habits des maîtres de la maison. Ce fut un pillage, une orgie générale dans tous les palais de la noblesse, et particulièrement chez les comtes Borromée, Casati, Annoni, Greppi, chez tous les gentilshommes qui s'étaient mis à la tête du mouvement national.

« Les maisons appartenant aux familles les plus distinguées, a dit un historien de cette époque, furent converties en casernes. On établit le quartier général dans le palais Litta; on fit un hôpital militaire du palais Borromée; dans la maison du marquis Trivulce, on jeta dans la cour de précieuses archives en parchemin, pour livrer aux soldats les salles où elles étaient renfermées; des militaires furent logés dans l'Institution des filles nobles, sans égard pour la pudeur du sexe; on fit une caserne de la maison de la marquise Busca, duchesse Serbelloni, bien que le comte Pachta et plusieurs autres Autrichiens fussent redevables de la vie à cette dame.—Sous le prétexte que toutes les armes devaient être saisies, on pilla le musée d'armes de la

maison Belgiojoso et celui encore plus riche de la maison Uboldi, le plus beau peut-être de l'Italie.—Partout où logeaient des militaires, les tentures, les glaces, les meubles précieux étaient saccagés par pur vandalisme. Les musées, comme ceux des Litta, des Borromée, que plusieurs générations s'étaient occupées à former, furent dispersés ; d'admirables toiles déchirées, et des galeries entières de tableaux enfumées par les soldats, qui établissaient au beau milieu leur cuisine. »

Mais l'historique de ces excès appartient spécialement à l'époque de 1848.—C'est là qu'on en retrouvera la suite.

Voici maintenant une correspondance toute récente qui semble avoir été écrite pour prendre place ici.— Les faits cités sont de la plus grande exactitude [1], plutôt affaiblis qu'exagérés.

[1] On mande de Pavie, 11 mai 1858, à l'Office-correspondance : « De tous les renseignements que je puis vous fournir sur la situation de la Lombardie, il n'en est pas qui méritent plus votre attention que ceux que je vais vous donner sur la manière dont se pratique ici la conscription.

« Les habitants des provinces lombardo-vénitiennes cherchent tous à ne pas servir sous un drapeau qu'ils n'aiment point et dans une armée où les avancements se vendent ou bien sont réservés aux Hongrois ou aux Allemands.

« Cette antipathie des Italiens du Lombard-Vénitien pour le service militaire est d'ailleurs bien démontrée par le prix qu'on donne pour les remplaçants. On les paye jusqu'à 3 et 4 mille francs. La durée du service était d'abord de quatre ans ; on l'a porté plus tard à huit, et maintenant elle est de dix ans pour l'infanterie, de douze pour la cavalerie. Vous voyez que c'est presque toute la

vie active d'un homme. Aussi n'y a-t-il que les prolétaires qui entrent au service. Tous ceux qui peuvent se racheter le font.

« Mais cette opération donne lieu à d'énormes abus. Le gouvernement avait pris une excellente mesure après la révolution de 1848, en décidant que, moyennant 700 florins (2,000 fr. environ) versés à la caisse militaire, on s'assurait un remplaçant; mais bientôt on a modifié et dénaturé cette mesure. D'abord on a exigé qu'on s'engageât six mois avant le tirage à payer cette somme, quelles que fussent les chances du sort ou de la révision. Mais en 1855, une ordonnance impériale vint abolir toute faculté de se faire remplacer.

« De là, désolation des familles et emploi de tous les moyens imaginables de corruption pour obtenir l'exemption du service, soit à l'aide des médecins, soit en gagnant les militaires eux-mêmes. On a vu alors des enfants de bonne famille endosser pour la première fois et par force l'uniforme autrichien ; mais il en est beaucoup aussi qui se sont expatriés et qui sont même allés servir dans l'armée sarde.

« Cette situation ne pouvait durer : le trésor y perdait, et le pays en était plus mécontent que de toute autre mesure violente. Aussi on rendit la faculté du remplacement, mais toujours avec l'obligation d'opter plusieurs mois avant le tirage. En outre, on a porté la taxe à 1,500 florins (environ 3,900 fr.).

« Ajoutez que le gouvernement, décrétant par exemple une levée de 11,000 hommes, fait prendre d'avance l'engagement de payer la taxe d'exemption. Mille hommes, par exemple, payent la taxe ; c'est 1,500,000 florins qui entrent dans le trésor; mais c'est aussi mille hommes de moins qui entrent dans l'armée, *car le gouvernement ne remplace pas les mille soldats qui ont payé la taxe.*

« Ce n'est pas tout : le nombre des hommes appelés au service est hors de toute proportion raisonnable avec la population. Aussi, bien que les levées soient divisées en plusieurs classes, on épuise toutes ces classes. *On tombe*

Digitized by Google

sur des fils uniques, sur des hommes mariés ; on revient deux ou trois fois sur le jugement des médecins. Tel qui a été déclaré inapte au service, s'est marié et s'est établi, est repris un an plus tard.

« Tout cela se fait tous les ans et en pleine paix. Je ne crois pas qu'on en sache rien hors de l'Italie, c'est pourquoi j'ai voulu vous réserver cet état de choses, dont je n'ai pas besoin de vous indiquer les conséquences. » *(Le Siècle,* 18 mai 1858.)

Digitized by Google

Digitized by Google

IV

Instruction publique et presse.

—Sachez, messieurs, que je ne tiens point à avoir chez moi des savants ni des lettrés, mais des sujets obéissants.

L'empereur François d'Autriche aux professeurs de Pavie.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dans toutes les écoles de la haute Italie, en même temps que le *Catéchisme*, on fait apprendre aux enfants un petit livre intitulé : *Devoirs des sujets envers le souverain.*—On y lit, à la page 13 :

—Demande. *Comment les sujets doivent-ils se comporter envers leur souverain?*

—Réponse. *Les sujets doivent se comporter comme des serviteurs* (le mot italien *servì* veut presque dire *esclaves*) *fidèles envers leur maître.*

—Demande. *Pourquoi doivent-ils se comporter comme des serviteurs?*

—Réponse. *Parce que le souverain est leur maître,* ET QUE SON POUVOIR S'ÉTEND SUR LEURS BIENS COMME SUR LEURS PERSONNES.

Voici tantôt quarante-trois ans que ces belles

maximes constituent les premiers éléments de l'instruction publique ; elles n'ont fait à l'Autriche ni un *serviteur fidèle*, ni un ami ; mais elles peuvent donner une idée de ce qui se passe dans les régions plus élevées de l'enseignement.

Aux institutions universitaires du royaume d'Italie, calquées sur le modèle de celles de France, le gouvernement impérial substitua un systeme fort compliqué ; magnifique quant au programme, mais, comme tant d'autres choses, déplorable dans la pratique.—Des établissements de cinq degrés sont censés concourir à l'instruction des diverses classes, et cela de telle sorte qu'il semblerait, à première vue, qu'il ne tient qu'à tout Lombard ou Vénitien de devenir un savant.

—Les écoles élémentaires, aux frais de chaque commune, ouvertes aux enfants des deux sexes ;

—Les écoles communales supérieures, où l'on enseigne le dessin, la géométrie et quelques autres choses, aux frais des villes ;

—Les écoles techniques, aux frais de l'État, ouvertes à Milan et à Venise pour l'enseignement supérieur des jeunes gens qui se destinent à l'industrie et au commerce ;

—Les gymnases, où l'on apprend le grec, le latin, l'allemand et les belles-lettres ;

—Puis, les lycées, dans lesquels sont enseignées la philosophie, l'histoire naturelle, les mathématiques supérieures.

Les célèbres Universités de Pavie et de Padoue, dotées

de nombreuses chaires, servent de clef de voûte à ce vaste édifice d'enseignement.

Eh bien ! tout cet ensemble, majestueux à l'idée, est une lettre morte, grâce aux précautions ombrageuses du gouvernement, à son avarice, à sa défiance, à son inepte intervention dans le programme des études; grâce surtout à l'ignorance, au peu de goût des professeurs, qu'on choisit surtout parmi les protégés de la police, pour de tout autres mérites que ceux qui devraient être leur recommandation naturelle [1].

Les écoles communales n'existent que de nom. Il n'y en a pas une d'ouverte sur dix, à cause de la ridicule insuffisance du traitement ; et encore n'est-ce que pendant l'hiver qu'on suit celles en exercice.—Les écoles supérieures et techniques comptent peu d'élèves; les maîtres, n'étant pas encouragés, ne songent qu'à abréger leur tâche, et n'y donnent que le moins de soins possible.

L'enseignement des gymnases, jalousement surveillé par l'autorité, comporte une masse de choses rebutantes, mal digérées, arides; et, si ce n'est les langues anciennes, presque rien d'utile. Ainsi, on y apprendra l'histoire de la Chine ; mais de l'histoire moderne d'Europe, de l'histoire d'Italie surtout, pas un mot.

Quant aux lycées et aux universités, à l'exception des sciences exactes et naturelles, à l'exception de la médecine, toutes les autres branches, surtout les sciences morales, y sont dans un avilissement complet, sous des

[1] Et il est défendu aux habitants du royaume d'*envoyer leurs enfants faire leurs études à l'étranger.*

professeurs la plupart serviles et trembleurs, quand ils ne sont pas Allemands, et, en général, d'une ineptie complète. Les textes des leçons sont vérifiés à l'avance par la police, et toute spontanéité, tout élan du cœur ou de l'imagination est rendu impossible [1].

« Le libre développement de l'esprit n'éprouve pas de sa part moins d'obstacles; il n'est rien, au contraire, qu'il ne fasse pour l'empêcher (le pouvoir autrichien). S'il tue la prospérité matérielle, c'est indirectement, par un involontaire effet de sa nature même; car la richesse du peuple accroîtrait sa propre richesse, et peu de désirs sont plus vifs en lui; mais la pensée, la science, il les craint pour elles-mêmes; il sait que tôt ou tard elles enfantent la liberté. De là un système monstrueux de prohibition et de censure, pour perpétuer l'ignorance des masses et même des classes élevées. Ne pouvant interdire à celles-ci une certaine mesure d'instruction, on règlemente scrupuleusement celle qu'on leur permet d'acquérir. Toutes connaissances ne leur seraient pas bonnes; l'enseignement mutilé n'est qu'une dérision, un mensonge officiel. Avez-vous entendu parler de l'Université de Padoue? Il y existe naturellement un professeur d'histoire moderne; or, afin d'être sûr que sa parole sera ce qu'on veut qu'elle soit, *on lui envoie ses cahiers de Vienne*. Défense à lui d'y changer une phrase, d'y déplacer un mot. Et ces cahiers, que contiennent-ils? un long et pompeux panégyrique

[1] Voir pour toute cette matière, Guerrieri, *l'Austria e la Lombardia*, p. 36 et 37.

de la maison de Lorraine. D'après cela, jugez du reste. Cependant on doit dire que le Conseil aulique n'est pas encore intervenu dans l'astronomie : aucun ordre émané de lui n'interdit aux corps célestes la liberté de décrire les courbes qu'assignent à leurs mouvements les lois générales de la nature[1]. »

A Padoue, il y a quelques années, un professeur de droit recevait chez lui, après sa leçon publique, plusieurs étudiants qui lui étaient recommandés, et leur donnait des conférences supplémentaires. Il fut arrêté et mis en prison, ainsi que tous ces jeunes gens, sous prétexte de *société secrète !* Les cahiers de notes furent saisis ; on les éplucha soigneusement pour y trouver quelque preuve de doctrines contraires au gouvernement, et le professeur ainsi que les étudiants ne furent relâchés qu'après une longue et pénible détention.—Par ce fait, jugez du régime intérieur des universités et des obstacles qu'y rencontre la diffusion des idées justes et libres.—A la moindre crainte, au moindre symptôme de tendances indépendantes, le gouvernement ferme les universités, comme il vient de le faire il y a deux mois, et renvoie les étudiants dans leurs familles, s'inquiétant fort peu des études interrompues, d'une année perdue, et autres dommages du même genre.

La plupart des chaires, nous l'avons dit déjà, sont occupées par des allemands, et on compte parmi ces

[1] Lamennais, *Affaires de Rome*, p. 122.

derniers des types vraiment splendides. — Un certain docteur Lamprecht, entre autres, a longtemps joui d'une vraie célébrité comme professeur d'obstétrique à l'Université de Padoue.

Il était barbier, — ne vous récriez pas, — simple barbier dans un village de Croatie, quand le caprice d'un administrateur l'envoya remplir cette chaire, dans une université où Galilée avait enseigné, et qui, jadis, avait brillé d'un si grand éclat. — Ce digne homme ne put jamais, pendant les vingt années qu'il passa à Padoue, apprendre l'italien. Il s'était composé une langue de mots allemands, de bribes de dialecte vénitien, de latin de cuisine, péniblement retenu, à faire tordre de rire l'auditoire le plus impassible. Aussi son cours n'était-il qu'une vraie bouffonnerie pour les élèves des deux sexes, médecins et sage-femmes, auxquels il était censé apprendre les arcanes de la science.

Un de ses collègues, professeur de pathologie, avant d'arriver à cette position, n'avait jamais été autre chose que vétérinaire dans un régiment de hussards. — On lui avait donné cette place comme une sorte d'Invalides. — Des hommes aux chevaux, pour les bons allemands, la différence n'est pas si grande que qui *soigne* ceux-ci ne puisse *soigner* les autres.

Les études terminées, on ne devient et on ne s'établit avocat, ingénieur, médecin, etc., qu'avec une licence du gouvernement, qu'il reste toujours maître de retirer à ceux qui viendraient à lui déplaire ; faculté dont la police ne se prive nullement d'user, sans se

préoccuper si la perte de leur profession réduira les gens à la misère.

Du reste, le pouvoir impérial, qui fait volontiers parade, à l'occasion, de bons sentiments pour le progrès de l'instruction et des sciences, n'en a pas moins aboli tout ce qu'il a pu des institutions utiles laissées par le royaume d'Italie.

Il y avait dans chaque chef-lieu de département une clinique médicale, une clinique chirurgicale, une troisième clinique d'accouchement. Ces trois chaires ne coûtaient au trésor que 900 francs, le reste était fourni par les hôpitaux. Pour épargner ces 900 francs par département, le gouvernement a supprimé ces cliniques.

Les musées d'histoire naturelle, les jardins botaniques recevaient de l'État une subvention ; elle leur a été enlevée. En prennent soin les communes, si bon leur semble.

Les bibliothèques publiques avaient un fonds annuel d'achat et d'entretien ; on le leur a retiré. On paye à grand'peine de rares gardiens pour ne donner que les livres qui *ne renferment aucuns principes* dangereux ni subversifs[1].

On peut s'imaginer facilement quel est l'état de la presse, livres et journaux, sous un régime semblable.

Le comte autrichien Jean Mailath, qui a publié une *Histoire de la monarchie autrichienne*, fait quelque part ce caractéristique aveu[2] :

[1] *L'Italie sous la domination autrichienne*, H. Misley, p. 82, 83.

[2] Tome V, p. 366.

« La position dans laquelle les écrivains se trouvaient vis-à-vis du gouvernement (à Vienne même) était singulière. Le progrès de la physique, de la chimie, de l'histoire naturelle, des sciences mathématiques et techniques était favorisé et même quelquefois récompensé. Dans la médecine, certains systèmes n'étaient pas vus de bon œil par le gouvernement. L'homœopathie y était tolérée; le magnétisme y était défendu. On avait une très-mauvaise opinion de la philosophie, de l'histoire et des belles-lettres; les hommes qui s'y adonnaient étaient regardés comme dangereux ou comme fous, et, dans l'un ou dans l'autre cas, comme inutiles à la société. Le gouvernement, et la police particulièrement, se méfiaient beaucoup de l'histoire, parce qu'ils craignaient que ses enseignements n'inspirassent des sentiments de liberté et l'esprit de révolte. Cette crainte était poussée si loin que, dans l'espace de quarante-trois ans, on éleva seulement deux monuments en souvenir de personnages historiques : la statue de Joseph II, à Vienne, et le tombeau d'André Hofer, à Inspruck. On croyait qu'en faisant oublier le passé, on pourrait manier le présent plus facilement et plus à son gré... De philosophie et d'économie politique, il n'y a absolument pas à en parler. »

Toutes les entraves imaginables ont été de tout temps apportées par le pouvoir impérial à la diffusion de la pensée. Pendant de longues années, le royaume lombard-vénitien, jadis, sous le règne de Napoléon, le plus actif foyer de la libre et grande littérature italienne,

n'eut comme journaux que les deux *gazettes privilégiées* de Venise et de Milan. Aujourd'hui même, si le nombre des feuilles publiques est quelque peu augmenté, elles ne sont guère que le pâle écho des journaux du gouvernement, sans intérêt et sans portée, toute discussion politique, sociale et économique leur étant absolument interdite; la plupart, après l'enregistrement des nouvelles étrangères, ne contiennent que des articles de théâtre et de mauvaises compilations sur les beaux-arts, passées cependant avec soin au crible de la police. Les rares journaux étrangers sont minutieusement vérifiés, et fort souvent arrêtés à la poste.—Sans la contrebande pleine de dangers[1], qui fait pénétrer les feuilles européennes importantes et les livres nou-

1 PROCLAMATION.

« Puisqu'on ne cesse pas de répandre dans ces popula-
« tions des écrits incendiaires et révolutionnaires *, je
« dois, en conséquence, déclarer:

« 1° Que mon décret du 10 mars 1849 est toujours en vi-
« gueur, PAR LEQUEL EST PUNI DE MORT, par jugement sta-
« taire, quiconque *se trouve convaincu de la diffusion ou de*
« *la communication de cesdits écrits.*

« 2° Je juge utile de décider que, qui vient à posséder
« *un seul* desdits écrits incendiaires et révolutionnaires,
« de quelque nature qu'il soit, et qui ne le remettra pas
« immédiatement à la plus voisine autorité politique, en
« indiquant en même temps sa provenance, quand bien
« même il ne serait pas convaincu de diffusion, *pour la*
« *seule possession de cet écrit*, OU POUR N'AVOIR PAS DÉNONCÉ
« LES POSSESSEURS D'ÉCRITS SEMBLABLES QUI SERAIENT A SA
« CONNAISSANCE, sera puni dorénavant, selon les circon-

* Ces fameux écrits *incendiaires et révolutionnaires* étaient tout simplement les journaux piémontais et français.

veaux, les Lombards-Vénitiens ne sauraient rien du mouvement des idées modernes, des grands faits qui intéressent et remuent si profondément l'humanité.— Le commerce de la librairie étrangère est si jalousement surveillé, que parfois un livre autorisé à l'admission dans le royaume et à la vente devient tout à coup prohibé par un ordre de Vienne, et est saisi chez les marchands, sans aucune indemnité. On permettra cinq volumes d'un ouvrage, mais le sixième se trouvera défendu. Une impitoyable proscription frappe surtout ce qui a trait à l'histoire d'Italie; des ouvrages considérés partout comme classiques, — l'*Histoire des républiques italiennes*, de Sismondi, — l'*Histoire de Venise*, de Daru,—l'*Histoire de Naples*, de Colletta,—celle d'Italie, de Botta,—celle de Toscane, de Pignotti,—jusqu'à la grande *Histoire de la décadence*, de Gibbon, ces ouvrages sont sévèrement prohibés; la plupart l'ont même été après coup, quand les libraires les avaient achetés ou réimprimés à grand nombre. Dans ce cas, il leur faut subir la ruine et se taire.

Les productions intérieures, avec un tel état de choses, ne peuvent être que sans valeur ou insignifiantes. Une censure inquiète discute avec l'auteur chaque ligne de son manuscrit avant qu'il n'approche d'une presse, et flétrit les idées presque dans leur germe.— La page suivante de Guerrieri donnera une idée de cette *paternelle* institution :

« stances aggravantes ou atténuantes, de un à cinq ans
« de travaux forcés.

« Vérone, 21 février 1851.

« RADETZKI. »

« Bon gré mal gré, la censure collabore avec les auteurs : la censure se retrouve dans toute parole, dans toute expression que vous lisez dans nos livres, car à chaque sentiment, à chaque idée, à chaque libre élan de l'imagination, se mêle inévitablement la pensée du censeur; et la censure vous mutile l'âme, vous éteint le feu de l'esprit, avant même de mutiler votre style et votre écrit. Toute phrase qui sort de la plume est une espèce de compromis et de transaction pénible entre votre idée et la peur incessante de la censure; et je dis la peur, car si les idées ne sont point exposées avec un art infini et que quelque chose y semble suspect, les pages sont irrévocablement supprimées, et de plus vous êtes exposé à une dénonciation,—fait inouï, contraire à la loi de censure elle-même, mais qui se trouve toujours vérifié. Ajoutez que, contrairement encore à la même loi, les matières les plus importantes, les choses les plus vitales sont revues une seconde fois par le chef de la censure, homme étranger à toute littérature et toujours choisi parmi les plus zélés employés de la police. L'avilissement de nos productions intellectuelles, qui est la conséquence de cette soupçonneuse et ignorante censure, répand le discrédit et la défiance sur notre attitude, nous soumet à ne lire que des productions étrangères, spécialement des françaises, lesquelles, du reste, si elles sont nuisibles au génie national, nourrissent heureusement les pensées et les espérances contraires à l'Autriche [1]. »

Rien n'égale l'ignorance, la sottise et l'arbitraire des

[1] Guerrieri, *l'Austria e la Lombardia*, p. 28.

censeurs impériaux, qui, toujours en crainte de perdre une place chèrement rétribuée, voient du mal dans tout, et se permettent des interprétations à faire mourir de rire leurs maîtres allemands eux-mêmes.—Il y a un certain nombre d'années, le professeur Astolfi, de Milan, soumit à l'examen de ces messieurs un *Traité de Gnomonique*, afin d'obtenir l'autorisation d'imprimer. Le titre effaroucha les trois censeurs, qui de leur vie n'avaient vu une figure de mathématiques. Ils crurent que ces lignes et ces lettres recélaient un langage de maçonnerie, et ils transmirent sur-le-champ le redoutable manuscrit à la police, en proposant l'*arrestation provisoire* de l'auteur. M. Pagani, *assesseur* de police, qui savait à peine griffonner son nom, appuya les soupçons des censeurs; et l'arrestation allait être certainement effectuée, sans le témoignage d'un mathématicien qui, ayant été consulté à l'instance de l'auteur, démontra que le manuscrit était entièrement innocent[1].

Une circulaire adressée aux bureaux de la censure défend d'employer les *petits points* (.....) en place des *etc.*, dans les ouvrages imprimés; car les points pourraient signaler au public des pensées supprimées par la censure, tandis que le public doit bien se persuader que la censure autrichienne n'efface jamais rien.

Pour écrire sur les matières économiques, non-seulement l'autorisation des censeurs est exigée, mais il faut même une commission spéciale du gouvernement.

[1] Voir pour ce fait, et bien d'autres encore, H. Misley, *L'Italie sous la domination autrichienne*, p. 135.

—Une circulaire de Vienne, du 18 juin 1823, adressée aux préfectures provinciales, et qui est toujours rigoureusement observée, porte : «—Les auteurs d'ouvrages qui traitent des lois sur l'industrie et sur le commerce devront toujours, en produisant leurs manuscrits, pour obtenir la permission de les imprimer, y joindre un certificat constatant qu'ils en ont reçu commission d'office. »

Joignez maintenant à cela qu'en cas de difficulté entre l'auteur et les censeurs de Venise ou de Milan, le manuscrit est expédié à Vienne, à la commission supérieure, laquelle donne quelquefois sa réponse, quand elle en donne, trois ans, quatre ans, cinq ans après.

Voici, à ce propos, une curieuse anecdote, bien connue de tous en Lombardie, et que Gualterio a citée dans son beau travail *Des derniers événements d'Italie.*

Une des plus remarquables productions sorties depuis le commencement du siècle d'une plume lombarde fut assurément l'histoire des familles célèbres italiennes du comte Pompeo Litta, de Milan, monument élevé aux gloires nationales, et tel qu'aucun pays n'en possède encore. Charles-Albert, toujours attentif à ce que pouvait enfanter de bon et de bien le génie italien, et qui suivait avec un vif intérêt ce beau travail, pensa à faire traiter par l'illustre écrivain l'histoire de sa maison, ce qui ne pouvait que servir la propagande piémontaise dans la haute Italie, tout en vexant les Autrichiens : ses deux grandes occupations. — Il fit donc

dire au comte Litta, en son nom : « Que la maison de Savoie se vantait, elle aussi, de figurer parmi les familles célèbres italiennes. » — Le comte, assez effrayé de la difficulté d'une telle entreprise, surtout à propos des trois derniers monarques, y compris le régnant, chercha tout d'abord à s'excuser, en disant qu'il n'avait aucun des livres et documents nécessaires. A quoi le roi répondit en faisant mettre les archives à sa disposition, et surtout les actes officiels de 1821 et de sa régence, lui recommandant la plus scrupuleuse impartialité en même temps que la plus entière franchise. Car les odieuses calomnies répandues contre lui, lui restaient à cœur; et il savait bien que le simple exposé des faits, tels qu'il s'étaient passés, laverait complétement son nom des inventions outrageantes que les révolutionnaires et l'Autriche avaient propagées avec une égale chaleur.

Pompeo Litta se mit donc à l'œuvre, et il écrivit un superbe livre, que terminaient les règnes de Victor-Emmanuel Ier, de Charles-Félix et de Charles-Albert, avec le récit des événements politiques auxquels chacun de ces souverains avait participé. — Plein de concision et de modération, l'historien n'omettait cependant rien d'important, et répartissait le blâme comme l'éloge avec une parfaite justice. La régence de Charles-Albert, en 1821, s'y trouvait appréciée sans prévention comme sans flatterie, en homme indépendant,—ni le serviteur ni l'ennemi du roi.

Quand cette partie du travail fut communiquée à la censure autrichienne, elle en tomba en pamoison de

Digitized by Google

frayeur, et l'expédia le jour même à Vienne. Après des lenteurs infinies, le conseil aulique répondit à la communication par un refus formel d'imprimer : « A cause des égards dûs à une famille souveraine, unie par les liens du sang à la maison impériale d'Autriche. » — Le prétexte était d'une spécieuse hypocrisie.

Mais Charles-Albert donna son approbation pleine et entière à l'écrit du comte Litta; et la chancellerie autrichienne, prise dans ses propres filets, ouvrit des pourparlers avec l'auteur. On proposa modifications sur modifications; tant et si bien qu'un beau jour, Pompeo Litta, désespérant de jamais satisfaire la censure, finit par lui envoyer une page blanche, avec les noms des trois rois sardes, la date de leur naissance, et celle de la mort des deux premiers, sans une seule ligne autre. — Ce silence parut aux censeurs plus dangereux que le récit lui-même; ils menacèrent, cette fois. L'écrivain tint ferme, et avec un tel entêtement, qu'il eut enfin la permission de publier sa première version. La police sembla se consoler par l'idée que l'ouvrage, coûtant fort cher, irait dans peu de mains; mais elle se mit à persécuter férocement Litta, entourant sa maison d'espions, corrompant ses domestiques pour voler ses papiers, et surtout les correspondances qu'il pouvait avoir avec la cour de Turin, le vexant, en un mot, par les mille moyens dégoûtants où elle est passée maîtresse.

Les grands écrivains, honneur et gloire des nations civilisées, placés partout chez elles au premier rang,

sont naturellement l'objet de l'inimitié et des dédains d'un régime semblable[1].—A la chute du royaume d'Italie, les hommes distingués dans les lettres et dans les sciences se comptaient par centaines dans toutes ses villes.—A leur tête marchaient les Monti, les Foscolo, les Volta, les Oriani, les Romagnosi, les Borsieri, les Giordani, les Pellico, les Gioia.—Cette brillante pléiade n'a point eu de successeurs; les derniers venus d'entre elle, l'illustre Manzoni, Tommaso Grossi, César Cantù, Pompeo Litta, l'historien des grandes familles d'Italie, ont éprouvé pendant toute leur carrière les lâches rancunes, les misérables persécutions de la police; et les seuls écrivains en honneur depuis lors, sont les rédacteurs croates ou bohêmes des gazettes privilégiées de Venise, de Vérone et de Milan.

[1] L'empereur d'Autriche retira, en 1816, au célèbre poëte Monti la pension de 6,000 francs que le gouvernement du vice-roi lui avait conférée à titre d'historiographe du royaume d'Italie.—Ainsi fut-il fait pour Melchior Gioja, ainsi pour tant d'autres.

—Lors du séjour à Milan, en 1816, du même empereur François Ier, quand on lui présenta le célèbre astronome Oriani, pour lequel Napoléon délaissait des princes, l'empereur lui tourna le dos sans parler, et s'adressant aux membres de l'institut de Milan, présents à cette réception, il leur dit : *Signori, non domando loro scienza ; non domando che religione e moralità.* « Messieurs, je ne vous demande pas de science ; je vous demande surtout religion et moralité. »

Digitized by Google

V

Commerce et Industrie.

—Triste et trop longue énumération des entraves mises à notre commerce, à notre industrie, à nos arts, à notre littérature, à toutes les activités même privées, entraves provenant de la dépendance directe d'une grande province, et de celle qui pese indirectement sur tous les autres Etats de l'Italie.
C. Balbo.

—La même domination, dans ses funestes résultats, ruine notre industrie et notre commerce, car les lois de finances et de douanes sont entièrement faites en faveur du commerce de l'Autriche et de la Bohême. Guerrieri.

Digitized by Google

Digitized by Google

Il semblerait que résolu à gouverner despotiquement les provinces italiennes, le gouvernement impérial eût dû s'attacher par contre à y développer une grande prospérité matérielle, à favoriser par tous les moyens les progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce; de manière à se créer, par la complète satisfaction des intérêts économiques, de nombreux partisans, surtout parmi la bourgeoisie et la propriété, naturellement conservatrices dans tout ordre de choses tant soit peu favorable à la fortune publique.—Mais il parut clairement, dès le premier jour, qu'encore en cela l'Italie avait à se voir sacrifiée aux États héréditaires de la maison de Lorraine, et à être traitée comme une colonie qu'on ne craint pas d'épuiser ni de méconten-

Digitized by Google

ter, ne sachant pas si on la gardera longtemps.—C'était conséquent, bien qu'inepte.

La Lombardie surtout, du temps du royaume d'Italie, était riche d'établissements manufacturiers. L'administration napoléonienne avait tout fait pour lancer le pays dans cette voie. Elle pouvait déjà se suffire en beaucoup de choses et exporter pour des sommes considérables. Il y avait de superbes manufactures de draps à Côme, à Gandino, à Schio; des fabriques d'armes très-estimées répandues dans le Brescian; des fonderies et forges de fer en grande activité à Bergame, Brescia, Lecco; de grandes fabriques de toile à Lodi, Crémone, Vianada, etc.; sans parler de quantité d'autres industries secondaires, très-florissantes alors.

Tout ce bel ensemble d'activité fut, en bien peu de temps, ruiné au profit des manufacturiers de draps de la Bohême, des fabricants d'armes hongrois, des marchands de fers de la Styrie et de la Carinthie.

En effet, tandis que les établissements de ces pays payaient fort peu de droits, on augmenta démesurément ceux qui grevaient les fabriques italiennes. Les matières premières destinées à celles-ci furent frappées d'une augmentation de prix d'entrée de quarante et souvent soixante pour cent.—On défendit l'exportation aux fabricants d'armes du Brescian, et le gouvernement ne leur commanda rien pour l'intérieur; c'était les tuer net, pour faire place aux armes de provenance hongroise ou autrichienne. Les manufactures de drap bohêmes ayant les énormes fournitures de l'État, et pouvant donner leurs produits à un tiers moins cher,

Digitized by Google

coulèrent bientôt les manufactures italiennes.—Les fonderies de fer ne purent tenir devant la concurrence autrichienne ; et l'industrie nationale périt dans sa floraison. — Tout ce qu'on a tenté depuis, en rivalité des produits allemands: filatures de coton, coutellerie, bronzes, etc., n'a fait que languir misérablement.

Le cadre de ce livre ne comporte pas un aride développement de chiffres et de calculs; mais s'il était possible de donner ici l'état des tarifs pour le Lombard-Vénitien, la liste des prohibitions, les dispositions des lois douanières, on serait frappé de la rapacité inconcevable, de la malveillance intentionnelle qui ont présidé à leur rédaction.—On y voit aussi clairement que possible le parti pris de placer le Lombard-Vénitien sous l'esclavage matériel de Vienne aussi bien que sous son esclavage politique.

Quant au commerce, à l'exception des produits du pays, soie, riz, vin, bétail, toutes choses que l'Allemagne ne saurait concurrencer, il devint bientôt et est resté des plus languissants. Le système et l'organisation intérieure des douanes suffiraient seuls pour tuer le commerce le mieux établi. Ce sont des conflits perpétuels, à propos de règlements obscurs et barbares, entre le marchand et les douaniers, conflits dont on réfère naturellement à Vienne, d'où la réponse vient après des années. La plus légère erreur, la plus insignifiante omission dans les déclarations de quantité, de valeur, de provenance, de destination, donne lieu à des saisies, à des procès coûteux, à d'énormes amen-

Digitized by Google

des. Les vexations en ce genre sont innombrables et journalières[1].

A tout cela vient se joindre un autre fléau : la contrebande faite par les fonctionnaires autrichiens eux-mêmes au détriment du commerce italien; rien n'est plus ordinaire ni plus connu. — Il arrive d'Allemagne des quantités de marchandises étrangères, auxquelles on joint des certificats de nationalité achetés aux employés de Vienne, et qui exemptent de tous droits. Qu'on juge du dommage pour les marchands italiens qui en ont payé d'énormes[2] !

La domination autrichienne a ruiné Venise au profit de l'allemande Trieste.—Venise, jadis l'entrepôt maritime de l'Italie, Venise, la reine marchande de l'Adriatique, a été systématiquement dépouillée de tous ses avantages. Son superbe port est ensablé, ses canaux sont envasés : la boue y monte chaque jour et ne fera bientôt plus de cette poétique ville qu'un cloaque impur, sans qu'aucun des nombreux millions que l'Autriche

[1] « Un peu au delà de Ferrare, on rencontre sur le Pô la douane impériale. On la reconnaît à un redoublement de rigueurs et de vexations. Effets, livres, papiers, lettres mêmes, tout est examiné avec un soin minutieux et une sévérité soupçonneuse. Pas une seule des inquisitions irritantes et basses qu'ont pu inventer les frayeurs politiques, unies à la rapacité fiscale, n'est épargnée au voyageur. » —Lamennais, *Affaires de Rome*, p. 117.

[2] Le baron de Mungs, directeur des finances à Milan jusqu'en 1830, est mort dans les prisons de Vienne pour des faits de ce genre, désavoué, pour s'être trop ouvertement compromis, des hauts personnages dont il servait les intérêts.

emporte de ses provinces vienne lui rendre la vie. Des quartiers entiers sont morts et croulent dans l'eau fangeuse; et sur les quais, une population oisive de marins décimés par la misère attend de l'emploi pour ses bras, un élément pour son activité.

« Et encore là, dit une des grandes voix de ce siècle, misère, oppression, ruines irréparables. Venise, autrefois si florissante, n'a plus ni mouvement, ni vie. Du haut de son aire, l'aigle impérial s'est abattu sur le cadavre et il en dévore avidement les restes. Je ne sache rien d'attristant et d'aussi instructif comme le spectacle de cette ville tombée sous la domination étrangère. La population, réduite de moitié, travaille péniblement à s'assurer une chétive subsistance, que lui dispute l'avarice de son maître. Le commerce, qui fit en des temps meilleurs sa richesse, a passé, sur l'autre rive de l'Adriatique, entre les mains des habitants plus favorisés de Trieste. Une police justement redoutée, puisqu'un seul de ses soupçons peut vous conduire au fond d'un de ces cachots que le despotisme a partout multipliés, répand la défiance dans toutes les relations, l'arbitraire dans les lois, dans l'administration, dans les tribunaux. Quelques palais, sur des prétextes qui ne manquent jamais au fort contre le faible, ont été confisqués; presque tous se dégradent rapidement. Je ne sais quel satrape autrichien occupe celui du doge. *Des canons braqués sur la place contiguë représentent le lien qui unit le peuple et le souverain que le congrès de Vienne lui a donné* [1]. »

[1] Lamennais, *Affaires de Rome*, p. 119.

Joignez à cette inepte et systématique malveillance un incroyable arbitraire toutes les fois que le gouvernement découvre une nouvelle branche à ajouter à ses écrasants revenus. Ainsi, depuis longues années, il existait dans le royaume des entreprises particulières de messageries pour le transport des voyageurs. L'autorité autrichienne, jalouse des bénéfices assez considérables qui s'y faisaient, a prétendu que c'était un *droit régalien* et s'en est emparée. Les diligences impériales ont accaparé tous les services, à double prix, et avec moitié moins de vitesse [1].

Les plus utiles mesures industrielles échouent à Vienne, si elles déplaisent ou sont contraires à ses banquiers et gens d'affaires. Il n'y a pas une institution de crédit public, pas une banque dans tout le royaume, grâce à la banque de Vienne, qui s'est arrogé le monopole de ce genre. Il y a vingt-cinq ans que le commerce milanais réclame la permission d'établir un comptoir pour les soies, chose vitale, pour ainsi dire ; la banque de Vienne l'a empêché et l'empêchera toujours.

Dans la question du tracé des chemins de fer, il a fallu toute l'énergie des capitalistes lombards-vénitiens excités par Manin et par le comte Moncenigo, il a

[1] La ladrerie et la bêtise de l'administration autrichienne sont telles, qu'un jour, le directeur des Messageries impériales de Milan, M. Praer, dut envoyer aux autorités supérieures, à Vienne même, la portière d'une diligence pour faire voir qu'elle était réellement cassée, et obtenir un bon afin de la faire réparer.—*Ab uno disce omnes.*

Digitized by Google

fallu la résistance du pays entier pour que les intérêts les plus chers et les plus directs de la haute Italie ne fussent pas impudemment sacrifiés aux combinaisons de la société des chemins de fer autrichiens, des agioteurs viennois, et à la duplicité du pouvoir. Ce fut même là un des événements précurseurs et préparateurs de la révolution de 1848.

« Jamais, dit Guerrieri, les desseins de la politique autrichienne par rapport à l'Italie n'apparurent aussi clairement que dans cette circonstance. Limiter la ligne ferrée austro-italique au seul Lombard-Vénitien, en faire comme un dernier embranchement perdu de la grande ligne austro-allemande, l'isoler violemment de toutes les autres lignes italiennes au-delà du Pò et du Tessin, corriger ainsi la géographie et faire violence à la nature elle-même; ne jamais permettre que les intérêts lombards-vénitiens soient autre chose qu'une dérivation des intérêts allemands; placer les besoins de notre vie civile, commerciale et industrielle, au-dessous des plus minces considérations de stratégie et de finances, nous réserver la dernière place en temps, en importance, en tout,—voilà les desseins que manifesta l'Autriche, d'abord en réduisant au suicide par de sourdes menées la société du chemin de fer italien, puis, menaçante cette fois, en nous faisant dire par le *Lloyd autrichien* que « dans une semblable question, penser « aux intérêts de Venise et de Milan, prétendre vouloir « faire cause distincte de Trieste et de Vienne, c'est une

« absurdité scientifique et un crime de rébellion[1]. »

Voilà dix ans que ces paroles sont écrites ; elles le semblent d'hier, tant la situation est exactement la même ; tant l'Autriche s'est appliquée en chaque chose à prouver que Guerrieri disait vrai.

L'État ne veut participer en rien aux travaux d'utilité publique qui ne lui servent pas directement. Les grandes constructions, les œuvres d'art, les voies intérieures sont ordonnées par les départements et payées des fonds municipaux. Quant aux routes du Tyrol où tant d'argent s'est engouffré, ce n'a pas été autre chose que des chemins stratégiques pour communiquer avec les États héréditaires. L'intérêt de la Lombardie n'a rien eu à y voir.

Pour épuiser ce sujet, disons que si l'Autriche fait vanter en Europe la fertilité de la Lombardie, son magnifique système irrigatoire, les progrès de sa culture, elle n'y entre pour rien. Tout cela existait avant elle, et a été conservé sans qu'elle y prit aucune part. Les travaux hydrauliques, les grands canaux d'irrigation datent des anciens ducs ou du royaume d'Italie. L'agriculture a puisé son développement dans la science et la volonté italiennes, mises au service d'un merveilleux climat. — On peut hardiment poser défi au plus habile partisan du gouvernement impérial de citer, comme contre-partie de tant de mesures oppressives et ruineuses depuis 1815, un *seul acte* émanant de lui en faveur de ces questions.

[1] *L'Austria e la Lombardia*, p. 18.

VI

Police.

—Elle avait plein droit sur les personnes, sur leur liberté, sur leur honneur; elle se mêlait de tout et imposait ses lois à tous. Rien n'était sacré pour elle: ni la pudeur, ni l'innocence, ni les secrets de la vie privée, ni la probité connue d'un citoyen, ni la sainteté du domicile qu'elle violait à son gré, de jour et de nuit, au moyen de fausses clefs, ni la propriété des biens, ni la liberté individuelle toujours en péril, puisqu'elle dépendait de ses caprices ou de ses soupçons. BIANCHI-GIOVINI.

—Ces pauvres gens des polices italiennes passent leur vie à mâcher du mépris et à le cracher en fiel sur tout le monde. H. BEYLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Ici le tableau se charge de teintes lugubres. — Nous entrons, avec ces pages, dans une sphère d'iniquités auprès desquelles tout ce qu'on a déjà lu n'est que griefs insignifiants. Ici s'ouvre la série de ces faits qui crient vengeance à l'humanité, à la civilisation, à tous les frères libres de la même race. — Voici cette terrible police autrichienne, vaste corps aux mille bras, dont les chefs sont les premiers généraux de l'armée, avec tous leurs soldats pour agents; qui dispose dans l'ombre, et en maîtresse absolue, de la vie et des biens des trente-sept millions de sujets de l'Empire; à laquelle revient la sanglante responsabilité de tous les attentats aux personnes, de tous les meurtres que l'on rencontrera désormais à chaque page. — Au fond de tout acte de violence, c'est son action que l'on retrouve; c'est

Digitized by Google

elle qui personnifie l'Autriche et qui la déshonore en face des nations; c'est à cet odieux instrument d'un pouvoir barbare, qui n'a jamais eu d'équivalent dans aucun âge, pas même l'inquisition d'Espagne, c'est à ceux qui commandent ses excès que s'adressent les malédictions des peuples opprimés.— Dieu les enregistre, à défaut des hommes, et les amasse pour le jour inévitable du châtiment!

Les pouvoirs d'origine injuste ne se fient guère qu'à la force qui comprime; par instinct, ils exagèrent les moyens de gouvernement. — Se sentant peu aimés, ils veulent être craints et redoutés. C'est ce qui explique pourquoi tous les usurpateurs, que ce soient des assemblées révolutionnaires comme la Convention, ou des monarques absolus, font invariablement de la police la base de leurs institutions. C'est ce qui explique comment l'Autriche, traitreusement devenue maîtresse de la haute Italie, s'y installa tout d'abord sous la garantie d'un formidable système d'oppression, dont une police à action illimitée devint le pivot principal; à l'imitation, du reste, de ce qui se passe dans toute cette monarchie d'esclaves ou de geôliers.

Le cabinet de Vienne divisa donc les provinces italiennes en deux grandes circonscriptions de police, ayant leur siége à Milan et à Venise, avec un directeur général pour chacune d'elles. Des directions centrales furent installées dans les chefs-lieux de préfectures provinciales, et de simples directions dans chaque ville. Les bourgs eurent des commissaires, des délégués, des

adjoints, un luxe de surveillants auquel rien ne manqua. Quantité d'employés de bureaux, des corps spéciaux de soldats de police, et un nombre énorme de sbires, d'espions bourgeois, complétèrent l'institution. Quand toût cela fut bien établi, la machine fonctionna, et le gouvernement réel du royaume passa entre ses mains.

« Je dirai, pour me résumer, que le pivot du gouvernement autrichien, c'est la police; que la police n'a point de bornes à l'exercice de son autorité; qu'elle n'est soumise à aucun contrôle; qu'elle ne subit aucune responsabilité, si ce n'est celle des idées libérales qui pourraient se répandre, ou des mouvements qui pourraient avoir lieu ; que rien n'arrive en Autriche sans sa participation; que pas une place n'est donnée pas une faveur accordée, pas un châtiment infligé, pas un établissement fondé, pas une mesure prise enfin, sans que la police y ait puissamment coopéré. L'omnipotence de la police et de son directeur rejaillit et s'étend sur tous les employés. Tout homme attaché à la police par des liens secrets ou avoués est au-dessus des lois; son témoignage ne pourrait être révoqué en doute, et ses prétentions ne peuvent être que fondées. —Ajoutons que cette classe est fort nombreuse et le devient chaque jour davantage, puisque l'espion étant l'homme du monde qui inspire le moins de confiance, à peine existe-t-il que l'on éprouve le besoin de le faire espionner à son tour.—Voici donc comment la chose se passe : dans un bourg, par exemple, le surveillant officiel de la commune pour le compte de la police, c'est

le commissaire du district; mais, loin de s'en rapporter à celui-ci, le directeur charge l'adjoint de regarder de près les commissaires; l'adjoint n'est pas plus tôt investi de son honorable fonction, qu'il éveille la sollicitude soupçonneuse du directeur. Qui lui répond, en effet, qu'il sera plus fidèle que son chef, lui dont les appointements sont moindres? Le premier commis est établi à côté de l'adjoint, et remplit auprès de ce dernier le rôle que lui-même joue auprès du commissaire. L'espionnage forme ainsi une chaîne dans laquelle peuvent se placer tous les villageois ayant quelque intelligence et de l'ambition [1]. »

Des millions passaient là. L'État n'avait point d'argent pour les dépenses publiques les plus urgentes; sa ladrerie, sa parcimonie, son esprit de rapine en toutes choses, étaient passés en proverbe; mais pour la police rien n'était économisé. Sans parler des traitements du nombre immense des employés obtensibles, l'espionnage secret coûtait et coûte aujourd'hui plus que jamais des sommes folles. — Avant les événements de la dernière révolution, Henri Misley, écrivain parfaitement informé, évaluait l'espionnage de la seule ville de Milan à 200,000 livres par mois. — Selon lui, les espions ordinaires des rues, des cabarets, des auberges, sont payés 2 livres par jour; les espions de la classe moyenne, qui *font* les cafés, les hôtels, les lieux de réunion, 4 livres; les espions bon genre,

[1] *Étude sur l'Histoire de la Lombardie, pendant les trente dernières années*, p. 60, par la princesse Trivulce de Belgiojoso.

explorant les théâtres, les lieux de plaisir de la jeunesse, les maisons de la riche bourgeoisie, du haut commerce, 10 livres; — enfin, les espions du grand monde reçoivent ce qu'ils veulent, au mois ou à l'année. —Quelle cause énorme et incessante de démoralisation! Quelle carrière à l'avilissement personnel, aux lâchetés, à la défiance de chacun envers tous et de tous envers chacun! Cela ne se décrit point avec des mots: il faut avoir vécu dans le Lombard-Vénitien pour comprendre l'inquiète circonspection, les prudences de langage, les douloureux soupçons, les continuelles terreurs d'une société enlacée dans un tel filet.

Et à quelle espèce d'hommes le sort des populations est-il ainsi livré?

« Le discrédit tombé sur la police pour tant d'énormités est tel que pas un homme se respectant et ayant souci de l'opinion ne voudrait entrer dans ses bureaux, dont le nom seul fait frémir. Il dérive de là, qu'à l'exception de quelques chefs supérieurs, tous les employés et subalternes sont composés du rebut de la classe moyenne, d'hommes pour qui l'honneur n'est rien, de jeunes gens que l'infamie ou les mauvaises mœurs de leur famille disposent à tout faire, hormis le bien, enfin d'individus doués d'instincts grossiers et féroces, qui cherchent dans les emplois de la police un métier qui satisfasse leurs déplorables tendances, ou l'impunité pour les désordres qu'ils rêvent. De la sorte, les bureaux de la police se remplissent, surtout dans les positions inférieures, d'hommes déjà mal famés, auxquels importe peu le mépris public, d'hommes vio-

Digitized by Google

lents et brutaux dont les mauvaises passions rendent plus détestables encore leurs fonctions déjà si difficiles. Tous les bas employés de la police, criblés de dettes, sont en continuels rapports avec les voleurs et les prostituées, plus souvent comme protecteurs officieux, on peut même dire comme complices, que comme les surveillant et les réprimant. Nous ne parlons pas de la corruption que répand avec lui l'espionnage, et du soupçon dans lequel tient continuellement tout le monde un département qui juge secrètement, ne communique ni les motifs, ni même la sentence; qui contrôle et surveille toujours avec une méfiance et presque une haine irréconciliables [1]. »

On a déjà vu, au chapitre de l'administration, ce qu'était le comte Pachta, l'un des directeurs généraux de la police à Milan. Les Torresani, les Bolza, la plupart des autres dignitaires passés et présents, ne valaient et ne valent nullement mieux comme moralité en tout genre.

Le fameux Bolza, Tyrolien, si longtemps chef de la police de Milan, et au nom de qui se rattachent de si tristes souvenirs, Bolza, fait comte pour ses nobles services, est ainsi dépeint dans un des rapports du directeur général à Vienne, sur son personnel, rapport trouvé en minute après la révolution de mars 1848. — « Espion très-habile, très-actif et intelligent opérateur, mais de caractère faux, de manières extrêmement dures, de conduite tout à fait méprisable ; vénal même,

[1] Guerrieri, *l'Austria e la Lombardia*, p. 27.

Digitized by Google

dit-on, dans les objets de ses fonctions;—perdu de dettes anciennes et fraîches;—il a rendu odieux lui-même et la police avec lui. L'opinion sur son compte ne saurait être pire. »—Et dans une autre pièce : « son unique idole est l'argent, peu importe d'où il vienne. —Napoléonien fanatique jusqu'en 1815, ensuite, autrichien de la même façon, et demain Turc, si Soliman entrait dans ces États ; il est capable de tout, contre l'ennemi de même que contre l'ami, pourvu qu'il y voie de l'argent. On ne connaît ni sa morale ni sa religion. »—Et voilà l'opinion du gouvernement autrichien lui-même sur un des principaux agents auxquels il livrait l'Italie.—Qu'en pensera-t-on ?

Disons ici, pour l'honneur italien, que le grand nombre des employés de police, les chefs surtout, appartient au Tyrol italien ou au Tyrol allemand. Beaucoup proviennent encore de la Styrie, de la Carinthie, de la Carniole, de différentes races bâtardes où la connaissance de la langue italienne sert à venir torturer les malheureux Lombards-Vénitiens.

Le premier haut-fait des autorités policières impériales remonte au lendemain même de l'occupation, en 1814. Il donna bien la mesure de ce que l'on devait attendre des hommes de Vienne, maîtres ou serviteurs.

Les Autrichiens, violant tout droit des gens, après s'être présentés à l'Italie en libérateurs et en alliés, s'érigeaient en despotes dans le royaume, et exerçaient déjà sans aucun titre la souveraineté que les traités de Vienne ne leur accordèrent qu'un an plus tard.—Ce

n'était pas ce qu'avaient cru les patriotes italiens, en les acceptant dans leurs places et dans les forteresses, après le départ d'Eugène Beauharnais. Un mécontentement des plus fondés animait donc tous les esprits, et les hommes énergiques se comptaient pour résister, ne fût-ce qu'en vue de l'honneur national, contre cette audacieuse prise de possession. Une partie de l'armée italienne, encore sur pied, pouvait rendre très-sérieux un mouvement du pays contre les envahissements étrangers. Les généraux d'Eugène, les anciens administrateurs, dont l'influence était encore considérable, s'agitaient pour échapper à l'avenir déjà trop facile à prévoir. Les chefs allemands commençaient à se sentir inquiets; et Napoléon à Porto-Ferraïo, Murat à Naples, n'étaient pas faits pour les rassurer sur les suites d'une révolte militaire à Milan ainsi qu'à Venise.

Sur ces entrefaites, arriva dans la capitale du royaume d'Italie un certain vicomte de Saint-Aignan, diplomate français, chargé, disait-il, de paroles de Louis XVIII, du duc d'Angoulême et du régent d'Angleterre, pour les Italiens, auxquels ces princes s'intéressaient vivement, et qu'ils désiraient aider à sortir de l'affreuse incertitude où les événements les tenaient réduits.— Mais on demandait à l'Italie de se montrer digne d'un tel appui en déclarant clairement sa volonté, et en ne craignant pas d'en appeler aux puissances.

Entré dans la confiance de deux hommes marquants, M. Maréchal et l'illustre Rasori, ce M. de Saint-Aignan ne tarda pas à arriver par eux au cœur de la société

milanaise. Il fut présenté aux patriotes les plus influents, conféra longuement avec eux, obtint toutes les lettres et demandes d'intervention qu'il prétendait désirées par ses puissants patrons. Puis, sa mission bien et dûment remplie, il quitta Milan, et l'on n'entendit plus parler ni de lui, ni de l'objet de ses démarches.

Mais, presque aussitôt, commencèrent des arrestations en masse, et toutes dans l'élite de la population. Les personnages que M. de Saint-Aignan avait honorés de ses confidences étaient sans exception incarcérés à Vérone et à Mantoue, les prisons de Milan ne paraissant pas assez sûres.—Les Rasori, les Gasparinetti, les Maréchal, les Lattuada ; les braves généraux Lecchi et Bellotti ; les Cavedoni, Brunetti, Pagani, Gerosa, Capretti, tous gens de la plus haute valeur, s'en allèrent au secret méditer sur le tort de ne pas vouloir devenir Autrichiens. On eut le front de les juger comme coupables de lèse-majesté envers un souverain qui n'était en rien le leur. L'aigle allemande commençait à faire sentir ses serres et ses deux becs..—C'était la première fournée de victimes que tant d'autres devaient suivre.

On le sut aux débats. Le prétendu vicomte de Saint-Aignan, le menteur diplomate français n'était autre qu'un haut fonctionnaire autrichien, parent du général Bellegarde, et qui avait consenti à prendre cet infâme travestissement, de compte à demi avec la police impériale, pour pénétrer les sentiments ainsi que les secrets des Italiens.—Jugez par un tel misérable de

ses pareils, et d'un gouvernement capable de commander de semblables choses !

La police autrichienne pénètre partout, se mêle à tout, veut tout savoir, tout régler, tout décider. Il y a peu de maisons riches ou seulement aisées où elle n'ait un domestique à ses gages. Les professeurs des lycées et des universités, qui le croirait? sont *forcés* de lui adresser un rapport mensuel sur les élèves, sur leur esprit, sur les principes que les jeunes gens paraissent avoir reçu de leurs familles. — Les confesseurs de ces grands établissements doivent également rendre compte de la moralité ainsi que des sentiments politiques de leurs pénitents ! Dieu sait quelle défaveur rejaillit souvent sur d'honnêtes et saints prêtres de ces obligations qu'ils savent éluder, mais qu'on connaît leur être imposées. — Tout médecin ou chirurgien appelé près d'un blessé, doit en sortant de chez le malade prévenir à l'instant la police, indiquer la nature de la blessure, les circonstances dans lesquelles elle a été reçue ; et ce, sous peine de retrait de son diplôme. Que de malheureux sont morts, faute de soins, après une insurrection, après un duel, après un événement où ils craignaient l'intervention de la police, n'ayant point de médecin qu'ils connussent assez pour se fier à lui !

Le secret des lettres, on doit bien le penser, n'existe pas même de nom.—Le travail de dépouillement se fait presque publiquement à la poste. Et les fonctionnaires allemands eux-mêmes n'échappent point à ce genre d'inquisition. Du reste, ces honnêtes gens se dénoncent

les uns les autres à Vienne, tout aussi bien qu'ils dénoncent les Italiens. — De simples employés correspondent avec l'empereur, et espionnent les directeurs généraux eux-mêmes; les archiducs vice-rois ne sont pas plus épargnés que d'autres.

« Le vice-roi Reynier (que représente aujourd'hui l'archiduc Maximilien) avait une police, chaque gouverneur une autre, le commandant militaire une autre; le comte Pachta faisait une police séparée; et tous tant qu'ils étaient, s'espionnaient réciproquement, à l'insu, quoique non sans soupçon, les uns des autres. Enfin, on a trouvé en 1848, chez M. Bocking, directeur des postes à Milan, les cachets de presque tous les hauts fonctionnaires, d'où l'on a induit qu'il était chargé d'ouvrir leurs lettres privées [1].»

Si la police est dure aux habitants du royaume, elle n'est ni plus aimable, ni plus tendre pour les étrangers. Rien ne peut rendre l'insolence, la brutalité colère, la *prepotenza*, comme dit si joliment l'Italien, avec lesquelles elle agit envers ceux qui lui ont affaire et qu'elle croit pouvoir vexer impunément. Les Français surtout, autrefois, étaient l'objet de ses attentions, et elle en a traité indignement un grand nombre.—J'en ai connu en Piémont, qui, se trouvant à Milan pour de graves intérêts de commerce, sur une parole légèrement dite, à table, au café, à la promenade, mais qui n'avait pas été perdue par tel ou tel voisin en apparence absorbé dans ses méditations, s'étaient vu arracher de leur hô-

[1] B. Giovini, *L'Autriche en Italie*, t. I, p. 81.

tel, au milieu de la nuit, et reconduire entre deux gendarmes à la frontière, sans être entendus, sans avoir le temps de prévenir personne, et laissant là les affaires projetées ou commencées, au double détriment de leurs correspondants milanais et d'eux-mêmes. — Aujourd'hui, ce sont les Sardes qui ont le privilége de ces faveurs. Tout le monde connaît l'expulsion brutale dont la police a honoré, il y a deux ans, M. Plezza, sénateur du royaume sarde, venu à Milan pour ses affaires.

Quant aux sujets de l'Autriche, leur vie, leur honneur, leur liberté, leur fortune, tout dépend de la police. Ils peuvent être perquisitionnés, emprisonnés, déportés, à toute heure, à tout moment, sans qu'on daigne même souvent leur apprendre pourquoi. — Qu'on lise, à ce sujet, la page suivante, écrite par Charles Cattaneo, un des hommes les plus considérés de Milan, et on sera, je pense, suffisamment édifié.

« Peu de jours après le 3 janvier 1848, M. Gabrio Piola, mathématicien, homme grave, proposa à l'Institut des sciences de faire un rapport sur l'état de l'instruction publique et de la presse. On choisit sur-le-champ une commission composée de MM. Litta, Piola, Restelli, Rossi et moi; j'en fus nommé rapporteur.

« En écartant toute allusion irritante, je fis un travail qui était le résumé d'une quarantaine de rapports spéciaux de mes collègues. Comme rapporteur, je demandais les améliorations réclamées par l'esprit du temps, particulièrement dans l'instruction agricole, industrielle et militaire. Mais la police ne m'avait pas laissé

même le temps de me compromettre. A la simple nouvelle que l'Institut m'avait ordonné de faire un rapport sur l'enseignement public, elle avait demandé sur-le-champ à Vienne l'ordre de me déporter à Laybach; elle comptait me faire partir avec M. Battaglia, et les marquis Rosalès et Soncino. Cette mesure, en effet, fut appliquée à ces trois citoyens, et de la manière la plus inopinée et la plus inhumaine. Je ne fus pas enlevé; une dépêche trouvée depuis à la police m'apprit que le vice-roi Reynier, en donnant son adhésion à la mesure prise contre MM. Battaglia, Rosalès et Soncino, avait déclaré qu'en ce qui me concernait, le temps n'était *pas encore* venu : *noch nicht*. Je crois être redevable de cette exception à mon ami M. Henri Mylius, président de notre société d'arts et métiers, qui avait fait quelques observations là-dessus au vieux M. Grimm, conseiller du vice-roi; car les démarches de la police à mon égard s'étaient ébruitées. — J'entre dans ces détails pour montrer aux prôneurs du système autrichien quelles garanties légales et quel degré de sécurité avaient chez nous ceux qui voulaient remplir leur devoir; car, d'après les termes mêmes du règlement impérial, l'Institut était l'*organe du gouvernement* dans les matières que nous avions à traiter [1]. »

[1] Le 7 février de la même année, MM. Campiero et Prinetti furent semblablement arrêtés et déportés à Lintz; pareille mesure devait être exécutée contre MM. Simonetta, Besana et Lazzatti, mais ils purent se réfugier en Piémont. C'était la tête de la finance et du commerce. »

C. Cattaneo, *l'Insurrection de Milan en* 1848, p. 34.

Mais ce qu'il y a surtout de terrible, c'est quand la police en vient à prendre un individu ou une famille en haine. L'enfer n'est rien auprès de l'existence à laquelle sont désormais condamnés ces malheureux. Le changement d'employés n'y fait rien ; la tradition se perpétue dans les bureaux. Un homme devenu la bête noire de la police autrichienne n'a plus qu'à s'expatrier;—s'il reste dans le royaume, il sera poursuivi jusqu'à sa septième génération.

Je vais donner un abominable exemple de cette persécution continue.

Le docteur Joseph de Filippi, médecin en chef de l'armée napoléonienne d'Italie, avec rang de général, ne voulut plus servir après 1815, et demanda la pension de retraite à laquelle il avait droit. — Il avait déplu à la police aux premiers temps de l'occupation autrichienne, et elle se mit dès lors à lui nuire. Le gouvernement autrichien fit la sourde oreille *pendant onze ans*, seulement; puis il accorda le *minimum* du traitement, mais sans vouloir payer un sou de l'arriéré.

En 1834, l'Institut de Milan nomma M. de Filippi, *membre effectif*, ce qui donne droit à une pension. L'autorité annula l'élection. L'institut le nomma de nouveau à la première vacance; le gouvernement biffa encore le nom. Enfin, ayant été nommé une troisième fois, la place lui fut laissée de guerre lasse, mais sans solde. — Toujours l'omnipotente police faisait sentir son influence.

Lors de la révolution de 1848, le docteur de Filippi

fut prié par le gouvernement provisoire de prendre la présidence du comité de santé. Il ne se mêla au mouvement national que pour organiser les hôpitaux militaires et les ambulances; noble et sainte mission, également respectable dans tous les camps. Au retour des Autrichiens, sa pension de retraite et celle de l'ordre de la Couronne de fer, dont il avait été décoré par Napoléon, lui furent enlevées.—Mais tout ceci n'est rien; il n'y a là que de très-ordinaires injustices auxquelles les Lombards-Vénitiens sont faits depuis longtemps.

Parmi plusieurs fils, tous hommes fort distingués[1], le docteur en avait un, François de Filippi, qui paraissait destiné à fournir une carrière des plus brillantes. Reçu docteur en philosophie à l'Université de Pavie, professeur de physique, à vingt-trois ans, au lycée supérieur de Milan; — à la suite d'un concours sur mémoires, il se vit appelé à la chaire de philosophie positive, au collége national de Gênes. C'était en 1849. —Afin d'éviter toutes difficultés avec le gouvernement autrichien,—Gênes faisant partie des États sardes que les Allemands ne voyaient guère de bon œil,—le jeune savant demanda et obtint des autorités de Vienne la double autorisation d'accepter la place et de résider à l'étranger. Il resta deux années à Gênes, se livrant au

[1] C'est à l'un d'eux, mon cher et ancien ami, Joseph de Filippi, avantageusement connu dans la presse parisienne, ce qui est un de ses moindres mérites, que je dois la communication de ce fait, ainsi que de beaucoup d'autres détails intéressants.—Qu'il me soit permis de lui témoigner ici toute ma gratitude.

travail avec une telle ardeur que sa santé, déjà faible, le trahit tout à coup; une phthisie des plus violentes se déclara, et les médecins ordonnèrent l'air natal, les soins de la maison paternelle, comme unique moyen de salut.

Le professeur demanda un congé, fit viser son passeport autrichien au consulat de Gênes, et, la conscience parfaitement tranquille, sûr d'être en règle sur tous les points, il prit la route de la Lombardie.

La diligence arrive à la frontière, les voyageurs descendent pour la visite des bagages; on porte leurs passe-ports au bureau de police. — Un instant après, M. François de Filippi est appelé devant le commissaire.

— Monsieur, lui dit celui-ci, vous ne pouvez pénétrer dans les États impériaux.

Le jeune homme crut avoir mal entendu.

—Mon passe-port est bien en règle, monsieur, répondit-il. Peut-être faut-il y joindre ma permission de résider à l'étranger; la voici.

Le commissaire repoussa le papier de la main.

— Je ne doute pas, monsieur, reprit-il, du parfait état de vos pièces; — vous avez fort bien pu sortir des États sans difficulté, mais voici un ordre spécial de la direction de police de Milan qui oppose un *veto* absolu à votre rentrée.

— Que dois-je donc faire, monsieur? Vous pouvez voir combien je suis souffrant; je vais me soigner chez mon père; et du reste j'ignore tout à fait en quoi j'ai mérité cette mesure que vous m'annoncez.

Digitized by Google

— Écrivez à la direction suprême de Vienne. Exposez votre situation, votre conduite à l'étranger, les motifs de votre retour, et laissez agir votre famille. En attendant, il vous faut rester à la frontière.

Bon gré mal gré, le professeur dut suivre ces conseils. Il rebroussa chemin, s'installa tout fiévreux dans l'auberge d'un village piémontais, et de là, l'œil fixé sur la frontière, il regarda venir le message libérateur qui allait ouvrir devant lui le sol natal.

On doit penser si la famille se remua énergiquement. — A Vienne même, la chose parut inique, et, par extraordinaire, on s'empressa d'envoyer l'autorisation demandée, qui fut transmise par la voie ordinaire de la direction de police de Milan.

M. François de Filippi n'avait point fait savoir chez lui toute la gravité de sa position. On le savait malade, mais on ne pensait pas que le danger fût si imminent. Le pauvre garçon, couché dans un lit d'auberge, sans soins intelligents, livré à toute l'impatience imaginable, ne vivait que par l'espérance, déçue chaque soir et ravivée chaque matin, d'embrasser enfin les siens, de revoir cette maison paternelle dont quelques lieues le séparaient. Son père connaissait l'arrivée de la permission à Milan, et assiégeait les bureaux de la direction, où on le payait chaque fois de réponses évasives.

Calcul infernal ! que Satan lui-même aurait eu de la peine à trouver ; la police de Milan avait envoyé un espion auprès du jeune professeur, afin d'être tenue au courant de son état. — Elle garda TROIS MOIS la permission, pendant qu'il agonisait à deux pas de son

père, qui ne s'en doutait point, et auquel il n'était pas même possible de franchir la frontière pour le venir voir. — Quand il fut bien constaté qu'il allait mourir, la permission arriva. Le malheureux put juste être transporté chez lui, à Luvinate, pour expirer le lendemain, 1er juin 1851. — On lui fit à Gênes des funérailles publiques. — Mais cette famille !...

J'ai rapporté ailleurs (*Victor-Emmanuel II et le Piémont en* 1858), un autre trait également odieux de l'administration autrichienne. — Il ne paraîtra pas inutile ici.

Le comte Jean Gritti, chef d'une des familles histotiques de Venise, prit part, comme tous ses compatriotes, à l'héroïque défense de la cité des doges, pendant les années 1848 et 1849. — Mis en relief par son grand nom, à la rentrée des Autrichiens, il fut nominativement compris sur les listes de proscription, et obligé de fuir à l'étranger. Il vint à Paris, qu'il habite encore actuellement.

Le gouvernement s'empara *naturellement* de toute la fortune de l'émigré. Comme il laissait derrière lui, à Venise, une femme et de nombreux enfants, force fut cependant de donner à ceux-ci, sur les biens sequestrés, une pension alimentaire, calculée de telle sorte, qu'en vivant même moins bien que des artisans, il était impossible de faire la plus mince épargne pour le père proscrit.

Mais l'ignoble, l'infâme, le voici :

La comtesse, voulant rejoindre son mari, adressait demandes sur demandes à la police pour obtenir un

Digitized by Google

passe-port, sans lequel il lui était impossible de sortir des États, et même de Venise. Pendant cinq années, elle sollicita inutilement, et dut s'abstenir de guerre lasse. — On répondait à ses prières instantes ces propres paroles : « *Si vous allez en France, comme vous avez un certain revenu, votre mari en profitera, ne fut-ce que pour quelque temps;* ET C'EST CE QUE NOUS NE VOULONS POINT ! »

En 1850, il avait été promulgué un édit impérial pour le royaume Lombard-Vénitien, où le chef de l'État s'exprimait ainsi :

« Considérant la faculté laissée à mes sujets compromis dans les événements révolutionnaires du Lombard-Vénitien, de rentrer dans leurs foyers ou de demander leur émigration légale, — et par effet de ma grâce souveraine : — *Je veux* que ceux qui n'ont pas profité de cette faculté soient considérés et traités comme ayant cessé d'être sujets autrichiens (*sciolti dal vincolo di sudditanza austriaca*), et je leur permets d'être placés au même rang que ceux de mes sujets qui ont obtenu l'autorisation d'émigrer. »

Le comte Gritti voulut profiter du bénéfice de ce décret, et se pourvut auprès du gouvernement autrichien pour cesser d'être son sujet. Ceci lui permettait de rentrer dans une certaine portion de ses biens, et d'acquérir une autre nationalité à son choix. *Jamais* il ne put obtenir même de réponse. L'autorité impériale le considère et le traite comme n'existant plus pour elle.

Du reste ces gens de la police, dans les provinces al-

lemandes comme en Italie, et surtout les hauts fonctionnaires, ne sont pas moins dépourvus de tout cœur, de toute sensibilité, de toutes entrailles humaines. —

Deux traits en fourniront la mesure.

Le vieux Munari, homme de grande distinction et septuagénaire, subissait le *carcere duro* au Spielberg, en compagnie de Pellico, de Maroncelli et des autres patriotes italiens.

Il était chauve et portait une perruque. Celle qu'il avait apportée étant tout à fait hors d'usage, il écrivit une supplique, qui fut envoyée à l'empereur, afin qu'on lui en accordât une neuve. L'autorisation arriva après un an d'attente, et devinez ce que fit le directeur de la police de Brunn (d'où dépend le Spielberg) pour rendre amère au vieillard cette « faveur souveraine? »—Il lui envoya une perruque confectionnée EN POIL DE CHIEN!

Le successeur de cet aimable railleur est un jour chargé d'apprendre au comte Frédéric Confalonnieri la mort de sa femme, qu'il adorait, et qui était un ange de sagesse et de vertu. Il se fait conduire au cachot du comte, et, sans autre préambule : « Numéro un tel, lui dit-il, Sa Majesté daigne vous faire dire que votre femme est morte. » — Puis, il tourne les talons et s'en va, laissant le malheureux prisonnier en proie à de subites et violentes convulsions dont il faillit périr.

Il est trop bien connu de tous les Italiens qu'à certains moments, quand la police du Lombard-Vénitien éprouve le besoin de faire du zèle, ou lorsqu'elle veut obtenir une extension de pouvoirs, elle organise, à l'aide

de ses agents, des semblants d'émeute, qui coûtent chaque fois la vie à nombre de citoyens paisibles, assassinés dans les rues par la troupe survenue tout à coup, ou bien arrêtés sans savoir pourquoi et condamnés par les conseils de guerre. Les faits de ce genre sont nombreux, authentiques et impossibles à nier. Lors des massacres qui ont ensanglanté les rues de Milan, en octobre 1847, à propos des démonstrations en l'honneur du nouvel archevêque Romilli, il a été *prouvé* que, tandis que des agents en bourgeois provoquaient des désordres parmi la foule, l'infâme Bolza, à la tête de fortes escouades de gardes de police, le sabre nu et cachés dans la cour d'une caserne, attendait le moment de les lancer sur la population. — Le prétendu soulèvement mazzinien de février 1853, connu, préparé et conduit dans son explosion par la main de la police, qui excita une cinquantaine de fous, doublés d'une centaine d'espions qui disparurent au moment du danger, à se mesurer contre la formidable garnison de Milan, ce soulèvement eut pour résultat prévu et désiré de faire recommencer les exécutions, de replonger le pays tout entier dans la morne terreur d'où il sortait à peine depuis 1849. — Cette détestable institution fait la loi au gouvernement de Vienne lui-même; car si les ministres paraissent disposés à desserrer un peu la bride aux populations, à restreindre les pouvoirs de la police, celle-ci les effraye par quelque simulacre d'insurrection, à la suite de laquelle elle dit clairement dans ses rapports qu'elle ne répond plus de rien, et sa dictature recommence de plus belle.

Faut-il parler à présent de la barbarie des gens de la police, des traitements qu'ont à subir les malheureux enfermés dans ses prisons, des détentions sans jugement, par *décision administrative*, qui enlèvent un homme à sa famille, à ses affaires, et qui le tiennent au secret, quelquefois bien longtemps, sans qu'il lui soit possible de connaître le motif pour lequel il est ainsi traité! — On se refusera peut-être à le croire, mais la TORTURE est employée envers les prisonniers afin de leur arracher des aveux compromettants pour eux-mêmes, et plus souvent encore pour d'autres qu'on veut frapper:—la bastonnade, les fers étroitement serrés, la faim! Jusqu'à ce que l'on parle.

Lorsque, de 1852 à 1854, les procès politiques sévissaient avec une nouvelle vigueur dans le Lombard-Vénitien, il y avait à la direction de la police de Milan une espèce de tribunal inquisitorial, qui interrogeait les prisonniers après une détention préventive plus ou moins longue. Lorsqu'un de ces malheureux ne voulait pas répondre, ou n'avait en réalité rien à dire, ignorant, la plupart du temps, le motif pour lequel il était arrêté, on le menaçait. Si la menace ne produisait pas d'effet, le commissaire impérial faisait avancer un soldat de police et lui ordonnait de donner un soufflet au patient pour lui délier la langue. Le prisonnier ayant les menottes ne pouvait ni éviter le coup, ni riposter. Si l'indignation lui arrachait de justes termes de mépris, c'étaient de nouveaux soufflets et de nouveaux coups.— La chose a dû se passer tout de même, lors des ré-

centes arrestations effectuées depuis l'année dernière ; c'est une manière de procéder si habituelle à la police autrichienne, que nul, dans le Lombard-Vénitien, ne songe plus à s'en étonner.

Un peuple ne se concerte pas tout entier pour mentir. — Interrogez n'importe quel sujet italien de l'Autriche, et voyez un peu s'il ne confirmera pas tout ceci ?

Et pour combler la situation, sur le corps de la police civile, déjà bien suffisant par lui-même, est venu s'enter, depuis 1848, une formidable police militaire qui, jalouse des exploits de l'autre, se signale à son tour autant qu'elle peut.

A propos de ceci même, on lit dans le numéro du 4 janvier 1851, du *Corriere Italiano*, journal publié à Vienne et tout autrichien, ce passage bien curieux parmi les colonnes d'une feuille presque officielle, et qui fait partie d'une correspondance de Lombardie :

« Vient ensuite la police militaire, qui, indispensable en temps de guerre, où tout doit être subordonné au but de défense, devient parfaitement mauvaise en temps de paix. Pénétrée des habitudes d'ordre et de discipline qui sont le nerf et l'honneur de l'organisation militaire, elle rêve la plus étrange et la plus périlleuse des utopies à l'égard de l'organisation civile : elle se figure qu'on peut arriver à discipliner la population tout entière sur le modèle d'un régiment, sans en détruire toute la vitalité et toute l'énergie, et lui briser, on peut dire ainsi, les muscles et les nerfs. — Elle est à mille lieues de comprendre la société telle qu'elle existe

et telle que Dieu la veut, avec ses mouvements libres et naturels. La jeunesse surtout pèse énormément à certains vieux chefs, et comme elle se renouvelle toujours avec les mêmes penchants, je ne sais quand ils pourront trouver à cela un remède qui les satisfasse. »

Si les amis parlent ainsi, que devront dire les ennemis, ceux sur qui pèse une aussi absurde et aussi intolérable domination?

Digitized by Google

VII

Liberté individuelle.

—A quoi bon faire des concessions à un peuple qui ne sera content que le jour où il n'y aura plus un Allemand en Italie ?

L'empereur Ferdinand d'Autriche.

—Nous pourrions raconter beaucoup de faits propres à faire connaître le gouvernement autrichien en Italie, si l'on n'avait pas toujours à craindre les conséquences de semblables révélations, non pour soi, mais pour les personnes qu'il soupçonnerait, souvent à tort, d'en être les premiers auteurs.—La vérité aura son heure. *Alors, de la poitrine muette aujourd'hui des opprimés, des murs des prisons, de la terre encore moite de sang, sortiront des voix formidables que nul n'étouffera.*—TOUT SERA DIT : ATTENDONS.

LAMENNAIS.

Google

Digitized by Google

Jadis, dans notre Europe latine, il était admis en principe et en fait que sous les gouvernements dits absolus, tout ce qui tenait à la liberté individuelle devait se trouver pris en sérieuse considération, et jouir d'égards tout particuliers. — Ainsi en France, ainsi en Espagne, ainsi à Venise et dans le reste de l'Italie. — Si le pouvoir décidait souverainement et sans contrôle des intérêts de l'État, il respectait très-fort les personnes, et laissait chacun dans son particulier vivre à sa guise, se remuer, faire à peu près tout ce que bon lui semblait, dès l'instant qu'il ne nuisait point au reste des citoyens.

L'autorité se bornait à son véritable rôle, celui de tutrice des intérêts sociaux, et se gardait bien de se

Digitized by Google

mêler à la vie privée des gens. Malgré nos instincts monarchiques et unitaires, nul n'eût accepté cette tyrannie. — *Charbonnier est maître chez lui*, disait un roi de France ; et effectivement, chaque chef de famille, chaque homme vivait aussi indépendant dans sa sphère, que le roi lui-même ; l'individu, sous ce régime, était assurément compté pour davantage, et vivait plus heureux qu'il ne l'a jamais été depuis avec le développement de nos prétendues libertés publiques.

Chez les races du Nord, barbares, grossières, apathiques, chez les Allemands, le pouvoir a toujours singulièrement retenu du pédagogue, dont le devoir est de veiller sur les actions les plus insignifiantes des enfants confiés à sa garde. Il prend l'homme dès ses premiers pas, et le maintient inflexiblement, pour tout le temps de sa vie, dans une voie toute tracée, en punissant le moindre écart. Il semble que le bas âge de ces nations doive durer toujours. En ceci, il est resté quelque chose de l'esclavage féodal, si brutal, si long et si tenace dans ces contrées. — L'État se mêle de tout, de l'intérieur de la famille, de la conduite de l'individu, de ses liaisons, de ses plaisirs; scrute ses tendances et les réprime au besoin ; lui fait de la morale ou le met en prison, le tout *administrativement*. Les châtiments corporels du fouet et des verges, les ridicules punitions du pain et de l'eau, que chez nous on inflige aux bambins, sont inscrits dans les lois de cette race, et pris très au sérieux. — Le pouvoir réalise parfaitement la

prétention despotique d'être le *seigneur* des personnes aussi bien que de la terre [1].

L'Autriche, entre tous autres, est le pays par excellence de ce régime dit *paternel*, très-bien adapté sans doute à ses quatre millions d'Allemands de l'archiduché, mais infiniment peu harmonique aux provinces italiennes subtilisées par elle en 1815.—Les hommes d'État qui gouvernaient à Vienne s'inquiétèrent peu cependant de cette dissemblance, et les pratiques allemandes d'autorité, avec leur intolérable cortége inquisitorial et caporalesque, remplacèrent dans ce royaume d'Italie, qui venait de vivre vingt ans de la vie française, les institutions et les usages en accord avec la liberté et la dignité humaine.

A de certains moments, comme par un besoin secret de justification, l'administration autrichienne fait vanter par ses journaux et par ses publicistes ses tendances larges et généreuses, ses efforts vers le progrès, et la haute place que ses peuples occupent parmi la ci-

[1] « Outre la décapitation, et la pendaison regardée comme moins douloureuse, moins infamante, et réservée pour certains cas, les peines sont encore : le fouet ou bâton pour les hommes, jusqu'à cent-vingt coups, et les verges pour les femmes, jusqu'à quatre-vingt-dix; la prison, au pain et à l'eau, les travaux forcés, etc.; l'amende honorable dans une église, l'amende pécuniaire; cette dernière peine n'est pas compensée comme en France, par un certain temps de prison, mais par la peine du pain et de l'eau, et même par les verges, si le crime est puni de ce châtiment. »—(A. Clausade, *Voyage dans le Nord de l'Europe*, p. 161. *La Suède.*)—Tous les États du Nord en sont là.

Digitized by Google

vilisation. — Ces mêmes organes, comme pour établir un parallèle, affectent parfois un ton de supériorité, presque de dédain envers la Russie, que volontiers ils traiteraient d'esclave, qu'ils humilieraient de leur pitié.

Mais les sujets de l'Autriche n'ont, en fait d'asservissement en tout genre, aucun autre peuple à qui être comparés. Les Russes possèdent un gouvernement national; dans tous les cas, ils sont chez eux, entre eux, et il n'est pas possible qu'ils jouissent de moins de liberté individuelle que les malheureux des vingt races différentes soumises au sceptre de la maison de Lorraine.

Le lecteur en jugera.

Le premier besoin de l'homme, sans contredit, c'est d'aller, de venir librement, de se sentir en pleine possession de lui-même, en plein exercice de sa volonté. — Or, que dira-t-on d'un État où l'on ne peut que très-difficilement quitter la ville que l'on habite, où l'on n'obtient de passe-port pour voyager dans l'intérieur, surtout pour se rendre à l'étranger, qu'avec toutes sortes de peines, si encore on l'obtient, car le refus est fréquent?

Pour *mériter* un passe-port, il faut : — Expliquer les motifs du voyage ; — fixer le temps que l'on compte passer dehors ; — établir ses moyens d'existence pendant l'absence ; — promettre de n'approcher aucun ennemi de la maison d'Autriche; — et souvent *fournir caution du retour.*

Et après avoir justifié de tout cela, l'administration

a encore et toujours *le droit* de refuser le passe-port, sans donner aucune raison ; on s'exposerait même, en se plaignant, à de fort graves conséquences.

Tout sujet qui sort des États autrichiens sans un passe-port en règle est, au bout de trois mois, déclaré mort civilement, et tous ses biens sont confisqués. S'il ne laisse pas de biens sur lesquels le fisc puisse le frapper, il est saisissable comme un criminel, et si on parvient à le faire rentrer sur le territoire de l'Autriche, il est condamné à trois ans de travaux forcés.

En 1821, le célèbre Romagnosi, professeur de droit à l'Université de Pavie, et connu dans l'Europe entière par son *Traité du droit pénal*, est arrêté pour de prétendues raisons politiques et conduit à Venise. Il avait alors soixante-dix ans. On le laisse dix mois au cachot, au bout desquels la commission inquisitoriale, ne pouvant découvrir contre lui un seul indice de culpabilité, le fait mettre dehors. — Il était destitué de sa chaire, on lui avait pris tout ce qu'il possédait. — Le lord Guilford, protecteur des îles Ioniennes, et fondateur de l'Université de Corfou, s'empressa de lui faire proposer la chaire de jurisprudence, avec 12,000 livres d'appointements, ce que Romagnosi regarda comme un bienfait du ciel. Mais il comptait sans son hôte, c'est-à-dire sans les autorités autrichiennes, qui lui *refusèrent un passe-port* et le placèrent sous une étroite surveillance, pour qu'il ne pût s'enfuir clandestinement, ce que du reste son âge et ses infirmités rendaient presque impossible. — En même temps, il lui était défendu de donner des répétitions de droit chez lui, ce qui devenait son unique

Digitized by Google

moyen d'existence, et l'infortuné vieillard serait mort dans la plus affreuse misère, sans des amis qui se cotisèrent pour soutenir ses dernières années.

A combien de milliers d'autres tout ceci n'est-il pas arrivé!—Interrogez non point même un proscrit, mais un Lombard-Vénitien qui vous connaisse assez pour ne pas craindre de répondre librement, que de faits de ce genre ne vous citera-t-il pas!

La police, sans décision préalable des tribunaux, enlève à qui bon lui semble, et pour un temps indéterminé, le droit de sortir d'une ville ou d'un lieu quelconque. Elle appelle cet acte donner un *precetto*. — Cet internement, cette surveillance de la police, auxquels sont soumis chez nous les seuls repris de justice, les forçats libérés, sont ordonnés par *mesure administrative*.

Pour circuler dans l'intérieur, pour séjourner dans une ville autre que celle de son domicile, le Lombard-Vénitien est astreint à toutes sortes de formalités inquisitoriales et gênantes; il lui faut des permis de séjour délivrés par la police, comme ailleurs aux étrangers. — Dans les chemins de fer, pour faire dix milles, pour aller d'une station à une autre, on doit se munir de papiers de sûreté. A tout instant, des gardes de police, pendant que le train est en marche, traversent d'un wagon à l'autre, à l'aide d'un système de communication établi à cet effet, et demandent les papiers de chaque nouveau voyageur.—Beaucoup de gens, n'ayant qu'un court trajet à faire, préfèrent l'accomplir par les anciennes routes.—Aussi, un haut employé du chemin

lombard-vénitien me disait-il à moi-même, en 1857, à Vérone, que ces absurdités entravaient considérablement les voyages, surtout pour les petits parcours, et ruinaient l'entreprise.

A l'étranger, le sujet italien de l'Autriche est recommandé aux espions établis dans toutes les capitales, et surveillé en outre par les soins de l'ambassade ou de la légation. — Malheur à lui s'il commet la moindre imprudence; à son retour, il est arrêté, jeté en prison; et il peut être certain qu'à l'avenir il n'obtiendra plus d'*exeat*.

On a vu, par le fait de M. François de Filippi, que tout en étant sorti très-régulièrement des États, avec des papiers parfaitement en ordre, on pouvait éprouver le refus du retour, et se trouver tout à coup banni de son pays, de ses foyers, sans savoir pourquoi. — Il y a deux ans, en 1857, le vénérable docteur Fossati, l'une des sommités du corps médical parisien, prend un passe-port pour Milan, visé à l'ambassade d'Autriche. A la frontière lombarde, la police lui signifie qu'il ne peut passer outre, et qu'on va écrire à Vienne. Au bout de quarante jours, la permission arrive, et M. Fossati a enfin le droit de se rendre à Milan. — Il était classé comme suspect pour ses liaisons avec les réfugiés de Paris.

Combien d'autres histoires je pourrais citer, et que je tais pour ne pas compromettre les personnages, soit qu'ils habitent encore le Lombard-Vénitien, soit qu'ils conservent, à l'étranger, l'espoir du retour!

On lit dans *le Siècle* du 29 avril 1858 : — « On écrit de Milan que l'Autriche ne cesse pas de susciter des entraves à la transmission des biens des réfugiés et à l'exercice de leurs droits héréditaires. Le comte Grilli, qui habite Paris, a vainement demandé une déclaration d'émigration légale, afin de pouvoir fixer sa résidence en France. BEAUCOUP DE PASSE-PORTS ONT ÉTÉ REFUSÉS A DES LOMBARDS QUI VOULAIENT SE RENDRE EN PIÉMONT POUR LEURS AFFAIRES.

Tous les jours, de semblables faits sont rapportés par la presse des nations voisines; ils passent malheureusement inaperçus au milieu des autres nouvelles.

La tyrannie n'est pas moins exorbitante à l'endroit de la pensée et surtout de son expression. On a déjà vu que l'unique règle de la presse n'était autre que le bon plaisir de la police et de la censure.—Voudra-t-on croire qu'il est défendu à tout sujet autrichien de publier une seule ligne à l'étranger, soit livres, soit correspondance de journaux, sans l'examen préalable et l'expresse autorisation du gouvernement!

GOUVERNEMENT IMPÉRIAL ET ROYAL DE MILAN.

« Afin de prévenir toute fausse interprétation sur « laquelle on viendrait s'appuyer pour justifier les con- « traventions à l'article 9 de la notification du 31 juillet « 1818, on déclare que la défense faite à tout sujet de « Sa Majesté de commander hors du royaume l'impres- « sion d'un ouvrage quelconque, avec ou sans date, ou

« de prendre part à cette impression (qu'il en soit l'au-
« teur ou non), sans avoir obtenu préalablement de la
« censure la permission de l'imprimer, SOUS LES PEINES
« portées par le susdit article,—s'étend également *aux*
« *actes des causes judiciaires, ainsi qu'aux articles, lettres*
« *ou autres écrits, de quelque étendue qu'ils soient, et que*
« *l'on voudrait faire insérer dans* LES GAZETTES, JOURNAUX
« ET AUTRES FEUILLES PÉRIODIQUES DU DEHORS. »—(Noti-
fication publique du 2 août 1825, renouvelée en 1826 pour les gravures, dessins, etc., et confirmée depuis 1850 par plusieurs circulaires.)

Ainsi, sur la terre entière, il n'est pas un endroit où l'infortuné Lombard-Vénitien puisse se plaindre librement. Le joug de fer de l'Autriche pèse sur lui, non-seulement en terre impériale, mais même chez les libres nations!

Parlerai-je des attentats aux personnes? On a compté dans le royaume, pour les seules années 1820 et 1821, *huit mille* arrestations *sans* mandat de justice, par le fait de la seule police.—Depuis 1848, on voudrait vainement établir un chiffre. Le quart au moins de la population de chaque ville a éprouvé individuellement ces abus de la force.—Et, sous les peines les plus sévères, il est défendu de se plaindre, de parler en public ou d'écrire à qui que ce soit sur son arrestation sans motifs[1].

Depuis dix ans, la détention ou le port d'une arme, la possession d'un grain de plomb ou de poudre, d'une

[1] Voyez H. Misley, *L'Italie sous la domination autrichienne*, pages 52 et 58.

Digitized by Google

capsule, sont punis de mort. Chaque année on exécute pour ce motif[1].

Faut-il dire, pour combler la mesure, que la police défend, quand cela lui semble bon, à un particulier d'*aller au théâtre*[2], de *fréquenter telle personne, telle maison?*—Correspondre avec un père, un fils, un mari, un frère émigré ou exilé, expose aux rigueurs les plus grandes.—Vous ne devez penser, agir, décider qu'avec l'autorisation de la police et sous son contrôle immédiat.

L'autorité enjoint fort bien aux propriétaires de maisons de tendre les façades, de les illuminer pour une fête officielle autrichienne, pour un événement que l'on veut solenniser.—Malheur aux réfractaires ou aux négligents qui gâtent l'harmonie de l'ensemble!—La prison, l'amende, le bâton ne tardent pas à expier une telle faute.—On a le droit de défendre à un individu d'aller au théâtre; mais, en revanche, on peut ordonner à toute une population de fréquenter bon gré mal gré les spectacles, de se divertir quand même.

Lisez:

(*Menaces préliminaires.*)

AVIS.

« Eu égard aux menées de quelques malveillants, tendant à intimider les habitants bien intentionnés, et

[1] Voir au chapitre suivant les textes officiels des jugements.

[2] Anatole de La Forge, *la République de Venise sous Manin*, t. I, p. 190.

à les induire à ne pas suivre les représentations théâtrales, la Délégation provinciale (*Préfecture*), sur l'invitation spéciale de Son Excellence le gouverneur militaire, trouve opportun de rappeler par le présent avis que la ville de Mantoue *se trouve toujours sous l'état de siége*, et prévient que Sa susdite Excellence *est déterminée à maintenir l'ordre et la sûreté*, et à employer énergiquement tous les moyens en son pouvoir pour arriver à l'arrestation et à la punition, suivant toute la rigueur des lois militaires, des perturbateurs qui se seraient furtivement introduits dans cette ville pour susciter la défiance et la haine contre le gouvernement légitime, pour insinuer leur mécontentement aux paisibles citoyens, *et spécialement pour les détourner des représentations théâtrales.*

« Ceci est porté à la connaissance du public pour servir de règle à qui de droit.

« Mantoue, 4 janvier 1849.

« *Le Conseiller de Gouvernement*, (*Préfet*) :

« PASCOTTINI. »

(*Ordre.*)

COMMANDEMENT MILITAIRE DE LA VILLE.

« Il est jugé utile, dans cette saison actuelle de carnaval, que le théâtre soit ouvert pour offrir une distraction aux esprits (*per distrarre la mente*) ; et cela d'autant que le public est habitué, à cette époque, à ce même divertissement.

« C'est pourquoi la préfecture impériale et royale est invitée à se mettre d'accord avec la municipalité, afin qu'une troupe d'opéra soit montée le plus tôt possible.

« Comme cette saison est celle du théâtre, tous les propriétaires de loges *devront payer l'abonnement habituel*, et dans le cas où les recettes ne couvriraient pas les dépenses de l'entreprise, *ils auront à combler ce qui manquerait*.—Et si quelqu'un, par une coupable obstination politique, s'entêtait à ne pas fréquenter le théâtre, on ne verra en ceci que *la démonstration* MUETTE *d'une coupable disposition* qui mérite d'être recherchée et punie.

« Pavie, 3 janvier 1849.

« KOLLOWRAT. »

—Allez au théâtre, ou vous serez bâtonnés.—Amusez-vous, ou l'on vous fusillera.—Surtout payez, ou gare à votre peau!

Si ce n'était atroce, ce serait bien drôle;—n'est-il point vrai?

A L'IMPÉRIALE ET ROYALE DÉLÉGATION PROVINCIALE.

(*Préfecture.*)

« Il paraît que certain parti s'est comme concerté pour manifester son mécontentement contre l'ordre actuel de choses, en s'abstenant de fréquenter le théâtre de cette ville.

« Afin qu'il n'y ait pas même l'apparence que les

employés civils ou municipaux, recevant un traitement de l'État, participent à d'aussi méprisables menées que celle de n'aller point au théâtre, il leur sera signifié à tous que les employés sans exception, à moins d'empêchement extraordinaire, ont à s'abonner aux représentations théâtrales qui vont avoir lieu, s'ils ne veulent pas être considérés comme prenant part à ces coupables démonstrations.

« Brescia, 20 décembre 1848.

« *Le Commandant militaire,*

« HAYNAU. »

L'arbitraire autrichien, parfois aussi grotesque qu'il est féroce, étend sa haine et sa proscription jusqu'à des sortes de vêtements, jusqu'à des *cordons de montre!*— Les gens du peuple, dans l'Italie entière, portent des chapeaux de feutre, de forme conique, à boucles d'acier avec un cordon de cuir verni. Les volontaires de 1848 avaient adopté cette coiffure. L'autorité impériale, redevenue la maîtresse, en prohiba le port, sous peine de la bastonnade, de l'amende; la récidive étant considérée comme fait de rébellion, et pouvant être punie de mort.

AVIS.

« En suite des proclamations de S. Exc. le lieutenant-maréchal baron de Welden, de S. Exc. le lieutenant-maréchal baron Haynau, et de S. Exc. le feld-maréchal

comte Radetzki, l'impérial et royal commandant de cette ville a ordonné la publication de ce qui suit :

« 1° Il est défendu à qui que ce soit de porter des chapeaux dits à l'*Hernani*, à la *Puritaine*, à la *Calabraise*, avec ou sans cordons en cuir luisant, ou des galons de métal autour ;

« 2° Il est également défendu à toute personne de porter des *cordons en ficelle* comme chaîne de montre ou pour tout autre usage, car il a été remarqué que depuis quelque temps divers individus font usage de ces cordons comme signe de reconnaissance ;

« 3° Ceux qui contreviendraient à cette défense seront arrêtés tant de jour que de nuit, et sans distinction, par les patrouilles militaires, et mis à la disposition de l'autorité militaire ;

« 4° Les chapeliers qui se permettraient de fabriquer et de vendre les chapeaux sus-indiqués, de même que les marchands et autres individus qui vendraient des cordons de montre en ficelle, seront, outre la confiscation desdits objets, arrêtés et mis à la disposition de la police.

« L'effet de cette ordonnance commencera dans trois jours, et ce, tant pour cette ville que pour tous les districts et communes de la province.

« Padoue, le 16 mars 1849.

« *Le premier adjoint de la Direction impériale de police :*

« DORY. »

L'Autrichien Gessler, forçant, au XIVe siècle, les Suisses à saluer un bonnet planté sur une perche, était-il beaucoup plus absurde que ses compatriotes d'aujourd'hui, lorsqu'ils défendent aux Italiens les chapeaux pointus et les cordons de montre ?

Digitized by Google

Digitized by Google

VIII

Meurtres juridiques.

—

BASTONNADES. — ABUS DE LA FORCE.

—L'Europe entière a appris avec horreur les détails de tous les excès tolérés ou commis par les autorités militaires autrichiennes dans les provinces d'Italie, et elle se demande comment de semblables choses peuvent être permises ou commandées par un gouvernement civilisé, par un gouvernement qui prétend être à la hauteur des lumières de ce siècle.

(*Manifeste officiel du gouvernement sarde, mars* 1849.)

—Et moi, je pense que de ces souffrances méprisées, de ces calamités des humbles et des petits, se forment dans les conseils de la Providence les causes secrètes qui précipitent du faîte le dominateur. Quand les injustices particulières se sont accumulées de manière à l'emporter sur le poids de la fortune, le bassin descend. Il y a du sang muet et du sang qui crie : Le sang des champs de bataille est bu en silence par la terre ; le sang pacifique répandu jaillit en gemissant vers le ciel. Dieu le reçoit et le venge. CHATEAUBRIAND.

Digitized by Google

Digitized by Google

Ici la tâche de l'écrivain est facile. Elle se borne au simple enregistrement des actes de l'autorité autrichienne. Les faits ont une éloquence propre, bien autrement puissante que tout ce que l'on pourrait y joindre d'impressions personnelles. — Nous les laisserons seuls parler.

C'est donc un choix entre des milliers de meurtres ou d'abus de pouvoir en tous les genres, qui forme ce chapitre ;—et que ce mot de *milliers* ne soit nullement pris pour une figure de rhétorique, ni pour une exagération malveillante : — du 6 août 1848, jour de la rentrée des Autrichiens à Milan, au 22 août de l'année suivante, date de la chute de Venise, on relève dans les feuilles officielles autrichiennes d'Italie neuf cent soixante et une sentences capitales, régulièrement pro-

Digitized by Google

noncées contre des Lombards-Vénitiens[1]. Le nombre des exécutions arbitraires ne sera probablement jamais connu.

Je laisse dans le passé 1820, 1821, 1831, et leurs proscriptions trop connues, pour arriver de suite à tout ce qui se passait hier, à ce qui se passe tous les jours dans le royaume Lombard-Vénitien.

Ouvrons ces funèbres annales, et prenons au hasard, sans autre ordre que celui de la date.

« La loi martiale nous procure à peu près une exécution par jour. Quand, par absence totale de délit ou défaut d'âge, la peine de mort ne peut être infligée, on y supplée par le bâton. Cette dernière peine est appliquée à tous ceux qu'on prend avec un habit de velours, un chapeau à l'Hernani, une cravate suspecte, etc.— Le fils de l'intendant du conseiller Rampini, n'ayant pas l'âge légal pour être fusillé avec son père et son frère aîné, et devant cependant subir leur sort, a reçu soixante coups de bâton, sous lesquels il est mort. » —(Milan, 17 septembre.—*La Concordia*, de Turin, n° du 10 septembre 1848.)

NOTIFICATION.

« Joseph Bertolaià, dit *Gambarè*, natif de Milan, âgé « de trente-cinq ans, catholique, marié et sans enfants,

[1] La plupart pour détention d'une arme quelconque : qui pistolet, qui sabre, qui fusil de chasse, qui simple baïonnette, qui couteau ayant forme de poignard, qui des capsules !

« fruitier, a été arrêté dans la nuit du 3 au 4 courant.
« Dans la perquisition qui a accompagné l'arrestation,
« une baïonnette a été trouvée cachée dans la paillasse
« de son lit.

« Traduit devant la commission militaire, le susdit
« Bertolaià a été déclaré coupable du délit de soulève-
« ment et de contravention à l'ordonnance du 24 sep-
« tembre de ce commandement militaire, et comme tel
« il a été condamné à mort et fusillé.

« Milan, 7 octobre 1848.

« *Le lieutenant-maréchal gouverneur :*

« Comte F. WIMPFEN. »

« Vous avez déjà lu dans la *Gazette de Milan* le jugement de trois pères de famille d'ici, qui ont été fusillés pour avoir répondu aux provocations de trois sbires déguisés en soldats hongrois et leur avoir voulu inspirer de meilleurs sentiments pour nous. Ils ont été condamnés pour *délit d'enrôlement illicite*, comme dit la notification du jugement : « *ayant cherché* à induire des soldats impériaux à prendre service à l'étranger. »

« Ces hommes avaient entre eux dix-sept enfants ! »
—(Milan, 24 octobre.—*La Concordia*, 26 octobre 1848).

« MANTOUE, 21 *novembre*.—Vous savez qu'il y a un mois a été fusillé à Brescia, en soutane, l'abbé Pulcina. Je vous apprendrai qu'on vient maintenant de fusiller ici un autre prêtre qui avait parlé librement en chaire. A peine descendu, il a été enlevé, conduit à Mantoue en surplis, étole, etc., et fusillé sans jugement. Il est de

Gonzague, et c'est là où il prêchait. » —(*Corriere Mercantile*, de Gênes, 29 novembre 1848.)

« Si l'on voulait raconter tous les actes atroces qui se commettent dans cette province, ce serait une trop longue et trop douloureuse tâche. Contributions forcées, insultes, arrestations arbitraires, vols, rapines, viols, sacriléges, sont à l'ordre du jour. Comme exemple, on vient de fusiller Joseph Maestrazzi et Antoine Cresceri, le premier pour avoir payé un verre d'eau-de-vie en signe de sympathie à deux soldats qui, dans un café, criaient: Vive la Hongrie, vive l'Italie!—le second pour avoir été saisi par la troupe entrant à Argona, comme, sur le bruit de sa venue, il allait jeter dans un torrent un pistolet sans chien et une baïonnette, qui étaient restés dans sa boutique de menuisier armurier. Pierre Ronchetti, aubergiste à Côme même, a été aussi condamné à être fusillé, comme inculpé d'avoir offert à un soldat de lui vendre un pantalon bourgeois.... Ces trois malheureux ont été jugés sans avoir été entendus, et n'ont connu leur sort que par le prêtre chargé de les assister, auquel il fut refusé de leur porter le viatique. » —Côme, 30 novembre.—*La Concordia*, du 9 décembre 1848.)

« A Massa, États vénitiens, l'agent du fisc, un certain Camerini, étant à découvert d'une grosse somme à cause des taxes énormes qui se succèdent sans intervalle, requiert l'appui de la troupe. Six cents hommes furent envoyés, qui s'installèrent dans les maisons, s'emparant du vin, du bois, de toutes les provisions, sans aucune mesure. Les insolences et les attentats,

Digitized by Google

contre les femmes surtout, étaient continuels. Un jeune homme rentrant chez lui, et voyant sa mère prise de force par deux infâmes caporaux, attrapa un couteau et se précipita sur l'un d'eux. Des soldats accoururent aux cris ; on se rendit maître du jeune homme, et on le lia avec des cordes. Les notables du pays cherchèrent vainement à s'interposer. Dans la nuit, le jeune homme, les conseillers communaux, le médecin et d'autres individus furent conduits à Padoue, au milieu des rangs autrichiens. Après plusieurs jours de tortures, le jeune homme fut fusillé, le 20 décembre 1848, et ses compatriotes durent assister, à genoux, à l'exécution, sur le champ de manœuvres — (*La Concordia*, de Turin, 3 janvier 1849.)

« Une famille de fermiers demeurant près de San Benedetto, gros bourg du Mantouan, était soupçonnée d'avoir des armes cachées. L'autorité militaire pouvait parfaitement se les faire livrer, mais ce n'est pas là ce qu'on voulait. Une nuit, de prétendus malfaiteurs, agents de police déguisés, viennent donner l'assaut à la ferme et la piller. Les propriétaires se défendent avec leurs armes (conservées sans nul doute pour cet usage). Une patrouille, aux aguets, accourt, et laissant décamper les prétendus voleurs, emmène les fermiers, qui, comme détenteurs d'armes, sont aussitôt fusillés.

« A Brescia, un boucher est appelé hors de la ville pour tuer un bœuf et l'apprêter ; il s'y rend, portant sous le bras les outils de son métier, massue, couteau, etc. A son retour, il donne dans une patrouille ; on l'arrête ; il n'y a pas de témoignage qui tienne ; en vain

allègue-t-il qu'il n'y a pas d'ordonnance qui défende aux bouchers de détenir ou de porter des couteaux. Il est condamné et fusillé. » — (*Concordia*, de Turin, numéro du 1er février 1849.)

Un rescrit, émané de l'autorité militaire supérieure de Vérone, déclare dans toutes les villes les propriétaires *responsables* de toute affiche révolutionnaire *placardée sur les murs de leurs maisons*, et les menace des peines les plus graves[1].

AVIS.

« Louis Casana, âgé de vingt et un ans, et Salvator « Ferrari, âgé de dix-sept ans, tous deux natifs de Casal- « pusterlingo, ont été arrêtés dans le susdit bourg, la « nuit du 24 au 25 février, par une patrouille de gendar- « mes, pour des chants antipolitiques et injurieux.— « Chacun d'eux a été puni de vingt-cinq coups de bâton.

« De même, hier, François Gasco, de Lodi, a reçu « douze coups de bâton pour avoir cherché à induire « des hussards à lui vendre de l'avoine.

« Lodi, 26 février 1849.

« *Le Commandant militaire*,

« Torok, colonel. »

Le surlendemain, 28 février, dans la même ville de

[1] Voir Ricciardi, *Histoire de la Révolution d'Italie*, p. 306 aussi les journaux officiels autrichiens, février 1849.

Lodi, un commissionnaire de place, maltraité par un officier, n'ayant pu retenir quelques injures, fut condamné à soixante coups de bâton. Il mourut au cinquantième, limite que peu de patients dépassent généralement.

« *Milan*, 5 *mars*.—Vous savez que, le 2 courant, deux bijoutiers, les infortunés Zaccheo et Piacentini, ont été fusillés ici, victimes de la terreur militaire qui règne sur tout le pays. C'est une chose désormais établie qu'il est compté 100 florins de récompense à ces misérables soldats hongrois ou autres, qui, sous prétexte de vouloir déserter, amènent un de nos concitoyens à leur fournir des habits et des secours. Les deux bijoutiers ont été pris à cet horrible piége. » — (*Concordia* de Turin, numéro du 7 mars 1849.)

NOTIFICATION.

« Jean Frigio, fils d'Antoine, natif de Costalunga, « district de San-Bonifacio, province de Vérone, âgé de « trente et un ans, catholique, marié, sans enfants, cul- « tivateur, a été arrêté chez lui par un détachement de « gardes de police, dans la nuit du 8 juillet courant, et « trouvé détenteur *d'un* fusil de chasse et de deux ca- « potes de soldat[1].

[1] Achetées sans doute de quelque traînard pour convertir en vêtements rustiques et conservées, sans songer à rien, jusqu'à ce qu'on les employât. Ceci arrive journellement, surtout après une guerre, dans les lieux près desquels on s'est battu.

« Ayant comparu aujourd'hui devant la justice sommaire militaire, *pour la possession de cette arme*, il a « été, d'après les décrets du 29 septembre 1848 et du « 10 mars de cette année, de S. Exc. le maréchal comte « Radetzki, *outre la confiscation de l'arme*, condamné à « mort et fusillé.

« *Commandement de la place de Vérone*, 25 *juillet* 1849.

« GHERARDI, lieutenant feld-maréchal. »

Qu'on remarque bien que la guerre avec la Sardaigne était complétement terminée, et que l'autorité autrichienne n'avait plus rien à craindre dans l'intérieur du royaume.—Des troupes de bandits, excités par les malheurs du temps, et composées en partie de déserteurs de l'armée impériale, commettaient toutes sortes d'excès dans les campagnes, et il est naturel de comprendre que les paysans tenaient à conserver quelques armes pour la défense de leur personne et de leurs fermes, souvent isolées.

Du reste, cette conduite de l'autorité fournissait un puissant élément aux vengeances, aux inimitiés de familles à familles, de débiteurs à créanciers, etc. Il suffisait d'une dénonciation *sans preuves* pour faire arrêter un ou plusieurs individus, et une fois arrêtés, leur sort n'était guère douteux. Des gens enfouissaient des armes ou des fragments d'armes dans la maison, dans le champ de celui à qui ils en voulaient. L'autorité, prévenue par un délateur anonyme, faisait une descente, déterrait l'objet prohibé, et justiciait le dé-

Digitized by Google

noncé; souvent même plusieurs malheureux ensemble étaient ainsi fusillés.

On évalue à plus de cinquante mille le nombre des propriétaires expatriés du royaume, après 1848, pour fuir ce régime[1].

Le 18 août 1849, jour anniversaire de la naissance de l'empereur, fêté par les Autrichiens avec une pompe à laquelle ils obligèrent les citoyens de participer en tendant leurs maisons, du milieu de la foule habituelle circulant dans une des rues les plus fréquentées de Milan, en face du café *del Mazza*, partirent plusieurs coups de sifflet, qui s'adressaient évidemment à un drapeau autrichien qu'une courtisane nommée Olivari, connue pour servir aux plaisirs des officiers, avait attaché à son balcon. Au bruit de ces sifflets, plusieurs patrouilles et bon nombre d'officiers, qui, par une coïncidence suspecte, rôdaient aux alentours du lieu de cette scène, accoururent, s'emparèrent de tous les passants qui leur tombèrent dans les mains, et les conduisirent au château, où une commission militaire, bientôt réunie, opéra le triage, relâchant les fonctionnaires, les étrangers, et gardant tout le reste.

Laissons parler maintenant le rédacteur de la *Gazette officielle de Milan* (numéro du 24 août 1849):

« Le 18 de ce mois était destiné à fêter l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté, et depuis la veille des hommes mal intentionnés avaient fait circuler et pla-

[1] Voyez Ricciardi, *Histoire de la Révolution d'Italie*, p. 306.

carder par la ville des avis qui dissuadaient la population de prendre part AUX RÉJOUISSANCES.

« Dès l'aurore, plusieurs salves d'artillerie furent tirées ; une proclamation du feld-maréchal Radetzki annonçait une amnistie aux détenus politiques, et le jour précédent on avait publié le pardon pour ceux qui, compromis dans la révolution précédente, avaient passé à l'étranger. Bien peu d'exceptions avaient été faites.

« Malgré cela, les ennemis de l'ordre public, agissant avec la plus noire ingratitude, firent en sorte qu'un grand nombre de citoyens de toutes classes se livrèrent à une démonstration scandaleuse et antipolitique. Dans une partie de la ville, le nom de Sa Majesté et les couleurs impériales furent insultés, les militaires injuriés et honnis ; la force armée disposée pour le bon ordre fut poursuivie par des offenses et des cris révolutionnaires.

« Pendant cette scène honteuse, la force armée arrêta quelques coupables. Un ordre supérieur ordonna la recherche de leur conduite, et après examen des actes commis par eux, ils furent, en raison du degré de leur culpabilité, condamnés à une plus ou moins forte peine, ainsi qu'il suit :

« 1° Negroni, Angelo, de Padoue, âgé de 30 ans, propriétaire, 40 coups de bâton ;

« 2° Mazzucchetti, Jean, Milanais, avocat, 24 ans, 30 coups ;

« 3° Bossi, Charles, 22 ans, horloger, 40 coups ;

« 4° Lodi, Paul, de Monza, 21 ans, étudiant, 30 coups ;

« 5° Bonnetti, Milanais, 31 ans, lithographe, 50 coups;

« 6° Moretti, Milanais, 26 ans, domestique, 50 coups;

« 7° Cesana, 32 ans, artiste peintre, 40 coups;

« 8° Scotti, de Monza, négociant, 50 coups;

« 9° Vigorelli, Milanais, propriétaire, 50 coups;

« 10° Garavaglia, de Novare, 39 ans, 30 coups;

« 11° Tandea, Joseph, Milanais, 40 ans, 25 coups;

« 12° Rossi, étudiant, de Milan, 30 coups;

« 13° Carabelli, ouvrier, 40 coups;

« 14° Berlusconi, Joseph, 50 coups;

« 15° Ferrandi, libraire, 30 coups;

« 16° ERNESTA GALLI, DE CRÉMONE, CANTATRICE, AGÉE DE VINGT ANS, QUARANTE COUPS DE BATON;

« 17° MARIA CONTI, DE FLORENCE, CANTATRICE, DIX-HUIT ANS, TRENTE COUPS DE BATON;

« 18° Albrisi, de Lodi, propriétaire, un mois de fers;

« 19° Gravena, 57 ans, propriétaire, deux mois de fers;

« 20° Trabottini, expéditionnaire, un mois de fers et quatre jours au pain et à l'eau. — Dix autres sont condamnés à la réclusion et au pain et à l'eau deux et trois jours la semaine. »

Le lecteur a déjà lu (chapitre *Armée*) le détail de ce châtiment de la bastonnade; un homme meurt ordinairement à 60 coups. — Les deux jeunes filles souffrirent bien longtemps avant de se remettre. — La sentence générale fut exécutée, aussitôt que prononcée, sur la

place du château, *en public*, devant une troupe d'officiers allemands qui regardaient cyniquement et riaient entre eux des cris des victimes.

« Ce n'est pas une page arrachée aux vieilles chroniques de l'inquisition, disait généreusement Alexandre Dumas dans son journal *le Mois*; ce n'est pas une sombre torture imposée à des criminels de lèse-Majesté divine et humaine, dans un cachot du xve siècle. Non, cela se passe en plein air, sous le ciel de Dieu, à la vue des nations, en l'an de grâce 1849, le deuxième de la République française. »

Le commandant militaire de Milan envoya à la municipalité une « note à payer de 33 florins et 9 kreutzers (119 francs 43 cent.)—POUR FRAIS DE GLACE (appliquée sur les chairs entamées afin de prévenir la gangrène), ET DE BAGUETTES CASSÉES ET CONSOMMÉES, DANS LE CHATIMENT DES SÉDITIEUX DU 18 AOUT.—*Per spesa di ghiaccio e di bacchette rotte e consumate nel castigo dei rivoltuosi del giorno 18 agosto.* »

Puis le maréchal ordonna à la ville de Milan *d'indemniser* la courtisane Olivari, prétexte de cette scène, par un don de 30,000 livres.—C'était bien le moins?

Mais continuons :

La Gazette officielle de Milan, dans son numéro du 18 mars 1851, contient une « *Notification* du commandant impérial de la ville et province de Padoue, « d'après laquelle a été déclaré *coupable de lèse-Majesté « au second degré*, crime prévu par l'art. 61 du Code « militaire, et puni de deux années de prison dure

« dans la forteresse, don Dominique Bolzani, curé de « Ceregnano, dans la Polésine, *pour ne point avoir récité « l'oraison pour la conservation et prospérité de l'empe- « reur d'Autriche*, au jour commémoratif de sa nais- « sance. »

Le 11 octobre 1851, Louis Doltesio, ancien secrétaire de la municipalité de Côme, natif de cette ville, est pendu à Venise. Il avait été arrêté plusieurs mois auparavant, au retour d'un voyage dans le canton suisse du Tessin, et on avait trouvé sur lui différents *prospectus d'ouvrages historiques* libéraux, publiés en Suisse. Envoyé de Côme à Venise devant la commission extraordinaire de cette ville, les juges conclurent à quelques années de prison; mais le maréchal Radetzki en voulait à ce malheureux pour divers faits antérieurs, *et il envoya l'ordre de le condamner à mort*. Doltesio fut immédiatement pendu.

Le 5 novembre, même année, un prêtre du clergé de Mantoue, Jean Grioli, est fusillé, comme « détenteur de journaux révolutionnaires, et pour avoir excité à la désertion par ses conseils des soldats impériaux. »— (*Gazette officielle de Milan*, novembre 1851.)—On a déjà vu comment les misérables Hongrois ou Bohèmes se faisaient agents provocateurs et imploraient la pitié des gens pour aller ensuite les dénoncer, moyennant une prime.

La *Gazette officielle de Milan*, du 8 décembre 1851, renferme le texte d'un jugement rendu à Mantoue, en date du 6 décembre, condamnant à mort dix personnes

notables, pour *avoir eu des relations avec Mazzini, avoir répandu une quantité de billets de son emprunt*, ET AVOIR MÊME PROJETÉ UN ATTENTAT SUR LA PERSONNE SACRÉE DE L'EMPEREUR.—C'étaient :

1° Henri Tazzoli, prêtre, professeur au séminaire de Mantoue ;

2° Ange Scarsellini, propriétaire à Venise ;

3° Bernard de Canale, rentier, de Venise ;

4° Jean Zambelli, de Venise, peintre ;

5° Le docteur Charles Poma, médecin de l'hospice de Mantoue ;

6° Jean Pagonini, de Venise, négociant ;

7° Ange Mangili, de Milan, négociant à Venise ;

8° Le docteur en droit Jules Faccioli, de Venise ;

9° Le docteur Joseph Quintavalle, de Mantoue ;

10° Joseph Ottonelli, curé de Saint-Sylvestre, près Mantoue.

Les cinq premiers furent pendus ; la sentence des cinq derniers fut commuée en travaux forcés de diverses durées.—*Nul ne vit les pièces du procès ; nul n'assista aux débats ; nul ne défendit les inculpés ; on n'a jamais su quelle fut la composition du tribunal qui les condamna, ni les noms des juges.* La sentence est simplement contre-signée par le commandant de la place de Mantoue, général de Culoz.—Quelle justice !...

Le 6 février 1853, a lieu à Milan une échauffourée où la main de la police se découvre aussi évidemment que la lumière du soleil par un beau jour. On voulait un prétexte à une nouvelle terreur, à de nouveaux im-

Digitized by Google

pôts forcés. L'*insurrection* se borna à l'attaque d'un poste par des gens armés de bâtons, de stylets et de quelques rapières, et fut réprimée en moins de deux heures. L'ordre n'avait pas été un seul instant troublé dans la ville même.

Le surlendemain, 8 février, sept individus condamnés par jugement stataire furent pendus, séance tenante; —le 10 février, quatre autres;—le 13 février, deux autres;—le 17 mars, trois derniers.—Ces malheureux avaient été pris au hasard, à l'approche de la nuit, ils furent condamnés sans débats, sans examen, sans enquête d'informations, sur la déposition confuse de quelque soldat allemand.

Le résultat *cherché* est tout entier dans cette proclamation du maréchal Radetzki *aux habitants du royaume*, en date de Vérone, 11 février, disant :

« Je me vois forcé d'avertir pour la dernière fois la « population de ce royaume que je ferai traiter tous « ceux qui se trouvent impliqués dans des entreprises « contre le gouvernement impérial, avec toute l'extrême « rigueur dont j'ai faculté d'user.

« Je fais savoir particulièrement que j'ai ordonné en « même temps aux autorités judiciaires de mettre sous « le séquestre, sitôt que les *indices légaux* leur seront « fournis, LES BIENS DE CEUX QUI SE SONT RENDUS COM- « PLICES, DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, DE HAUTE « TRAHISON, MÊME DANS LE CAS OU CETTE COMPLI- « CITÉ CONSISTERAIT SIMPLEMENT DANS L'OMIS- « SION DE LA DÉNONCIATION A LAQUELLE CHACUN

« EST OBLIGÉ, et ce, *dans le but d'indemniser le trésor « public des dépenses extraordinaires nécessitées par les « efforts continuels du parti de la subversion.* »

Son Excellence avait besoin d'argent ; elle se préparait à battre monnaie.

Enfin, pour couronner ce lamentable nécrologe, il reste à citer l'histoire du comte Montanari et de ses compagnons d'infortune.

En 1854, si je ne me trompe[1], le comte Montanari, descendant d'une des plus grandes familles du Mantouan, fut arrêté, ainsi que cinq de ses parents ou amis. Ils étaient accusés, suivant la formule alors adoptée contre tous ceux qu'on voulait perdre, de conspirer avec Mazzini, et de propager son emprunt de la république italienne.—Tous furent condamnés à mort. La population entière était dans l'épouvante : les femmes, les mères de ces malheureux partirent pour Vérone, afin d'implorer du maréchal Radetzki au moins une commutation de cette affreuse sentence.—Le maréchal refusa de les recevoir.—Elles assiégeaient son palais; et leurs pleurs, leurs lamentations auraient attendri des tigres du Bengale.—Le chef d'état-major de Radetzki, général Benedek, fameux pour la part qu'il a jadis prise aux massacres de Tarnow, en Gallicie, se sentit ému :—Écoutez, dit-il à ces infortunées qui se traînaient à ses genoux, je vais tenter un dernier effort

[1] Je ne retrouve plus dans mes notes la date précise de cette affaire; mais à cela près, tous les détails sont authentiques et *incontestables*.

auprès du maréchal.—Puis revenant, l'air radieux :—Retournez chez vous, mesdames, reprit-il, et consolez-vous, *Son Excellence vous fait dire qu'il n'y aura point de sang versé.*

Les pauvres femmes, folles de joie, et croyant à une commutation de peine, qui laissait toujours l'espérance dans l'a venir, repartirent pour Mantoue.—En arrivant, elles purent comprendre l'effroyable jeu de mots de l'Autrichien.—Les condamnés devaient être fusillés; par grâce spéciale, *on les avait pendus:*—IL N'Y AVAIT POINT EU DE SANG VERSÉ !

On n'aurait pas fini de longtemps, à continuer ainsi. Combien maintenant d'exécutions secrètes, d'atrocités isolées l'on ignore et l'on ignorera encore, jusqu'au grand jour de la liberté !

Digitized by Google

Digitized by Google

IX

Morale publique.

—Sa Majesté fera grâce, je n'en doute pas;—vraiment, après toutes les faveurs et tous les bienfaits prodigués à l'Italie, *on se prend à désirer*, comme cet empereur romain pour ses sujets, QUE LES ITALIENS N'AIENT QU'UNE SEULE TÊTE.

Le prince de Metternich à la comtesse Confalonnieri.

—Les assassinats de Gallicie, en dévoilant l'entente de la police bureaucratique avec le terrorisme démagogique, et en alliant la Majesté impériale au nom du cannibal Szela, ont mis au jour la faiblesse et l'atrocité du despotisme autrichien, que beaucoup respectaient encore, le croyant au moins fort et moral. GUERRIERI.

Digitized by Google

Digitized by Google

Il n'est personne qui ne se rappelle les massacres de la Gallicie, en 1847; ils remplirent l'Europe entière d'horreur.—L'administration autrichienne, la bureaucratie, pour se venger de la résistance que la noblesse de cette province, restée polonaise de cœur et d'âme, opposait à sa tyrannie et à ses extorsions, persuada aux paysans, qui désiraient ardemment l'abolition de certaines corvées, de certains droits, que le seul moyen d'être libres et heureux, c'était de tuer les seigneurs et de piller les châteaux. Ainsi fut-il fait dans une étendue considérable de pays, avec des scènes inouïes de cruautés et d'abominations. Les troupes impériales, dont les officiers avaient le même mot d'ordre que les chefs des assassins, assistaient impassibles à ces atrocités, que la plume chercherait vainement à rendre.

Digitized by Google

Après avoir assassiné les gentilshommes, les insurgés réduisaient leurs familles en esclavage, et les vendaient à tant par tête, le tout à la face des autorités autrichiennes[1]. On pouvait se croire retourné aux temps des Huns ou des Avares, ravageant la Germanie Rhénane ou les Gaules, sous les yeux des légions romaines, déchues de leur antique valeur, ou complices intéressées pour le partage du butin.

Lors des funestes journées de Novare, en mars 1849, le ministre de France à Turin, accouru au camp de Radetzki, sollicitait de l'Autrichien victorieux un changement de système envers les Lombards, l'exhortant à proclamer une amnistie générale, et surtout à en tenir les conditions. Le chef d'état-major, le général Hess, s'approcha et dit : « *Jamais!* Il ne serait pas conforme à la politique autrichienne de pardonner à des sujets rebelles ; leur châtiment doit être, non la mort, mais la misère. Le peuple nous aime (!!!) ; les nobles, les riches propriétaires nous détestent ; il faut donc les anéantir. »

Lisez les proclamations de Radetzki, déclarant que les riches, auteurs et instigateurs de révolte, doivent seuls être punis ; que c'est à eux que le peuple doit tous ses maux ; —que lui, Radetzki, à l'exemple de son magnanime empereur, est plein de tendresse et d'égards pour les classes si intéressantes des pauvres paysans et ouvriers des villes.—Parcourez les listes de pro-

[1] Un Français, M. de Polignac, officier dans l'armée autrichienne, acheta *dix-sept* de ces infortunés, *à dix francs* par personne,—pour leur sauver la vie, bien entendu.

scription, de confiscation de biens, de meurtres juridiques, et vous y verrez la constante poursuite de ce but : exciter les mauvaises passions du peuple contre les grands et les riches ; terroriser ceux-ci à l'aide d'une démocratie impérialiste.

Est-ce donc bien là ce pouvoir prétendu si fort, si moral, si religieux, qui s'appuie d'un côté sur la légitimité, de l'autre sur l'Église ?

Et cette politique à la Robespierre, à la Marat, ne date pas d'une circonstance fortuite, d'un événement comme la révolution de 1848 ; elle est mise en pratique depuis 1815, et elle se renouvelle à chaque occasion.— Une fois les nobles, le clergé [1], la haute bourgeoisie

[1] L'Autriche qui, en ce moment, semble flatter le clergé italien, l'exècre au fond et le redoute peut-être plus qu'aucune autre classe. Sans doute elle voudrait le rallier à force de concessions, mais elle ne réussira pas mieux qu'avec la noblesse. — On a déjà vu l'exécution de bon nombre de prêtres, tout aussi brutalement traités et jugés que le dernier gentilhomme venu ; voici maintenant une circulaire émanée du maréchal Radetzki, qui laisse voir clairement le fond de la pensée autrichienne envers cet Ordre :

« *Comme le clergé italien*, à peu d'exceptions près, *fait* « *cause commune avec nos ennemis les plus audacieux et les* « *plus redoutables*, le général de division investi du haut « commandement militaire devra veiller, au moyen d'or- « dres secrets adressés à tous les commandants des régi- « ments, à ce que les troupes, pour leur confession pas- « cale, ne s'adressent à aucun autre prêtre que leur au- « mônier respectif, afin de les soustraire au danger d'être « séduits par leurs confesseurs. La même surveillance « devra avoir lieu sur les sermons de carême qui se font « à cette occasion. Il vaut mieux que le soldat s'abstienne

anéantis, l'Autriche se dit et pense qu'elle aurait facilement et pour toujours raison du reste.

Milan, et de même toutes les villes du royaume, ont dû se ruiner pour nourrir les mauvais sujets ou les indigents à qui les crises publiques fournissaient un prétexte de réclamer des secours. Et les Autrichiens prenaient plaisir à prolonger cet état de choses le plus possible.

« *Côme.*—25 *décembre.*—La misère est extrême ici. —La ville dépense plus d'un millier de francs par jour en subsides aux ouvriers sans travail. La municipalité a voulu plusieurs fois occuper à des travaux d'utilité publique ces bras désœuvrés, mais le Commandement militaire (seule autorité autrichienne) s'est refusé à lui prêter son concours. Bien mieux, il a répondu qu'en cas de troubles à cette occasion, il donnerait raison aux ouvriers, qui ont bien le droit d'être un peu nour-

« d'aller au prêche que d'entendre des paroles qui le « poussent à la trahison. » — *(Ordre du jour, 15 mars 1848.)*

RESCRIT.

« Toute sonnerie de cloches qui n'a point pour but l'office divin, à savoir, la messe et la bénédiction du soir, est défendue.

« J'avertis de nouveau le clergé que Milan est en état de siége et que le caractère sacerdotal ne m'empêchera nullement d'appliquer toute la rigueur des lois militaires aux prêtres qui, contrairement à mes ordres, oseraient abuser des sonneries de cloches et du pouvoir ecclésiastique en général.

« Milan, 2 octobre 1848.

« RADETZKY. »

Digitized by Google

ris par les bourgeois.—Mais il n'y a à s'étonner de rien, du moment qu'un capitaine, sur la place publique de Vodano, prêchait aux paysans de ne plus payer leur terme, d'assommer leurs propriétaires, *qui étaient des brigands*, et de s'emparer des terres, que l'empereur leur conserverait sûrement. Tel est le langage habituel des Autrichiens aux pauvres gens. »— (Correspondance de *la Concordia*, 2 janvier 1849.)

Et ce ne sont pas seulement des agents isolés qui cherchent à propager ces tendances dans les provinces italiennes.—Déjà même, avant la révolution de 1848, *la Gazette d'Augsbourg*, journal aux gages du cabinet autrichien, menaçait les propriétaires lombards-vénitiens du partage des terres, et se faisait de cette question un thème favori.—On peut consulter à cet égard ses articles du mois de janvier 1848.

Depuis la rentrée des Autrichiens à Milan, cet élément de division entre les classes riches et pauvres n'a cessé d'être amoureusement cultivé.

« Le comte Pachta, qui dans ces choses-là avait la haute main, favorisait même certains petits journaux populaires, dans lesquels on prêchait ouvertement le communisme, comme par exemple: *l'Ouvrier*, *l'Artiste*, *le Montagnard*. C'était une doctrine qu'il importait beaucoup aux Autrichiens de propager chez le peuple. Ce qui doit paraître encore plus étrange, c'est que deux feuilles allemandes, *le Lloyd*, de Vienne, et *la Gazette de Trieste*, tous deux organes du commerce de Trieste,

et tous deux aussi sous la protection du ministre de Bruck, se constituèrent les soutiens déclarés de ces principes, qu'ils eussent voulu voir appliqués à la Lombardie. Ils allèrent jusqu'à soutenir à plusieurs reprises qu'on devait ôter aux riches leurs trop vastes propriétés, et les partager, en petites fractions, entre les paysans[1]. »

En croyant renouveler dans le Lombard-Vénitien les scènes de la Gallicie, en envoyant, pour les préparer, ses plus féroces sicaires, les Benedeck et les Breindl, l'Autriche prouvait combien elle connaissait peu l'Italie, combien elle appréciait mal le sentiment public à son égard.—Gentilshommes, bourgeois et paysans, tous unis par le sentiment de la race et du malheur communs, n'ont qu'un même cœur contre elle. Sa tyrannie n'est pas moins lourde au pauvre qu'au riche.—Le peuple n'espère qu'en ses frères aînés de la noblesse et de la bourgeoisie, pour être délivré un jour;—et quand ce grand jour aura lui, on le verra se lever de nouveau tout entier, guidé par ses nobles et par ses prêtres, l'épée et la croix à la main, contre ces barbares détestés!

Si, passant à un ordre de choses moins élevé, nous abordons certains détails, on pourra se convaincre, en en prenant connaissance, que c'est à bon droit que les Lombards-Vénitiens accusent l'Autriche d'apporter

[1] B. Giovini, *L'Autriche en Italie*, t. II, p. 122.

froidement la démoralisation chez eux, pour de misérables intérêts fiscaux.

Le premier acte administratif du gouvernement national provisoire avait été d'abolir la loterie, horrible impôt que paye la crédulité du pauvre sur le prix de ses sueurs.—Le premier acte des Autrichiens revenus fut de la rétablir.

« Le tirage de la loterie avait lieu jadis chaque jeudi; mais, à cause de la misère générale, la loterie faisait bien peu de chose; d'autant plus que le jour habituel des mises, le mercredi, veille du tirage, les ouvriers n'ont plus d'argent, ayant reçu leur salaire le samedi.

« Le gouvernement a cru remédier à cet état de choses en ordonnant que la loterie se tirerait désormais le lundi, et que les mises seraient closes au samedi soir; espérant que les ouvriers, au lieu de payer leurs dettes de la semaine et de garder de quoi vivre, se précipiteront dans ces abominables boutiques, pour tenter la fortune avec le pain de leurs enfants.—Voilà les secours que Radetzki a promis à la classe nécessiteuse. » —(*La Concordia*, 12 janvier 1849.)

Il est défendu de prêcher en chaire contre la loterie; défendu aux journaux d'en parler défavorablement. Le gouvernement fait vendre de petits livres, sortant de l'imprimerie royale, où les songes sont expliqués en chiffres, et où une fortune est promise à tous ceux qui mettent avec persévérance à la *loterie impériale et royale*.—Tout cela grossit le budget; et l'argent s'en va à Vienne.—L'argent n'a pas d'odeur, disait Vespasien.

Ce n'est pas un des côtés les moins honteux de l'administration impériale que la déplorable situation à laquelle elle a réduit les divers établissements de bienfaisance du royaume, hôpitaux, fondations pieuses, etc. — La charité est traditionnelle dans ces pays, et nulle part au monde il ne se rencontre autant et de si magnifiques preuves de la générosité privée, du soin des pauvres et des souffrants. — Or, loin d'aider à la prospérité de ces institutions, l'autorité autrichienne s'approprie la plupart de leurs revenus sous forme d'impôts. — On a vu dans le tableau de la taxe forcée levée sur les dissidents politiques de Milan en 1858, figurer le *Grand-Hôpital* pour 300,000 livres! — Les biens des établissements charitables consistent surtout en immeubles; depuis 1848, et actuellement, le revenu de ces biens, par suite des impôts dont on les a chargés, n'atteint pas à la moitié de ce qu'il était jadis, ils doivent *payer l'impôt sur le revenu*, comme les particuliers, mais cela ne suffit pas à la rapacité allemande. — Le fisc a fait un beau jour la sublime réflexion que les biens-fonds des hospices et autres lieux de bienfaisance, une fois immobilisés, ne rentraient plus guère dans la circulation, et le privaient ainsi du droit de transaction prélevé, en moyenne, tous les dix ans sur la valeur d'une propriété, par le changement de mains. Il a donc frappé d'une taxe spéciale de 9 1/2 pour cent tout legs en faveur d'un de ces établissements; puis, il a créé pour eux un impôt particulier équivalent aux droits décennaux de transmission que payeraient des biens ordinaires. — Cette infâme spoliation du fonds

Digitized by Google

des pauvres, cette absence de toute pudeur, suffiraient seules pour faire connaître « le régime paternel » et sa moralité.

La justice autrichienne, si vigilante et si féroce aux délinquants politiques italiens, se montre d'une nonchalance, d'une longanimité inconcevables envers les voleurs et les criminels ordinaires. Il est certain que de tous les États de l'Italie, le Lombard-Vénitien, bien que faisant partie d'un puissant empire, où ni l'argent, ni les magistrats, ni la force armée ne font défaut, est celui dans lequel la sécurité personnelle est le moins garantie.—Peut-être trouverons-nous la raison d'un tel état de choses dans la page suivante de Guerrieri:

« La dangereuse classe des malfaiteurs va toujours en augmentant; et la raison en est plutôt dans l'insouciance de la justice que dans la douceur de la répression.—Un inexplicable esprit de parcimonie règne dans les tribunaux criminels, qui fait qu'on refuse aux témoins appelés à déposer les indemnités légales, qu'on regarde aux frais d'un déplacement, qu'on met un temps considérable à rassembler les preuves d'un délit. Ce laisser-aller, incroyable en de certaines occasions, joint au peu de surveillance donné à la prostitution et aux maisons de jeu clandestines, non moins que le manque de tout concours à l'autorité paternelle, fait penser à beaucoup que la politique autrichienne voit de bon œil la croissante démoralisation du peuple lombard-vénitien. En tout cas, il est certain que des

assassins célèbres ont longtemps parcouru nos provinces sans que la police sût s'en emparer; et pour toute excuse, ses employés protestaient, eux qui sèment l'or pour la corruption et l'espionnage politique, qu'ils n'avaient pas d'argent pour des frais de surveillance de pareille nature;—et réellement ils disaient vrai[1]. »

[1] *L'Austria e la Lombardia*, p. 49.

Digitized by Google

X

Les Autrichiens chez les autres.

—Je devais traiter ce sujet en parlant de l'Autriche, dont l'influence predominante s'étend sur toute la péninsule. LAMENNAIS.

—Une chose nous afflige par-dessus tout, c'est le silence de la presse française, qui fait d'habitude pompe de tant de générosité! Elle n'a pas encore épuisé ses imprécations et ses menaces pour la mort de M. Rossi, et jusqu'ici elle n'a pas même un mot pour les assassinats répétés et pour les excès de tout genre que les Autrichiens commettent dans l'Italie entière.

La Concordia, de Turin.

Digitized by Google

Digitized by Google

Lorsqu'en 1849, le grand-duc de Toscane, abandonnant tout d'un coup Florence, ses ministres et les rênes du gouvernement, allait se placer sous la protection anglaise, à Port-Saint-Étienne, nul ne sut d'abord d'où pouvait provenir cette résolution extrême et sans motif apparent. On trouva bientôt le mot de l'énigme dans cette dépêche du maréchal Radetzki, oubliée par Léopold d'Autriche:

« Selon les ordres que je reçois du gouvernement « impérial, il m'est agréable de signifier à Votre Altesse « *que si Elle veut se conformer aux instructions qui lui ont « été transmises du cabinet aulique par la dépêche du « 26 janvier*, Elle doit abandonner ses États de la terre « ferme au petit nombre d'usurpateurs qui veulent la « ruine de son auguste Maison, et se réfugier dans le

« Port-Saint-Étienne. A peine j'aurai soumis *les démagogues de la Sardaigne*, je viendrai au secours de Votre « Altesse, etc., etc.

« Vérone, 2 février 1849 [1]. »

C'est avec ce ton de commandement, avec ces décisions de maître à subordonnés, qu'à l'exception de la Sardaigne et de Naples, le cabinet de Vienne traite les divers souverains de la Péninsule.—Dans les duchés, en Toscane, dans les États de l'Église, l'Autriche se croit chez elle, et agit absolument de la même façon qu'envers ses propres sujets.—Que cela plaise ou non aux princes, au duc de Parme et Plaisance, au pape, aux archiducs même, peu lui importe. Contrairement à leurs droits de souveraineté, à la barbe de l'Europe, dont elle ne semble guère se préoccuper, l'Autriche, au moindre mouvement, intervient d'office, prend le pouvoir en main, pend, fusille, bâtonne, exile; lève des contributions forcées à son profit; occupe des places et des territoires; et ne s'en va que quand bon lui semble; lorsque, encore, elle ne s'établit pas à perpétuité, comme à Plaisance, à Ferrare, à Bologne, etc.— Tout au plus cela se comprendrait-il des États de Modène et de la Toscane, gouvernés par des princes autrichiens, et qu'on peut considérer comme des préfectures du Lombard-Vénitien. — Ce qu'il y a de certain, c'est que le gouvernement impérial abuse de sa position centrale, de ses forces considérables, pour

[1] Voyez le *Parti national italien*, par J. Montanelli, p. 48.

s'ériger en maître chez quatre États indépendants, et qu'aucune grande puissance n'intervient pour réprimer cette conduite systématique, qui équivaut presque à une annexion.

Ce n'est nullement pour servir les intérêts de ces divers princes que l'Autriche envahit leurs domaines, se substitue à leur propre autorité, et fait régner ce qu'elle appelle l'*ordre* avec la terreur en permanence. C'est uniquement pour enlever tout espoir d'appui aux Lombards-Vénitiens, toute velléité d'imitation, en écrasant chez leurs voisins les légitimes aspirations vers un régime meilleur et plus libéral. — Dans son plan de compression de cette malheureuse race, le pouvoir impérial frappe également tous les Italiens, qu'ils soient ou non ses sujets. Il se fait, sans y être convié, le bourreau des souverains qui l'entourent, s'inquiétant peu de les dépopulariser par ses excès, pourvu que son but soit atteint. — La France, dans un intérêt européen, est intervenue, elle aussi, à Rome. Mais quand elle eut restauré l'autorité du Saint-Siége, ses généraux, ses troupes d'occupation ne recherchèrent point, pour les punir impitoyablement, tous les Romains qui s'étaient mêlés à la révolution antérieurement à sa venue, ni même ceux-là qui avaient combattu l'armée française.—Loin de là, elle prêta les mains au départ des hommes qui, compromis politiquement, pouvaient redouter les vengeances du pouvoir papal rétabli. Et cette conduite était généreuse, digne d'une grande nation et de ses loyaux soldats.

Mais de quel droit les Autrichiens, occupant les

Légations, Ferrare, Bologne, Ancône, au même titre que les Français, et soi-disant pour servir d'intermédiaires entre le pape en fuite et ses sujets révoltés; de quel droit, pendant plusieurs années, pendant plus de six ans, se sont-ils érigés en vengeurs de Pie IX, jugeant et condamnant à mort des milliers de sujets étrangers pour des faits politiques qui ne regardaient nullement l'empereur d'Autriche, et qu'ils n'avaient mandat de personne pour punir? De quel droit levaient-ils des millions d'impôts forcés, au nom du pape, qui n'en a jamais vu un écu? De quel droit faisaient-ils peser sur ce malheureux pays l'entretien de dix fois plus de troupes qu'il n'en fallait pour une occupation sérieuse, exigeant tout, logement, vivres et solde, tandis que la France, non-seulement ne demandait rien au trésor pontifical, mais jetait son or dans le pays!

Il est bon que l'on apprenne comment les chefs autrichiens se comportent pendant ces occupations arbitraires, *qui durent encore aujourd'hui.*— On verra que le royaume lombard-vénitien n'est pas seul à souffrir, et que M. le comte de Cavour, élevant la voix dans le congrès de Paris, au nom de l'Italie entière, crucifiée par les Allemands, n'énonçait malheureusement que la triste vérité.

Prenons pour point de départ l'année 1849 seulement. —Comme c'est exactement le même genre de faits qui continue, avec les mêmes hommes, on sera tout à fait au courant de l'état actuel de choses.

AVIS.

« Par mon ordonnance en date du 14 décembre « passé, il est établi que tout détenteur d'une arme, « sans aucun égard à son rang, sera traduit devant un « conseil de guerre et condamné à mort.

« Comme il arrive parfois de trouver des munitions « de guerre cachées qui ne peuvent servir qu'à de mau- « vais desseins, j'avertis le public que, par ordre de « S. Exc. le maréchal Radetzki, la disposition ci-dessus « rappelée est étendue à tous ceux qui détiendraient « ou cacheraient des munitions de guerre (*poudre*, « *plomb, capsules*).

« Plaisance, 27 février 1849.

« *Le Gouverneur militaire:*

« Comte DE THURN. »

« MODÈNE, 25 *février*.— Dimanche était la dernière soirée de l'Opéra. L'Albertini, Anglaise qui a pris un nom italien pour se produire à la scène, chantait. Liée avec les officiers autrichiens d'occupation, pour leur être agréable sans doute, elle se moquait véritablement du public, qui, ce soir-là, la siffla. Les Allemands se concertèrent, et dégainant tout à coup, au beau milieu d'une bordée de sifflets, ils commencèrent à frapper à tort et à travers, parmi l'orchestre et le parterre (*la platea*). En même temps pénétraient dans la salle les Hongrois de garde, la baïonnette baissée. Ce fut une

horrible scène. On parle de vingt-cinq blessés portés à l'hôpital, sans compter ceux ramenés dans leurs maisons.

«—Toujours la même féroce lâcheté de frapper des gens désarmés! — Nous attendons le jour de la vengeance. Dieu fasse qu'elle soit à la hauteur de ces excès! » — (*La Concordia*, 4 mars 1849.)

Lors de la reprise des hostilités avec le Piémont, le commandant autrichien des troupes d'occupation de Plaisance publie une *proclamation*, pour indiquer les dispositions qu'il entend prendre en vue de la défense de la ville; cette pièce se termine ainsi :

« Qui a encore des armes ou munitions doit venir les « remettre, dans la journée de demain, à la caserne « Farnèse. Quiconque, passé ce temps, en sera trouvé « détenteur, sera traduit devant un conseil de guerre « et fusillé.

« Tout individu qui tenterait une aggression contre « la troupe ou contre un seul militaire, sera fusillé.

« Les maisons d'où un coup de fusil partirait, si le « coupable n'est pas remis à l'instant, *seront mises à « sac; en cas de résistance*, BRULÉES, et les habitants « fusillés.

« Plaisance, 13 mars 1849.

« *Le Gouverneur* :

« Comte DE THURN. »

NOTIFICATION.

« Toute personne habitant cette ville ou son terri-
« toire, qu'elle soit ou non de la garde nationale, devra,
« dans les douze heures de la publication de cet avis,
« faire remise à l'autorité militaire de toutes espèces
« d'armes à feu, de pointe ou de taille, qu'elle aurait
« chez elle.

« Passé ces douze heures, il sera procédé à des vi-
« sites dans les maisons pour s'assurer que le présent
« ordre a été strictement exécuté.

« Tout individu qui contreviendrait audit ordre sera
« traduit devant une commission militaire et fusillé
« dans les vingt-quatre heures.

« Parme, 5 avril 1849.

« *Le général baron* D'ASPRE. »

Rien d'affreux comme la conduite des troupes autrichiennes en Toscane, au moment de la restauration du grand-duc.—Dans toute cette contrée si paisible, qui s'était replacée d'elle-même sous l'autorité de Léopold, les officiers et soldats impériaux se conduisirent en vraies bêtes féroces, saccageant au nom du prince des villes qui ne résistaient point, fusillant les hommes, les femmes et les enfants, tout de même que leurs dignes émules de l'armée de Hongrie, à cette même époque,—pour donner une bonne leçon à ces rebelles, disaient-ils,—qui leur servit dans l'avenir.

Au bruit des excès commis par ces Vandales, dès leurs premières marches sur le territoire du grand-duché, Livourne, la ville turbulente, mais courageuse, Livourne, plus gravement comprise envers la réaction que les autres cités, décida de se défendre. Elle ferma ses portes, arma ses citoyens, et attendit l'ennemi.— 25,000 Autrichiens et troupes d'Este, avec une formidable artillerie, sous les ordres du général en chef d'Aspre, du prince Albert, du duc de Modène, ne tardèrent pas à venir lui donner assaut.—On était au mois de mai 1849.

Pendant deux jours, la garde nationale et les volontaires, sans chef dirigeant, presque sans munitions, sans vivres dans les rangs, luttèrent contre un adversaire dix fois supérieur en nombre et en science militaire. Les bombes, les boulets rouges, les fusées à la Congrève, tous les atroces engins de destruction dont les lieutenants de Radetzki usaient si largement, pleuvaient sur la ville, écrasaient et brûlaient ses plus beaux quartiers.—Il fallut céder enfin.—Le 12 mai, à midi, les impériaux entraient triomphalement dans Livourne, le myrte au schako, et se massaient sur la grande place.

Les consuls étrangers, avant la soumission, avaient obtenu du général d'Aspre promesse que les habitants et les propriétés seraient épargnés, et que tout se passerait régulièrement.—Les serments n'ont jamais rien coûté à l'honneur autrichien, sauf à les laisser de côté, aussitôt l'effet obtenu.

Ce fut instantané et horrible. — Parvenus sur la

grande place, les impériaux formant le carré, un instant de silence se fait; puis un immense hourra éclate dans les rangs. Le commandant en chef donne la ville à sac jusqu'à la nuit tombante.

Tout aussitôt, vingt par vingt, afin d'être en force contre toute résistance, les soldats se répandent par les rues, la baïonnette au bout du fusil, ivres de carnage et de cupidité. Ils enfoncent les portes des maisons, assassinent les pères et les maris, violent les femmes, forcent, le fusil sur la poitrine, chacun à livrer ce qu'il a de plus précieux, brisant ce qu'ils ne peuvent emporter. Leur fureur augmente avec les excès qu'ils commettent; l'ivresse la rend bientôt sans bornes.—Ces bandits en uniforme songent alors à se venger de la résistance qu'on leur a faite, des pertes qu'ils ont éprouvées. Une formidable perquisition commence. Tout individu suspect d'avoir pris part à la défense, à un objet militaire trouvé chez lui, à une arme, à ses mains ou à ses habits souillés, est massacré sur-le-champ.

Chez un malheureux serrurier, nommé Pierre Folpi, les soldats de François-Joseph s'emparent de treize hommes réunis autour de leur patron. Ils ont les *mains noires.* On les conduit dans la rue et on les fusille.—Le même sort échoit à Monchino, un chaudronnier qui passe là.—Trois volontaires, trouvés dans un corps de garde, Lencioni, Venturi et Lustrino, sont amenés sur la place d'armes, et tués au pied de l'arbre de la liberté, avant que les sapeurs le jettent à bas.—Des familles s'étaient réfugiées dans l'église du Dôme, sous la protection des autels. Un feu de peloton est dirigé

sur elles du pied de l'enceinte, et tue ou disperse ces infortunés.

Un homme de cœur, M. Binda, consul américain, obtint enfin du général d'Aspre, par de sévères représentations, la fin de ces scènes abominables.—Le pillage et le massacre avaient duré quatre heures.—Le tambour rappela les troupes au drapeau ; on les répartit en divers corps de garde, et une espèce d'ordre s'établit.— Quel ordre, grand Dieu !...

Quiconque, passant devant une sentinelle, osait la regarder en face, était pris et fusillé, sur le simple signe du chef de poste. Parmi ceux qui périrent ainsi, on cite un Henri Bartelloni, qui, par mégarde, s'était trop approché d'un factionnaire.—Le général avait frappé la ville d'une amende énorme, ordonné l'état de siége et la destruction immédiate des barricades par les mains des habitants.—Les Autrichiens requéraient indistinctement tout le monde, dans les maisons et dans les rues pour cet office. Un infortuné, qui n'avait pris aucune part dans l'action, Amédée Piccioli, répond avec humeur : *Eh ! qui les a faites les défasse.*—Il est aussitôt mis à mort.—Un autre, Artidoro Zamobetti, professeur, sort par mégarde avec un pantalon de garde national. On le fusille devant sa porte. — Un prêtre, Puccino, à une ganse de son tricorne, est déclaré, malgré ses énergiques dénégations, chapelain militaire.—On le tue sur place.

On ignorera probablement toujours le nombre des victimes assassinées dans leur demeure. — Quant à

celui des cadavres relevés dans les rues, il est connu.— Le quatrième jour de l'entrée des impériaux, on en comptait QUATRE CENTS ET QUELQUES.—Le général d'Aspre, pour récompense personnelle de tant d'exploits accomplis sous son autorité, se fit remettre un million deux cent mille livres, dont il n'a jamais rendu compte à personne.—C'était sa part de butin dans le sac de l'infortunée Livourne !

A Ancône, un individu se prend de dispute avec un soldat autrichien, lui arrache la baïonnette dont l'autre le menaçait, et s'enfuit avec.—Cet homme, nommé Jean Pinocchi, par jugement du conseil de guerre, affiché le 6 septembre 1849, est condamné à mort et fusillé.

Un individu qui assistait à la scène est, par le même jugement, « *condamné à un mois de cachot avec les fers,* « *et préalablement à vingt coups de bâton, pour ne pas* « *avoir empêché Pinocchi de commettre son crime, pen-* « *dant qu'il était très-proche de lui.* »

La Gazette Universelle d'Augsbourg, journal allemand qu'on ne suspectera point de partialité envers les Italiens, contient, dans son numéro du 20 janvier 1851, le fait suivant, qui est raconté par son correspondant, également allemand :

« Le capitaine S..., du 21e de ligne (autrichien), commandait pour quelques jours, en l'absence du major, la troupe d'occupation à Pérouse (États romains), et il ne trouva pas de meilleur moyen, pour solenniser son autorité provisoire, que de faire administrer sur la

place publique bon nombre de coups de bâton à un estimable citoyen, M. Manganelli, lequel, ayant déjà un officier logé chez lui, se refusait à en recevoir un second, quand pour toute la ville il n'y en avait que dix à placer. Cette sentence arbitraire n'a été précédée d'aucune enquête, d'aucune formalité. — Peu de jours après, le même officier a fait infliger quarante coups de bâton à un pauvre paysan qui, ayant au cou une vieille cravate de coton, n'avait point fait attention qu'elle avait jadis été aux trois couleurs, bien que de nombreux lavages les eussent fait à peu près totalement disparaître. »

NOTIFICATION.

« Le port des chapeaux ou casquettes avec des cordons bleu clair ou bleu foncé est défendu, comme « étant le signal de reconnaissance de cette bande, qui, « dans les temps déplorables de l'anarchie, a souillé « cette respectable et malheureuse ville. Quiconque, « après deux jours de cette prohibition, oserait faire « usage de ces chapeaux ou casquettes, ou de tout autre « signe; *également, tous ceux qui seraient surpris en* « RÉUNION SUSPECTE ou complotant, seront immédiatement arrêtés et punis par CINQUANTE COUPS DE BATON; « le temps étant désormais venu que chacun veille à « soi, et se convainque que les menées des pervers « n'échappent point à l'œil de l'autorité, chez laquelle « elles trouveront fermeté et sévérité.

« Imola *(États romains)*, le 25 juin 1851.

« *Le capitaine commandant la ville :*

« RAKTOVIC. »

Que dites-vous du ton de ce digne Croate, légiférant les coups de bâton par cinquantaines seulement? — N'est-ce pas bien *paternellement impérial?*

Les procès politiques intentés par l'autorité militaire autrichienne à de nombreux habitants de Ferrare et de Bologne, en 1853 et 1854, ont fait frémir d'horreur, non-seulement l'Italie entière, mais encore tous ceux qui en Europe en ont eu connaissance. — La TORTURE *par le bâton, la faim et la soif* fut employée pendant plusieurs mois pour arracher des aveux à des gens qu'on accusait de complots imaginaires, dans le but d'effrayer le Saint-Siége et de justifier l'intolérable occupation des deux provinces. — Plus de cinquante infortunés, la plupart appartenant à d'excellentes familles, furent condamnés à mort ou aux galères; et bon nombre subissent encore leur peine dans les cachots de la monarchie, dépeints par Pellico et par Andryane, — prisonniers d'un souverain qui n'est point le leur, et qui n'avait *aucun droit* pour les frapper, lors même qu'ils eussent été coupables d'avoir désiré la chute du prince de Rome.

On lit dans la correspondance italienne du *Journal des Débats*, 11 février 1857:

« On assure que demain les troupes autrichiennes évacueront notre ville. L'occupation a duré huit ans, et elle a coûté à l'État plus de 4 millions de francs. pour la garnison de Parme seulement. » — (Un bataillon et un escadron, déjà soldés par le trésor impérial.)

Étonnez-vous après cela que les d'Aspre, les Gorzowski, les Welden, venus en Italie pauvres comme des officiers autrichiens, ce qui est assez dire pour qui les connaît, laissent des quatre, des huit, des douze millions de francs à leur mort?

Est-il besoin de rappeler les événements si récents de 1856, les manœuvres de la police autrichienne pour exciter des troubles dans les duchés, afin d'y rester malgré les souverains; les arrestations de sujets de Parme et de Modène, soustraits à leurs juges naturels et traînés dans les prisons impériales de Mantoue?— L'Italie frémit et s'indigne de ces faits; l'Europe, insoucieuse, habituée à fermer son oreille aux cris qui viennent de ce côté, détourne la tête et laisse agir.

A l'heure actuelle, les troupes de François-Joseph ont assumé l'autorité du duc dans certaines provinces de Modène.—Voici quelle est leur façon de gouverner:

«—Carrare (*États de Modène*), 22 mars 1858.—Ici, les choses en sont arrivées à un tel point qu'il ne nous reste plus désormais qu'à brûler nos maisons et à nous retirer dans les États sardes.—*Les coups de nerf de bœuf sur le dos ne suffisent plus:* on les applique *sur la figure et sur la plante des pieds.* Deux ou trois personnes ainsi martyrisées sont mortes à l'hôpital, la gangrène étant survenue à la suite de ces violences. Dimanche, l'indignation publique semblait prête à éclater. Le commandant Windeschern (des troupes autrichiennes d'occupation) s'est retiré dans sa maison, en se faisant

escorter par cinquante dragons. La troupe était sous les armes. La municipalité avait pris la résolution de se retirer. Le calme s'étant rétabli dans la soirée, Windeschern avait fait arrêter plusieurs personnes ; d'autres, en plus grand nombre, se sont réfugiées dans les États sardes. »—(*Le Siècle*, de Paris, 3 avril 1858).

« Il arrive sans cesse des familles de Massa et Carrare qui viennent demander l'hospitalité ; sur les frontières de Modène, on a établi un cordon de troupes d'Este pour s'opposer à l'émigration, qui a pris d'énormes proportions. »—(*Presse*, 30 avril 1858.)

Lisez d'autre part ces nouvelles encore récentes des États de Parme :

« —Plaisance, 10 avril.—L'Autriche concentre des troupes à Plaisance et sur les frontières sardes.

« Ce matin, sont arrivés cinq cents Autrichiens, et on en attend encore. La garnison se compose déjà de deux mille cinq cents hommes. On ne peut comprendre quelle en est la cause. On en parle beaucoup et de diverses manières. Ce qu'il y a de positif, c'est qu'on commet des violences qui ne paraissent pas croyables, et que chaque jour la population est de plus en plus convaincue qu'il faut en finir.

« Pour loger un capitaine des troupes nouvellement arrivées, on a demandé les clefs de l'appartement de M. le marquis Filippo Anguissola de Grazzano, qui était absent ; le valet de chambre a refusé de les donner. On a alors employé la violence, on a enfoncé les

portes et on a installé le capitaine dans l'appartement. Cet acte a été suivi de protestations de la part du valet de chambre; plus de cent personnes étaient présentes et murmuraient hautement.

« L'ordre avait été donné par le général commandant la garnison autrichienne; il l'a fait exécuter militairement, et le maire, ne pouvant résister à la force, a donné sa démission. » —(*Presse*, du 18 avril 1858.)

« —A Plaisance, le commandant ou gouverneur ducal a été obligé de donner sa démission, étant trop bien vu de la population, à cause de sa conduite dans les différends entre elle et la garnison autrichienne.—Les sympathies pour le Piémont ne font qu'accroître. » — (*Indipendente*, du 26 avril 1858.)

Il est vrai que les autorités impériales prétendent ne rester là que pour le bien du pays, que dans l'intérêt des bons citoyens; —tout comme en Lombardie!

Digitized by Google

LE SOULÈVEMENT NATIONAL

En 1848 et 1849.

—Si l'on contestait aux États italiens le droit de s'allier entre eux pour consolider une patrie italienne, la république française se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements légitimes de croissance et de nationalité des peuples.

Manifeste de LAMARTINE.

—Les Italiens sont, en général, un peuple trop bien avisé pour se laisser entraîner par des phrases seules. La révolte du royaume lombard-vénitien a donc été produite par d'autres causes que par des insinuations étrangères.

Le ministre autrichien, comte de FICQUELMONT.

Digitized by Google

« Qu'on place d'un côté les droits, les souffrances, la modération des Lombards-Vénitiens; de l'autre, les actes arbitraires, l'injustice, la cupidité et l'inhumanité d'une domination étrangère, en tout temps odieuse à l'Italie, et qu'on dise si les Vénitiens et les Milanais ont eu tort de faire une révolution pour reconquérir leur antique liberté. Et d'ailleurs que n'eussent pas dit les adversaires politiques de cette guerre sainte, si elle n'avait pas eu lieu ? Ils n'auraient pas manqué de s'écrier, comme ils l'ont fait longtemps : « A quoi « bon réclamer des réformes pour la Lombardie et la « Vénétie? Est-ce qu'elles se sont émues et soulevées « d'une voix unanime pour demander, à la suite des « agitateurs, un autre gouvernement ou même d'autres « lois? » — L'esprit de parti, l'intolérance aveugle ou

Digitized by Google

le fanatisme peuvent seuls aujourd'hui permettre qu'on ferme les yeux à cette lumière[1]. »

Ce n'est pas un récit détaillé de la guerre de l'indépendance que je viens tenter ici.—J'ai essayé de montrer les Autrichiens à l'œuvre, dans le plein exercice de leur autorité, alors qu'ils ne rencontrent ni ne peuvent rencontrer aucune opposition.—Il faut bien qu'on les voie un peu maintenant quand, à force de souffrances, leurs sujets italiens s'avisent de trouver la condition intolérable, et se permettent de défendre leur vie, leurs familles, leurs propriétés, en se levant contre des oppresseurs aussi impolitiques que barbares.

Au commencement de 1848, les Lombards-Vénitiens ne songeaient nullement à une révolution à main armée. « La violence, la guerre, a écrit l'un d'eux, nous auraient livrés à la concussion militaire, et auraient donné à nos ennemis une nouvelle manière de se nourrir à nos dépens. » Tous pensaient et sentaient ainsi.—Autour d'eux, dans le reste de l'Italie, par la seule force des événements, les États du Pape, la Sardaigne, la Toscane et jusqu'à Naples, recevaient de leurs souverains des institutions libérales. La sainte parole d'*unité italienne* commençait à remuer tous les esprits ; et les habitants du royaume attendaient dans une calme unanimité, plus menaçante au fond que des

[1] A. de La Forge, *la République de Venise sous Manin*, t. I, p. 196.

scènes tumultueuses, que le gouvernement impérial se décidât enfin, lui aussi, à compter une fois avec eux.

Mais l'Autriche, résolue à ne faire aucune concession, crut pouvoir, comme de coutume, répondre aux besoins de ses provinces par une exagération de violences et de compression[1]. Elle se trompait de moment; et les exploits de la police, les massacres dont l'autorité ensanglanta les rues de Milan, n'aboutirent, en dernier ressort, qu'à prêter aux Lombards un désespoir et des forces inouïs, et à leur faire tenter une lutte héroïque, de l'issue de laquelle les plus surpris furent assurément eux-mêmes.

Quand, le 18 mars 1848, la révolte commença à Milan, il n'y avait pas deux cents fusils de chasse dans la ville entière. Ce fut avec des bâtons, de vieilles épées et des couteaux que les citoyens se ruèrent sur les trente mille hommes de troupes étrangères, munies d'une formidable artillerie, et maîtresses de tous les points stratégiques.—Après trois jours de combats indescriptibles, les Autrichiens, diminués de moitié, épouvantés, éperdus, fuyaient en désordre vers Vérone et Mantoue,

[1] « Le peuple regardait d'un œil morne ce gouvernement en délire. Tout le monde sentait que le jour du combat approchait.—Radetzki faisait fortifier le château; et, d'après son avis, le comte Spaur, gouverneur, et le vice-roi avec sa famille, quittaient Milan. La terreur allait prendre possession de cette ville infortunée.....—A chaque instant des ordres inexplicables nous arrachaient un de nos citoyens pour le déporter immédiatement au delà des Alpes. Nos femmes tremblaient; la situation devenait terrible, et cependant personne no songeait à fuir. »

(Cattaneo, *l'Insurrection de Milan*, p. 35.)

trop heureux d'y arriver avant que l'insurrection des habitants leur en fermât les portes.

Le peuple milanais avait été magnanime de toutes façons pendant ces trois journées ; mais comment les Autrichiens s'étaient-ils comportés ? Les témoins oculaires vont répondre à cela :

« Le plus grand nombre de nos morts n'ont pas été tués en combattant, mais lâchement assassinés dans les maisons. Vous savez assurément déjà quelles atrocités ont commises les Autrichiens : viols, incendies, mises à sac; ils ont brûlé, éventré, arraché les yeux aux prisonniers. Les malheureux Milanais, entassés dans le château, sont restés cinq jours sans boire, avec un morceau de pain pourri.—Un des nôtres, qui a pu s'évader pendant la fuite des troupes, et qui comprend l'allemand, a entendu les officiers ordonner aux soldats de saccager sans miséricorde et de tuer partout où ils passeront.»—(*La Rigenerazione*, journal de Naples, 6 avril 1848.)

« Les Autrichiens ont commis des atrocités en se retirant de Milan et des autres villes ; cinq Lombards ont été trouvés attachés à des arbres, avec les pieds brûlés. Dans la giberne d'un Croate mort, ajoute *la Concordia*, on a trouvé les deux mains d'une femme avec de riches bagues aux doigts, les oreilles avec les boucles d'oreilles....

« La correspondance de *la Lega* relève une multitude de faits semblables qui ont eu lieu dans Milan même. Dans quelques maisons on a trouvé jusqu'à dix citoyens égorgés, depuis le vieillard jusqu'à l'enfant.

Les mères, du haut des fenêtres, demandaient grâce en montrant leurs enfants au maillot; les soldats faisaient feu sur les innocentes créatures, les arrachaient des bras de leur mère, et les portaient dans les rues au bout de leurs baïonnettes; d'autres, après leur avoir ouvert le ventre, jetaient les entrailles dans les rues....

« Nous nous arrêtons; toutes les correspondances sont unanimes sur ces actes de cannibales. Le peuple de Milan ne s'en est pas moins montré vainqueur généreux. »—(*La Réforme*, 1er avril 1848.)

« Les troupes ont mis le feu dans les maisons près des barrières, et, avant de saccager, ont tué et massacré des femmes, des enfants et des vieillards. Ils entouraient les hommes avec de la paille, les baignaient dans l'eau résineuse, et y mettaient le feu. Ils liaient les pères et les fils ensemble, et les brûlaient; et quand ils se sont retirés du château, on a trouvé une quantité de cadavres mutilés de la manière la plus affreuse. » —(*Réforme*, 9 avril 1848.)

« La conduite de nos ennemis, dit Charles Cattaneo, fait honte à la civilisation germanique, autant que la nôtre honore la pauvre Italie....—Des chasseurs tyroliens, postés sur les aiguilles de marbre de la cathédrale, se plaisaient à tirer au hasard sur les hommes et les femmes dans les rues, et même dans l'intérieur des maisons qu'ils dominaient....—Comme les Croates avaient brûlé et tué des femmes et des enfants, et qu'à chaque instant ils tiraient dans l'intérieur des maisons, sans autre dessein que celui d'effrayer, on parlait d'eux comme d'êtres diaboliques. »

« Quand les Milanais, écrit M. Perrens, furent certains que leurs ennemis abandonnaient la place, ils coururent, pleins de zèle au château. Ils n'y trouvèrent personne. Une partie des prisonniers avaient été mis à mort; les autres avaient été entraînés par les soldats. On ne vit que des corps mal enterrés, des membres épars, des fossés pleins de sang. Le petit nombre des captifs échappés au massacre racontaient des horreurs. En route, ce fut pis encore : des malheureux furent enterrés ou brûlés vifs, des enfants jetés par les fenêtres ou tirés palpitants du sein de leurs mères et foulés aux pieds [1]. »

Le même sage et peu passionné M. Perrens, dans ce livre sur la révolution italienne de 1848 que nous citons ici, calme et froid comme un cours d'histoire ancienne, plein de doute sur les faits trop révoltants, comme devait être l'œuvre d'un écrivain qui n'a jamais vu l'Italie autrichienne, et encore moins assisté aux scènes de l'époque qu'il décrit, M. Perrens, donc, dit à propos de ces horreurs :

« On voudrait croire que l'imagination et la haine des Italiens ajoutèrent beaucoup à l'affreuse vérité, et qu'il en est de ces prisonniers pendus aux arbres, et sur lesquels on tirait comme à la cible, de ces femmes violées jusqu'au sein de la mort, ou qu'on forçait d'arracher elles-mêmes la cervelle à leurs maris, comme de ces fameux gardes-mobiles sciés entre deux planches,

[1] Perrens, *Deux Ans de révolution en Italie*, p. 247.

dont quelques journaux parlèrent pendant la terrible insurrection de juin 1848 ;—mais les hordes de Croates, de Bohêmes, d'Illyriens qui composent en grande partie l'armée autrichienne, sont des sauvages qu'il est difficile de laver de tout soupçon de férocité, et les accusations des Italiens sont si générales et en même temps si précises, qu'on est obligé de faire appel à toutes les défiances de la raison et de la critique, pour n'y pas entièrement ajouter foi [1]. »

Les Piémontais accoururent au secours de leurs frères. Charles-Albert passa le Tessin avec toute son armée, et cette campagne commença, qui, si belle au début, devait, cinq mois après, finir si tristement, par le défaut d'une organisation assez prompte et assez centrale des forces italiennes, par la malheureuse division des partis, qui, croyant trop tôt la délivrance complète, au lieu d'aider le magnanime Roi sarde de toutes les ressources de la nation, perdirent le temps en cabales énervantes jusqu'au jour où le désastre final éclata sur tous comme un coup de foudre.

La férocité des hordes impériales ne se donna jamais plus largement carrière que pendant cette guerre. Tandis que, du côté des Italiens, on traitait les leurs avec tous les soins et tous les égards usités en pareil cas, les Autrichiens achevaient les blessés ennemis, fusillaient ou torturaient les prisonniers, et se conduisaient comme de vrais cannibales.—L'auteur de ce livre a assisté, en Vénétie, aux siéges de Vicence et de Trévise,

[1] *Deux Ans de révolution en Italie*, p. 237.

ainsi qu'à diverses autres actions, et il garantit l'exactitude de ces faits, dont certains feraient reculer d'horreur.

« Une affaire meurtrière s'est engagée près de Montebello, entre 6,000 Autrichiens qui ont perdu 600 hommes, et 5,000 Italiens, dont la perte s'est élevée à 160 hommes. L'avantage est resté aux derniers ; quant aux premiers, leur rage était telle qu'ils mutilaient et achevaient les blessés d'une manière horrible. Ils ont également crevé les yeux à trois lanciers piémontais, les seuls prisonniers qu'ils aient faits à l'affaire de Goïto. » —(*Réforme*, 22 avril 1848.)

A la première attaque de Vicence, le 20 mai, un régiment de Suisses pontificaux qui défendait la ville, fut affreusement maltraité dans une sortie. Les Allemands s'acharnèrent sur ces braves gens, et bon nombre de blessés restèrent sur le terrain. Des chasseurs tyroliens vinrent les hacher en morceaux avec leurs sabres-baïonnettes, et mirent le feu à des maisons isolées où plusieurs de ces pauvres soldats s'étaient traînés, qui périrent ainsi dans les flammes avec les habitants.

Les sauvages Croates, Hongrois et Illyriens, détruisaient tout dans le seul but de mal faire. Ils dévastaient pour dévaster ; incendiant les fermes, ravageant les moissons, coupant les arbres et les vignes au pied, commettant des ravages incalculables, et auxquels leurs chefs les encourageaient *au nom de l'Empereur*.

« La *Gazette officielle de Venise* d'hier raconte les déprédations commises dans les propriétés Gualdo, près d'Arzignano, par des soldats autrichiens qu'un officier dirigeait dans cette œuvre honorable. Ceci n'est pas un fait isolé : nos ennemis font, dans les provinces vénitiennes, une guerre de saccage et de destruction. —Près de Vicence, il n'est sorte de ruines qu'ils n'aient faites. Dans les sacs des soldats morts, on a trouvé des paquets d'allumettes et de soufre pour incendier. Dans le Trévisan, les incendies, les dévastations, les rapines sont en permanence[1].» — (Le *Libero Italiano* de Venise, 29 mai 1848.)

Pour la seule province de Mantoue, d'avril à décembre 1848, l'état calculé des dégâts commis par les troupes autrichiennes, monte à 10 millions[2]. — Et que de victimes en outre de cela !

Il était réservé à l'infortunée ville de Brescia d'épuiser tous les excès de la barbarie du Nord, toutes les ven-

[1] « Il n'y eut pas de cruautés sauvages dont ils ne marquassent leur passage au milieu des campagnes. C'était surtout dans les villages qu'ils commettaient les actes de barbarie les plus révoltants, à tel point qu'à leur approche les populations émigraient quelquefois entièrement. Les prisonniers, en outre, étaient l'objet de la plus grande brutalité. Le colonel Zobel s'étant emparé dans le Tyrol d'un certain nombre de volontaires, en fit fusiller dix-sept dans les fossés de la ville de Trente. » — *Histoire de la Révolution italienne*, par J. Ricciardi, p. 234.

Voyez *La Concordia*, 9 février 1849.

geances d'une soldatesque irritée et désormais sans frein.

Ce fut après huit mois d'une patiente agonie, après avoir souffert, depuis le retour des autorités impériales, tout ce qu'il est possible de concevoir en exactions, en supplices, en tortures de toutes sortes, que les Brescians, n'y pouvant plus tenir et préférant l'anéantissement immédiat à une semblable existence, se soulevèrent, le 23 mars 1849, et chassèrent de leurs murs la garnison autrichienne.—*Haynau* commandait alors la province ; ce nom fait frémir à l'avance, n'est-il pas vrai?—Il accourut remplacer le général Nugent dans le siége en règle qu'il fallut faire.

Voici la première sommation envoyée par le futur bourreau de la Hongrie :

CHATEAU DE BRESCIA.

Le 31 mars 1849, à neuf heures du matin.

« Je signifie à la municipalité que je me trouve ici à « la tête de mes troupes pour intimer à la ville de se « rendre de suite et sans conditions.—Si à midi cela « n'est pas fait, si toutes les barricades ne sont pas « entièrement défaites, *la ville sera prise d'assaut, mise « à sac* ET LIVRÉE A TOUTES LES HORREURS DE LA DÉVAS- « TATION. Toutes les issues de la ville vont être occu- « pées par mes soldats, et une plus longue résistance « entraînera avec elle sa ruine certaine.

« Brescians, vous me connaissez ; je tiendrai ma « parole.

« HAYNAU. »

Brescia se défendit avec l'héroïsme du désespoir. Comme dans une ville antique, ses trente mille habitants, hommes, femmes, vieillards et enfants, luttèrent en masse contre l'armée ennemie. « Quoi de plus admirable, dit un écrivain, que cette lutte anonyme d'un peuple qui ne laisse pas de place à la gloire, aux actions d'éclat de quelques-uns ! »—« Je n'aurais jamais cru, écrivait Haynau à Radetzki, qu'on pût défendre une si mauvaise cause avec tant de persévérance. »—La ville, bombardée à outrance, incendiée, démolie par les boulets, pleine de morts et de blessés, résista dix jours entiers derrière les barricades de ses rues. L'ennemi n'y pénétra de vive force qu'en perdant deux mille hommes. La rage de Haynau ne peut se décrire [1].

[1] Faut-il rappeler maintenant la sublime défense de Venise, pendant un an et demi, contre toutes les forces de l'Autriche, défense si bien glorifiée par Alexandre Dumas dans cette belle page :

« Venise, dont jamais les revenus mensuels n'ont dépassé 400,000 livres, soutient une guerre qui lui dévore 3 millions par mois. C'est 56 millions que lui coûte, à la fin d'août, sa résistance; et cependant pas d'emprunts. Quel est le gouvernement, quel est le Rotschild qui prêterait à une ville assiégée ? Hélas! pas même d'aumônes ! Venise, la reine mendiante, a tendu la main aux nations, et les nations, à leur honte, se sont détournées pour ne pas la voir ! et la France qui, en 1826, dansait au profit des Grecs, jouait la comédie au profit des Grecs, quêtait au profit des Grecs, la France n'a rien fait pour Venise, cette ville héroïque qui lutte comme une cité antique, qui lutte comme Troie, comme Sagonte, comme Carthage.

« Venise alors tire tout de ses propres entrailles : les

« Quand je vis, a-t-il dit dans son rapport, que grand « nombre des nôtres étaient déjà tombés, et que ni la « pluie incessante des bombes, ni l'assaut général ne « ralentissaient la fureur des habitants, qui se défen- « daient avec obstination, j'en appelai aux derniers « moyens de la guerre. Ordonnant qu'on ne fit plus de

riches apportent leur or et leur argenterie, les femmes leurs diamants et leurs bijoux, les pauvres même font à Venise l'aumône qu'ils ont reçue.

« Et Venise, au milieu de tout cela, pieuse fille de l'art, Venise qui peut voir affluer l'or de l'étranger du prix de ses statues et de ses tableaux, Venise veille à la porte du sanctuaire, Venise prie, Venise implore, Venise mendie, mais Venise ne vend pas.

« Malheureusement tout s'épuise : quarante-deux citoyens, par un dernier effort, signent 3 millions de lettres de change; cent cinquante-deux autres, moins riches, suivent leur exemple et signent de leur côté une obligation de 3 autres millions; mais c'est le dernier sang de leurs veines, c'est le dernier effort du patriotisme expirant.

« La défense de Venise n'est pas une question de courage, c'est une question d'argent.

« Il s'agit d'avoir du pain pour continuer de vivre, de la poudre pour continuer de combattre.

« . . . . . .

« Plus de pain, plus de poudre.

« Maintenant on luttera encore, on fera de nouveaux efforts, des efforts inouïs, surhumains; mais un nouvel adversaire se déclare contre la pauvre Venise, et au milieu du silence des nations on entend tout à coup pousser dans les rues de la ville assiégée ce cri terrible :

« Le choléra !

« En trois mois, dix mille personnes meurent; c'est le dix-huitième de la population ! » — (Journal *le Mois*; octobre 1849.)

« prisonniers, qu'on fît une BOUCHERIE de tout ce qu'on « trouverait, et que les maisons où l'on rencontrerait « de la résistance fussent brûlées et jetées bas. »

« Les Autrichiens, non moins exaspérés que leur chef, entraient dans les maisons, mettaient tout à feu et à sang, tuaient les hommes et violaient les femmes avant de les égorger. Ils ont prétendu depuis, pour excuser ces horreurs, qu'ils avaient trouvé les cadavres de leurs camarades prisonniers déchiquetés comme par des cannibales. Il est possible que, dans l'ardeur d'une lutte sans espoir, les Brescians se soient laissé entraîner trop loin; mais c'étaient eux, probablement, qui agissaient par représailles.—Les Autrichiens ne ressemblent-ils pas à des bourreaux qui se plaindraient de ce que leurs victimes ont manqué de mansuétude et de résignation chrétienne pendant qu'ils les égorgeaient[1]? »

Une partie de la ville était en proie à l'incendie.— Une voix s'éleva au milieu de l'effroyable tumulte de cette prise d'assaut, proposant de renouveler la tragique histoire de Sagonte, et d'activer les flammes pour périr tous ensemble, vaincus et assaillants.—Peu s'en fallut que cette résolution d'un sublime désespoir ne s'exécutât. Les progrès des Impériaux en ce même instant l'empêchèrent seuls.

Vers la chute du jour, toute résistance était à peu

[1] *Deux Ans de révolution en Italie*, p. 257.

près cessée, suivant la promesse de Haynau, le sac de Brescia eut alors lieu. Une à une, toutes les maisons furent visitées pour tuer d'abord, pour piller ensuite. —Les officiers encourageaient leurs hommes à ces exploits, qui devaient frapper désormais la Lombardie d'une terreur salutaire.—Jamais plus atroces brigandages ne déshonorèrent l'humanité.

Entre autres choses affreuses, les vainqueurs envahirent un pensionnat d'enfants, et y massacrèrent l'instituteur Guidi, sa femme, sa mère, ses trois enfants et nombre d'élèves de dix à douze ans!—Un quart de la population fut égorgé après que tout combat avait cessé.

Pendant la nuit, arriva le gros du 3e corps d'armée, accourant des plaines de Novare, plein d'une atroce ardeur de sang et de butin.—Ces vingt bataillons frais se ruèrent sur la ville, plus avides et plus impitoyables encore que ceux qui venaient de combattre, et qui, fatigués et repus, s'étaient arrêtés d'égorger et de voler.—Ce fut un second drame sans nom, une de ces scènes à dépasser les conceptions les plus infernales.—Ces hordes sauvages, sans frein comme sans pitié, achevèrent la dévastation partout où elle n'était pas complète.—Haynau tenait bien sa parole :—Brescia n'en avait jamais douté.

Au jour, le carnage loin de s'arrêter, reprit avec une nouvelle force. — Les anciens espions, revenus derrière les troupes impériales, se mirent à la tête des

recherches. Tout ce qui survivait de patriotes, d'hommes énergiques, ayant dû prendre part à la défense, et qu'on pouvait découvrir, était conduit au château ou dans les casernes. Là, on torturait, on martyrisait à petit feu ces infortunés, on raffinait leurs souffrances; puis, lorsqu'ils avaient succombé, on jetait leurs corps, comme ceux d'animaux immondes, dans les fossés ou sous les bastions; — et ils restèrent là un assez long temps sans que personne osât les relever. La crainte seule de la peste força les Autrichiens à les mettre en tas, qu'ils couvraient de fagots pour les consumer.

En même temps s'ouvrait dehors la porte de Torrelunga, un marché des dépouilles de toutes sortes, dont chaque Croate ou Allemand s'était chargé. — Le croira-t-on ? des femmes, des jeunes filles figuraient parmi ce hideux encan ! — Après avoir souffert la lubricité des premiers vainqueurs, celles que leurs familles ne rachetaient point, étaient revendues comme un vil bétail, aux autres sauvages qui n'avaient pu se pourvoir. — Ce fut, trois jours durant, un spectacle inouï; généraux et officiers autrichiens eux-mêmes ne craignaient pas d'y intervenir, et de se rendre acquéreurs à vil prix d'une foule d'objets précieux, encore teints du sang de leurs anciens possesseurs [1].

[1] Par un bien singulier contraste, le général Nugent, qui avait conduit les premiers assauts contre la ville, blessé mortellement, rendait l'âme, laissant, par testament, toute sa fortune à *l'héroïque Brescia*. — Fût-ce admi-

Le lendemain de la prise, 2 avril, Haynau fit connaître, par une proclamation, leur sort à ce qui restait d'habitants.

La ville ruinée et brûlée était condamnée à une amende de 6 millions ; — elle devait payer 300,000 livres pour les familles des soldats morts ;—plus, un supplément de solde de 1 franc par jour et par chaque homme, et de double solde aux officiers, pendant tout le temps de l'état de siége (il dura plus d'un an).—Sévère et prompte justice était promise à tous ceux qui s'étaient soulevés contre l'autorité impériale.

Les exécutions commencèrent aussitôt. Faute d'un nombre suffisant de gibets, on ne pendait journellement que la moitié des condamnés ; l'autre moitié était fusillée. On fouettait les femmes à mort; l'imagination des exécuteurs ne se refusait rien.

Il y avait à Brescia un petit tailleur bossu qui s'était fort signalé dans la défense, et que les Autrichiens avaient remarqué sur les barricades. Ils le cherchèrent activement après le siége, et finirent, à leur grande joie, par le retrouver vivant. Les Hongrois, qui avaient fait cette capture, amenèrent le malheureux à leur caserne, pour en faire un mémorable exemple, disaient-ils. Là, dans la cour, ils le mirent nu, lui attachèrent les pieds et les mains avec des chaînes de fer; puis, lui

ration ou remords?—Il ne faut point oublier, du reste, que M. de Nugent était d'origine française.—Un vrai Allemand n'a pas de ces traits-là.

faisant un vêtement de paille goudronnée, ils y mirent le feu, et se divertirent à voir l'infortuné brûler vif, en se tordant dans les plus horribles douleurs.

Les exécutions durèrent régulièrement pendant six mois, au bout desquels le général Haynau se fit payer par la ville « DOUZE MILLE FRANCS POUR FRAIS DE PENDAISONS, » qui figurent aux comptes municipaux de cette année-là.

On pendait et on fusillait encore à Brescia, *deux ans après*, pour des faits du siége.

«—Bien que les feuilles officielles enregistrent chaque jour des condamnations à la prison, aux fers, aux travaux forcés, je puis vous assurer que les sentences capitales ne sont pas moins fréquentes; et pendant que j'écris cette lettre, NEUF jeunes gens, coupables du seul crime d'avoir aimé l'Italie et combattu pour elle, viennent d'être fusillés sur la place d'Armes. » — (Correspondance de *la Croce di Savoia*, 27 février 1851.)

Mais en voilà assez sur ce sujet. La conduite des oppresseurs de l'Italie était la même dans chaque province, dans chaque ville; et l'imagination se fatiguerait avant d'arriver au bout de ces supplices uniformément infligés à tout un royaume.

Digitized by Google

ÉTAT ACTUEL DE L'ITALIE.

—Telle est incontestablement l'attitude de l'Italie. SOIT QU'ELLE SUPPLIE, SOIT QU'ELLE LOUVOIE, SOIT QU'ELLE MENACE, SOIT QU'ELLE S'ATTRISTE, SOIT QU'ELLE S'AMUSE, ELLE EST EN ÉTAT DE CONSPIRATION GÉNÉRALE PERMANENTE.

S. LÉOPAROI.

—Elle prétend (*l'Autriche*) s'assimiler les Italiens, et en quarante années d'occupation, non-seulement elle ne s'est point fait un parti, mais encore elle a perdu ses quelques partisans qui l'avaient aidée en 1815.

GUERRIERI.

—Si les Milanais touchent à un seul de mes hommes, je ferai couler du sang en place d'eau au canal du Naviglio.

Le général GIULAY, *revenant de Vienne, à la comtesse* NAVA, *Janvier* 1859.

MANIFESTE.

« . . . . . .

«—C'est ma volonté souveraine que les habitants du « royaume Lombard-Vénitien *aient une constitution en « accord avec la nationalité respective de ces provinces et « les besoins du pays*, en même temps qu'avec leur union « à l'empire d'Autriche.—A cet effet, AUSSITÔT QUE LA « PAIX ET LA TRANQUILLITÉ SERONT SUFFISAMMENT ASSU- « RÉES, nous convoquerons, dans un endroit qui sera « fixé, les représentants de la nation, qui seront libre- « ment élus par toutes les provinces du Lombard- « Vénitien.

« Donné en notre résidence à Vienne, ce 20 septembre « 1848.

« FERDINAND. »

PROCLAMATION.

« . . . . . .

« Le royaume Lombard-Vénitien trouvera, APRÈS QUE « LA PAIX SERA RÉTABLIE, dans son union organique « avec l'Autriche constitutionnelle, *la meilleure garan-* « *tie de sa nationalité*. Les conseillers de la Couronne « se tiendront fermement sur le terrain des *traités*. « Ils se livrent à l'espérance qu'un *avenir peu éloi-* « *gné* mettra le peuple italien à même de jouir des « bienfaits d'une constitution qui doit tenir unies toutes « les différentes races, par la similitude absolue *de leurs* « *droits*. Olmutz, 3 décembre 1848. » (*Manifeste* d'avénement de François-Joseph, confirmé par la Constitution du 4 mars 1849 et la Déclaration impériale du 16 octobre 1849.)

Cette *paix définitive* que les deux empereurs attendaient avec une si vive sollicitude pour donner aux provinces italiennes un gouvernement plus humain, plus possible que tout ce qui s'y passait depuis 1815, cette paix est établie depuis neuf longues années; et il est triste pour l'honneur de la maison de Lorraine d'ajouter que les solennelles promesses que l'on vient de lire n'ont jamais été suivies d'aucun effet.—Si l'état de siége, unique régime politique du royaume depuis 1848, est supprimé quant au nom, il existe toujours de fait. Le régime d'oligarchie militaire inauguré par Radetzki, n'a pas cessé d'être la véritable *Constitution* du Lombard-Vénitien.—Plus que jamais se trouve par-

Digitized by Google

tout exacte dans la pratique cette réponse du baron Schultzig, gouverneur de Mantoue, à la municipalité de cette ville : « MON COMMANDEMENT ABSOLU CONSTITUE L'UNIQUE ET SUPRÊME LOI; *ainsi, toute la population et toutes les autorités n'ont rien de plus sage à faire que de s'y conformer sans réplique.* »

Radetzki mort est remplacé à Milan par le général Giulay, à Venise par un autre général. Toute l'autorité réside aux mains de ces deux hommes, et les fonctionnaires continuent de n'être que les très-humbles serviteurs de leurs volontés. L'archiduc Maximilien, frère de l'empereur, pompeux soliveau assis sur le fauteuil vice-royal, ne se trouve pris au sérieux par personne, ni par les Italiens, auxquels il ne peut faire aucun bien, ni par ses propres compatriotes allemands, qui savent bien que le pouvoir est ailleurs [1].

[1] L'excellent journal que rédige à Turin M. Fianchi-Giovini, l'*Unione*, a publié, dans son numéro du 28 février 1859, une *Lettre de quelques Vénitiens à lord* DERBY ; cet Anglais *libéral* et *négrophile*, qui a osé défendre en plein Parlement la domination autrichienne en Italie, prétendant que tous pouvoirs avaient été donnés à l'archiduc gouverneur pour faire le bien, et que les Lombards-Vénitiens se montraient bien ingrats de réclamer encore.—Après avoir rétorqué les divers arguments de ce discours carthaginois, et avoir montré que la nomination de ce fantôme de vice-roi ne fut jamais qu'une comédie pour faire croire à l'Europe que le ministère de Vienne se départissait un peu de son absorbante action, les auteurs de cette lettre ajoutent : « Il suffit de parcourir les gazettes officielles de Venise et de Milan, et d'y noter de quelle source émanent les divers actes de l'autorité ;

D'ailleurs, l'existence de la domination autrichienne

l'on y verra que le nom et le pouvoir de l'archiduc, malgré son titre de gouverneur général, n'y figurent que rarement, et toujours à propos d'objets secondaires; tandis que toute l'action du gouvernement se trouve entre les mains des deux lieutenants, ou gouverneurs de Venise et de Milan, entièrement indépendants de l'archiduc; ceux-ci, de leur côté, ne marchent d'ailleurs que comme de simples exécuteurs des ordres de Vienne; — de telle façon que l'archiduc n'est qu'un comparse de théâtre, qui orne et remplit la scène, mais sans lequel on pourrait fort bien aller. »

Deux anecdotes récentes en diront assez sur ce sujet; je les extrais de la même lettre-mémoire.

A Venise se publie l'*Indicatore*, journal de commerce et d'économie politique, pas autre chose; et très-peu hardi, comme toutes les pauvres feuilles écloppées que la police autrichienne laisse vivre. — Le rédacteur, s'apercevant qu'on lui retardait ou qu'on lui perdait des articles à l'imprimerie, et croyant à quelque négligence, vient s'en plaindre un beau jour: l'imprimeur s'excuse sur le commissaire supérieur de police, M. Marzio, qui lui enjoignait de communiquer à l'avance tout article pour être censuré dans ses bureaux, ou à Vienne, suivant le cas.— Le rédacteur se rend alors chez le commissaire, et lui démontre, la loi, ainsi que la circulaire de l'archiduc sur la presse, à la main, que cette conduite est arbitraire et en contradiction avec les ordres du gouverneur général. — « Tout cela est bien, répond M. Marzio; Son « Altesse peut faire des circulaires tant qu'elle veut; « mais ce à quoi il me faut obéir, c'est aux circulaires et « aux ordres que je reçois de Vienne. Je ne fais que me « conformer aux instructions de mes chefs. »

Voici l'autre fait :

Une grande partie de la province du Frioul souffre de la sécheresse, par le manque d'eau irrigable et potable.

Digitized by Google

en Italie est fatalement liée à ce système. Si les hommes d'État de Vienne s'en départissaient un seul jour, ce serait la ruine immédiate de l'autorité impériale. Balbo l'a dit : — « Croire que la maison d'Autriche subsisterait en Lombardie, non pas dix siècles, mais dix ans, avec un gouvernement représentatif, ce serait une folie qui ne saurait venir à l'esprit de ce gouverne-

Depuis des années, on discutait divers plans d'irrigation et de rappel à la vie de cet aride et malheureux pays; mais la funeste tutelle du gouvernement autrichien, qui ne manque jamais de contrarier tout bien, même matériel, destiné à améliorer le sort des provinces italiennes, laissait perdre le temps en vaines discussions. L'archiduc, ayant appris l'importance de cette question, commit pour en décider un savant ingénieur, lequel, à la grande joie et aux applaudissements du Frioul, fournit promptement un projet de réalisation facile et immédiate. L'archiduc le fit sanctionner en principe par l'Assemblée provinciale frioulaine.— Il semble qu'un gouverneur général devrait avoir le pouvoir d'ordonner l'exécution de mesures, de simples actes d'administration, qui n'intéressent en rien, à proprement parler, le gouvernement politique central. — Mais non; l'archiduc gouverneur général du Lombard-Vénitien ne possède pas une autorité suffisante : elle appartient au lieutenant ou gouverneur particulier du Vénitien, c'est-à-dire à un subalterne.—Or donc, l'archiduc ayant envoyé les plans et mémoires, pour la mise à exécution, à la lieutenance vénitienne, le lieutenant Bissingen réforma les décisions de l'archiduc, cassa la délibération de l'Assemblée provinciale, et bouleversa l'économie de l'affaire. — Son secrétaire lui faisant observer qu'il allait contre les volontés de l'archiduc et contre les intérêts de l'entreprise, le comte Bissingen répondit brusquement : « Justement « parce que l'archiduc a décidé ainsi, je veux tout le con- « traire. Je représente le ministère, et non pas lui. »

ment très-prudent, et qui, s'il était possible qu'elle lui vînt, produirait bientôt son effet naturel. »

La compression et la violence ne cesseront donc jamais d'être l'unique loi de ces malheureuses populations, tant que l'étranger les possédera.—Qui a traversé une fois le Lombard-Vénitien peut y retourner aussi souvent qu'il le voudra, il n'y trouvera aucun changement. La tyrannie est immuable de sa nature, et le gouvernement de la conquête ne saurait se modifier sans cesser d'être lui-même.

J'ai revu l'année dernière ce beau et désolé pays. Comme aux jours de mon extrême jeunesse, tout y respirait le morne effroi, le funèbre silence des villes occupées par l'ennemi, où les habitants se sentent en dehors de la loi ordinaire de l'humanité, et dépendant du caprice d'une soldatesque brutale. — Le lugubre drapeau noir et jaune, vraie bannière de la terreur, les canons braqués à chaque poste, l'aspect sinistre et les physionomies inquisitoriales des patrouilles qui sillonnent sans cesse les villes ; la nuit, les cris et les signaux des soldats se répondant de rue en rue ; le sombre feu qui brille dans les yeux des citoyens, les regards de muet appel qu'ils lançaient au Français bientôt reconnu, tout cela m'avait glacé l'âme et comme placé sous un gigantesque cauchemar, dont je ne sortis qu'à la frontière, en retrouvant la blanche croix de Savoie sur les gaies couleurs de l'étendard national.

Oh ! quand parfois alors, fermant les yeux, les scènes

de notre entrée en 1848 dans ces mêmes villes se reproduisaient devant moi, quand je revoyais en pensée, par un radieux soleil d'avril, ces rues pleines de fleurs, ces hommes se pressant autour de nous, ces femmes nous tendant les bras de leurs balcons avec d'indicibles enthousiasmes, ce délire, ces noms de frères, ces cantiques d'actions de grâce, ces hymnes à la patrie renaissante, cette splendide fête nationale à laquelle Dieu semblait sourire,—oh! combien ce souvenir, si différent du présent, me rendait la réalité plus amère! quels déchirements je ressentais en retrouvant là même une si grande infortune!

C'était en pleurant qu'on m'accueillait aujourd'hui. Je rappelais des jours si heureux, et il s'était passé tant de choses tristes depuis!—« Vous venez du Piémont, me disait-on, quand donc viendront-ils *nos* Piémontais? Quelle vie nous menons en les attendant! »

Pauvre Italie! quel cœur de marbre te verrait sans tressaillir, si belle, si grande dans le malheur, si noble et si implacablement dédaigneuse envers tes oppresseurs barbares!

Au même temps où j'arrivais en Lombardie, le correspondant du *Journal des Débats* adressait à cette feuille la lettre suivante:

« Je suis obligé de revenir sur ma dernière lettre pour rectifier les faits de la catastrophe de Mantoue. L'individu provoqué par l'officier autrichien est un bourgeois nommé Bianchi. C'est le directeur de la police de Mantoue qui a empêché le duel, menaçant Bian-

chi de peines sévères s'il répondait à la provocation. M. Bianchi fit immédiatement connaître cet ordre du chef de la police à son adversaire. Le capitaine ne voulut pas en tenir compte, et se rendit au lieu précédemment désigné pour la rencontre; ne voyant pas arriver son adversaire, il se rendit le soir dans un café où se trouvait M. Bianchi, et l'insulta publiquement. M. Bianchi répliqua énergiquement, et voyant l'officier tirer son épée, il la lui arracha des mains et la brisa.

« C'est alors que quatre autres officiers, qui étaient restés en dehors du café, entrèrent dans l'établissement, animés par la fureur, l'épée à la main, et se jetèrent sur M. Bianchi, lequel, avec un courage extraordinaire, se défendit en employant tout ce qu'il put trouver sous sa main. Une patrouille qui vint à passer arrêta M. Bianchi; mais les officiers forcèrent la patrouille à le relâcher, et, dès qu'elle fut éloignée, tombèrent de nouveau sur leur victime, la frappant à coups de sabre, et la laissèrent pour morte, avec dix-sept blessures, dont une au cou, qui est considérée comme mortelle. On assure même que depuis M. Bianchi serait mort.

« La nouvelle de cet événement a jeté la consternation dans la ville, et les jours suivants, personne n'est allé au théâtre. La municipalité de Mantoue s'est rendue en corps à Milan, et a demandé une audience à l'empereur. Les difficultés pour l'obtention de cette audience ont été nombreuses, et la commission a dû attendre plusieurs jours avant de rien obtenir. Enfin, le ministre de l'intérieur, M. Bach, a reçu la commission.—Hier, la municipalité s'est rendue chez le secré-

taire de l'empereur, lequel lui a fait savoir que Sa Majesté connaissait le but qui l'amenait, et qu'Elle lui donnerait une audience aujourd'hui, à midi. On ne connaît pas encore ce qui s'est passé à cette audience, mais il paraît hors de doute que Sa Majesté donnera une satisfaction éclatante à la partie civile, et que les officiers seront sévèrement châtiés. » — (*Journal des Débats*, 17 février 1857.)

Voilà ce qu'osait publier *Le Journal des Débats*, une des rares feuilles étrangères qui circulent en Autriche. —Voici maintenant l'explication du fait, que, passant à Mantoue vers cette même date, j'ai recueillie de la bouche de divers témoins oculaires :

L'impressario du théâtre de Mantoue avait engagé pour cette saison d'opéra une détestable danseuse, que le public avait à l'unanimité trouvée telle dès le premier soir et sifflée.—Tout aussitôt les officiers autrichiens de la prendre sous leur protection et de la couvrir de bravos affectés, avec des gestes et des rires insultants à l'adresse des habitants. La prudence conseillait dès lors à ceux-ci, en punissant cette provocation par le mépris qu'elle méritait, de confondre l'actrice dans la même indifférence que les étrangers, et comme pour ceux-ci, de ne pas s'occuper désormais plus d'elle que si elle n'existait point. C'est ce que tout le monde fit.

M. Bianchi, jeune avocat appartenant à une excellente famille de la ville, arriva à Mantoue sur ces entrefaites, de retour d'un long voyage en France. Il alla le lendemain même au théâtre, et comme malheu-

reusement personne n'avait songé à le prévenir, en voyant la danseuse en question, il témoigna tout haut à ses voisins, qu'il connaissait tous, son mécontentement étonné.—Un capitaine passait près du banc où était assis le jeune avocat; en l'entendant, il vient à lui et le soufflette. Grande rumeur; M. Bianchi, enragé, veut riposter; la garde accourt et le met dehors.—Ce fut M. Bianchi qui fit l'impossible pour avoir réparation de l'Autrichien; mais celui-ci obtint de la police qu'on signifiât au jeune homme de se tenir tranquille; puis, furieux de ce que l'insulté portait plainte d'une telle conduite à l'autorité militaire, menaçant d'en référer à Milan même, il lui fit le parti que raconte la lettre que l'on vient de lire.

On a vu l'espérance que fondait le correspondant des *Débats* sur la justice de l'empereur à qui il en avait été référé directement, avec preuves matérielles du fait, et de bien d'autres encore non moins odieux.—Le même correspondant se trouvait contraint d'écrire piteusement à son journal, en date du 13 février, les lignes suivantes :

« Le maire et les adjoints de Mantoue, n'ayant pu obtenir aucune satisfaction au sujet de ce qui s'est passé dans leur ville, ont résolu de donner leur démission. Ayant fait observer au lieutenant impérial Burger que si l'on n'y faisait attention la tranquillité pourrait être troublée, celui-ci a répondu que peu lui importait, et que l'autorité militaire en répondait. »— (*Journal des Débats*, 18 février 1857.)

La municipalité offrit alors sa démission, et le gé-

néral Giulay, gouverneur de Lombardie, lui tint ce discours : — « Vous êtes libres de faire comme bon vous semble; mais dites bien à votre ville que mes hommes et mes canons me rendent raison d'elle, et que si elle bouge, JE L'ÉCRASERAI. »—Style paternel, impérial et sans réplique. Discutez donc avec des logiciens de cette force-là !

Du reste, les Italiens se vengent bien de ces actes de sauvagerie, de ces infâmes dénis de justice, par la conduite qu'ils tiennent envers l'armée étrangère d'occupation. Les Autrichiens se trouvent au milieu du royaume, absolument et exactement en quarantaine, réduits à ne vivre et à ne communiquer qu'entre eux.

Qui n'a pas été dans le Lombard-Vénitien ne pourra jamais se faire une idée de cette singulière et formidable vengeance.—Dans *aucune* maison on ne reçoit un Allemand; celle où il en viendrait serait à l'instant même désertée, et les maîtres délaissés comme des pestiférés par leurs proches eux-mêmes. Dans la rue on évite l'officier, on lui laisse une large place comme si son contact souillait; au café, on quitte la table s'il vient s'y asseoir; au théâtre, on se lève du banc. Aussi, pour éviter cette mortification et les scènes continuelles qui s'en suivaient, les officiers autrichiens ont-ils adopté dans les théâtres les deux premiers rangs de l'orchestre où ils vont séparés du public. Les marchands, seuls, sont forcément en contact avec les étrangers; l'homme du peuple se croirait déshonoré de parler sans nécessité absolue à un Allemand.—

Tedesco est l'injure la plus cruelle qu'il puisse adresser ou recevoir; ce mot veut du sang.—Les Autrichiens voient et savent tout cela, et les traits des plus bienveillants sont contractés par une perpétuelle colère, d'autant plus qu'ils n'y peuvent rien.—Mais le dégoût unanime à leur endroit, le mépris des femmes surtout, oh! comme ils le sentent au fond!

Voilà tantôt quarante-cinq ans que les Impériaux occupent le Lombard-Vénitien; ils y sont aussi profondément étrangers qu'au premier jour. Le peuple fait le vide autour des Allemands, et vit de sa vie nationale, laissant ceux ci se mouvoir à leur guise, s'enrichir, se réjouir, parader, se donner des fêtes, mais toujours en dehors de lui. C'est un état de choses que rien ne peut rendre et qui n'a probablement pas d'exemple dans l'histoire des nations.

Je l'ai déjà dit, ce n'est point une œuvre originale que je vise à faire ici; je cherche simplement à placer sous les yeux du public français les pièces du grand procès qui se débat en Italie entre deux races dont l'une écrase inhumainement l'autre, et ces pièces, je les prends partout où elles sont. Cette fois, c'est un grand poëte, un de nos brillants écrivains, en tout temps plus occupé d'art que de politique, et par cela même peu suspect de partialité, c'est Théophile Gautier à qui j'emprunte, dans son beau livre *Italia*, une saisissante peinture de cette attitude des Italiens envers leurs dominateurs.

« Nous commencions à nous enfoncer dans ce noir

océan du sommeil, si semblable à la mort dont les anciens l'avaient fait le frère, quand, à travers l'épaisseur de notre engourdissement, nous entendîmes bruire des rumeurs sourdes, gronder des tonnerres lointains, grommeler des voix effrayantes. Etait-ce une tempête, une bataille, un cataclysme de la nature, une lutte de démons et d'âmes? Telle était la question que se posait notre esprit à demi éveillé.

. . . . . .

« Ce tumulte se dirigeait vers le Grand Canal, à la lueur de beaucoup de torches. Nous trouvâmes la sérénade un peu violente, et nous plaignîmes de tout notre cœur la belle à qui cet énorme tapage nocturne, ce charivari colossal était destiné. « L'amant n'est guère discret, pensions-nous, et il ne craint pas de compromettre sa beauté. Quelque guitare, quelque violon, quelque téorbe auraient suffi, ce nous semble. » Puis, le bruit s'éloignant, nous commencions à nous rendormir, lorsqu'une lueur blanche, aveuglante, pénétra sous nos paupières fermées, comme un de ces éclairs blafards pour qui les nuits les plus opaques n'ont pas de ténèbres, et une détonation épouvantable, qui fit danser les vitres et trembler la maison de fond en comble, éclata au milieu du silence. Nous en fîmes un saut de carpe de trois pieds sur notre lit. Était-ce le tonnerre qui tombait au milieu de la chambre? le siége de Venise recommençait-il sans dire gare, et une bombe, crevant tous les planchers, arrivait-elle sur nous au milieu de notre sommeil?

» Ces assourdissantes détonations se répétèrent de

quart d'heure en quart d'heure, jusqu'au matin, au grand dam de nos vitres et de nos nerfs. Elles semblaient partir d'un point très-voisin, et chaque fois un éblouissement livide nous les annonçait; entre les décharges, un silence profond, un silence de mort, aucun de ces bruits nocturnes qui sont comme la respiration des villes endormies. Au milieu de ce vacarme, Venise, muette, semblait s'être abîmée et noyée dans les lagunes. Toutes les fenêtres étaient éteintes; pas un falot de gondole n'étoilait la mate obscurité.

« Le matin, le mot de l'énigme nous fut révélé. C'était la fête de l'empereur d'Autriche. Tout ce bacchanal avait lieu en l'honneur du César allemand. Les batteries de la Giudecca et de Saint-Georges nous envoyaient en plein leurs volées, et bien des vitres avaient été brisées dans le voisinage. Avec le jour, le tapage recommença de plus belle. Les frégates tiraient et alternaient avec les batteries; les cloches tintaient dans les mille clochers de la ville; des feux de file et des feux de peloton crépitaient sur le tout à intervalles réguliers. Cette poudre brûlée, montant de toutes parts en gros nuages, était l'encens destiné à réjouir le nez du maître, si, du haut de son trône de Vienne, il tournait la tête du côté de l'Adriatique. Il nous sembla que, dans ces hommages à l'empereur, il y avait une certaine ostentation d'artillerie, un certain luxe de fusillades à double entente. Ce compliment de fête à coups de canon était à deux fins, et il ne fallait pas grande malice pour le comprendre.

« Nous courûmes à la Piazza. On chantait un *Te Deum*

dans la cathédrale. La garnison, en grande tenue, formait le carré sur la place, s'agenouillant et se relevant au signe de l'officier, suivant les phases de l'office divin. Un brillant état-major, tout chamarré de dorures et de décorations, occupait le centre et scintillait orgueilleusement au soleil ; puis, à de certains moments, les fusils s'élevaient avec ensemble, et un feu de file admirablement nourri faisait envoler dans l'azur de blancs tourbillons de colombes effarées. Les pauvres pigeons de Saint-Marc, épouvantés de ce tumulte, et croyant qu'au mépris de leurs immunités il s'agissait pour eux d'une immense crapaudine, ne savaient où se fourrer; ils se heurtaient dans l'air, fous de terreur, se cognaient aux corniches, et fuyaient à tire-d'aile, à travers les dômes et les cheminées; puis, le silence se rétablissant, ils revenaient becqueter familièrement à leurs places ordinaires, aux pieds mêmes des soldats, tant est grande la force de l'habitude.

« Tout cela se passait dans la solitude la plus complète. La Piazza, toujours si fourmillante, était déserte. A peine quelques étrangers glissaient par petits groupes isolés sous les arcades des Procuraties. Les rares spectateurs qui n'étaient pas étrangers trahissaient, par leurs chevelures blondes, leurs figures carrées, leur origine tudesque. Aucun visage de femme ne paraissait aux fenêtres, et cependant le spectacle de beaux uniformes portés par de jolis officiers est apprécié dans tous les pays du monde par la portion la plus gracieuse du genre humain. Venise, dépeuplée subitement, res-

semblait à ces villes orientales des contes arabes, ravagées par la colère d'un magicien.

« Ce vacarme dans ce silence, cette agitation dans ce vide, cet immense déploiement de forces dans cet isolement, avaient quelque chose d'étrange, de pénible, d'alarmant, de surnaturel. Ce peuple qui faisait le mort, tandis que ses oppresseurs exultaient de joie, cette ville qui se supprimait pour ne pas assister à ce triomphe, nous firent une impression profonde et singulière. Le non-être élevé à l'état de manifestation, le mutisme changé en menace, l'absence ayant signification de révolte, sont une de ces ressources du désespoir où le despotisme pousse l'esclavage. Assurément une huée universelle, un cri général de malédiction contre l'empereur d'Autriche n'eût pas été plus énergique.

« Ne pouvant protester autrement, Venise avait fait le vide autour de la fête et placé la solennité sous une machine pneumatique.

« . . . . . .

« Le soir, il n'y avait personne au café Florian! Ceux qui ont habité Venise peuvent seuls se faire une idée de la signification immense de ce petit fait. Les marchandes de bouquets, les vendeurs de caramel, les ténors, les montreurs d'ombres chinoises et même les ruffians avaient disparu. Personne sur les chaises, personne sur les bancs, personne sous les galeries; personne même à l'église, comme s'il était inutile de prier un Dieu qui laisse un peuple dans l'oppression. Nous ne savons même pas si, ce soir-là, on alluma les petits cierges aux madones des carrefours.

Digitized by Google

« La musique joua *in deserto* une magnifique ouverture, une musique allemande pourtant! Et une ouverture de Weber, s'il nous en souvient bien!

« Ne sachant que faire de la fin de cette lugubre soirée, nous entrâmes au théâtre Apollo; la salle avait l'air de l'intérieur d'un columbarium. Les loges vides et noires semblaient les niches dont on avait tiré les cercueils; quelques escouades de Hongrois garnissaient à demi les banquettes nues. Une douzaine de fonctionnaires allemands, flanqués de leurs femmes et de leurs petits, tâchaient de se multiplier et de simuler le public absent; mais, les soldats défalqués, l'énorme salle ne contenait pas cinquante spectateurs. Une pauvre troupe jouait tristement et à contre-cœur une insipide traduction de pièce française, devant une rampe fumeuse. Une tristesse froide, un ennui mortel vous tombaient de la voûte sur les épaules, comme un manteau humide et glacé. Cette salle sombre, à la barbe des Autrichiens, portait le deuil de la liberté de Venise.

« Le lendemain, la brise de la mer avait emporté l'odeur de la poudre. Les colombes, rassurées, neigeaient par vols sur la place Saint-Marc, et tous les Vénitiens se bourraient de glaces avec affectation au café Florian[1]. »

Lors de son voyage en Italie, l'année dernière, l'empereur d'Autriche séjourna deux mois à Milan. Les autorités avaient tout fait, avant sa venue, pour dis-

[1] *Italia*, Th. Gautier, p. 325 et suivantes, 1855.

poser favorablement la population, les hautes classes surtout, que le jeune César désirait se rattacher. Promesses, menaces, manœuvres de tout genre, rien ne fut épargné. —Aussi se croyant sûr du succès, dès son arrivée, François-Joseph invita-t-il à une fête, dite de réconciliation, toute la noblesse milanaise, dans la vaste salle du théâtre de la Scala. Le gouverneur de Milan avait poussé la prévoyance jusqu'à envoyer à domicile avertir personnellement chacun des conviés. —Ce fut une comédie impossible à rendre : les uns se mettaient au lit pour recevoir le messager, et se confondaient, d'une voix faible, en excuses de leur maladie; les autres invoquaient un deuil plus ou moins éloigné; ceux qui ne trouvaient aucun motif pour décliner poliment l'invitation s'en allaient en hâte à la campagne, où beaucoup restèrent tout le temps de la visite impériale.—Personne n'osait prévenir l'empereur de cette conjuration du mépris et de la haine. La bourgeoisie fut alors invitée, afin de cacher l'absence des nobles : elle joua les mêmes scènes.—Le jour du bal, François-Joseph se vit entouré de ses seuls Allemands et des étrangers présents à Milan; il y avait bien quinze Lombards non fonctionnaires.—Douze pauvres femmes, forcées sans doute à venir par quelques moyens odieux, représentaient la nombreuse et illustre aristocratie milanaise. —Le lendemain, leurs noms étaient affichés aux coins des rues avec une épithète infamante, et le peuple les lisait d'un air sombre, comme un fait de trahison nationale.

Au second bal il n'y avait personne. François-Joseph

comprit et cessa ses avances, qui n'aboutissaient à rien. —Avant sa venue, Milan, déshabituée depuis neuf ans de son carnaval célèbre, se préparait à reprendre quelques-uns des divertissements ordinaires. Des fêtes, des réunions étaient projetées dans la plupart des maisons. Aussitôt l'empereur des Autrichiens arrivé, un vaste voile de deuil couvrit la capitale entière. Toute animation disparut, les physionomies devinrent plus mornes que jamais; on eût dit d'un fléau abattu sur cette population et la consternant.—Quelle éloquente leçon, si une tyrannie ivre d'elle-même pouvait en recevoir !

L'empereur attendit deux mois, assez peu intelligemment, une soumission que les plus cruels supplices n'eussent point amenée, encore moins d'insignifiantes courtoisies de passage. En partant, il laissa à Milan son frère, l'archiduc Maximilien, envers lequel les Lombards-Vénitiens n'ont, jusqu'ici, en rien changé d'attitude.

« Appelle-t-il à lui, dans ses réceptions, la noblesse, la bourgeoisie du pays; huit dames, huit, entendez-vous, répondent à son appel. Les autres sont de sa cour, venues de Vienne tout exprès, afin de rendre moins sensible le vide significatif qui se fait autour de lui. Paraît-il à la promenade, au théâtre, les rues, les quais, les bancs de la salle deviennent aussitôt déserts.....

« Une dame, la fille du général Nugent, mariée au marquis Strozzi, se montre dans sa loge portant une coiffure de plumes jaunes et noires; d'unanimes sifflets, d'insultantes clameurs accueillent l'apparition

des couleurs autrichiennes ; il faut fermer le théâtre, et, quand on le rouvre, prier madame la marquise de ne s'y point présenter de quelques jours.

« De tels faits sont l'indice d'une situation grave. Il n'y a point de fusion, de conciliation possible entre les maîtres étrangers et les sujets malgré eux....—Un arrêté en date du 9 mars interdit, pour motifs d'ordre public, les courses de chevaux qui devaient avoir lieu. Peut-on trahir plus maladroitement les alarmes d'un pouvoir auquel cent mille baïonnettes n'ont pu faire prendre racine dans le pays ? »—(*Presse*, 4 avril 1858.)

Et que pensera-t-on de ce trait-ci :

« Plusieurs journaux avaient déjà publié les circonstances dans lesquelles, lors des funérailles du maréchal Radetzki, le corps municipal de Milan [1] s'est refusé d'assister à la cérémonie ; mais le fait nous avait paru si peu croyable, que nous avions hésité à nous en faire l'écho. Aujourd'hui le doute n'est plus possible, des renseignements pris aux sources les plus authentiques nous permettent d'affirmer qu'effectivement les six assesseurs dont se compose la municipalité milanaise, ont froidement mais irrévocablement refusé de se rendre en corps aux funérailles du maréchal. Le maire seul, ou *podestà*, M. Sebregondi, a consenti à y figurer, mais sous l'uniforme de conseiller d'État.

« Le motif d'une détermination aussi grave de la part d'un corps constitué placé sous la dépendance im-

[1] Nommé par le gouvernement autrichien.

médiate du vice-roi, ce fut la découverte qu'on fit, dans les archives de la municipalité, d'une dépense faite en 1849, par ordre du maréchal Radetzki, pour achat de cravaches et autres instruments de torture employés contre les hommes et les femmes de Milan qui s'étaient prononcés en faveur de l'indépendance italienne. Cet exemple de courage civil fait infiniment d'honneur au caractère milanais, et prouve que les sentiments de patriotisme sont encore profondément ancrés dans la Péninsule. »—(*Presse* du 18 février 1858.)

Savez-vous que, pour quiconque connaît le gouvernement autrichien, ses rancunes et ses vengeances, il y a là, de la part de ces hommes dont la vie, l'honneur, les biens tiennent à un signe du Croate qui les commande, il y a là plus de courage cent fois qu'à affronter en face une batterie de canons !

Du reste, toute la conduite de l'administration autrichienne indique le peu de confiance qu'elle-même a dans une possession désormais bien longue du royaume italien.—Elle s'y conduit à l'heure actuelle, comme un fermier pendant les dernières années de son bail, ruinant le fonds, sans se soucier de l'avenir de la propriété.—On ne fait aujourd'hui que les plus indispensables réparations aux édifices publics, de même qu'aux défenses des fleuves et torrents.—Les chapitres de dépense à cet égard sont presque rayés des états.—Cela va si loin que l'année dernière, 1858, on a refusé tout secours pour la consolidation des digues du Pô, ébranlées par la crue de 1857. Les propriétaires rive-

rains durent alors, et doivent encore supporter cette lourde charge, malgré les lois non abrogées de 1804 et de 1806, qui la mettent au compte de l'État, moyennant un léger abonnement des provinces. Aujourd'hui, le gouvernement autrichien continue à toucher cet impôt, mais il ne veut plus rien donner.—Il en résulte que nombre de propriétaires sont sur le point de céder dans cette lutte ruineuse, et d'abandonner leurs cultures au fleuve et au fisc.

Les extraits suivants de correspondances publiées par un journal français donneront une idée de la situation telle qu'elle continue toujours d'être.

« Nous sommes ici, à Pavie, au début d'un procès dans lequel sont enveloppés soixante étudiants, poursuivis pour crime de lèse-majesté. Il s'agit d'une messe de mort dont l'intention a paru, à bon droit, séditieuse et révolutionnaire au gouvernement autrichien. Le conseiller Tacconi instruit l'affaire; s'il conclut à la continuation des poursuites, les juges de Milan seront appelés à prononcer.

« A cette occasion, nous avons reçu la visite peu souhaitée du général Giulay, qui s'est montré fort dur et menaçant pour la jeunesse de nos écoles. On dit beaucoup que si l'archiduc Maximilien, fatigué d'être traité par l'autorité militaire comme un enfant qui rêve et veut l'impossible, donnait suite à ses projets de retraite, le général Giulay recevrait des pouvoirs discrétionnaires. Nous reviendrions ainsi aux douceurs du régime militaire, sans trop nous en plaindre, car au

fond ce serait la même chose; nous n'y perdrions que ce masque de bienveillance dont l'autorité civile affecte de se couvrir, mais qu'à la moindre occasion elle sait si facilement déposer. » — (*Presse*, 5 mai 1858.)

« Les affaires d'Italie sont toujours pour l'Autriche l'objet d'une très-vive préoccupation. La *Gazette des Postes* dit que des conférences ont eu lieu à Vienne à ce sujet, et que le comte Giulay a été appelé par le télégraphe pour y prendre part. Cette réunion avait pour but d'engager les princes qui gouvernent l'Italie morcelée à adopter la ligne de conduite de l'Autriche vis-à-vis du Piémont.....

« Tout cela semble présager pour la Lombardie le retour des mauvais jours que déjà elle a traversés. Si, comme on le prétend, l'archiduc Maximilien persiste à donner sa démission, le régime militaire sera restauré à Milan. On parle déjà du feld-maréchal baron de Hess comme devant succéder au frère de l'empereur. » —(*Presse*, 6 mai 1858 [1].)

[1] Quoique de date déjà ancienne, ces extraits de correspondances ont été conservés ici, parce qu'ils se rapportent parfaitement encore à l'état des choses dans le Lombard-Vénitien. — Triplez l'arbitraire, de la part du gouvernement; décuplez la rage, la froide résolution de devenir libres ou de mourir, chez les citoyens, et vous aurez l'exacte situation du jour.

En 1848, la noblesse, le clergé, la bourgeoisie, les classes élevées et intelligentes poussaient le peuple, jusqu'à un certain point. Aujourd'hui, le mouvement est partout, aussi bien chez l'ouvrier, chez le paysan, jadis presque inerte, que chez le gentilhomme, le médecin,

C'est ce même général Hess, qui, étant chef d'état-major de Radetzki, disait au ministre de France à Turin, après la bataille de Novare, ces paroles qu'on a déjà lues plus haut :

« Il ne serait pas conforme à la politique autri-
« chienne de pardonner à des sujets rebelles ; leur
« châtiment doit être, non la mort, mais la misère. *Le*
« *peuple nous aime ;* les nobles, les riches propriétaires
« nous détestent ; IL FAUT donc les anéantir ! »

Si la nouvelle de cette nomination vient à être confirmée, les Lombards peuvent donc s'attendre à voir bientôt renaître les beaux jours de Radetzki.—Dieu permettra-t-il longtemps encore de semblables choses?

l'avocat, le banquier.—Et ce qui lui prête une force irrésistible, c'est qu'il repose entièrement sur la grande idée de l'indépendance et de la nationalité, sans s'inféoder à aucun parti politique.

A l'heure actuelle, Mazzini et ses tristes doctrines ne comptent pas un seul partisan dans la haute Italie. — L'union à la monarchie sarde est le vœu comme le besoin de tous. — Mais malheur à l'Europe si, cette fois encore, les légitimes espérances de ce généreux peuple venaient à être sacrifiées aux combinaisons de la peur, de l'égoïsme, à l'influence de cette politique abjecte qui, sous Louis-Philippe, avait descendu la France si bas !

(*Note de la 3e édition.*)

L'ITALIE ET L'ALLEMAGNE

Devant la France.

—Hurrah! frères, sur l'ennemi! Hurrah! pour affranchir le Rhin, notre père! Hurrah! pour venger l'Allemagne, notre mère!..... Les épées s'agitent impatientes dans le fourreau; ELLES ONT SOIF DU SANG FRANÇAIS! Il faut marcher! Il faut combattre! Point de vaine pitié! point de larmes!

L'Allemand Théodore KERNER.

—La haine pour la France! pour cette France illustrée par tant de génie et par tant de vertus! d'où sont sortis tant de vérités et tant d'exemples! POUR CETTE FRANCE QUE L'ON NE PEUT VOIR SANS ÉPROUVER UNE AFFECTION QUI RESSEMBLE A L'AMOUR DE LA PATRIE, et que l'on ne peut quitter sans qu'au souvenir de l'avoir habitée il ne se mêle quelque chose de mélancolique et de profond qui tient des impressions de l'exil.

L'Italien MANZONI.

—Deux peuples qui ont deux noms, mais qui ne devraient avoir qu'un cœur.

LAMARTINE.

Digitized by Google

Digitized by Google

S'il y a une chose au monde qui paraisse impossible, c'est assurément qu'un peuple tout entier de vingt-six millions d'âmes se plaigne sans raison à Dieu et aux hommes, se révolte sans motif, toutes et quantes fois il lui est possible. Or, l'Italie ne fait pas autre chose depuis 1815. Il en faut donc nécessairement inférer que la domination autrichienne, qui pèse sur elle directement ou indirectement, lui est mauvaise, ennemie et invinciblement antipathique.—Il y a du reste une épreuve simple et concluante à faire : trouvez un seul Italien, à quelque rang qu'il appartienne, qui, *librement*, du fond du cœur, se déclare satisfait d'être sujet ou vassal de l'étranger allemand, et affirme qu'il ne prendra jamais les armes pour le chasser à l'occasion. —Il n'y en a pas *un!*

C'est pourtant une chose grave que cet état violent d'une grande nation: grave au point de vue de l'imprescriptible droit des gens; grave pour le repos et l'avenir de l'Europe, que ce fait anormal peut compromettre chaque matin.

« Quand, dit un remarquable penseur, une nation, petite ou grande, dans l'exercice de ses facultés, ne nuit pas aux autres nations, nul pouvoir au monde ne peut s'arroger la permission de lui dicter des lois, et tout pays dont on s'est emparé ainsi par la surprise ou la force brutale a non-seulement le droit, mais le devoir de se révolter! C'est là précisément la situation de l'Italie envers l'Autriche, qui, au mépris des titres les plus sacrés, s'est jetée sur la Péninsule comme sur une proie, en vertu des prétendus traités de 1815, traités dans lesquels les parties intéressées n'étaient pas même consultées, et qui réduisirent cette glorieuse terre d'Italie à n'être que l'enjeu de deux adversaires couronnés, après leur avoir servi de champ de bataille [1].»

Il se trouve cependant ici même des gens, et en assez grand nombre, que ces questions de haute équité, de droit des peuples, touchent peu. Dominés par de vils intérêts de parti, les souffrances et les cris des nations ne sont comptés chez eux pour rien, si tel principe qu'ils soutiennent triomphe, si tel avantage est fait à la coterie dans laquelle ils figurent.—Et ces mêmes gens en arrivent quelquefois de la sorte à de singulières contra-

[1] A. de La Forge, *la République de Venise*, t. Ier, p. 180.

dictions. — Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, les hommes d'État de l'*Univers religieux* trouvent exécrable dans l'Inde et en Irlande l'oppression de ces deux peuples par les Anglais, ils n'ont pas d'épithètes assez fortes à ce sujet ; et, d'autre part, il leur semble très-bon, très-naturel que les Allemands règnent despotiquement sur l'Italie ; ils n'ont pas assez de louanges pour le régime autrichien appliqué à la Péninsule, assez de compliments pour le très-doux, très-clément empereur et pour ses benins lieutenants.—Cela viendrait-il par hasard de ce que l'Angleterre est protestante et l'Autriche catholique ? De ce que la première conteste les droits du pape, tandis que la seconde vient de lui souscrire un concordat avantageux ? La différence de religion rendrait-elle donc l'oppresseur infâme chez tel peuple, excellent chez tel autre ? —Comme si Dieu, ce père de toute justice, pouvait jamais servir de prétexte à de semblables doctrines ; comme si le Christ, venu sur terre pour le grand œuvre de l'émancipation des races, pouvait sourire à l'esclavage, de quelque part qu'il se produise !

C'est de ce parti bâtard, au drapeau douteux, et qui recrute naturellement tous les peureux, tous les égoïstes, que partent toutes les calomnies contre la malheureuse Italie, les accusations insensées de démagogie, d'anarchie, d'athéisme, envers cette nation aristocratique, religieuse et intelligente par excellence ; — que sort l'odieuse prétention qu'une tutelle étrangère est nécessaire à « ce grand peuple italien, mûr

pour l'indépendance, mûr pour la liberté, mûr pour l'éloquence, mûr pour le génie[1]. »

C'est dans ce camp, où l'on ne sait pas même l'histoire, si toutefois on ne l'y oublie point suivant les besoins de chaque thèse, c'est parmi ce monde qu'il se répète que *l'indépendance italienne* est un mot tout moderne, que *l'union* est un rêve éclos dans le cerveau de quelques pauvres fous, sans écho dans la Péninsule, où on ne les comprend pas; que le peuple italien ne prend aucune part à ces nouveautés dangereuses pour son repos et sans profit pour son bonheur.—Qui n'a entendu cent fois ces phrases, qui ne les a lues à satiété dans les journaux de ces gens-là?

« La grande entreprise, a dit Balbo, ayant pour but l'indépendance italienne, remonte loin. Si cette entreprise avait été couronnée de succès, s'il était possible de faire une histoire complète de son commencement, de ses chances diverses, de son dénoûment, il en résulterait, à coup sûr, la plus belle narration qui puisse exister au monde; une histoire de la constance italienne à éclipser celle si glorieusement déployée par l'Espagne pour l'expulsion des Maures[2]. »

Est-ce la faute de cette race infortunée si le Nord et l'Occident se sont donné rendez-vous pendant douze siècles sur son sol pour y vider leurs querelles; si son climat trop beau et trop fertile, si ses richesses et le

[1] Lamartine.

[2] Balbo, *Des Espérances de l'Italie*, p. 48.

renom de ses villes ont attiré tour à tour les convoitises des peuples se coalisant pour y dominer?—Ah! on vient dire avec le ministre Metternich que *l'Italie n'est qu'une expression géographique*, qu'il n'y a pas d'Italiens, mais bien des races diverses peuplant la Péninsule, et différant de vues et d'intérêts, pour lesquelles les mots d'unité et de nationalité italienne sont dépourvus de tout sens, de toute vérité! —Écoutez donc cet aveu sorti de la plume d'un Autrichien, ministre, lui aussi, de l'empereur de Vienne, et qui, à coup sûr, ne paraîtra pas suspect au débat :

« Il n'y a pas de nationalité plus vivace que celle des Italiens; elle a, depuis des siècles, résisté à toutes les dominations, à toutes les révolutions qu'on a voulu lui imposer, à l'occupation prolongée de toutes les armées étrangères. L'Italie, qui n'a jamais été assez forte pour fonder son indépendance, l'a toujours été assez pour repousser tout ce qui ne lui était pas homogène[1]. »

« Il existe incontestablement, dit à son tour César Balbo, une vieille Italie qu'aucune puissance humaine ne saurait effacer. »—Et un publiciste moderne continue: « Il y a chez les nations des affinités et des dissemblances de races qui rendent faciles ou difficiles leurs relations mutuelles. La dissemblance entre les Italiens et les Allemands est trop grande pour que les deux nations, en conservant chacune son caractère

[1] Le comte de Ficquelmont, *Lord Palmerston, l'Angleterre et le Continent*, t. Ier, p. 80.

respectif, puissent s'appareiller politiquement. Depuis Odoacre jusqu'à Radetzki, les hordes germaniques ont souvent envahi l'Italie; elles s'y sont quelquefois colonisées; mais celle des deux nations qui abdiqua sa nationalité, ce ne fut pas la nation italienne, ce fut l'allemande[1]. »

Viennent ensuite, comme arguments décisifs, les prétendus *droits* de la maison de Lorraine, dont on a suffisamment pu juger la valeur au début de ce livre. Mais, sans parler du régime impossible qu'il y maintient, la preuve que le gouvernement autrichien lui-même sait bien n'être en Italie que par la force d'une occupation militaire, et non point à aucun titre légitime, cette preuve est tout entière dans ce fait, qu'après les revers de 1848, le cabinet de Vienne admettait fort bien de laisser la Lombardie maîtresse d'elle-même, demandant seulement la Vénétie pour un archiduc en souveraineté propre, comme la Toscane ou Modène. Et ce projet, discuté entre M. de Ficquelmont, ministre des affaires étrangères de Vienne et l'envoyé anglais, entre M. Hummelauer et lord Palmerston, enfin entre M. Schnitzer, agent autrichien, et le gouvernement de Milan, n'échoua que parce que les Lombards refusèrent généreusement d'assurer leur indépendance aux dépens de celle de Venise[2].—Les

[1] B. Giovini, *l'Autriche en Italie*, t. II, p. 239.

[2] Voir *Deux ans de révolution en Italie*, de Perrens, p. 153, et *l'Autriche en Italie*, t. II, p. 155.

désastres de l'armée sarde terminèrent seuls ces négociations, que des événements contraires eussent probablement amené l'Autriche à laisser aboutir à l'indépendance totale de la Péninsule. — Allez voir un peu si jamais les hommes d'État de Vienne accepteraient pour point de départ de conférences diplomatiques le délaissement possible de la Hongrie ou de la Bohême, que l'empereur possède, celles-là, à titre successif. Ils feraient plutôt exterminer toute la monarchie dans une lutte sans espoir; parce que dans ces provinces, ils se sentent véritablement et légitimement chez eux, appuyés sur le bon droit, sur l'affinité des races et des territoires; tandis qu'en Italie, ils sont ni plus ni moins que campés, se maintenant précairement par la terreur, comme des bandes dans un manoir surpris, et s'attendant bien, au fond, à en être expulsés un jour ou l'autre.

Le droit, si l'on invoque ce mot, est donc tout entier du côté de l'Italie : il ne lui a jamais manqué pour le faire valoir que la force personnelle, ou, à son défaut, un secours ami. — Et ce secours, de qui peut-elle l'espérer, si ce n'est de la France?

Par la force des choses, la France est l'arbitre institué de toute éternité pour décider dans cette grande querelle.

Et forcément, fatalement, dans dix ans comme demain peut-être, la France devra intervenir et se prononcer pour l'un ou l'autre des deux peuples en lutte, car sa sécurité, son existence à elle-même sont intéressées d'une manière immédiate en ceci.

Que la nationalité italienne disparaisse, que le Nord arrive jusqu'aux Alpes comme il est déjà dans nos départements du Rhin; et qui pourra dire combien de temps désormais la France, débordée de toutes parts, aura à rester indépendante?

Mais, à part même cette question si pleine d'intérêt, à part même l'équité de la cause, les sympathies françaises sauraient-elles être un instant douteuses entre les deux nations dont il s'agit?

La première, l'Italie, est notre alliée naturelle de sang, de langage, de génie, de mœurs et de souvenirs; nos intérêts sont les siens; aucune rivalité de quelque genre que ce soit n'est possible entre nous. Seule, dans notre dernière épopée, elle est restée debout et fidèle à nos côtés, et elle est tombée avec nous. Le Nord est son ennemi-né comme le nôtre; c'est nous seuls qu'elle invoque pendant ses épreuves; c'est les yeux tournés vers nous qu'elle souffre et qu'elle se débat; c'est notre nom vengeur qu'elle jette à la face de ses tyrans lorsqu'ils la frappent!—Dans le monde nouveau qui se constitue lentement, mais providentiellement, l'Italie est notre aile droite, notre plus important point stratégique, le premier astre de notre système.

La seconde nation, l'Autriche, et par Autriche il faut entendre l'Allemagne, est au contraire notre ennemie séculaire et irréconciliable; nos rois se sont, de tout temps, épuisés à la combattre. Il ne nous est jamais venu, de ce côté-là, que des malheurs, des guerres atroces, des invasions, des ruines, des pertes de notre territoire na-

tional.—L'Allemand nous hait instinctivement, nous jalouse, et nous écraserait brutalement, avec une joie intime, si jamais l'occasion lui en était offerte. Rien n'est plus antipathique que nos deux caractères, que nos deux génies, que nos deux civilisations. Chez nous, l'idée est souveraine; chez eux la force et la violence. Nous aimons la liberté; ils sont fanatiques d'esclavage, et l'introduisent partout où ils dominent. — Enfin, l'Allemagne nous a démembrés en 1815; elle occupe les villes bâties par nos princes, notre rive gauche du Rhin; elle est l'obstacle à l'adjonction de nos limites naturelles de la Suisse française et de la Belgique. Convaincue qu'un jour nous reprendrons tout cela, elle nous craint, et elle demeure armée contre nous, encourageant les ennemis qui peuvent nous venir, de la voix, de l'attitude et des vœux, comme on l'a vu dans la récente guerre de Russie.

Et l'Allemagne des peuples ne déteste pas moins la France que l'Allemagne des princes. — Lamartine, cherchant jadis quelles sympathies nous pouvions trouver à l'étranger, et passant la revue de nos alliances possibles dans le Nord, écrivait :

« Est-ce l'unité allemande? mais elle est votre plus grand danger, si elle n'est pas un rêve. Elle vous donnerait un seul ennemi de quarante millions d'hommes, au lieu d'une Allemagne diverse d'intérêts et de vues. Mais la représentation de l'unité allemande à Francfort a déjà hautement offert à l'Autriche ses forces contre vous en Lombardie! Sont-ce les Hongrois? ils sont

héroïques, mais lesquels? La moitié de la Hongrie combat l'autre : les uns pour les Slaves, les autres pour les Magyares; les uns pour l'empereur, les autres contre lui. D'ailleurs tous se battent pour avoir de meilleures conditions fédératives avec l'Autriche; et, aussitôt que ces conditions seront obtenues, ils fourniront, comme ils fournissent encore en ce moment, cent mille soldats à la cour de Vienne pour opprimer les Italiens et pour combattre la France en Lombardie Où donc est la cause française jusqu'ici en Allemagne? Elle n'est que dans l'ignorance et dans les non-sens de vos orateurs et de vos journaux démagogiques[1]. »

1 Lamartine, *le Conseiller du Peuple*, p. 164, juin 1849.— Lisez en outre cette page de l'humoristique Henri Heine, pleine de vérité sous sa forme railleuse, de Henri Heine, le seul Allemand peut-être qui ait aimé la France.

« L'heure sonnera, l'heure où l'Allemagne brisera ses fers. Je vous le conseille, Français, tenez-vous alors fort tranquilles, et surtout gardez-vous d'applaudir. Nous pourrions fort mal interpréter vos intentions, et vous renvoyer un peu brutalement, suivant notre manière impolie; car si jadis, dans notre état d'indolence et de servage, nous avons pu nous mesurer avec vous, nous le pourrions bien plus encore dans l'ivresse arrogante de notre jeune liberté.—Prenez donc garde, vous avez plus à craindre de l'Allemagne délivrée que de la Sainte-Alliance tout entière, avec tous les Croates et les Cosaques. D'abord on ne vous aime pas en Allemagne, ce qui est presque incompréhensible, car vous êtes pourtant bien aimables... Ce qu'on vous reproche, au juste, je n'ai jamais pu le savoir. Un jour, à Gœttingue, dans un cabaret à bière, un jeune Vieille-Allemagne dit qu'il fallait venger dans le sang des Français le supplice de Konradin de Hohenstau-

L'Italie a toujours et malgré tout compté sur la France pour sortir un jour d'esclavage. Cattaneo, traçant l'histoire de la révolution de Milan en 1848, disait : « Notre foi dans l'amitié de cette grande nation n'a pas été sans influence dans ce moment solennel, où un peuple tout entier se jetait avec de si faibles moyens dans la voie sanglante de sa régénération. »

« La République française de 1848, déclarait tout récemment la *Gazette officielle Piémontaise*, « n'a pas été « bienveillante pour le Piémont, ni favorable à la cause « de la nationalité italienne. »

Le ministre des affaires étrangères d'alors, M. Bastide, l'a dit et écrit très-nettement : Les gouvernants républicains de la France voyaient de mauvais œil le Piémont marcher à la délivrance des Lombards-Vénitiens ; ils *ne voulaient point* d'une monarchie qui allait faire un État puissant de la haute Italie réunie. Ne pouvant avoir une Italie démocratique, ils préféraient ce qui existe ; et c'est ainsi que la cause de l'indépendance italienne se vit sacrifiée à de mesquines et égoïstes questions d'affections ou de formes politiques.

fen, que vous avez décapité à Naples. Vous avez certainement oublié cela depuis longtemps ; mais nous n'oublions rien, nous. Vous voyez que, lorsque l'envie nous prendra d'en découdre, nous ne manquerons pas de raisons d'Allemand. Dans tous les cas, je vous conseille d'être sur vos gardes ; tenez-vous toujours armés, demeurez tranquilles à votre poste, l'arme au bras. »

« Ayant obtenu une dernière audience, le général Cavaignac me dit, après beaucoup de détours : « ENFIN, NOUS NE VOULONS PAS NOUS BROUILLER AVEC L'AUTRICHE POUR VOUS FAIRE PLAISIR. »—Depuis, j'ai été chargé d'autres missions auprès du Président de la République, Louis-Napoléon ; et les paroles du chef du gouvernement français ont toujours été marquées au coin de la plus grande sympathie vis-à-vis du Piémont et de l'Italie. »—(Le général de Lamarmora, ministre de la guerre, à la tribune de la Chambre des députés de Turin.— *Avril* 1858.)

Le Prince qui gouverne la France a constamment témoigné de généreux sentiments pour cette terre d'Italie d'où sont sortis ses ancêtres. Son frère aîné est mort les armes à la main, sous les drapeaux de l'indépendance italienne.—Lui-même, à peine en possession du pouvoir, est intervenu, avec l'épée de la France, dans les affaires de Rome; et les Italiens sensés, en comprenant tout ce que l'intervention française enlevait à la prépondérance absolue de l'Autriche, tout ce qu'elle épargnait de sang, de malheurs et d'atrocités dans l'avenir, ont béni le chef de l'État qui l'avait ordonnée.—En ce moment solennel, ils attendent émus, mais confiants ; se rappelant les termes de la lettre du Prince Louis-Napoléon à M. Edgard Ney ; et ils espèrent que l'Empereur n'aura point oublié les paroles du Président.

L'AVENIR DE L'EUROPE

Dans la solution de la Question Italienne.

—

LE PANSLAVISME, L'ALLIANCE ANGLO-GERMAINE
ET LA FÉDÉRATION LATINE.

—Les nations chrétiennes ne peuvent mourir.
GIOBERTI.

—Les partis ont l'œil sur l'Europe beaucoup plus qu'auparavant : on sent que le question italienne est entièrement liée à la question européenne.
MONTANELLI.

—A moins qu'on ne prétende exterminer l'Italie, et en faire une terre d'hôtes, il faut bien se résigner à ce qu'un avenir lointain révèle ce qui est dans son sein.
ROSSI *à M. Guizot.*—1847.

Je suis persuadé que nous ne pourrions rendre de plus grand service à ce pays et à l'Italie en général, qu'en l'aidant par tous les moyens en notre pouvoir à terminer la lutte actuelle en Lombardie, d'une manière prompte et satisfaisante. Mais, pour qu'elle soit satisfaisante, il est indispensable que les Autrichiens évacuent l'Italie, qu'ils reconnaissent son entière indépendance. *Toute autre solution quelconque* ne servirait qu'à préparer pour l'avenir de nouveaux soulèvements et de nouvelles luttes.
Sir RALPH ABERCROMBY, *ministre d'Angleterre à Turin, à lord Palmerston.*—1848.

Digitized by Google

Digitized by Google

Le trait profondément significatif de cette époque, le fait qui domine en réalité et qui arrivera, dans un temps plus voisin qu'on ne le pense en général, à modifier d'une manière radicale l'état actuel de l'Europe, c'est ce travail sourd, mais continu, qui s'opère pour la réunion en groupes politiques distincts de chacune des races qui se partagent ce continent ; pour l'agrégation de tous les peuples d'une même famille, soit sous un seul sceptre, soit en une puissante fédération d'États.

La délivrance des nationalités n'est que le premier acte de cette grande combinaison, où tout l'avenir de l'humanité se trouve contenu.

L'esprit d'association, que ce siècle a vu éclore et se

Digitized by Google

développer si rapidement, se rencontre aujourd'hui au fond de toute idée, aussi bien dans la spéculation politique que dans les entreprises industrielles, Tout le monde se sent pénétré de cet'e vérité, que l'homme n'est puissant que par l'union, et que ses forces de tout genre, qui représentent individuellement bien peu de chose, atteignent l'infini en se combinant. De là cette tendance active et toute moderne des nations que l'origine et les intérêts appareillent à se grouper dans un centre unique, politique, industriel et économique.

Que maintenant l'ambition, les vues personnelles de certaines maisons souveraines viennent en aide à ce mouvement pour le régler, pour le hâter même, rien de plus certain. Mais au fond du Panslavisme, au fond de l'union scandinave, de l'unité allemande, et même de l'alliance anglo-germaine, toutes choses auxquelles personne ne songeait il y a quarante ans, et qui deviennent peu à peu de formidables réalités, il y a l'idée latente de la force d'association ; il y a pour ces peuples l'instinct, qui ne s'endormira plus une fois éveillé, de devenir plus grands, plus puissants et plus riches par la mise en commun de leurs forces et de leurs ressources.

C'est en vain que, fermant les yeux à la lumière, on voudrait s'illusionner sur les conséquences de ces faits. L'insouciance n'est pas de mise en présence d'éventualités de pareil ordre. Les événements, se précipitant tout à coup, peuvent apporter une dure leçon aux retardataires de l'idée nouvelle.

Il est hors de tout conteste que l'Europe se réorganise dans un système tout différent du passé. Les subdivisions s'effacent, et viennent se confondre dans une puissante unité de races, où les anciens calculs d'équilibre ne se retrouvent plus.

Trois grandes familles habitent notre continent: les Slaves, au Nord; les Germains, au centre, avec leur branche anglo-saxonne, dans les Iles-Britanniques; et les Latins au Midi, auxquels trente millions de Grecs, voisins de l'Orient, se rattachent naturellement.

De ces trois familles, deux sont déjà organisées, ou à peu près. Les Slaves forment, sous la couronne de Russie, un empire militaire de bientôt 80 millions d'âmes. Ce sont les plus avancés, et ils travaillent activement à se rattacher les parties qui manquent encore à leur système[1]. Les Germains, par leur caractère et les précédents de leur histoire, s'en tiennent jusqu'ici à une combinaison fédérative qui réunit leurs forces contre l'ennemi commun; et le puissant rameau anglais vient encore leur prêter un énergique appui. — Seule, la race latine demeure en fractions isolées, non solidaires; une considérable portion d'elle est même esclave de la Germanie, et laisse le grand centre latin, la France, à découvert contre les coalitions du Nord.

Car il ne faut pas se le dissimuler, si demain même,

[1] Voyez, au sujet de ce travail continu du Panslavisme, une très-curieuse correspondance de la *Presse* du 2 avril 1858, et toute la série d'articles publiés dans la *Revue des Deux-Mondes*, années 1849, 1850 et suivantes.

dans l'état actuel des choses, il prenait fantaisie au Nord de s'allier, comme jadis, pour nous chercher querelle, qu'aurions-nous à opposer à 70 millions de Slaves, à 40 millions d'Allemands, doublés de 25 millions d'Anglo-Saxons, total 135 millions d'ennemis nés? Si forte, si énergique que soit la France, seule contre cet océan d'envahisseurs, elle ne tarderait pas à succomber.

Quand Napoléon disait à Sainte-Hélène: « Dans cinquante ans, l'Europe devra être républicaine, sinon elle sera cosaque, » ce mot de *république* signifiait évidemment pour le grand politique la fédération des États de la même race, la création des *républiques Latine, Germaine, Scandinave*, pour contre-balancer le colossal et envahissant empire des Slaves.—Le coup d'œil de l'aigle lisait dans l'avenir; et peut-être, par la seule succession des événements, verrons-nous sa prophétie devenir une réalité dans la limite exacte de ce temps qu'il indiquait.

Toutes les règles passées, tous les vieux systèmes d'équilibre européen seront brisés dans ce monde nouveau. Malheur à ceux qui se laisseraient dépasser ou endormir !

La race latine compte environ 90 millions d'hommes répartis entre la France, l'Italie, la péninsule Ibérique, la Belgique et la Suisse française. Le centre de cette race, qui dans les temps antiques était à Rome, s'est

déplacé ; il est en France aujourd'hui. Nous sommes la grande nation militaire et lettrée, la tête du monde, et Paris figure dans les siècles modernes la capitale des Césars.—Le génie de la race latine est unitaire, catholique et guerrier. Privée de chef, de pouvoir fort et centralisateur, elle tombe dans l'anarchie avec une facilité effrayante ; — habilement organisée et dirigée, elle constitue les premières nations du globe !

Supposez une fédération de famille où la France formerait le centre, le corps de bataille; l'Italie libérée et l'Espagne avec le Portugal [1], les deux ailes; est-ce que

[1] Ces idées de solidarité latine, d'union des fils de Rome contre les Barbares, restreintes encore chez nous à un certain public, sont on ne peut plus populaires dans la noble péninsule Ibérique. Ces peuples chevaleresques ont comblé des plus enthousiastes ovations, en 1849, Charles-Albert, le héros de la délivrance italienne, alors qu'il se rendait à sa dernière retraite d'Oporto. — Croyez bien qu'un Allemand, dans les mêmes circonstances, les eût laissés parfaitement indifférents. — N'avons-nous pas tous, d'ailleurs, le même génie, les mêmes instincts, le même fond de langue et d'origine, la même religion, les mêmes sympathies et les mêmes haines, enfin, le même avenir? — Où tout cela se retrouve-t-il identique, sinon chez nos trois peuples?

Il y a quelques semaines à peine, un poëte catalan publiait dans son dialecte pittoresque une ode admirable de verve et de sentiment : *La croix rouge de Savoie.* — Elle a fait vibrer tous les cœurs de sa généreuse province. — En voici deux strophes qui pourront donner une idée de l'ensemble. L'auteur s'adresse à Victor-Emmanuel :

Los dias sòn arribats
Que marcan las profecias.

le monde entier pourrait rien contre ce magnifique ensemble?—A nous seraient la plus belle et la plus savante armée, la plus forte marine de la terre.—Prenez la carte de l'Europe, et regardez un peu!

Pourquoi la France, qui a le bonheur de posséder un gouvernement comme il le faut pour une entreprise de ce genre, puissant, respecté au dehors et obéi sans discussion au dedans,—pourquoi la France ne prend-elle pas l'initiative de cette alliance intime, qui profitera non-seulement à elle-même, mais surtout aux nations ses sœurs?—L'Espagne, arrêtée dans l'effrayante dissolution où elle avance chaque jour, l'Italie délivrée des étrangers, nous-mêmes rentrés dans nos limites naturelles: quelle magnifique résurrection!—Et quel rôle majestueux pour le chef de l'Occident, pour le souverain français qui présiderait à cette fédération!

Ce fut le rêve de Napoléon continuant Louis XIV.—Malheureusement, les Espagnols ne le comprirent pas; et puis, s'il avait raison dans le fond, il eut tort dans la forme. Cela fit sa perte.—Ce ne furent ni les désastres de la guerre de Russie, ni la coalition du Nord, qui le

Porta á Milan tos soldats,
Que tu ets lo promés Messias
Per lo poble dels Llombarts.
. . . . . .
No es morta, nò la Italia. Ja realsan
Los seus fills són valor. Perduda joya,
Volen avny la libertat que ensalsan.
Adalit de Saboya,
Qué fas en ton palau? Los morts ja s'alsan!

(Février 1859.)

jetèrent bas ; ce fut le malentendu d'Espagne, où s'usèrent ses meilleurs soldats, ce fut l'Angleterre, appelée par les Espagnols, et ouvrant à l'invasion la route de notre Midi.

Ils le savent bien, les hommes d'État du Nord, les coalisés anglo-russo-germains, ils le savent bien quel splendide avenir un pareil état de choses nous apporterait ! Les Latins occupant le centre de l'Europe, avec une avant-garde de dix millions de Roumains sur le Danube, avec un empire Grec allié rétabli à Constantinople, seraient les maîtres du continent. — Aussi, voyez, en toutes circonstances, quelle étroite entente contre nous et contre les nôtres. L'alliance anglo-germaine se resserre à chaque fois qu'il s'agit de comprimer quelque élément latin ; c'est à ses efforts que les Principautés Danubiennes devront de rester peut-être encore une fois séparées et sous le commandement anti-national du Sultan ; et l'Angleterre, hostile à Naples, soi-disant pour le despotisme du gouvernement, mais en réalité parce qu'elle cherche à lui confisquer la Sicile, la *libérale* Angleterre est le plus ferme soutien de la tyrannie allemande dans le Lombard-Vénitien. Il est vrai qu'elle dépasse aux Indes, si c'est possible, la conduite des Autrichiens en Italie[1] ; mais au fond, il y a toujours le sourd

[1] La proclamation du gouverneur général des Indes, lord Canning, annonçant la confiscation au profit de la Compagnie du *sol entier* du royaume d'Oude et la dépossession de tous les propriétaires, a stupéfié jusqu'aux hommes d'État de Londres.—L'ombre de Radetzki a dû

antagonisme contre nous, contre notre influence, contre le réveil possible de la grande famille romaine, que Napoléon avait refait un instant, maîtresse du monde.

Par la question des duchés, remarquez combien l'Allemagne se montre jalouse de tout élément germanique, comme elle intervient, à la moindre occasion, pour soutenir la solidarité de race;—étudiez la marche du protectorat russe parmi les provinces slaves de la Turquie et même de l'Autriche, qui seront toutes à elle, avant vingt ans d'ici.

Et soyez certains que si une de ces trois puissances, la Russie, l'Autriche, l'Angleterre, occupait comme la France le premier rang parmi les nations latines, elle ne cesserait d'intervenir en faveur de l'Italie, et qu'elle aurait déjà trouvé le moyen de la rendre libre et partie active de son système politique.

Singulière chose! Il n'y a que nous chez qui, dans ce mouvement profond des peuples, l'esprit public demeure inerte et indifférent.—Est-ce ignorance? Est-ce préoccupation exclusive des intérêts matériels du moment? Peut-être ces deux choses entrent-elles à part égale dans l'apathie ou dans le superbe dédain de la plupart des Français, pour tout ce qui sort des limites de Paris ou du cours de la Bourse.—Qui sait combien de gens ne commenceraient à se douter de ce que sont ces questions, très-bien comprises des paysans russes

tressaillir à ce gigantesque exploit, si longtemps rêvé par l'Autrichien à l'endroit des Lombards.

et allemands, que lorsqu'ils verraient de nouveau les Teutons et les Cosaques sur les bords de la Seine, et cette fois pour longtemps?

Nous ne sommes pas assez forts pour rester seuls en présence des fédérations étrangères. Il se peut bien momentanément, dans une circonstance donnée, que nous prêtions l'appui de nos forces à un ennemi, à un un rival habituel, ou que nous nous aidions des siennes. Mais ces alliances contre nature ne durent guère, et finissent généralement mal; sinon même au désavantage des pouvoirs qui y engagent le pays. Un Français pourra aimer personnellement un Anglais, et celui-ci rendre à l'autre la réciprocité; mais les deux peuples se détesteront toujours au fond, se méfieront l'un de l'autre, et, quand l'occasion surgira, se battront avec d'autant plus de fureur, qu'il se sera échangé plus de témoignages de bonne entente entre ceux qui les régissent. On n'anéantit pas douze siècles d'histoire par convention diplomatique. — Les alliances de la France sont dans le Midi :—les Slaves, les Anglo-Allemands chacun de leur côté; les Gallo-Ibéro-Romains ensemble. Toutes les chancelleries du monde ne changeront rien à cela.

Il est donc du plus puissant intérêt pour la France d'aider à la délivrance, à la reconstitution de l'Italie comme grande nation. Là seulement elle trouvera une sécurité absolue, par l'intime connexité d'origine, d'intérêts et de tendances.

L'arrangement intérieur de l'Italie, libre de l'étran-

ger, n'a rien qui doive exciter les préoccupations ; il est des plus simples, les populations y sont toutes préparées, et sans se permettre de préjuger la question, il est facile d'en donner un aperçu.

L'union immédiate de la Péninsule tout entière sous la chevaleresque et guerrière maison de Savoie serait le bonheur de l'Italie : telle est du moins, la profonde conviction de l'auteur de ces pages. Peut-être est-ce l'avenir que la Providence réserve à cette nation et à cette dynastie si bien faites l'une pour l'autre. — Mais dans la pratique actuelle, sans doute faut-il se contenter d'un moindre résultat.

La retraite des Autrichiens entraîne infailliblement la chute des archiducs régnant en Toscane et à Modène ; quant à l'Infant de Parme, souverain à titre italien, on peut obtenir pour lui de l'Espagne les Baléares, comme apanage et dédommagement. Ces trois États et les Légations, réunis au Lombard-Vénitien, forment, ensemble avec la monarchie sarde, un magnifique royaume de la Haute-Italie, de 15 millions d'habitants. — Le roi de Naples ou de la Basse-Italie, augmenté d'Ancône et de diverses enclaves, avec près de 10 millions de sujets, fait un souverain fort respectable. Quant au Pape, indépendant à Rome, avec sa banlieue et Civita-Vecchia pour port, riche d'une liste civile payée par toute l'Italie, il est le trait d'union entre les deux monarques, dans la fédération particulière italienne, garantie et protégée par la France. L'Italie possède alors une armée nationale de trois cent

mille hommes, appui et réserve de la grande armée française, et le plus riche budget de l'Europe. En moins d'un mois, sans troubles, sans secousses, aux cris d'ivresse de la Péninsule, cet ordre de choses se trouve établi. — Que l'occupation autrichienne cesse demain, et, d'eux-mêmes, les peuples s'organiseront immédiatement ainsi.

Cette solution, si bien dans les intérêts de l'Italie et de la France, est la seule possible, la seule praticable, —les événements le démontrent chaque jour,—parce qu'elle seule répond à la volonté formelle des peuples de la haute Italie, aux droits d'une nationalité qui se reconstitue, à la justice.—On pourra s'égarer vers d'autres calculs; il faudra toujours en revenir là, parce que là est la vérité, et que la vérité est une et absolue.

« Vive Charles-Albert, roi d'Italie ! » criaient les populations en 1848, en allant voter l'union.

« Vive Victor-Emmanuel, roi d'Italie ! » continuent à crier les Lombards, les Vénitiens, les Toscans, les hommes des Duchés et des Légations.

—Et le jour où ces gens-là seront libres des Autrichiens, bien armés, exaltés par la victoire, par la présence de leurs frères piémontais, allez leur parler d'un nouveau morcellement avec de nouveaux tyranneaux !

Assurément, l'Europe monarchique n'a rien à craindre de la résurrection de la nationalité italienne. « L'Italie, a dit quelque part M. de Lamartine, a un grand et noble instinct d'indépendance nationale, mais

elle a peu d'instincts démocratiques ou républicains. La propriété n'y est pas divisée. Il n'y a que de grands propriétaires et un peuple pauvre. Ce peuple a l'habitude des prêtres et des cours. »—Le véritable danger pour le monde, c'est la domination étrangère continuant à peser aussi lourdement sur ces natures inflammables et aboutissant, par l'excès du désespoir, à quelque horrible catastrophe, à une guerre générale, où la démagogie trouverait peut-être la première son compte.

Le Congrès de Paris, réparateur des désastres causés jadis par une fausse politique, par la trop grande prépondérance du Nord envahisseur, le Congrès de Paris, précurseur de conférences internationales encore plus décisives, que la force des choses amènera avant peu, se réunit en ce moment. Les affaires de l'Italie passeront sans doute sous ses yeux ;—s'ils tiennent véritablement compte de la paix de l'Europe, que ses membres se rappellent et méditent cette phrase significative du Manifeste qu'adressait « aux nations civilisées » le roi Charles-Albert, partant pour sa dernière lutte contre l'Autriche :

« Si les traités peuvent régler les difficultés pendantes « entre les peuples, ils ne peuvent disposer de l'exis- « tence des peuples eux-mêmes; et encore moins « peuvent-ils effacer l'histoire, abolir une langue, déter- « miner qu'un fait passager créé par la force prévaille « à jamais sur les lois établies par la nature et par la « Providence [1] ! »

[1] Manifeste du gouvernement sarde, mars 1849.

Les destinées de l'Autriche ne sont point en Italie: elle s'obstine vainement à maintenir esclave cette terre où elle ne saurait avoir aucunes racines, où tout lui est hostile, et de laquelle un événement prévu peut la chasser chaque jour. Pour conserver cette séduisante proie, ses hommes d'État ont oublié la politique naturelle et véritable de la monarchie viennoise ; ils ont laissé la Russie les devancer sur le Danube, et faire son chemin, par une active propagande, jusqu'au cœur des États héréditaires, jusqu'en Bohême et en Hongrie. — « Qui trop embrasse, mal étreint », dit un vieux proverbe. Qui sait si la maison de Lorraine ne payera pas cher un jour l'aveuglement dans lequel elle aura volontairement vécu, en se retrouvant avec ses seuls domaines allemands, et tombée au rang de puissance de second ordre parmi la Confédération ?—Peut-être même est-il déjà tard pour ouvrir les yeux, et le mal n'est-il déjà plus qu'à demi réparable.—Dieu punit, à son heure, les crimes et les oppressions; et le long martyre du Lombard-Vénitien doit peser lourdement dans la balance où se jugent les destins des maisons souveraines!

Et maintenant, pour clore ce livre, je ne saurais mieux faire que de reproduire la belle page que voici d'un grand patriote italien, de l'illustre Joseph Montanelli :

« L'Italie a droit d'espérer la conquête de l'unité et de l'indépendance, soit par l'emploi des forces mili-

taires que la liberté lui aura assurées au Nord et au Midi, soit par le soulèvement général des pays soumis à la domination autrichienne, soulèvement qui, à l'heure marquée par la Providence, ne peut pas manquer. Elle a droit d'espérer, car elle sait qu'elle a mérité l'accomplissement de ses espérances. Elle a vu ses fils héroïques à l'heure des combats, héroïques à l'heure du martyre; elle entend proclamer la justice de sa cause par toutes ces voix sympathiques que lui envoient les échos de l'Europe; elle sent la vie palpiter dans son sein, la terre s'ébranler sous ses pas, et, quoique torturée comme son immortel philosophe, elle dit comme lui : *Eppur si muove!* »

FIN.

SBN VA1 1530328

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

PREFACE, par M. A. de La Forge..... 1

Introduction..... 1

Historique de l'occupation autrichienne..... 17

Le Régime paternel autrichien..... 43

I.—Administration et justice..... 49

II.—Finances..... 79

III.—Armée..... 119

IV.—Instruction publique et Presse..... 147

V.—Commerce et industrie..... 165

VI.—Police..... 175

VII.—Liberté individuelle..... 201

VIII.—Meurtres juridiques, Abus de pouvoir..... 219

IX.—Morale publique..... 239

X.—Les Autrichiens chez les autres..... 251

Le soulèvement national en 1848 et 1849..... 269

État actuel de l'Italie..... 289

L'Italie et l'Allemagne devant la France..... 315

L'avenir de l'Europe dans la solution de la question italienne..... 329

Paris.— Imprimé chez Bonaventure et Ducessois, quai des Augustins, 55.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

EN VENTE A LA LIBRAIRIE DE E. DENTU.

PALAIS-ROYAL. 13, GALERIE D'ORLÉANS.

L'EMPEREUR NAPOLÉON III ET L'ITALIE

Brochure grand in-8. — Prix, 1 fr.

L'AUTRICHE ET LE PRINCE ROUMAIN

Brochure in-8. — Prix, 1 fr.

L'AUTRICHE ET SES PROVINCES ITALIENNES

Brochure in-8. — Prix, 50 c.

L'AVENIR DE L'EUROPE

Par Frédéric D'HAINAULT. Brochure in-8. — Prix, 1 fr. 50 c.

LA FOI DES TRAITÉS

LES PUISSANCES SIGNATAIRES ET L'EMPEREUR NAPOLÉON III

Brochure grand in-8. — Prix, 1 fr.

LA GUERRE C'EST LA PAIX

Par Anatole de LA FORGE. — Brochure grand in-8. — Prix, 1 fr.

ITALIE ET FRANCE

Brochure in-8. — Prix, 1 fr.

LETTRES RUSSES

ALEXANDRE II ET L'ÉMANCIPATION

Par A. GRANDGUILLOT. — 1 vol. in-8. — Prix, 3 fr.

PARIS. — IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS.

Digitized by Google

PASQUALE PUL
LEGATORE DI LIB
Fabbrica di Scatole
Lavori di Lusso in Car
NAPOLI
Strada

Digitized by Google